BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES).

TOME X



MOULINS
IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS

MDCCCLXVIII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES).

TOME X



MOULINS
IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS

MDCCCLXVIII


Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN



EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1866.

Séance du 5 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président donne lecture d'un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1865.

— Il lit ensuite une lettre de M. de Montagnac relative à une curieuse découverte de dix haches de l'époque Gallo-Romaine, faite sur le plateau de Villers (arrondissement de Montluçon), dans la vallée du Cher. Une de ces haches est offerte au Musée. M. Esmonnot est chargé de remercier, au nom de la Société, M. de Montagnac et de le prier de faire des recherches dans le même endroit, pour voir si on ne découvrirait pas d'autres objets antiques.

— Il est donné lecture d'une lettre émanant de S. Exc. le ministre de l'Instruction publique, dans laquelle on réclame les tableaux qui ont été commu-

1

niqués à notre Société touchant la topographie des Gaules, tableaux qui devaient être complétés et rectifiés.

M. Bertrand fait observer qu'il a répondu à ce sujet à M. de Saulcy. Il s'occupe de ce travail ; mais il faudra un temps assez long pour faire les nouvelles recherches nécessaires pour compléter et rectifier le premier travail.

— M. Desbrochers des Loges écrit à M. le Président pour le tenir au courant de ce qu'il a déjà fait concernant les collections d'insectes, qu'il se propose d'offrir au Musée. Il fait en même temps hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Remarques sur divers Coléoptères* et publiée dans les annales de la Société entomologique de France (2e trimestre 1865.)

— M. G. Seuillet lit un travail par lui fait et intitulé : *A propos de météorologie*, dans lequel il prend énergiquement la défense du météorologiste Mathieu de la Drôme.

— Il est décidé qu'on revisera les statuts de la Société, c'est-à-dire qu'on les mettra en rapport avec les modifications déjà faites et celles qui paraîtront devoir être faites, comme la création des fonctions de bibliothécaire par exemple. MM. de Labrousse, Frappier de St-Martin, de l'Estoille et tous les membres du bureau formeront la commission chargée de cette révision. Les membres de la Société qui auraient des modifications, changements, améliorations à proposer, devront les adresser à M. le Président de la Société dans le plus bref délai.

— On procède ensuite aux élections pour la formation du bureau de 1866.

M. Reynard réélu président remercie la Société de ce nouveau témoignage de confiance qui vient de lui être donné.

Au deuxième tour de scrutin vice-présidents : MM. de Foudras, pour les lettres : de Bure, pour les arts : de l'Estoille pour les sciences.

M. G. Bernard est nommé secrétaire-adjoint et M. Bouchard, trésorier.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1866 :

Président : M. REYNARD.

Vice-Présidents : MM. DE FOUDRAS, pour les Lettres.
DE BURE, pour les Arts.
DE L'ESTOILLE, pour les Sciences

Secrétaire-Archiviste, M. ALARY.

Secrétaire-Adjoint, M. G. BERNARD.

Trésorier, M. BOUCHARD.

Conservateur du Musée, M. QUEYROY.

— Il est en outre décidé que M. Conny continuera à remplir provisoirement les fonctions de bibliothécaire dont il a bien voulu se charger depuis qu'il s'est occupé de la rédaction du catalogue de notre bibliothèque bourbonnaise.

— Est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres :

M. G. Vallat, par MM. Conny, Bouchard et Alary.

Sont nommés membres titulaires de la Soeiété :

M. Battu, pour la classe des lettres.

M. Senaud, pour la classe des sciences.

Séance du 19 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. Bertrand demande la parole pour faire des observations au sujet des tableaux qui ont été communiqués à la Société, touchant la topographie des Gaules, tableaux qui devaient être complétés et vérifiés. Selon lui, il croit qu'il serait utile de reproduire par la photographie un certain nombre des objets antiques les plus curieux découverts dans le département de l'Allier, comme par exemple les bronzes de la Ferté-Hauterivè, ceux de Charroux, les deux bustes d'Auguste et de Livie, trouvés près de Neuilly, etc. Ces reproductions seraient alors jointes aux cartes dont il vient d'être question.

La Société approuve complétement les observations et la proposition de M. Bertrand.

— M. le président donne lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, relative à la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1865.

Cette distribution aura lieu à la Sorbone, le samedi 7 avril 1866, à midi. La réunion générale sera précédée de trois jours de lectures publiques, les 4, 5 et 6 du même mois.

— Il est donné ensuite communication des publications nouvellement reçues, entre autres d'une *Esquisse historique et archéologique sur le château de Saint-Géran* (Allier), par M. Vacher de Saint-Géran.

— Enfin M. le président fait observer qu'on ferait bien de rendre compte des publications adressées à

la Société. Les personnes qui voudraient se charger de ce travail, ainsi que de tout autre, devraient en prévenir, soit le Président, soit le Secrétaire, assez à temps pour qu'on puisse indiquer ces différentes lectures à l'ordre du jour.

Les membres présents approuvent les observations de M. Reynard et désirent qu'il renouvelle sa proposition à la prochaine séance obligatoire.

Séance du 2 février.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président rappelle la proposition par lui faite à la dernière séance facultative, concernant la communication qui devrait être adressée au Président ou au Secrétaire, afin que les lectures puissent être annoncées dans les lettres de convocation.

La Société approuve complétement cette proposition.

— Il est donné lecture d'une lettre réclamant la protection de la Société en faveur de l'Orphéon de Moulins. Cette lettre n'étant pas signée, il est décidé qu'on ne peut donner aucune suite à cette affaire.

— M. Choussy de Rongères adresse à la Société un travail sur cette localité. M. Bonneton se charge d'en rendre compte.

— M. le Président donne connaissance d'une lettre qui lui est adressée par M. Alary et dans laquelle il le prie de faire agréer par la Société sa démission et de secrétaire-archiviste et de membre titulaire.

La Société accepte cette double démission, tout en

témoignant à M. Alary les regrets qu'elle éprouve de le voir abandonner des fonctions qu'il avait bien voulu remplir depuis 1845, date de la fondation de la Société.

Sur sa demande, M. Alary est nommé associé-libre.

M. de l'Estoille propose de remettre à la prochaine séance obligatoire la nomination d'un secrétaire-archiviste, vu l'importance de ces fonctions. Cette proposition est acceptée.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. F. de Chavigny, en réponse à celle qu'il lui avait écrite pour le remercier du don qu'il faisait au musée de ses collections ornithologiques, ainsi que des vitrines qui les renferment. M. de Chavigny s'engage non-seulement à les tenir en bon état jusqu'à ce qu'un local soit préparé pour les recevoir, mais encore à l'augmenter quand il en trouvera l'occasion. Il demande à la Société de vouloir bien lui confier le soin de la conservation et de l'entretien du musée d'histoire naturelle que la Société se propose de créer. Il ajoute qu'il serait heureux de consacrer ses loisirs à composer une collection de quadrupèdes, chose facile et peu dispendieuse, même en moins d'une année.

M. le Président doit remercier M. de Chavigny pour ces dernières offres.

— M. Bonneton lit une note sur de nouvelles fouilles faites par lui à Gannat.

Le même membre annonce qu'il a découvert quatre statues en pierre du XVe siècle, représentant des princesses de Bourbon, il propose à la Société de les échanger pour un manuscrit que possède le musée.

Cette proposition est renvoyée à la commission du musée.

M. Bonneton fait aussi savoir qu'il a été prié, par M. le conservateur du musée de Riom, de demander si la Société serait dans l'intention de faire des échanges, c'est-à-dire de donner des statuettes de l'époque gallo-romaine pour d'autres objets.

Cette demande est aussi renvoyée à la commission du musée.

— M. Radoult de la Fosse dépose un exemplaire des cartes faites pour constater la marche des orages du 9 mai 1865. Il entretient avec détails la Société de ces orages qui ont traversé la France du sud au nord, tout en faisant remarquer qu'ils offrent un intéressant exemple de l'influence exercée par le relief du plateau central sur la circulation de l'atmosphère à la surface de la France. Très-prochainement on doit recevoir les cartes indiquant les orages des mois de juin, juillet, etc.

M. Radoult demande à la Société de vouloir bien prendre plusieurs abonnements au *Bulletin de l'Association scientifique*, à la tête duquel se trouve M. Le Verrier.

Sur la proposition de M. de l'Estoille, la Société décide qu'on prendra deux abonnements au *Bulletin scientifique* et l'atlas des orages, en attendant que le département puisse faire quelque chose à ce sujet.

— Il est ensuite procédé à la nomination des commissions du bulletin, des comptes et du musée.

Sont nommés membres de la commission du musée : MM. Esmonnot, Bertrand et de Bure.

Sont nommés membres de la commission du Bulletin : MM. de l'Estoille, Clairefond et Chevalier.

Sont nommés membres de la commission des comptes : MM. Conny, Croizier et Gillot.

— Est présenté en qualité d'associé-libre pour la classe des lettres :

M. Plainchant, avocat, par MM. Meige, Bouchard et J. Seuillet.

Est nommé membre titulaire de la Société : M. G. Vallat, pour la classe des lettres.

Séance du 16 février.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. F. Pérot fait hommage à la Société d'un exemplaire de la notice biographique sur le général Thurot qu'il a lu précédemment à la Société.

Cette notice est ornée d'un portrait du général Thurot par notre collègue M. Queyroy.

— M. G. Seuillet rend compte de deux bulletins de la revue du Berry, novembre 1865 et janvier 1866.

Il laisse sans s'en occuper les articles de cette revue présentant un intérêt purement local.

Dans le numéro de novembre 1865, il trouve un travail par M. Bon, sur l'activité intellectuelle et morale au XIXe siècle. C'est un second article.

L'auteur semble à M. Seuillet par trop optimiste. En effet, passant en revue les sciences, les arts, la morale, la vie pratique, etc., il trouve que tout est bien et que notre siècle est le premier des siècles. M. Seuillet, sans différer complétement d'avis avec

l'auteur, pense que tout n'est pas bien, il croit qu'il est des tendances actuelles contre lesquelles il faut réagir et qu'en particulier le penchant qui entraîne la Société au positivisme doit être combattu.

Dans le même numéro, M. Seuillet trouve un article de M. Guérin : *Singularités philologiques* L'auteur semble être un grand amateur de livres. Il a lu le théâtre ancien, publié par M. Viollet-le-Duc et il y a cherché les mots qui ne s'emploient que dans le langage trivial, par exemple le mot *anglais* pour signifier créancier et autres analogues. Ce travail a bien quelque intérêt, mais l'auteur paraît à M. Seuillet avoir été un peu trop loin dans ses déductions.

Dans le numéro de janvier 1866, M. Seuillet ne trouve qu'un article intéressant : La *magistrature des Parlements* par M. Duchasseint ; comme ce n'est qu'un premier article, il se réserve, quand l'ouvrage sera complet, d'en rendre compte à la Société. Il se contente de faire observer que l'auteur dit dans une note que l'on se servit au concile de Constance de la bible des Bénédictins de Souvigny, comme du texte le plus pur.

— M. Bertrand rend compte d'une excursion archéologique qu'il vient de faire.

Prévenu par notre collègue M. Michelon, qu'on avait découvert près de Montaigu-le-Blin, un souterrain assez remarquable, M. Bertrand partit du château de la Toulle. Là, il a trouvé des restes Gallo-Romains ; un peu plus loin, au domaine de la Rive et à celui de Togue mêmes découvertes. Enfin, en arrivant près du château du Meage, propriété de M. de Villette, il a découvert l'emplacement d'une villa Gallo-

Romaine, présentant des ruines beaucoup plus importantes qu'aux trois endroits précédemment indiqués. Chemin faisant, il croit avoir trouvé un gisement de minerai de fer, dans un terrain d'alluvion analogue à ceux du Berry.

Enfin, arrivé à Montaigu-le-Blin , M. Michelon le conduisit dans le champ où se trouve le souterrain, but principal de son excursion.

Ce souterrain est dans un champ appelé la Cachette et c'est en labourant qu'un bœuf l'a fait découvrir. M. Bertrand s'est introduit dans ce souterrain presque en rampant, par un couloir de cinquante centimètres de large. Il présente plusieurs circuits et des espèces de chambres de deux à trois mètres. L'entrée par laquelle il s'est introduit lui semble être un orifice destiné à donner du jour à ce travail ; car l'entrée principale est en forme de puits et a environ un mètre soixante dix centimètres de diamètre. Le développement de ce souterrain a à peu près un mètre de large sur un mètre cinquante centimètres de haut ; il est creusé dans un tuf calcaire.

M. Bertrand ne sait à quoi pouvait servir ce singulier réduit. Il rappelle que dans le même pays se trouvent plusieurs souterrains analogues. Ainsi, on en a découvert un chez M. Blanchard ; un autre tout près de Gayette ; un troisième à Billy, appelé la Fonderosse et d'où sort une source. Personne n'a examiné avec soin ces trois souterrains.

M. Auger fait observer qu'à une époque déjà reculée, bien que le souvenir en existe encore chez les habitants , il y avait dans cet endroit une bande de voleurs, dont le mot de ralliement était *Miston*.

Séance du 2 mars.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président présente un exemplaire de l'*Histoire d'Ebreuil*, par notre collègue, M. Boudant, curé de Chantelle, et dont l'auteur fait hommage à la Société.

— M. le Président a reçu un avis du Président de l'*Institut des Provinces* pour engager la Société à se faire représenter au congrès qui doit se tenir à Paris le 21 mars prochain.

M. G. Seuillet est chargé d'y représenter la Société.

— La Société est également invitée à se rendre à un congrès archéologique international de Belgique, qui doit avoir lieu à Anvers le 12 août 1866. Le Secrétaire, sur l'observation de M. de l'Estoille, est chargé de répondre qu'un membre ou deux de notre Société se rendront à Anvers à cette époque.

— Il est procédé au scrutin pour la nomination d'un Secrétaire-Archiviste.

M. G. Bernard ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Secrétaire-Archiviste.

— M. Chevalier présente, au nom de la commission des comptes, un rapport sur l'exercice de 1865 et le budget provisoire de 1866.

Il résulte de ce rapport que le total des recettes pour 1865 se monte à 4,284 francs 90 centimes. Le total des dépenses à 3,680 francs 30 centimes. Partant il y a un excédant de 604 francs 30 centimes.

Le budget provisoire se monte, quant aux recettes, à 2,964 francs 30 centimes; les dépenses à 2,555 francs. Il y a donc un excédant de 409 francs 30 centimes.

M. Clairefond désire qu'on porte dans le budget provisoire la cotisation de la Société pour la propagation des connaissances utiles, et, de plus, l'intention de cette Société étant de donner des prix, il voudrait que la Société d'Emulation en offrît un, consistant en un livret de caisse d'épargne ; ce sera de sa part un témoignage de sympathie pour cette utile institution.

On décide que ce livret sera de vingt-cinq francs. Donc les dépenses pour l'année 1866 seront de 2,585 francs, et l'excédant se trouve être de 379 francs 30 centimes.

— M. Chazaud lit un travail sur l'anoblissement de deux simples soldats, un archer et un homme d'armes, pour faits de guerre en 1441.

Il a trouvé, au château de Lurcy-Lévy, un vieux parchemin qui semble avoir quelque temps servi de couverture à un registre ou cahier quelconque, contenant l'original des lettres-patentes de Charles VII anoblissant ces deux soldats, et qui complète le récit de Monstrelet sur le siége de Pontoise.

Ce travail sera envoyé à la réunion des Sociétés savantes, qui doit se réunir à la Sorbonne en avril 1866.

— M. Bonneton, qui avait reçu pour en rendre compte un travail manuscrit de M. E.-J. Choussy : l'*Histoire de Rongère*, dit que cette étude historique ne peut être analysée. C'est l'histoire d'une petite commune, histoire intéressante sans doute, mais ne présentant rien de saillant. Son avis est que la Société devrait en entendre la lecture, puis en ordonner la publication dans ses *Bulletins*.

— M. Bonneton met à la disposition de ses collègues deux volumes de M. Forgeais, contenant la description de plombs historiés trouvés dans la Seine. Il propose à la Société de faire pour le Musée départemental l'acquisition d'un certain nombre de ces plombs.

Une discussion s'engage entre lui et M. Chazaud à ce sujet. Vu le faible crédit dont dispose la Société, il n'est pas donné suite à la proposition de M. Bonneton.

— M. de l'Estoille rend compte du bulletin d'octobre 1865 de la Société de géographie. Il n'y a rien trouvé qui puisse nous intéresser; ce sont des voyages en Australie et en Arabie.

Un bulletin plus intéressant, c'est celui de la Société industrielle d'Amiens, janvier 1866.

Cette Société, établie dans un pays essentiellement manufacturier, s'occupe de tout ce qui touche, soit théoriquement, soit pratiquement au tissage. Elle se préoccupe aussi vivement du sort des ouvriers.

Ainsi, dans le compte rendu de 1865, nous voyons que cette société a fondé des cours publics, des magasins généraux, des bibliothèques populaires, enfin qu'elle s'occupe de la construction d'habitations ouvrières et de la création de l'œuvre des apprentis.

M. de l'Estoille rappelle que la Société d'Emulation a aussi mis à l'étude cette difficile question de la création de l'œuvre des apprentis ; elle a nommé une commission dont il fait partie, et si depuis longtemps il ne nous a pas entretenu de ses travaux, c'est que cette commission attendait que dans une ville analogue à la nôtre on eût tenté l'épreuve. Elle sait

ce qui se fait ailleurs, et quand la question sera franchement entrée dans le domaine pratique, la commission soumettra à notre Société ce qui peut être fait ici.

— M. Meige lit une note sur un volume de mémoires d'histoire naturelle, publié par la Société Eduenne.

Ce livre n'est qu'une simple nomenclature, mais nomenclature très complète des différentes espèces de plantes, de poissons et d'oiseaux du département de Saône-et-Loire.

L'opinion de M. Meige est que cette publication peut être d'une grande utilité pour les personnes qui s'occupent de l'histoire naturelle du Bourbonnais, en raison des nombreuses ressemblances qui ne peuvent manquer d'exister entre les deux départements.

— Est nommé membre associé-libre de la Société : M. Plainchant, pour la classe des lettres.

Séance du 16 *mars.*

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. Clairefond donne lecture d'une lettre de M. Migout au sujet de sa *Flore Bourbonnaise*. A cette lettre est joint un certain nombre de planches qui doivent figurer dans cet ouvrage.

M. Migout demande à la Société qu'une commission soit nommée afin d'examiner son travail, pour que la Société puisse décider si elle doit coopérer à la publication de ce livre.

M. de Saint-Martin fait observer que la commission ne devrait être nommée que lorsque l'ouvrage serait complétement achevé et déposé entre les mains du Président. Nonobstant cette observation, M. le Président désigne MM. Clairefond, Meige et Mérié pour faire partie de cette commission qui sera complétée dans la prochaine séance.

— Le Secrétaire-Archiviste donne lecture de l'histoire de Rongère par M. Choussy.

Il est décidé qu'il sera écrit à M. Choussy, pour le remercier de son travail.

— M. G. Vallat lit une intéressante étude critique du traité *Hortorum secreta*, d'A. Mizauld, médecin, né à Montluçon en 1520.

Séance du 6 *avril.*

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. Brugière de Lamotte, ancien sous-préfet de Montluçon et membre correspondant de notre Société, avait envoyé à notre Président un travail sur la question des Boïens de César devant la Société d'Emulation.

M. de l'Estoille, membre du comité de lecture, auquel ce travail avait été remis, saisit cette occasion pour présenter une analyse intéressante et du travail de M. Clairefond et de celui de M. Chazaud sur ce sujet.

Il analyse l'opinion de nos collègues, et, tout en rendant justice à l'un et à l'autre pour leurs investigations sagaces, il croit qu'aucun d'eux n'a apporté

de preuves décisives sur la position de la Gergovia des Boïens. L'opinion de M. Brugière de Lamotte, au sujet des idées de nos collègues, est absolument la même que celle de M. de l'Estoille, seulement ce dernier n'est pas plus convaincu par les preuves de M. Brugière pour fixer la Gergovia à Montluçon qu'il ne l'a été par celles de MM. Clairefond et Chazaud pour la fixer ailleurs. Pour lui, ce nouveau travail ne tranche pas la question d'une manière définitive. Cependant, il conclut à ce que la dissertation de M. Brugière soit insérée dans nos *Bulletins*.

Après quelques observations et une entre autres de M. Clairefond, qui désirerait qu'à la suite du travail de M. Brugière, M. de l'Estoille mît une note résumant ce qu'il a si bien dit dans cette séance, M. de l'Estoille n'accède pas à cette demande, et il est décidé que le travail dont on vient de rendre compte sera inséré dans nos *Bulletins*.

— M. L. Bruel, à qui ses occupations ne permettent pas d'assister régulièrement à nos séances, écrit à la Société pour la prier de changer son titre de membre titulaire en celui d'associé-libre. Sa demande est accueillie.

M. le Président, au nom de la commission nommée pour examiner l'ouvrage de M. Migout, présente un rapport oral sur ce travail et lit pour appuyer ce rapport des notes sur la *Flore du département de l'Allier*.

Le Bourbonnais, dit M. Reynard, n'a pas de flore spéciale; celle de Boreau qui porte bien le titre de *Flore du centre de la France* est un ouvrage, aujourd'hui surtout que l'auteur l'a considérablement aug-

menté à chaque édition nouvelle, beaucoup étendu et d'une étude difficile ; les espèces sont trop nombreuses et pour les commençants ce livre est d'une utilité douteuse.

La lecture des notes sur la *Flore de l'Allier* nous montre que l'auteur a fait un ouvrage complet au point de vue de notre pays. Il initie le lecteur au langage scientifique de la botanique, il explique clairement les premiers éléments de cette science et, arrivé à la description des familles végétales, il donne sur chacune d'elles des notions utiles, par exemple leurs usages en médecine et dans les arts industriels.

M. Reynard conclut à ce que la Société fasse pour cette publication. tout ce que ses ressources peuvent lui permettre.

Une discussion s'engage à ce sujet. On fait observer que, bien que l'utilité de cette *Flore* soit incontestable, les ressources de la Société étant minimes (elle n'a qu'un excédant de 379 fr. sur le budget de 1866), il ne faudrait pas escompter l'avenir. On propose bien de faire un revirement sur la somme allouée pour l'impression du *Bulletin*, mais cette opération est toujours dangereuse pour les finances d'une Société. On demande également si on ne pourrait pas publier cet ouvrage comme faisant partie du *Bulletin*, et à chaque livraison imprimer un certain nombre de feuilles de la *Flore*, mais ce mode de procéder entraînerait trop de longueurs. Enfin, comme la Société veut et doit faire quelque chose pour cette *Flore Bourbonnaise* qu'elle a réclamé bien souvent et dont elle a été l'instigatrice, on décide qu'on souscrira à cent exemplaires de cet ouvrage au prix de quatre

francs chaque. On imputera deux cents francs sur le budget de cette année et deux cents francs sur le budget de l'année prochaine.

— M. Bertrand rappelle à la Société que, lors de l'acquisition du musée Tudot, elle a pris l'engagement de continuer son ouvrage sur la céramique. Aujourd'hui M. Bertrand est en mesure de compléter cette publication, il vient demander à la Société son appui.

Il est décidé, vu nos faibles ressources, à publier à ses frais cet important ouvrage ; ce qu'il veut c'est notre patronage et l'autorisation de se servir des objets déposés au musée et dont il aura besoin pour la composition de son œuvre.

La Société à l'unanimité accorde à M. Bertrand ce qu'il demande. Elle exprime le regret de ne pouvoir faire davantage et s'engage, si les circonstances le permettent, à coopérer d'une manière plus effective à la publication de l'ouvrage de M. Bertrand.

M. Clairefond fait observer que M. Bertrand, avec cette délicatesse qui n'est jamais en défaut chez lui, n'a voulu entretenir la Société de son œuvre, que lorsqu'on a eu décidé ce qui serait fait pour l'ouvrage de M. Migout.

M. Radoult de la Fosse, notre collègue et président de la Société de météréologie de l'Allier, dépose entre les mains de notre Président un opuscule manuscrit sur l'étude sommaire de la météréologie.

Il désire que son travail soit lu par la commission de publication et, s'il y a lieu, qu'il soit inséré dans nos bulletins,

Séance du 20 avril.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. de l'Estoille demande à faire une observation au sujet du procès-verbal de la séance du 6 avril, observation qu'il regarde comme fort importante.

Ce n'est pas sur la rédaction à proprement parler du procès-verbal qu'il demande la parole, il trouve qu'il a bien rendu compte de l'opinion de la Société ce jour-là ; mais M. de l'Estoille est d'avis que nous ne pouvions pas nous engager, comme nous l'avons fait, vis à vis de M. Bertrand, en lui permettant d'user comme il l'entendrait des bois laissés par M. Tudot. Car il ressort de l'acte de vente que la Société, en acquérant ces bois, devait seule en faire usage, qu'ils ne devaient jamais être pour elle, même d'une manière indirecte, un objet de spéculation et que si elle retirait de l'usage de ces bois un bénéfice quelconque, la famille Tudot devait être appelée à le partager.

Donc, M. de l'Estoille désire que la Société, tout en avouant hautement sa sympathie pour les travaux de M. Bertrand, veille à la stricte exécution du contrat passé avec les héritiers Tudot.

M. Reynard répond à M. de l'Estoille que M. Bertrand pourrait s'adresser à la famille Tudot, et que si elle consentait à ce qu'il se servît de ces bois, la Société pourrait les remettre à M. Bertrand sans se compromettre.

D'un autre côté, M. Clairefond fait observer que

s'il y avait quelque bénéfice, M. Bertrand pourrait réserver la part de la famille Tudot.

Comme cette discussion sera continuée dans la prochaine séance, M. G. Seuillet prie M. de l'Estoille d'apporter à la Société le contrat de vente de la collection Tudot pour bien en connaître les termes.

— M. le Président informe la Société qu'il a reçu un certain nombre de publications qui sont remises à plusieurs membres présents pour en rendre compte.

Parmi ces publications, il en est une de notre collègue, A. Laussedat. C'est une notice biographique sur G. Froment.

— M. d'Aubigneu présente le compte-rendu d'un volume de *Mémoires de l'Académie de Metz*.

Cette Académie réunit dans son sein plusieurs Sociétés savantes qui sont divisées ici ; ainsi elle s'occupe de lettres, de sciences, d'arts et d'agriculture. M. d'Aubigneu se demande si cette organisation n'est pas préférable. Il y a avantage, à un certain point de vue, de réunir ses forces, on est ainsi plus puissant ; mais, d'un autre côté, n'y a-t-il pas à craindre qu'une section soit négligée au détriment d'une autre.

M. d'Aubigneu passe rapidement en revue les différents travaux qui se trouvent dans ce volume.

C'est un discours de M. Puymaire qui énumère les illustrations du pays Messin ; ce sont des pièces de poésie de différents auteurs, dont M. d'Aubigneu lit quelques passages. Enfin, c'est un travail remarquable de M. Raillard sur les irrigations en France, d'après la dernière statistique officielle. Nous voyons, d'après un tableau de ce travail, que le produit d'un hectare de prairie irriguée dans le département de l'Allier est

de 23,10 quintaux métriques, et non irriguée de 17,04 quintaux métriques, ce qui donne comme augmentation en argent trente-trois francs soixante-neuf centimes.

A ce sujet, M. d'Aubigneu déplore qu'on ait abandonné un projet qui devait irriguer une partie du département de l'Allier, le canton de Saint-Pourçain en particulier.

M. Reynard répond que ce projet n'est pas abandonné, seulement il doit être fait sur une moins grande échelle. Le projet primitif devait coûter environ un million, tandis que le nouveau ne s'élèvera guère qu'à cinq cents mille francs.

M. d'Aubigneu, après avoir parlé de quelques autres travaux qui se trouvent dans le volume dont il rend compte, propose à la Société d'envoyer et de signaler à la Société d'Agriculture du département le travail sur les irrigations, qui se trouve dans le volume des *Mémoires de l'Académie de Metz.*

Bien que M. de Labrousse fasse observer qu'il n'est pas dans nos habitudes d'adresser les publications que nous recevons à une autre Société, sur les observations de M. de l'Estoille il est passé outre et on décide que ce volume de l'Académie de Metz sera envoyé à M. le Président de la Société d'Agriculture de l'Allier. On y joindra un travail sur l'enquête agricole que nous avons reçu du Congrès des délégués des Sociétés savantes.

— M. de l'Estoille invite le Secrétaire à se procurer un compte-rendu des travaux des délégués des Sociétés savantes, afin de communiquer à la Société les passages où il est parlé de nos collègues.

Séance du 4 mai.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. V. Bernard, que les nouvelles fonctions auxquelles il vient d'être appelé obligent à quitter Moulins, envoie à M. le Président sa démission de membre titulaire de la Société.

— Le Secrétaire-Archiviste lit dans un compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes, inséré au *Moniteur*, trois passages concernant nos collègues.

L'un est relatif à M. Bulliot, président de la Société Eduenne ; il a rendu compte dans cette réunion des fouilles récemment pratiquées à Autun. Grâce à elles, il établit qu'il faut renoncer à soutenir que la ville d'Auguste, *Augustodunum*, ait remplacé la ville gauloise de Bibracte.

L'autre nous apprend que M. G. de Soultrait, membre de l'Académie de Lyon, a donné lecture d'un travail sur les manuscrits de la cathédrale de Lyon, dont plusieurs sont ornés de précieuses miniatures, parmi lesquelles on peut citer celles d'un enlumineur florentin de 1483, jusqu'à présent inconnu, et qui signait Actaventei de Actaventibus.

Le troisième a trait à un travail lu précédemment à la Société par M. Chazaud, sur l'anoblissement de deux simples soldats pour faits de guerre, au siége de Pontoise (septembre 1441.)

—M. de l'Estoille donne lecture d'un mémoire du roi de Prusse Frédéric II à son neveu Frédéric Guillaume III. Ce mémoire est inédit et M. de l'Estoille a par devers lui des raisons de le croire authentique.

— M. Migout présente à la Société un certain nombre de planches, qui doivent faciliter la lecture de son livre : la *Flore de l'Allier*.

Séance du 18 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE BURE.

M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires du discours que M. le baron de Veauce a prononcé dans la discussion de l'adresse, au Corps législatif, et qu'il a envoyé à la Société.

— M. Bonneton rend compte d'un bulletin de la Société Archéologique de Lyon.

Il y a trouvé une anecdote curieuse sur Benvenuto Celini, des poésies, etc. ; en un mot ce bulletin est très intéressant.

— M. Vallat présente l'analyse de notes géologiques et minéralogiques recueillies en Normandie par M. Morière et qui se trouvent dans un volume de mémoires de l'académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— M. G. Seuillet entretient la Société d'une dissertation qui se trouve dans le même volume de l'académie de Caen. C'est la science du droit dans les comédies de Molière par M. Cauvet.

Molière né en 1622 est suivi année par année par ses biographes, seulement il y a trois années de sa jeunesse, de 1642 à 1645 sur lesquelles on n'a aucuns renseignements.

Grimarest avance qu'il étudiait pendant ce temps, le droit à Orléans et qu'il y fut reçu avocat. M. Cauvet croit la chose très possible et il cite à l'appui de son

opinion une pièce de vers satirique de Molière où il est dit positivement que le grand comédien fut avocat, et puis il s'appuie sur des preuves qui sont capitales pour M. Seuillet. C'est que toutes les fois que les personnages de Molière touchent au droit, soit dans les stipulations que font les notaires dans leurs actes, soit dans la procédure civile et criminelle, ces personnages ne se trompent pas et suivent fidèlement la loi et puis jamais Molière ne tourne en ridicule les avocats. Enfin et pour conclure M. Seuillet ajoute que si Molière n'était pas avocat, il était digne de l'être.

Séance du 1er juin.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président présente un certain nombre de brochures envoyées à la Société, entre autres un travail de notre collègue M. P. Jutier, sur l'électricité dans les eaux minérales et une étude du frère Asclépiade sur l'étymologie des principaux mots français, dérivés du grec.

— M. Bonneton, à propos du compte-rendu de M. Seuillet sur la science du droit dans les comédies de Molière, cite un passage de Tallemant des Reaux, où il dit que Molière fut destiné à l'état ecclésiastique.

— Le Secrétaire-Archiviste a reçu une lettre de M. le Président de la Société d'agriculture de l'Allier, qui nous remercie de l'envoi d'un volume de l'académie de Metz. Cet envoi, dit-il, est un témoignage des sentiments de confraternité qui nous animent.

— M. G. Seuillet lit la première partie de son travail sur la réunion des délégués des sociétés savantes. Il y représentait la Société d'Emulation.

— M. Vallat donne lecture d'une étude critique des secrets de la lune par M. A. Mizauld de Montluçon. Dans un précédent travail M. Vallat nous avait montré Mizauld horticulteur, botaniste et naturaliste, aujourd'hui il nous le représente comme astrologue.

Cet ouvrage de Mizauld, les *Secrets de la lune* est de 1566 et est écrit en français, rareté pour l'époque où la langue latine était seule employée par les doctes esprits.

Là comme dans son traité *hortorum secreta*, il se montre crédule et grave, il croit aux anciens; ce qu'ils ont dit est pour lui toujours vrai et s'il nous rapporte plus d'une histoire incroyable sur la lune, il y croit lui, et ne met pas en doute les faits qu'il avance.

M. Vallat, avant d'analyser ce curieux traité, recherche quelle influence les doctrines de certains novateurs répandues en France au commencement du XVI[e] siècle ont eu sur sa composition.

Ensuite, M. Vallat fait passer sous nos yeux, chapitre par chapitre, l'œuvre de Mizauld. Des histoires choisies avec goût et racontées avec esprit viennent donner à cette analyse un vif attrait, le tout entremêlé de rapprochements et de citations puisées aux bonnes sources ; car si Mizauld est un érudit, M. Vallat peut le suivre, lui aussi aime et connaît les auteurs anciens.

Enfin, la conclusion de M. Vallat est que l'ouvrage de Mizauld n'a aucune valeur comme œuvre scientifique, il est le reflet d'une époque où les croyances

superstitieuses tenaient lieu de science astronomique.

— M. Queyroy informe la Société qu'un de nos compatriotes, M. le baron de Conny, vient d'obtenir une médaille d'or, dans la distribution des récompenses à la suite de l'exposition de Paris, pour sa belle statue : *la Charité fraternelle*.

— M. Méplain aîné offre à la Société, au nom de M. de Faye, membre correspondant, plusieurs fragments de vases samiens avec sigles ; une statuette en bronze de l'époque gallo-romaine et plusieurs médailles, le tout trouvé à Diou dans une fouille.

— MM. Seuillet, Battu et Bernard présentent en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, M. Giroud, avocat.

Séance du 6 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président présente un grand nombre d'ouvrages envoyés à la Société, entre autres un travail de notre collègue, M. A. Laussedat, sur la théorie et l'usage de l'odontographie de Robert Willis, et une copie littérale du contrat d'échange des duchés d'Albret et de Bourbonnais fait entre le roi Louis XIV et le prince de Condé, copie offerte par M. Croizier.

— M. le Président donne communication d'une lettre de M. Bouchard, qui donne sa démission de trésorier de la Société. Il sera procédé, dans la prochaine séance obligatoire, à son remplacement.

— M. le Président lit un rapport succinct fait par M. de Foudras, au nom de la commission chargée d'examiner les pièces de poésies envoyées au concours

ouvert par la Société pour doter le Bourbonnais d'un chant approprié à ses souvenirs historiques et aux produits de son sol.

L'opinion de cette commission est que les quatre chants envoyés, tout en n'étant pas dépourvus d'un certain mérite littéraire, ne rentrent pas complétement dans les conditions du programme. Elle serait d'avis de laisser le concours ouvert dans ses conditions actuelles jusqu'au 15 avril 1867.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. Bonneton aurait voulu un rapport plus détaillé, il aurait désiré que M. de Foudras vînt lui-même donner des explications, car peut-être aurait-on été amené ainsi à tracer d'une manière plus précise les conditions du concours ; il lui semble qu'il serait utile de faire un nouveau programme.

Sur la demande de plusieurs membres il est donné lecture d'un des chants envoyés. Ce chant, à cette simple lecture, ne paraît pas dépourvu de mérite ; mais, comme le fait observer M. de l'Estoille, la commission a examiné consciencieusement les pièces envoyées, et, après une étude attentive de chaque chant en particulier et des conditions du programme, elle a décidé qu'il y avait lieu de laisser ouvert le concours quelques mois encore.

M. le Président met aux voix la prorogation du concours jusqu'au 15 avril 1867. Cette proposition est adoptée.

— M. le Président a reçu une lettre de M. Boudant, notre collègue et curé-doyen de Chantelle, dans laquelle il l'informe que M. de Caumont vient de le nommer président des Assises scientifiques du Bour-

bonnais, qui se tiendront à Moulins vers le 1er août 1866.

M. Boudant a joint à sa lettre une copie de celle que lui a adressé M. de Caumont. Il résulte de la lecture de la lettre de M. de Caumont que ces Assises scientifiques n'auront en principe qu'une seule séance, mais, si le Président le juge convenable, il pourra leur donner plus de durée ; qu'il compte sur le concours actif des Sociétés savantes du département de l'Allier, et indique quelques questions qui lui semblent pouvoir être utilement traitées, par exemple : sur les progrès agricoles et industriels opérés depuis dix ans dans l'Allier; quelles modifications a pu subir l'état moral des populations de la contrée, etc.

M. Boudant dit dans sa lettre que les quelques questions indiquées par M. de Caumont sont insuffisantes, il en élargit le cadre et propose d'adjoindre au programme, des questions sur l'hygiène, le paupérisme, la météorologie, etc. Au reste, membre dévoué de la Société d' Emulation depuis de longues années, il désire qu'elle aussi formule un certain nombre de questions.

M. le Président, après avoir donné communication de ces deux lettres, dit qu'il a fait déjà observer à M. Boudant que le mois d'août est bien rapproché et puis qu'à cette époque beaucoup de personnes sont absentes de Moulins et qu'il vaudrait mieux reculer la tenue des assises scientifiques jusqu'au mois de novembre. Il demande à la Société de quelle manière elle veut s'associer à cette œuvre.

M. Méplain aîné pense que chacun doit apporter individuellement son appui aux assises scientifiques,

mais que la Société ne doit pas agir en tant que Société.

M. Charvot voudrait et c'est ce que désire, dit-il, M. Boudant, que la Société fît une liste de questions et puis qu'elle nommât des commissions et des sous-commissions chargées de traiter ces questions.

M. de l'Estoille fait observer que nous devons nous renfermer dans les termes de la lettre de M. Boudant. Or, M. Boudant et non pas la Société, a été chargé d'organiser les assises scientifiques du Bourbonnais. M. Boudant dans cette occurence s'est adressé à la Société, il lui a demandé un programme, rien qu'un programme ; aussi M. de l'Estoille pense que nous devons nous borner à dresser ce programme et à ne pas aller au-delà.

On décide que les vice-présidents de la Société s'occuperont de ce programme et que les membres qui auront des communications à faire à ce sujet auront à s'adresser à nos vice-présidents.

— M. Clairefond propose à la Société de nommer une commission qui aura à s'entendre avec la Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'Allier, à l'effet d'entreprendre auprès de M. le Préfet des démarches communes pour obtenir une salle de séances et des dépendances convenables pour les sociétés savantes. Il pense que le moment est opportun, car on s'est déjà occupé de cette question et cette demande a été favorablement accueillie.

La Société d'Agriculture a donné la pépinière, la Société d'Emulation a donné le musée au département, de sorte que M. Clairefond pense que l'entente de ces

Sociétés pour réclamer un local convenable serait très-utile et pourrait amener un résultat désirable.

M. de l'Estoille, tout en partageant complétement le désir de M. Clairefond pour que nous et les autres Sociétés savantes soient convenablement logés, ne croit pas qu'il soit prudent de s'associer à elles pour solliciter l'administration, qui s'est toujours montrée bienveillante pour notre Société. Il préfèrerait nous voir marcher seuls et non collectivement.

Une commission composée de MM. Croizier, Migout et Clairefond est désignée par M. le Président pour agir dans ce sens.

— M. Seuillet lit la seconde partie de son rapport sur la réunion des délégués des Sociétés savantes où il représentait la Société d'Emulation.

Séance du 10 août.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président présente un certain nombre de publications envoyées à la Société depuis notre dernière réunion, entre autres un exemplaire du *Budget communal*, par un de nos compatriotes, M. Brunel, ouvrage intéressant et surtout utile à toute personne qui s'occupe de la question des affaires de sa ville.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le curé Boudant sur le programme des assises scientifiques.

Il invite la Société à prendre connaissance des question de ce programme et à faire ses observations à ce sujet. Or il a été décidé dans la séance du 6 juillet que la Société d'Emulation ne s'occuperait pas en

séance des assises scientifiques ; qu'on ne lui avait demandé qu'un programme et que ce serait nos vice-présidents qui seraient chargés de le rédiger.

Cependant M. le Président engage vivement ses collègues de la Société d'Emulation à prendre une part active aux travaux du futur congrès, il pense que nous ne devons pas rester en dehors de ce mouvement scientifique et que les membres de la Société, comme toujours, doivent montrer qu'ils ne sont pas indifférents à tout ce qui favorise la culture des sciences, des lettres et des arts.

— M. le Président avait reçu une lettre de notre collègue, M. Gillot, adjoint au maire, pour savoir si, comme les années précédentes, le musée départemental créé par la Société d'Emulation, serait ouvert gratuitement au public, pendant les fêtes du 13 au 15 août, à l'occasion des courses de chevaux et de la fête de S. M. l'Empereur.

Il a été répondu que la Société avait pris les mesures nécessaires pour que le musée départemental fût ouvert comme les années précédentes.

— M. le Président communique une note de M. Esmonnot qui, sur sa demande à M. le Préfet, avait été chargé, comme architecte du département, de dresser un plan et une évaluation de la dépense nécessaire pour approprier les combles de l'aile gauche du Palais de justice, pour l'agrandissement du musée départemental.

Le plan fourni à M. le Préfet comprend deux parties distinctes, séparées par le grand escalier. La première, destinée au musée d'histoire naturelle, la seconde, à l'exposition permanente des objets d'in-

dustrie locale. Cette division permettrait, si les ressources disponibles n'étaient pas suffisantes pour l'ensemble, de réaliser d'abord la première partie et de classer les collections si généreusement offertes.

— M. F. Pérot lit une analyse intéressante des différents articles qui composent la livraison des mémoires publiés par la Société d'archéologie de Genève.

— M. Auger donne lecture du récit du passage de Bonaparte Ier consul (27 janvier 1802) et de celui du pape Pie VII (25 novembre 1804) à Moulins.

Ces pièces inédites sont extraites d'un registre où l'administration municipale, suivant un usage fort ancien, avait l'habitude de consigner les événements mémorables qui avaient lieu à Moulins.

M. Auger se propose de puiser dans ce registre plus d'un récit intéressant pour notre cité et il nous promet de les accompagner comme aujourd'hui d'une notice qui explique et complète ces procès-verbaux de l'histoire de Moulins.

— Le secrétaire-archiviste donne communication d'un article de la *Gazette des Beaux-Arts* (1er août 1866) où il est question de l'œuvre d'un de nos collègues. Les éloges que ce beau travail reçoit dans un recueil qui fait autorité en matière d'art, confirme ce que nous pensions tous du *Vieux Moulins* de M. Queyroy.

Séance du 2 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président donne lecture de la note suivante :

Depuis notre dernière réunion, trois de nos collègues ont été l'objet de distinctions flatteuses.

L'un, M. Clairefond, dont le zèle ne connaît pas d'obstacles quand il s'agit d'augmenter le bien-être matériel et moral des classes populaires, coopérait d'une manière active, il y a déjà de longues années, (1844) à la fondation de la Société de secours-mutuels pour les ouvriers, et l'an dernier, grâce à son initiative, nous avons vu la Société pour la propagation des connaissances utiles naître et grandir. Il a été nommé officier d'académie.

L'autre, M. Gillot, administrateur infatigable et qui trouve du temps pour toute œuvre utile, a, par décision impériale en date du 20 septembre 1866, obtenu une mention honorable, comme vice-président de la Société de Secours-mutuels des ouvriers de Moulins.

Le troisième enfin, M. Migout, avait, à l'instigation de notre Société, entrepris une œuvre longue et difficile : la *Flore du département de l'Allier*. Grâce à un travail incessant et à des recherches qui remontent à plusieurs années, il a pu doter notre pays d'un ouvrage qui lui manquait ; aussi le Conseil général lui a-t-il attribué le prix Robichon.

— M. le Président a reçu une lettre de M. le Préfet, l'informant que le Conseil général a voté, comme les années précédentes, une somme de cinq cents francs pour aider la Société d'Emulation dans l'achat des objets d'art destinés au musée départemental.

— M. A. Jutier a adressé à M. le Président une lettre dans laquelle il lui annonce l'envoi de quatre pierres trouvées dans l'église d'Ebreuil. Depuis longtemps M. Jutier sollicitait M. le curé d'Ebreuil de vouloir bien faire don de ces pierres au musée lapidaire départemental.

Ces pierres présentent des sculptures évidemment anciennes et qu' on attribue au XIe siècle. M. Jutier. sans leur assigner une date précise, se contente dans sa lettre d'en faire la description.

Au reste, ces pierres sont déposées au musée et il sera écrit à M. le curé d'Ebreuil pour le remercier de cet envoi.

— M. Advielle a, par une lettre en date du 11 août 1866. informé M. le Président qu'il mettait à la dispotion de notre Société son travail intitulé : *Recherches sur la vie et les travaux de Nicolas de Nicolay.*

M. Advielle désirerait que son ouvrage fût imprimé dans nos bulletins sans être modifié ni réduit; il assure que son travail a été soigneusement fait, convenablement rédigé, et que dans toutes ses parties il est rigoureusement exact. Il n'aurait voulu envoyer son livre à M. le Président qu'avec la certitude de son insertion dans nos bulletins, afin que personne ne pût profiter des renseignements qu'il renferme.

M. le Président a répondu à M. Advielle, qu'il ne pouvait s'engager à lui promettre l'insertion de son manuscrit dans nos bulletins ; que ce manuscrit devait lui être envoyé ; qu'il serait confié à des personnes dont la délicatesse ne pouvait être mise en doute.

M. le Président a reçu ce manuscrit et il a été décidé que le comité de publication en prendrait connaissance. Il sera fait un rapport à ce sujet.

— M. F. Pérot lit la note suivante à propos des fondations d'une tour gallo-romaine qu'il a découvertes il y a quelques mois.

« J'ai retrouvé il y a quelques mois, à cent mètres du bourg d'Aubigny sur-Allier, les fondements d'une tour gallo-romaine, édifiée sur un petit plateau d'où l'on domine le cours de l'Allier sur une grande étendue.

Tous les débris ayant appartenu à cette tour entièrement construite de ciment et de petits moëllons, étaient entassés au milieu de cette construction comme si elle se fût écroulée sur elle-même, et ce qui porte à le penser, c'est que les tuiles à rebords, les tuiles creuses, des masses agglomérées de ciment et de pierres portaient les traces évidentes d'un feu violent. Il est présumable que cette tour qui mesurait environ 5 mètres de côté, s'est écroulée à la suite d'un incendie.

Plusieurs grandes tuiles gisaient sur un lit de cendres et de charbon, j'en ai vu d'intactes, puis çà et là se rencontraient mélangés à la terre noircie quelques débris de très-grossière poterie, sans engobes ni ornements ; parmi ces débris j'ai vu un cube de très-beau marbre blanc parfaitement taillé, trois de ses parois étaient revêtues de ciment analogue à celui de la construction. A l'ouest de cette tour existaient encore, il y a quarante ans, d'immenses fossés circulaires comblés depuis peu de temps.

Dans les environs, plusieurs antiquités ont été découvertes, notamment dans une butte nivelée pour un chemin dans la commune de Saint-Léopardin-d'Augy, au lieu dit les Lieubards ; les travaux mirent à découvert une certaine quantité d'armes et d'objets divers, en bronze, plusieurs glaives ont été trouvés entiers; des poignées d'épée, des haches, y étaient pour ainsi dire accumulées, puisque plus de vingt ouvriers en prirent chacun à leur volonté. Cependant M. Jourdier en avait recueilli une grande partie; le régisseur de la terre d'Aubigny a possédé un mors de cheval, en bronze, d'une dimension extraordinaire, sa longueur était de 27 centimètres et le diamètre de la traverse qui rentrait dans la bouche du cheval était de 6 centimètres ; beaucoup d'autres mors, mais d'une grande dimension, y avaient été également trouvés, des squelettes d'hommes, des ossements de chevaux, des monnaies de bronze et d'argent faisaient encore partie de cette découverte dont aujourd'hui il reste à peine le souvenir ; j'ai cherché, mais bien vainement, à retrouver ces objets dispersés depuis plus de dix ans.

Non loin de là, dans le bois Libaud, existe un retranchement connu sous le nom du Vieux-Camp; les fossés, les remparts y sont encore visibles, on y a trouvé des monnaies romaines, des débris d'urnes de bronze et quelques poteries grossières.

Autour du camp, des squelettes humains se découvrent fréquemment ainsi que sur plusieurs points de la commune d'Aubigny.

Par sa situation sur les bords de l'Allier, Aubigny a dû être un point d'occupation ou d'observation des Romains, et quoique la rive gauche de l'Allier ait été moins étudiée que la rive opposée, on peut, d'un coup d'œil, voir leur système défensif établi sur cette rive depuis Château-sur-Allier jusqu'à Vichy.

— M. Taizy que l'état de sa santé ne permet pas de prendre une part active à nos travaux, écrit à la Société pour la prier de changer son titre de membre-titulaire en celui d'associé-libre. Sa demande est accueillie.

— MM. Reynard, Saulnier et Bernard présentent, en qualité de membre associé-libre pour la classe des arts, M. H. Delageneste, adjoint au maire de Moulins.

Séance du 16 *novembre.*

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

Parmi les brochures reçues par M. le Président, se trouve le discours pour l'inauguration de Notre-Dame de Chappes, prononcé par M. le curé Boudant; *Mes Adieux,* pièce de poésie lue à la distribution des prix du pensionnat de Saint-Gilles par l'auteur, M. Autissier ; enfin deux numéros des Annales de la Société d'Horticulture de Moulins.

— M. G. Seuillet rend compte d'un volume de mémoires de l'Académie du Gard.

La plupart des articles qui composent ce volume présentent un intérêt tout à fait local. Cependant il est un rapport de M. Morin qui offre à M. Seuillet une grande importance.

L'Académie du Gard avait mis au concours la question du morcellement de la propriété et des remèdes qu'on peut y apporter. Ce concours n'a pas abouti.

M. Morin, rapporteur du concours, considère le morcellement de la propriété comme une mauvaise chose au point de vue agricole, et les solutions apportées ne le satisfont pas.

En effet, on propose, soit une solution rétrograde, c'est-à-dire tous les errements de l'ancien regime, création de majorats, etc., soit une solution socialiste, c'est-à-dire l'intervention de l'Etat, qui, sous la forme de Société anonyme, prendrait toutes les terres et partagerait entre les propriétaires les bénéfices résultant de sa gestion, idée désastreuse et utopique. Pourtant M. Morin ne veut ni de l'une ni de l'autre solution, il pense que l'association pourrait remédier au mal dont on se plaint.

Séance du 7 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président présente à la Société différentes publications reçues depuis notre dernière réunion, entre autres un volume publié par la Société d'archéologie, *Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne*. A ce

volume était jointe une lettre du Président de cette nouvelle Société, demandant l'échange de nos publications contre celles de cette Société.

Sur la proposition de M. de l'Estoille, il est décidé non-seulement que cet échange est accordé, mais encore qu'il sera envoyé à cette Société la collection complète de nos bulletins et de nos publications.

— M. le Président a reçu avis de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique qu'il avait attribué à la Société d'Emulation de l'Allier, une allocation de trois cent cinquante francs.

— M. le curé Boudant, par l'entremise de M. Queyroy, offre pour le musée départemental un certain nombre d'échantillons minéralogiques provenant du Mexique.

M. Lomet, agent-voyer en chef, offre également pour le musée, une hache en silex et une pique ou fer de lance, objets trouvés à la Chapelaude, près d'Ebreuil.

M. Palamède de Montagnac fait don d'une hache de bronze, trouvée dans sa propriété. Il a déjà offert une de ces haches à la Société.

M. Auger met sous les yeux de la Société une carte dont il nous fait hommage. C'est la carte des campagnes du maréchal de Villars, elle est datée de 1743. M. Auger fait observer qu'à cette époque le maréchal de Villars était mort et pourtant cette carte lui est dédiée, mais la partie de la carte où se trouve la dédicace n'est pas de la même édition que celle où est la date; ce sont deux cartes d'une édition différente, réunies pour en former une seule.

— M. Bertrand a acquis pour le compte de la So-

ciété une gravure ancienne et curieuse (1568) représentant la rencontre des deux armées françaises à Cognat, près Gannat.

— M. de l'Estoille donne lecture d'une lettre de M. le comte L. de Lambertye sur quelques espèces et localités de plantes rares appartenant toutes (moins une) au bassin du Cher et qui ne sont pas indiquées dans la *Flore du département de l'Allier*, par M. Migout.

M. de Lambertye s'exprime ainsi dans cette note :

J'ai lu avec soin la *Flore du département de l'Allier* qui vient de paraître, œuvre utile destinée à répandre le goût de la botanique dans un département où les sciences naturelles comptent jusqu'ici trop peu d'adeptes.

L'auteur a eu la bonne pensée d'introduire dans son ouvrage des tables analytiques qui permettent d'arriver facilement d'abord à la connaissance de la famille, puis à celle du genre et enfin à celle de l'espèce. Les élèves du Lycée de Moulins et des pensions du département herboriseront dans leurs promenades avec d'autant plus de plaisir et de profit, qu'ils auront maintenant, avec cette Flore, le moyen de découvrir le nom de chaque plante. J'ai herborisé souvent dans un rayon de plusieurs lieues autour de Montluçon, mes trouvailles ont été consignées dans la *Flore du Centre* (1re édition) de M. Boreau et dans le catalogue des plantes du plateau central de MM. Lecoq et Lamotte. — M. Migout ne paraît pas en avoir eu connaissance.

Je donne ici les indications de localités de quelques plantes nouvelles ou rares dans le département :

1° Espèces nouvelles.

Asphodellus Albus. Wild. Clairière de la forêt de Bornac près Loyen (Cher) à 12 kilomètres du département de l'Allier. Commune à cette station.

Chrysosplenium alternifolium. L. Sables humides, bois de hêtres

rive gauche du Cher au Moulin Rameau (Creuse) à 8 kilomètres du département de l'Allier.

Orobus Albus. L. très-commun dans les prairies de la Tourate commune d'Arcomps (Cher), à 10 kilomètres du département de l'Allier.

Fritillaria Meleagris. L. Bois du Vignot, commune d'Arcomps (Cher), à 10 kilomètres du département de l'Allier

Salix pentandra. L. J'ai trouvé cette belle espèce sur le bord des prairies à Beausson, commune de Terjat (Allier), à 100 mètres d'un ruisseau qui sépare le département de l'Allier de celui de la Creuse et dans une prairie sur le bord de la route impériale de Montluçon à Clermont et à St-Eloi (Puy-de-Dôme), à 6 kilomètres de la lisière du département de l'Allier.

2° Espèces rares.

Hesperis matronalis. L. Prairies, rive gauche du Cher, au moulin Rameau (Creuse), lisière du département de l'Allier.

Lathyrus latifolius. L. Bois entre Néris et les Modières.

Lythrum hyssopifolium. L. Assez commun dans les fossés humides qui bordent les routes, environ de Montluçon.

Illecebrum verticillatum. L. Assez commun dans les sables granitiques des affluents du Cher, près Montluçon.

Semper vivum arachnoideum. L. Une seule station est indiquée dans la Flore — Rochers de la Sioule à Neuvialle ; — en voici une seconde : Rocher juste au confluent de la Tarde et du Cher, à St-Marien (Creuse) ; l'épaisseur seule du Cher sépare les deux départements de la Creuse et de l'Allier.

Sambucus racemosa. L. Rive gauche du Cher (Creuse) dans les rochers granitiques, à 2 kilomètres de Chambouchard, dont une partie du village appartient au département de l'Allier.

Liburnum lantana. L. Indiqué dans la Flore sur les terrains calcaires ; je l'ai trouvé sur le granit au-dessus de Lavaux-Sainte Anne, rive droite du Cher.

Doronicum pardalianches. L. Rive gauche du Cher, bois de hêtres, au moulin Rameau (Creuse), à 8 kilomètres du département de l'Allier.

Renanthes purpurea. L. Se rencontre sur les bords de la route impériale de Montluçon à Clermont, descente Saint-Menat, dans le bois, à 2 kilomètres de la lisière du département de l'Allier.

Samolus Valerandi. L. Dans les bruyères, côte nord au roc du Saint, près Montluçon.

Cyperus flavescens. L. Marais de la Vernet en face Rinçay et près du Cher.

Osmunda regalis. L. Sables humides dans le lit de la rivière de la Chapelaude, à 1 kilomètre au-dessus de son embouchure dans le Cher, au village de Vaux,

A propos de cette note, M. Migout fait observer qu'il a fait une *Flore du département de l'Allier* et partant qu'il n'avait pas à parler des plantes du département du Cher. Cependant comme le département de l'Allier est limitrophe de celui du Cher, il prend note des plantes qu'a signalé M. de Lambertye, ce sera pour lui l'occasion de les rechercher avec soin dans notre département.

— M. Jaladon de la Barre, à qui ses fréquentes absences de Moulins ne permettent pas d'assister régulièrement à nos séances, écrit à la Société pour la prier de changer son titre de membre titulaire en celui d'associé-libre. Sa demande est accueillie.

— Sur la proposition de M. le Président, M. G. Seuillet est désigné, comme devant représenter la Société au congrès archéologique d'Aix.

— M. Bernard propose de modifier ainsi une partie de l'article 4 du titre IX de nos statuts : les membres correspondants devront le recevoir (le bulletin) en qualité d'abonnés. Il demande que sa proposition soit renvoyée à la commission chargée de la révision du réglement. La Société accède à sa demande.

— M. H. Delageneste est admis en qualité d'associé libre pour la classe des arts.

MM. de l'Estoille, Queyroy et Bouchard présentent en qualité de membre correspondant pour la classe des sciences, M. de Cessac, président de la Société des antiquaires de la Creuse.

Séance du 21 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

Parmi les ouvrages envoyés à la Société depuis notre dernière réunion, M. le Président signale d'une manière particulière l'*Abrégé de la Géographie du département de l'Allier,* par notre collègue M. Alary. Cette troisième édition est augmentée d'un résumé de l'histoire du Bourbonnais.

Notre collègue, l'abbé Fayet, a envoyé également à la Société un poëme : *la Charité.*

— M. Battu met sous les yeux de la Société une statue antique en bronze qui semble être un Apollon. Cette statuette ainsi qu'un plat d'argent moderne a été trouvée près du domaine des Kecisses, commune de Chevagnes, dans la propriété de M. Chambon.

Il sera demandé à M. Chambon l'autorisation de dessiner cette statuette, qui trouvera ainsi place dans nos bulletins.

— M. Battu rend compte d'une livraison des bulletins de la Société d'acclimatation. Cette livraison se compose du compte-rendu d'une exposition internationale des produits et engins de pêche de Bergen, d'une notice sur les travaux scientifiques de S. A. le

prince L. Bonaparte, de renseignements sur la race des moutons de l'Afrique Australe.

Dans la notice sur les travaux du prince Bonaparte M. Battu donne lecture d'une anecdote racontée par l'auteur de l'article, M. Richard (du Cantal) et dont un des interlocuteurs est un de nos anciens présidents, M. Bedel. Il s'agit d'un jeune homme qu'il trouva en costume de cuisinier à la porte de l'hôtel où il était descendu au Mont-Dore. Il avait reçu ce jeune homme bachelier, il y avait deux ans, et ce dernier avait été obligé de demander à la cuisine, le pain que Virgile, Horace et Homère n'avaient pu lui donner.

—M. Queyroy voudrait que le recueil des chansons et légendes bourbonnaises envoyées au ministre de l'instruction publique, il y a quelques années, fût imprimé dans nos bulletins,

Comme on ignore s'il a été conservé une copie de cet envoi, le secrétaire-archiviste est chargé de s'en informer auprès de M. Alary.

— Sur la proposition de M. le Président, M. Bouchard est chargé de représenter la Société d'Emulation aux assises scientifiques qui doivent se tenir le 26 décembre 1866 à Limoges.

—M. F. Pérot lit une étude sur le temps, cette chose inextensible et précieuse que l'homme perd si souvent quoiqu'il ne la retrouve jamais et la regrette toujours.

La conclusion de M. Pérot est que l'homme heureux doit aider celui qui ne l'est pas, ainsi le temps sera pour tous les deux moins pénible à traverser. C'est là la philosophie à étudier, dans celle-ci on

n'aura aucun énigme à chercher, on trouvera le bien en le faisant.

M. de l'Estoille, se faisant l'interprète des sentiments de la Société, adresse des félicitations à M. Pérot sur le travail qu'il vient de lire et qui est une preuve qu'il a su employer le temps d'une manière utile.

G. BERNARD,

Secrétaire Archiviste.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1866.

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareille époque, en vous disant quelques mots sur les résultats satisfaisants des travaux de notre Société pendant l'année 1865, j'ajoutais l'expression d'une espérance pour l'année 1866, qui, par la loi du progrès, devait nous promettre des sujets d'une satisfaction plus grande encore. Je crois que cette bonne espérance s'est réalisée.

Vos travaux ne se sont pas bornés aux intéressantes notices qui ont déjà été ou seront bientôt publiées dans notre bulletin. Avec votre appui, des œuvres plus étendues ont pu se produire, notamment un ouvrage de la plus grande utilité pour le pays, une *Flore complète du département de l'Allier*. Ainsi le zèle

du savant et studieux collègue qui a bien voulu se charger de former un herbier pour les collections d'histoire naturelle, a dépassé nos espérances ; non-seulement il a accompli l'œuvre de collection que vous lui aviez confiée, mais il a produit en outre une œuvre bien plus importante, un livre qui va faciliter l'étude et inspirer le goût de la botanique dans notre Bourbonnais.

C'est aussi hors de notre bulletin que se produiront cette année, d'autres travaux fort intéressants d'un bon nombre de nos collègues. Ils seront publiés dans le compte-rendu des Assises scientifiques du Bourbonnais, auxquelles nous assistions il y a peu de jours. La Société d'Emulation de l'Allier peut, je crois, s'attribuer la plus grande part dans tout ce qui a fait l'intérêt et l'éclat de cette réunion de tous les hommes studieux du département, non-seulement parce qu'un grand nombre des mémoires lus dans les séances étaient des œuvres de ses membres, mais aussi parce qu'il est certain que ses réunions, ses publications et ses encouragements ont puissamment contribué à développer le goût et l'étude dans le pays.

Mais ce n'est pas seulement à ces Assises scientifiques que notre Société a pris part cette année. Elle a été représentée à de plus grandes solennités encore. Notre collègue, M. Seuillet, que vous avez délégué à la réunion des Sociétés savantes qui a eu lieu à Paris au mois de mars dernier, en vous rendant compte de sa mission, vous a fait participer à l'intérêt que cette grande réunion a présenté. Vous lui avez confié une mission semblable, auprès du congrès scientifi-

que qui vient de se tenir à Aix et à Nice, et son retour vous fait espérer encore une participation aux jouissances que sa mission lui aura fait éprouver. Vous avez la même attente de la mission de M. Bouchard, qui a bien voulu aussi accepter le titre de votre délégué aux assises scientifiques qui ont été tenues, il y a peu de jours, à Limoges.

Mais dans cette petite revue de l'année 1866, ce que je vous rappelle avec le plus de bonheur, c'est la satisfaction que vous ont fait éprouver les récompenses publiques décernées à trois de nos collègues.

Le Président et le principal organisateur de la Société de propagation des connaissances utiles, ce collègue que nous honorons autant que nous l'aimons, a été nommé Officier d'Académie par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique. Vous avez applaudi à cette distinction, en vous rappelant que M. Clairefond a d'autres titres encore à la reconnaissance de ses concitoyens.

Un autre de vos collègues, dont le zèle pour le bien public est infatigable, M. Gillot, l'un de vos administrateurs de la cité, a obtenu une mention honorable comme Président de la Société de secours mutuels des ouvriers de la ville de Moulins. Soyons les interprètes de tous les habitants de cette ville, en ajoutant à cette récompense de vifs remercîments pour tous les services que rend M. Gillot dans les diverses fonctions dont il a bien voulu accepter la charge.

L'utilité de l'œuvre que M. Migout a accomplie en publiant une *Flore du département de l'Allier*, a été bien appréciée par le Conseil général, qui lui a attribué le legs Robichon. Applaudissons aussi à cette

récompense et remercions de nouveau notre collègue de son zèle et de ses laborieuses recherches.

Après avoir ainsi rappelé les principaux sujets de satisfaction que nous a donnés l'année 1866, je ne ferai qu'indiquer d'une manière générale à vos souvenirs, l'intérêt qu'ont présenté le plus grand nombre de nos réunions de cette même année. Plusieurs de nos collègues ont bien voulu se charger de l'examen des bulletins et autres œuvres diverses que les autres Sociétés savantes nous ont envoyés, en échange de nos publications, et en vous rendant compte de cet examen, ils vous ont fait apprécier la valeur des travaux de toutes ces Sociétés avec lesquelles nous rivalisons. D'autres membres vous ont fait connaître de très-intéressantes recherches et découvertes archéologiques qu'ils ont faites sur divers points du département, et notre savant et heureux chercheur, M. Bertrand, vous a montré de nouveau que son zèle est infatigable. Enfin plusieurs de nos séances ont dû leur intérêt et leur charme à des lectures faites par deux de nos plus jeunes collègues, MM. Vallat et Pérot, dont le goût pour l'étude est ainsi pour nous une bonne fortune. Je les remercie en votre nom.

Au nombre des travaux de l'année dont l'impression a enrichi notre bulletin, je citerai spécialement deux mémoires importants : l'un est une étude sur la météorologie de M. R. de Lafosse, président de la commission que vous avez chargée de correspondre avec Paris, pour la discussion des observations faites sur la marche des orages dans le département de l'Allier. Ce mémoire, par une exposition aussi claire que savante, vous a fait bien connaître l'état des

connaissances de la vraie science sur les causes et les lois de formation et de propagation des orages, et vous a dit les espérances de cette science pour la prévision du temps, qui aurait une si grande utilité pour la navigation et pour l'agriculture.

L'autre est un mémoire étendu de M. Brugière de Lamotte, qui appelle un nouvel examen de votre part sur la question des Boïens de César. Cette question, que vous avez mise vous-même à l'étude, a été déjà, je crois, plusieurs fois débattue. Je ne sais si elle est bien résolue dans les mémoires de M. Brugière de Lamotte. Complètement incompétent sur les études de la nature de celle dont il s'agit, je ne puis porter à ce sujet aucun jugement.

Je ne dois pas oublier de signaler, dans les bons effets du zèle et des soins de plusieurs de nos collègues, l'accroissement de notre bibliothèque et du musée départemental.

La bibliothèque s'est enrichie de 45 volumes d'œuvres anciennes et nouvelles d'enfants du Bourbonnais. Plusieurs de ces ouvrages ont une grande valeur, soit à cause de leur rareté, soit à cause de l'intérêt qu'ils présentent.

Cette bibliothèque, qui contient maintenant 1,800 volumes environ, forme déjà une belle collection des travaux littéraires et scientifiques des hommes du pays. C'est pour nous un trésor précieux, dont les richesses ont été classées avec le plus grand soin et un ordre parfait, par notre collègue, M. Conny. J'exprime de nouveau le désir que le catalogue qu'il en a dressé soit imprimé pour être distribué à tous les membres de la Société.

La collection archéologique du musée départemental s'est augmentée aussi, depuis l'année dernière, de précieuses richesses. Une dizaine de pièces rares et importantes de la céramique antique et de celle des derniers siècles, ont été acquises à des prix avantageux, et la générosité de plusieurs des membres ou des correspondants de la Société a fait don au musée d'un bon nombre d'objets d'antiquité très-remarquables, des statues, des portraits, des médailles en or, de beaux fragments de mosaïque, etc.

J'ai cependant à exprimer un regret : l'extension que vous désirez donner au musée départemental, en y ajoutant des collections d'histoire naturelle, ne se réalise pas aussi promptement que nous l'espérions : de belles collections sont prêtes, mais le local qui doit les recevoir ne l'est pas encore et ne le sera peut-être pas très-prochainement. Prions de nouveau M. le Préfet de faire ce qui dépendra de lui pour que la promesse qu'il nous a faite à ce sujet reçoive le plus tôt possible son accomplissement. Il le fera non-seulement afin de vous satisfaire, mais aussi pour répondre aux vues de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, qui, dans la circulaire qu'il vient d'adresser aux Sociétés savantes, fait connaître toute l'importance qu'il attache à la création de collections d'histoire naturelle dans les départements.

Me reste-t-il quelque chose à vous dire ? Oui, Messieurs, il me reste à vous exprimer ce que j'éprouve depuis deux ans ; c'est un vif sentiment de reconnaissance pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me chargeant de présider vos séances et pour la bienveillance qui a rendu ma

tâche si facile. Agréez mes vifs remerciements, non-seulement parce que les fonctions que vous m'avez confiées ont été bien honorables pour moi, mais aussi parce qu'en me rendant plus assidu à vos séances, elles m'ont procuré de bonnes jouissances, et surtout parce qu'elles m'ont facilité des relations plus intimes avec les hommes d'élite d'un pays dont je ne suis pas enfant, mais où je suis bien heureux de me voir traité avec la bonté qui s'attache aux enfants adoptifs. — Permettez-moi donc de me dire que c'est à des amis que j'adresse ces remercîments et l'assurance d'un entier dévouement.

Moulins, le 4 janvier 1867.

REYNARD.

L'ASTROLOGIE

ET

LA MAGIE EN FRANCE

AU XVIe SIÈCLE

ÉTUDIÉES DANS L'UN DE LEURS PLUS CURIEUX REPRÉSENTANTS

PAR M. GUSTAVE VALLAT

Les secrets de la Lune.

Je vous ai fait connaître Antoine Mizauld comme horticulteur, botaniste et naturaliste ; je vais aujourd'hui vous en parler comme astrologue. La distance de la terre à la lune n'est pas très-considérable ; nous allons la franchir en compagnie de notre aimable savant, qui veut bien commettre une indiscrétion, en nous dévoilant les *secrets de la lune,* notre voisine. Cet opuscule étrange, dont l'impression fut autorisée par un décret royal du VIe jour de mars 1566, doit nous montrer sous leur vrai jour l'auteur et son temps ; il est écrit en français, rareté pour l'époque où la langue latine était seule considérée par les doctes

esprits. Aussi l'auteur, dans son *Epistre nuncupatoire à noble homme M. François Le Comte, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaire de son hostel*, s'excuse-t-il en ces termes d'écrire dans cette langue commune et vulgaire appelée langue française : « Ie sçay, et m'asseure, que ceux qui cognoissent l'excellēce et dextérité de vostre esprit, me blasmeront et reprendront de ce que ie vous présente chose escrite en langage frāçois. Mais quoy ? ils se doivent persuader, que i'ai voulu imiter les bons cuisiniers, qui pour exciter l'appétit de leurs seigneurs et maistres, font souventes fois quelque meslange de l'aigre avec le doux. » Ainsi, de l'avis de M. Mizauld, la langue française n'est qu'un mets rude et aigre comparé à la langue latine, la douceur même. Il est vrai que Montaigne, le premier écrivain classique, n'avait pas encore façonné la langue française, ne lui avait pas encore donné cette forme souple et naturelle, ces tours heureux et dégagés, cet air de naïveté et de parfaite bonhomie, qui font aimer le livre des *Essais* comme on aime une causerie libre et enjouée. Constatons cependant que M. Mizauld est un bon cuisinier pour son temps, et qu'il excite toujours l'appétit des esprits même les plus délicats, parce qu'il sait assaisonner ses mets dans de justes proportions ; il les sert, comme nous le verrons, à courte sauce (précieuse qualité dont nous devons lui savoir gré) ; car il a toujours été considérable le nombre des mauvais écrivains qui, comme les mauvais cuisiniers, noient et délaient leurs mets dans une sauce sans saveur, noient et délaient leurs idées dans un déluge de mots

fades, et dont on peut dire comme Boileau a dit de Mignot dans sa satire du festin ridicule :

. . . . Dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Ajoutons, à la gloire de Mizauld, que sa sauce est bonne : car elle est bien liée, d'un goût simple et parfois piquant.

Si nous n'avions déjà fait ample connaissance avec Mizauld, nous aurions pu croire, à la lecture du titre de cet opuscule, que l'auteur avait dérobé ses secrets à la lune, dans un voyage qu'il avait fait chez cette mystérieuse dame, à l'imitation de *Lucien* qui nous en donne une description originale dans son *Histoire véritable*. Mais la différence bien tranchée de leur esprit ne nous a pas permis de nous méprendre sur la nature de leurs idées. Le philosophe de Samosate, comme nous le savons tous, est un esprit sceptique, railleur, mordant ; il est l'ennemi de toute tradition, de toute autorité religieuse, philosophique, politique, littéraire : c'est le niveleur classique de l'antiquité. Son voyage dans la lune est une satire où la religion païenne et celle des juifs, les doctrines des philosophes et principalement celles de Platon, les rêveries des poètes, les assertions des historiens comme Hérodote, sont attaquées avec cette finesse pénétrante et cette verve intarissable que nous lui connaissons. Lucien est le Voltaire des Anciens : comme lui il n'élève qu'un temple, il ne s'agenouille qu'au pied d'un autel, celui du goût. Ce philosophe sans religion en a pourtant une comme Voltaire, celle du beau et du vrai. C'est du reste à cette religion qu'ils doivent

leur immortalité. Mizauld au contraire, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans notre étude critique de son traité *Hortorum secreta*, est un esprit crédule et grave ; en un mot c'est un savant dont le front se déride rarement. S'il est parfois plaisant, c'est à son insu ; adorateur zélé de toute tradition, de toute autorité, il rend un culte pieux aux Anciens. Aussi a-t-il le polythéisme scientifique en grande vénération : Dioscoride, Philostrate, Hippocrate, Galien, Celse, etc., sont autant de dieux aux écrits desquels il faut croire comme à des oracles. Pour lui les noms de ces écrivains sont sacrés. Il lui semble qu'en médecine comme en toute autre science le scepticisme soit fatal et que la foi seule puisse sauver. Le défaut principal de Mizauld, c'est celui de son époque, l'idolâtrie. Comment Mizauld idolâtre, direz-vous ? Rassurez-vous. Idolâtre de l'érudition, des aphorismes, des maximes, des recettes et des remèdes en honneur chez les Anciens. Il ne faut donc point considérer *les Secrets de la Lune* comme une espèce de satire, d'ouvrage plaisamment conçu, malgré le titre de l'opuscule qui semblerait indiquer la présence d'une idée telle chez l'auteur. Mizauld est un croyant de la science ; et s'il nous dévoile les secrets de la lune, c'est qu'il est réellement lui-même sous le charme des enchantements attribués à cet astre par les esprits superstitieux.

Il serait bon, avant d'analyser ce curieux traité, de rechercher quelle influence les doctrines fantastiques de certains philosophes répandues en France au commencement du XVI[e] siècle ont eue sur sa composition.

Cornélius Agrippa, le précurseur de Paracelse, dont le nom a survécu avec les légendes de son art magique,

n'est pas étranger aux spéculations de Mizauld. Il existe, suivant ce prétendu philosophe, des forces occultes supérieures aux forces élémentaires, dérivant de l'âme du monde et de l'influence des astres. L'esprit mondain exercé son action sur tous les êtres, mais avec plus ou moins d'énergie, et donne à chacun *la vie* et *la forme*. Une échelle de l'être rattache ensemble les ordres de choses les plus élevées et les plus humbles ; car toutes choses ont par cet enchaînement un rapport sympathique avec les choses qui sont au-dessus et au-dessous d'elles, effet qu'on peut assimiler à celui du son qui se propage le long d'une corde. Voilà bien posés les principes de la *philosophie émanative* que nous retrouverons dans l'opuscule qui fait l'objet de notre étude. Mizauld avait également lu Paracelse, et s'était pénétré de son art cabalistique qui produit, par l'imagination et la foi naturelle *(per fidem naturalem ingenitam)*, toute espèce d'opérations magiques. La théorie de ce philosophe sur la présence de l'élément astral dans l'homme a laissé sur l'esprit de notre savant une impression dont son traité porte l'empreinte. Il ne faudrait pas croire cependant que les théories de ces philosophes modernes ont seules exercé une influence sur le système de Mizauld ; les traditions et les préceptes des Anciens sur les rapports des êtres avec la lune y ont aussi leur part, mais à un degré moindre. Car, si les doctrines d'Aristote, de Pline, d'Elien, les conseils d'Hésiode, de Virgile, de Columelle, d'Albert-le-Grand, ont agi sur l'esprit de notre savant, il est évident que la théorie principale de l'opuscule sur la puissance émanative du soleil et de la lune, théorie qui fait tout le fondement de l'ar-

gumentation, appartient aux philosophes modernes dont nous venons de parler.

Après avoir montré les influences sous lesquelles ce petit livre a été composé, et le principe sur lequel repose toute la théorie spéculative de Mizauld, il nous paraît nécessaire de faire connaître brièvement la manière dont l'auteur présente et ordonne ses idées, et la fin qu'il se propose.

La lune, suivant Mizauld, est l'épouse du soleil. Comme toutes les mères elle doit influer d'une façon plus directe et plus active sur tous les êtres. Aussi l'auteur s'occupe-t-il d'elle principalement : elle sympathise avec la femme, avec les animaux, avec les végétaux, avec la matière même. La puissance de la lune sur chaque partie du corps, selon qu'elle réside en l'un des douze signes du zodiaque, est la conséquence naturelle de cette sympathie. Aussi Mizauld établit-il comme indubitable *l'autorité* de cette déesse sur les malades et les maladies ; il veut donc la faire servir à des cures merveilleuses. Cette théorie a, comme on le voit, un but pratique ; reste à savoir si elle a jamais eu un résultat efficace. Nous en doutons encore. Il me semble cependant, à cet aveu, entendre notre savant crier à l'impiété et nous reprocher amèrement notre scepticisme à cet égard : « Si vous souffrez des maux affreux, c'est que vous n'avez point foi en la lune, ô misérables intelligences des hommes, ô cœurs aveugles (*ô miseras hominum mentes, ô pectora cœca*) ; car pour guérir il faut croire. » Mizauld a peut-être raison. Mais, hélas ! nous ne croyons pas, même après avoir lu cet opuscule qui respire d'un bout à l'autre une foi ardente dans l'efficacité magique de la

lune. En vain Mizauld, pour nous persuader, déploie-t-il toute son éloquence ! Nous demeurons incrédules et par conséquent incurables. Il a réussi cependant à nous donner une conviction, celle qu'il est sous le charme de cette enchanteresse. Même après la lecture des anciens auteurs sur les changements opérés par la lune, même après l'étude approfondie des systèmes de Cornélius Agrippa et de Paracelse sur l'influence des astres, malgré sa bonne envie de croire, Mizauld devait avoir sinon un doute, du moins une hésitation. Mais alors Phœbé, pour triompher des derniers obstacles et donner une foi plus vive au nouvel adepte de sa religion, a dù faire pour lui comme pour Endymion, et usant de son pouvoir magique sur l'esprit de notre crédule savant, s'en faire aimer, en lui révélant ses *secrets* dans un songe charmant. Mizauld s'est réveillé avec la foi, et son imagination lui a représenté, sous des couleurs plus vives, les vérités qu'il a cru recevoir de sa chère Phœbé, dans sa conférence mystique avec elle. Larochefoucauld a eu raison de dire : « L'esprit est souvent la dupe du cœur. » La foi et l'imagination sont donc les caractères généraux de l'œuvre que nous analysons.

Dans son chapitre Ier, le médecin et mathématicien de Montluçon nous représente la lune comme une mère « subministrant d'en hault, comme d'une mamelle, occultement distillant certain suc et alimêt conforme à l'humidité radicale et matière génitale des dites choses. » L'influence de la *philosophie émanative* préconisée par Cornélius Agrippa et Paracelse est ici trop manifeste pour que nous insistions davantage sur ce point. Le soleil, d'un autre côté, nous dit

Mizauld, fait l'office de « masle et père, en donnant aux choses forme, par sa naturelle chaleur et énergie, avec vie végétatrice, ou autre, accompagnée de certaines facultez et vertus, par sa vitale inspiration, action et radiation, etc. » Nous reconnaissons encore la trace de l'*Esprit mondain* d'Agrippa, qui exerce son action sur tous les êtres avec plus ou moins d'énergie, et donne à chacun *la vie* et *la forme.* Tout le système de Mizauld repose sur ce principe : la lune donne la semence génitale à la matière, le soleil la forme. Suit un tableau plein de vie et d'imagination, dont le gai coloris fait tout le prix : c'est la peinture du mariage du *Coq doré* avec la *Poule argentine ;* de la parfaite harmonie qui règne entre ces deux divins oiseaux, dont les maisons et palais sont proches au ciel, et pour cause..... L'auteur termine cette naïve description de l'alliance entre les deux grands luminaires du monde par un rapide exposé des différents noms attribués au soleil et à la lune par les Anciens.

Le chapitre II est un des plus curieux du livre. Il traite de l'accord entre la lune et le sexe féminin. Mizauld n'en reconnaît qu'au point de vue physique : le tempérament de la femme, ses indispositions naturelles, le travail qui s'opère constamment en elle dépendent de la lune, et suivent ses phases diverses. Telle est la conviction de Mizauld. Je ne sais si notre savant a raison, mais je crois que, si la femme a quelque analogie avec la lune, c'est au moral plutôt qu'au physique. La lune est changeante, mobile, inconstante. Ne trouvons-nous pas dans le caractère de la femme des variations semblables ? Son esprit ne se ressent-il pas quelquefois de cette terrible *lune rousse*

qui annonce de si grandes tempêtes? Tout-à-coup le ciel s'assombrit et l'orage gronde dans plus d'un nid où le tourtereau ne rêvait que *lune de miel*. Nous aurions tort pourtant de ne pas faire de restriction dans l'analogie que nous trouvons entre le moral de la femme et les variations lunaires. S'il en est d'inconstantes, il en est aussi de constantes, qui auraient le droit de citer le vers de Racine, comme épigramme à l'adresse de leur accusateur :

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?

Mizauld termine son chapitre II par une singulière remarque sur l'harmonie entre la lune, la conception et la nativité, remarque que lui a suggérée le 50e aphorisme de Ptolémée. Chez les Anciens, les femmes, dans les douleurs de l'enfantement, imploraient le secours de la lune sous le nom de *Lucine*, déesse qui n'est autre que la lumière ou le jour. Rien n'est plus naturel qu'une mère souhaite que son enfant voie le jour heureusement; et, si les femmes appelaient à leur aide, de préférence à toute autre, la lune cette mystérieuse lumière des nuits, c'est qu'il y a toujours quelque chose de mystérieux dans le grand acte de la création. Telle est l'interprétation que nous donnons de l'invocation de Lucine chez les Anciens; nous aurions aimé à voir Mizauld, le favori de la lune, nous donner la sienne à ce sujet.

Si vous aimez les récits merveilleux, les traditions magiques, lisez le chapitre III. Je suis sûr que les sorcières de Shakespeare, si elles l'eussent étudié, en auraient tiré quelque profit pour perfectionner leurs charmes. Elles auraient ajouté à leur cuisine infernale

certaines bêtes qui y manquaient, et dont Mizauld fait connaître les rapports secrets avec Hécate. Mêlées au filet de serpent, à l'œil de lézard, au pied de grenouille, à la langue de chien, au dard de vipère, je suis persuadé que quelques pattes d'un jeune scarabée n'auraient pas nui au sortilége. Car la naissance du petit *Escarboton*, au moyen d'une pilule, sous les auspices d'Hécate, ne laisse pas d'avoir un caractère surnaturel. Je crois même que le charme eût été complet si une tête de cynocéphale, espèce de singe qui ne mange et ne boit pas, tant que la lune est en conjonction, c'est-à-dire sans lumière, parce qu'il pense qu'elle lui est ravie, eût bouilli avec des fibres et des filaments de foie de rats et de souris, et un œil de chat, qui change de couleur, lorsque la lune change. La physe, poisson de merveilleuse nature, grêle et maigre, quand il n'y a pas de lune, gros et gras, quand elle est dans son plein, et dont le foie croît et décroît avec elle, aurait fait grand plaisir à Hécate dans ce brouet infernal, que les sorcières préparaient en chantant :

Esprits noirs et blancs,
Esprits rouges et gris,
Mêlez, mêlez, mêlez,
Vous qui savez mêler.

Le charme est fini ; et cependant nous sommes toujours sous celui de notre crédule auteur des *Secrets de la Lune*.

Le chapitre IV nous rappelle le vers de Virgile :

Ipsa dies alios alio dedit ordine luna
Felices operum ....

La lune aussi amène dans son cours inégal des jours favorables aux travaux champêtres.

C'est une des parties de l'opuscule qui intéresse surtout les agriculteurs. Pour cette raison Mizauld n'aurait pas dû se contenter de parler principalement des temps lunaires propices aux différents travaux des champs ; il eût été nécessaire qu'il s'étendît davantage sur les temps qui leur sont contraires, et surtout qu'il n'oubliât point de signaler le cinquième jour de la lune si fatal à tous les travaux champêtres : c'est ce dont nous avertit le poète de Mantoue :

. . . . . . Quintam fuge : pallidus Orcus
Eumenidesque satæ ; tum partu terra nefando
Cæumque, Japetumque creat, sævumque Typhæa
Et conjuratos cœlum rescindere fratres, etc.
(Georgiques, livre 1, vers. 273.)

Redoute le cinquième jour de la lune : il a vu naître les Furies et le pâle Orcus ; alors dans son horrible fécondité, la terre enfanta Cée, Japet, le cruel Typhée et ces frères audacieux conjurés contre le ciel.

Ce qui veut dire, abstraction faite du langage poétique, que les plantations opérées le cinquième jour de la lune ne produisent rien de bon. Mizauld nous dit bien qu'il faut planter la vigne et couper les bois lorsque la lune *faict son discours soubs terre.* Mais son conseil manque de précision ; nous aurions aimé qu'il fixât un jour, comme Virgile, le *septième* après le *dixième*, par exemple :

Septima post decimam felix et ponere vitem.
(Georgiques, livre I, vers. 274.)

Apropos de la coupe des bois, Mizauld nous apprend que toute matière coupée, quand la lune « décroist, est merveilleusement bonne : ce qu'on peut aussi accommoder aux pierres de taille et au moilon, quand on les tire hors de leurs quarrières et filières. » Avis à MM. les architectes et entrepreneurs de bâtiments.

Les Egyptiens ne se servaient jamais d'ognon, dit l'auteur, parce que ce légume est antipathique à la lune qu'ils adoraient sous le nom d'Isis. Pourquoi donc est-il antipathique à Isis ? Parce qu'il est plus gros et mieux nourri, quand la lune est vieille que quand elle est nouvelle. « *Inde iræ.* » On ne se serait jamais douté que les Egyptiens fussent aussi constants dans leur galanterie pour une déesse aussi inconstante que la lune, sur laquelle les mortels peuvent si peu compter.

Le récit circonstancié des différentes mutations par lesquelles passe la pierre nommée *sélénitrope,* à l'imitation des divers changements de la lune, et qui tient tout le chapitre suivant, ne serait pas indigne de figurer parmi les contes des *Mille et une nuits*. Mizauld a beau dire qu'il a eu entre les mains cette merveilleuse pierre, qu'un de ses fort doctes et ingénieux amis avait rapportée de ses lointains voyages : Nous aurons peine à le croire. Je cite un des passages qui a trait à ces changements magiques : « A l'instât de la côiunction de la lune avec le soleil, l'indice et marque lunaire apparoissait tout au plus haut de la rotondité de la pierre, comme un petit grain de mil fort obscur, qui puis un chacun iour croissait en cornichon blanc, et visiblement s'augmentait, descendant contre bas, soubs semblable forme que la lune :

iusques à ce qu'il fust parvenu au centre et milieu de la pierre, où il apparoissait en tout et partout rond, côme un gros pois : signifiant ce iour estre pleine lune. Puis du dit centre et milieu, la marque remontoit contre hault, se diminuant et appétissant ; à l'imitation du corps et lumière de la lune, et soubs telle proportion qu'elle avoit tenu en descendant, iusques à ce que peu à peu s'anéantissant et diminuât, elle fust parvenue au lieu d'où elle estoit issue. Auquel se donnoit certain advertissement de l'accomplissement et fin d'une révolution lunaire, pour soudainement en recommencer et reprendre une nouvelle. Voilà une des choses la plus merveillable et mémorable qu'encores i'ay sceu veoir, et le plus précieux thrésor qu'on sçaurait pêser. » Notre savant *l'a vu, de ses propres yeux vu, ce qu'on appelle vu ;* il l'affirme. Nous persistons néanmoins à penser qu'il y a plus d'imagination que de vérité dans ce récit. Mizauld croyait à la magie ; la foi seule qu'il avait dans cette science peut le préserver de l'accusation d'empirisme.

La lune agit-elle sur les parties humides des animaux ? Là est la question. Je n'ai pas besoin de dire que Mizauld la résout affirmativement ; car pour lui tout système négatif, en matière d'influence lunaire, répond à athéisme. Je n'entreprendrai pas de suivre l'auteur dans tous ses beaux raisonnements à ce sujet : je craindrais de m'égarer avec lui. Seulement il semble ressortir de ce nouveau chapitre que Mizauld était un gourmet fin, délicat, friand, en un mot, le Brillat-Savarin de son temps ; car c'est à table, dans « les moëlles des os de moutons, ou autres, et dans les cer-

velles des volailles, chairs des escrevices, moules, ouytres, et semblables » qu'il a vu se manifester la puissance de la lune sur les parties humides des animaux. Il a acquis la certitude que toutes les substances molles et gélatineuses, comme les moëlles et cervelles, obéissent à dame *Diane,* et sont beaucoup plus succulentes, moëlleuses et en meilleur estat, quand la lune croist et augmente de lumière, que lorsqu'elle décroist. Cette découverte doit être une bonne fortune pour MM. les gourmets. Je signalerai, comme très-divertissante, « l'histoire d'une ieune damoyselle fort digne de noter, » par laquelle Mizauld termine le présent chapitre. Il est dangereux, dit-il, de dormir à descouvert soubs la lune ou bien autrement d'y séjourner longtemps. Or, la dite damoyselle, pour faire passer certaine rougeur qu'elle avait au visage, suivant le conseil d'une vieille matrone, présenta, durant quelques nuits, sa face à la lune : la rougeur disparut ; mais elle devint plus pâle et plus blesme qu'un trépassé ; si bien qu'a force de catarrhes elle trépassa, au grand regret de ses parents et amis. C'est bien le cas de dire avec le poète :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

La présente histoire, dit Mizauld, doit servir d'exemple aux ieunes filles, ieunes dames et damoyselles, à fin que légierement et follemêt elles ne prestent l'oreille cy après à un tas de repetasseurs et ravaudeurs de visages.

Le chapitre VII traite en partie des animaux qui se ressentent des changements de lune, comme les

brebis, lièvres, asnes, chats, loups, chèvres, pourceaux, taulpes, escrevices, tortues, grenoilles, crapaux, limacs, limaçons et presque toutes sortes de poissons, bestes et oyseaux qui vivent et habitent partie en l'eau et partie sur terre : n'y voulant excepter tout ce qui s'engendre sans manifeste semence du masle avec la femelle : comme sont souris, mouches, araignes, punaises, poux, pusses et toute vermine en général. » Mais voici une bonne recette qu'il a tirée de Marc Varron : « Les cheveux coupez ou tondus au temps que la lune ne décroist, recroissent bien tard, et rendent les testes chauves ; ce qu'au contraire advient, quand la lune est en sa première ieunesse et croissement. » Autre découverte non moins intéressante : si le rayon de la lune donne et frappe sur quelque peinture, ou tapisserie, signamment du costé de midy, il diminue et décharge à merveilles le lustre des couleurs. Autant en disent les architectes et maistres-maçons, des pierres et maçônerie exposée à la lune vers la dite partie du midy : car elle y reçoit plus tost corruption, qu'en autre. » Mais j'ai hâte de vous faire connaître un phénomène : Mizauld (chose admirable à dire !) *ne croît pas* à l'efficacité d'une certaine herbe nommée *Lunaria* par MM. les Alchimistes ; il prétend laisser ces *resveries aux resveurs*. Comment Mizauld se réveille? Mizauld est incrédule !! l'écaille tombe de ses yeux !! par quel prodige échappe-t-il aux charmes de dame Diane ! car l'herbe nommée Lunaria ne nous paraît pas plus merveilleuse que la fameuse pierre nommée Sélénitrope. Hélas ! ce réveil est de courte durée: déjà le mutin est réduit au devoir par l'Enchanteresse.

Ce nouveau chapitre renferme un avertissement des plus importants pour les chirurgiens, barbiers et leurs infortunés clients. Il est dangereux et souvent mortel de toucher ou de frapper d'aucun ferrement le membre que s'attribue le signe du zodiaque où loge la lune. Suit l'histoire lamentable d'un procureur de la ville de Paris, qui mourut pour avoir été incisé au signe du scorpion; et cette autre histoire non moins déplorable d'un malheureux qui faillit perdre le bras, pour avoir été saigné au signe des gémeaux. Je crains bien que les *Figaro* du temps n'aient pas suivi les conseils de Mizaud. Car *Figaro* est d'un caractère léger, moqueur, téméraire, sceptique ; il se dit : « chansons que tout cela. » Le chapitre se termine pàr la nomenclature des différentes parties du corps humain auxquelles il est dangereux de toucher pendant le temps qu'elles sont sous l'influence du signe zodiacal où loge la lune. Je vous ferai grâce de cette nomenclature.

Le dernier chapitre est comme le couronnement de tous les autres. Un fluide animal, suivant Paracelse, unit les esprits aux corps ; ce fluide dans l'homme représente la puissance astrale. Pour Mizauld il n'y en a pour ainsi dire qu'une, la lune ; par conséquent, il n'y a qu'un fluide, le fluide lunaire. Il n'est donc pas étonnant que dame Diane ait toute *autorité* sur les malades et les maladies. Aussi Argan, le type des malades imaginaires, dont notre grand Molière nous a tracé une peinture si vraie, voyait-il chaque jour son mal s'aggraver, parce que sans doute il faisait infraction, sans le savoir, à cette formidable *autorité* de la lune. Si ce bon M. Fleurant, sous la sage direction

de M. Purgon, lui eut administré ses purgations, suivant les jours lunaires propices à ces sortes de médicaments, il l'eût très certainement guéri. Mais le *malade imaginaire* aurait connu cette puissance de la lune sur les malades et sur les maladies, qu'il n'y aurait pas ajouté foi; car il ne voulait pas guérir et la foi seule peut sauver, voire même les épileptiques, en matière d'influence lunaire. Ceux qui sont atteints du haut mal, pour être radicalement guéris, n'ont qu'à prendre une certaine portion et quantité de cœur de lièvre desséché et pulvérisé, avec accompagnement de vin blanc, durant sept jours continuels, depuis la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier. Tel est le remède conseillé par Mizauld contre le mal caduc; simple et ingénu, il termine dignement l'opuscule sur *les Secrets de la lune*.

Il nous reste à juger l'œuvre considérée dans son ensemble et à déterminer l'importance qu'elle peut avoir. Comme ouvrage scientifique, *les Secrets de la lune* n'ont pas grande valeur. La raison est la même que celle que nous avons déjà donnée dans notre étude critique du traité *Hortorum secreta* du même auteur : Mizauld a eu le grand tort de ne pas se lier avec Madame *Expérience mère et maistresse de Vérité,* comme il l'appelle; elle lui aurait certes donné de bons conseils, peut-être moins recherchés, moins savants que ceux des Dioscoride, des Philostrate, des Cornélius Agrippa, mais à coup sûr plus simples, plus vrais et d'une utilité plus pratique. Il s'ensuit que les théories de Mizauld sont tout hypothétiques, par conséquent incertaines; ce savant paraît ignorer que la science doit s'appuyer sur des faits, et non sur la foi et l'imagination.

Cependant, de cet opuscule bizarre comme la lune, et qui, éclos au souffle de la magie, est bien l'expression fidèle d'une époque où les croyances superstitieuses tenaient lieu de science astronomique, il ressort une vérité vivante, la seule de tout le livre, et qui a certainement échappé à l'auteur : c'est le mariage du *Coq doré* avec la *Poule argentine,* autrement du soleil et de la lune. En effet, comme les hommes les plus accrédités dans la science moderne en ont déjà fait la remarque, chez la plupart des peuples orientaux, le *principe du bien* se trouve représenté par deux divinités correspondant aux éléments, c'est-à-dire aux deux sexes de la nature humaine ; tels sont Baal et Mylitta chez les Assyriens, Osiris et Isis chez les Egyptiens, Melcarth et Astarté chez les Syriens, Orotal et Alilat chez les Arabes ; en Europe même, Apollon et Diane chez les Grecs, etc. C'est ce principe du bien personnifié par ces deux divinités qui ne sont autres que le soleil et la lune, le *Coq doré* et la *Poule argentine,* dont Mizauld a été frappé à son insu. C'est ce principe du bien qu'il a voulu analyser et décrire sans l'avoir approfondi, sans avoir étudié assez la nature, sous la direction de Madame *Expérience*; nous ne devons plus nous étonner qu'il se soit égaré. Voilà la seule vérité que renferme l'opuscule sur les *Secrets de la lune.*

Félicitons pourtant Mizauld d'avoir senti, quoiqu'imparfaitement, les énergies de la nature, et surtout (preuve certaine d'un esprit élevé) de s'être laissé séduire par la contemplation de ces deux principales merveilles du monde céleste, qui sont comme le reflet éternel de la Divinité.

CONGRÈS

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS

Messieurs,

Je ne sais rien de plus beau et pourtant rien de plus rare en France, qu'une assemblée d'hommes libres, librement réunis pour secourir des intérêts en souffrance et discuter les grandes questions à l'ordre du jour.

Tel m'est apparu le Congrès auprès duquel la Société d'Emulation m'a fait l'honneur de me déléguer.

Ce qui m'a frappé tout d'abord, c'est de n'y voir aucun représentant officiel, point d'uniforme brodé, pas le moindre galon administratif.

L'Etat y brillait par une absence complète, et je compris là qu'il ne pouvait briller d'un éclat plus pur. Pour l'Etat, en effet, c'est s'honorer, à mon sens,

que de s'abstenir, c'est honorer également le citoyen et le rendre plus digne que de lui laisser toute son initiative et la libre direction de ses actes. Il me semblait voir une de ces antiques assemblées telles que les a connues tout peuple libre, ou bien un de ces meetings si nombreux chez nos voisins d'Outre-Mancke, et involontairement je regrettais que ces fécondes réunions où on met en commun ses pensées, ses études et ses vœux, ne soient pas plus fréquentes sur notre terre de France.

J'ai trouvé réunis à ce Congrès des hommes de tout âge, de tout rang, de toute valeur, venus des différents points du territoire et même de l'étranger, avec des connaissances spéciales, des aptitudes différentes, des opinions opposées, mais avec le même amour du bien et le même désir d'arriver au mieux.

Il serait oiseux de citer tous les orateurs qui ont pris part aux débats ; je ne puis cependant pas laisser dans l'ombre des noms comme ceux de MM. de Montalembert, Wolowski, J. Duval, Batbie, de Lavergne, Darblay, d'Andelarre, Brame, Payen et de Quatrefages. Vous le voyez, Messieurs, les lettres, les sciences, l'économie politique, l'agriculture avaient d'illustres représentants. Vous nommer de tels hommes, c'est assez vous dire que les discussions n'ont dû manquer ni de solidité ni d'éclat.

A côté de ces officiers supérieurs du congrès venait tout le reste de l'armée composée des membres delégués par différentes Sociétés de province, *quorum pars parva fui.*

J'aurais hésité à me présenter dans cette espèce d'Académie improvisée, si je n'avais eu pour intro-

ducteurs et pour garants le savant ingénieur qui nous préside, et l'archiviste érudit qui, en faisant partager à la Société d'Emulation de l'Allier ses palmes de Sorbonne, lui a donné en même temps une certaine célébrité relative.

J'ai présenté au Congrès leurs ouvrages publiés par la Société d'Emulation, et dans un très-court rapport, j'ai rendu compte de nos travaux pendant l'année.

Tel a été mon rôle actif. J'ai peu fait, mais j'ai écouté, j'ai observé, j'ai profité du mérite et du savoir des autres, et je vous demande la permission de vous faire part de mes impressions et de mes souvenirs.

Le Congrès formait trois sections : Agriculture, Sciences et Lettres. Les débats les plus brillants et peut-être aussi les plus féconds appartiennent sans contredit à la section d'agriculture. Cela se comprend. La question agricole a de nos jours une importance toute particulière, augmentée encore de l'intérêt qui s'attache à tout ce qui souffre.

Le sort de vingt millions de Français et l'avenir du pays en dépendent. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle ait fait dire tant de paroles dans les comices, dans les journaux, à la Chambre et au Congrès.

Ce n'est pas d'aujourd'hui d'ailleurs qu'on plaide la cause de l'agriculture. Sous Louis XIV déjà, Fénelon, Bois-Guillebert et Vauban avaient montré le danger de l'épuisement des campagnes, et c'est là encore de nos jours, à mon avis, la cause originelle des souffrances dont on se plaint ; c'est la plaie qu'il faut guérir.

Mais j'entends certaines personnes dire : Les souffrances dont on parle sont chimériques, elles n'existent que dans l'imagination de quelques agriculteurs. Jamais les paysans n'ont été plus riches. Je conviens tout d'abord qu'il y a pu y avoir quelque exagération, que le mal n'est peut être pas aussi grand qu'on veut bien le faire, surtout dans les localités du centre de la France. Mais il y a malaise, c'est incontestable. Je n'en veux pour preuve que les plaintes presque unanimes sorties de la Chambre et du Congrès, et surtout l'aveu du gouvernement. Dans son discours de Poissy, le Ministre de l'Agriculture n'a pu en méconnaître les souffrances, et le chef de l'Etat lui-même s'en est préoccupé, puisque c'est sous son inspiration qu'une enquête agricole va bientôt s'ouvrir.

Ainsi il est hors de doute, il me semble, qu'il y ait une crise agricole. A vrai dire, les localités qui, comme la nôtre, ont des cultures variées, des bestiaux nombreux, un sol à améliorer avec le secours du colon partiaire ; qui, assez éloignées des grandes villes et des centres industriels ne voient pas fuir tous leurs meilleurs bras, ces localités-là ont moins à souffrir du malaise actuel; mais quand on a l'honneur d'appartenir à un grand pays, il ne faut pas voir qu'autour de soi, ce serait de l'égoïsme. On doit étendre ses yeux sur tout le territoire et envisager la question dans son ensemble. Eh bien, à ce point de vue général, je ne crains pas de dire avec le Congrès qu'il y a souffrance et souffrance réelle.

A quoi tient cette souffrance ? Ici la difficulté commence et le débat s'agite. Chacun signale à sa façon l'origine du mal: la suppression de l'échelle mobile,

l'abondance des dernières récoltes, le défaut de débouchés, la cherté des engrais, le renchérissement de la main d'œuvre, l'abandon des campagnes par les hommes et les capitaux, les trop lourds impôts qui pèsent sur la terre.

Telles sont les différentes causes permanentes ou passagères du malaise agricole aux yeux des membres les plus compétents du Congrès. De leurs explications on peut conclure que ce n'est pas telle ou telle cause isolée qui met l'agriculture dans l'état précaire où elle se trouve, mais que cet état tient à un ensemble de circonstances défavorables auxquelles il faut de suite remédier sous peine de porter atteinte à de nombreux et respectables intérêts.

C'est la suppression de l'échelle mobile qui, comme bien vous pensez, Messieurs, a été là comme ailleurs l'objet des luttes les plus vives. Je ne sais guère de sujet agricole qui ait fait dire plus de mots et pour arriver à quel résultat? Il serait bien difficile de le préciser... Les uns attaquent, les autres défendent, et la question ne fait pas un pas. A croire les protectionnistes, c'en est fait de l'agriculture française, si on ne rétablit pas cette fameuse échelle. Les libres échangistes, au contraire, trouvent que c'est là un débris du passé qu'il ne faut pas faire revivre; que ces obstacles surannés doivent disparaître à jamais dans l'intérêt de tous.

C'est peut-être le cas de dire ici que les uns ont raison et que les autres n'ont pas tort, suivant le point de vue auquel chacun d'eux se place. Il est très-vrai que la liberté commerciale est une belle et généreuse théorie fondée sur la solidarité des peuples et destinée

à transformer leurs rapports ; mais il est également vrai que l'application immédiate et un peu brusque de cette idée grandiose lèse quelques intérêts privés. Est-ce à dire qu'il faille respecter ces intérêts aux dépens de la prospérité générale qui en sera la conséquence, et anathématiser le libre échange à cause des inconvénients passagers qu'il peut avoir. Autant vaudrait alors maudire le soleil parce qu'il a des taches. Aucune de nos institutions ne résisterait à ces exigences et nous n'aurions pas aujourd'hui nos grands principes de 89, ni leurs conséquences fécondes, si, au siècle dernier, on avait prêté l'oreille aux doléances de ceux qui pouvaient avoir à en souffrir.

Le Congrès cependant a demandé, à une très faible majorité il est vrai , qu'on rétablisse non pas un droit protecteur, mais un droit fiscal à l'entrée des produits agricoles étrangers, pour subvenir aux charges qui pèsent sur les produits indigènes similaires. C'est un des remèdes proposés par le Congrès, il me reste à vous parler des autres : réduire le contingent militaire, diminuer les impôts fonciers, éviter les dépenses improductives dans les villes, retenir les hommes et les capitaux, rendre moins coûteux l'achat des engrais, achever les voies de communication, établir pour l'agriculture des institutions sérieuses du crédit.

Je dois tout particulièrement signaler les discussions sur le crédit. Elles ont été laborieuses et profondes. On a vivement attaqué le crédit foncier et le crédit agricole, qui n'a d'agricole que le nom et qui s'est à peine lavé du reproche d'avoir prêté au Grand-Turc et à l'Autriche. Quoi qu'il en soit, ils ont été

loin de répondre à ce qu'on en avait espéré, car ils ont plutôt détourné de l'agriculture qu'attiré à elle les capitaux.. Aussi a-t-on demandé des moyens de crédit plus spéciaux, et de plus, la modification de nos lois civiles, relativement au gage.

Tels sont les moyens législatifs et agricoles votés par le Congrès pour remédier au mal. Seront-ils adoptés pour le tout? Ce serait présomption que de le croire, mais on doit souhaiter tout au moins que le gouvernement ne dédaigne pas des vœux sortis d'un meeting agricole qui, à défaut d'autre mérite, aurait celui d'avoir poussé le cri d'alarme et provoqué une enquête générale.

S'il est bon de demander beaucoup à l'Etat, il serait prudent et digne à la fois de ne pas trop compter sur lui. Mieux vaudrait, il me semble, s'adresser à l'initiative individuelle, au bon vouloir de tous les capitalistes, et leur faire comprendre que s'il y a parfois avantage à confier leurs fonds à l'industrie et à leur faire passer la frontière, c'est souvent dangereux et dans certains cas peu patriotique. Quand les propriétaires fonciers habiteront leurs terres et qu'ils leur rendront la substance qu'ils dévorent dans les villes, quand les capitalistes comprendront que l'Espagne, l'Autriche ou la Turquie ne s'adressent aux capitaux français que parce qu'il n'y en a pas chez elles et qu'elles offrent des intérêts d'autant plus forts que les garanties sont moins grandes ; alors ils donneront à la terre le produit de leurs épargnes, et avec l'argent les bras reviendront dans les campagnes. Le flux qui les a portés dans la ville sera suivi d'un reflux. Cela rétablira l'équilibre des professions, la base la

plus solide d'un Etat, et du seul replacement des hommes renaîtront l'agriculture, la moralité et la richesse du laboureur, non pas cette richesse vaniteuse et inutile qui étale sans vergogne ses prodigalités stériles, mais une certaine aisance, et avec elle *cette fierté sereine* que

> Donne un léger gain après un jour de peine.

Comme la section agricole, la section scientifique a tenu six séances et, comme elle, les a sérieusement remplies. Ses plus grands efforts se sont concentrés autour d'une question brûlante d'actualité, la question coopérative. Mais avant de vous les résumer, je dois dire un mot de plusieurs sujets accessoires.

Le débat s'engage sur les maladies épidémiques ; on est loin d'être d'accord sur leur nature et leur origine ; les uns les attribuent à l'influence paludéenne, les autres à certains miasmes contenus dans l'air. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est là un secret qu'il n'a pas plu encore à la Providence de nous révéler.

Relativement à la variole, un membre estime qu'elle ne peut s'inoculer par les voies digestives, et à l'appui de sa théorie et comme démonstration, il propose de gaîté de cœur d'avaler une croûte de variole. Ce n'est pas chez lui une vaine bravade, il a déjà mangé, paraît-il, de la chair de chien enragé et d'animaux charbonneux, et il n'en est résulté dans son organisme aucun désordre. C'est possible ; toujours est-il qu'à ce compte il me plairait médiocrement d'être son commensal.

Un savant membre de l'Institut, M. de Quatrefages,

lit un mémoire sur les origines de l'homme ; sa conclusion est que nous ne descendons pas du singe.

Ceci semble une naïveté, et pourtant des savants ou des hommes prétendus tels veulent à toute force faire des singes nos ancêtres, comme si le bon sens le plus vulgaire ne protestait pas en venant nous dire que quoi qu'on fasse pour ravaler l'homme, il aura toujours pour signe distinctif la parole et les aspirations religieuses. Nous devons être heureux de voir la vraie science venir au secours de la dignité humaine, et constater que si la maladie ou une dégénérescence continuelle peuvent rabaisser l'homme, elles n'en ont jamais fait et n'en feront jamais un singe, pas plus que le singe le plus civilisé n'aura jamais la moindre parcelle de l'intelligence humaine.

Quelques membres font des observations ou lisent des mémoires sur les croisements d'animaux domestiques, sur les engrais minéraux, les progrès de la chimie et sur les nouvelles découvertes météorologiques auxquelles la Société d'Emulation n'est point restée étrangère. Je ne fais que mentionner ceci et j'arrive sans plus tarder à la question le plus longuement élaborée ; je veux dire la question des Sociétés coopératives.

La coopération est pour nous un mot nouveau, mais la chose n'est point nouvelle ; c'est, en termes plus connus, l'association, la mutualité ou bien l'union des faiblesses privées pour faire une puissance collective. De longue date nous voyons fonctionner parmi nous la Société des *Secours mutuels* ; ce n'est autre chose qu'une Société coopérative, de telle sorte que

nous faisions, à vrai dire, de la coopération, comme ce bon M. Jourdain faisait de la prose.

Il serait puéril, à l'heure qu'il est, de méconnaître les avantages de l'association. On comprend à merveille qu'elle est nécessaire et à cause de nos faiblesses et à cause de nos souffrances. On comprend qu'elle unit entre eux les citoyens et qu'en favorisant la production, elle contribue au bien-être général. D'autre part, il n'est pas moins évident que dans une Société qui tend à devenir de plus en plus démocratique et où le peuple, par le suffrage universel, acquiert chaque jour une influence incontestable, il est bon de développer chez les masses la valeur individuelle et l'esprit d'initiative; il est bon d'élever par l'esprit d'association, le niveau matériel de l'ouvrier, à une condition pourtant, selon moi, indispensable; c'est que la réforme soit morale aussi bien qu'économique, c'est que par l'instruction et surtout par l'éducation religieuse, l'esprit et le cœur de l'ouvrier soient mis à la hauteur de ses destinées nouvelles; qu'en un mot le progrès matériel n'aille pas sans le progrès moral.

Cela est si vrai, qu'à mon sens, l'un est la condition de l'autre. Quel est en effet pour le travailleur le seul moyen de s'affranchir ? C'est l'économie et l'épargne; or il n'y arrivera jamais sans une conduite régulière, sans cet esprit de modération et de patience qu'inspire et commande le christianisme et dont on fait aujourd'hui si volontiers gorge chaude.

A cette condition, les plus timides doivent se rassurer sur les tendances du mouvement coopératif.

Il ne s'agit pas, comme le voulaient les socialistes,

d'imposer l'association comme une nécessité ou un joug tyrannique, ni d'en faire un instrument d'oppression.

Il ne s'agit pas de supprimer les marchands, les patrons et les salaires. La coopération doit avoir seulement pour but de rendre aux ouvriers le crédit plus accessible, de les faire participer plus directement au bénéfice de la fabrication, et de les soustraire aux exactions des petits marchands qui leur vendent très-cher de mauvais produits. Bien comprise, elle doit avoir pour résultat l'amélioration morale de l'individu, en le forçant d'épargner malgré lui, et en faisant fructifier son épargne. Dans ce sens et dans ces limites, le mouvement coopératif constitue un effort de justice et d'équité, il tend à élever le travailleur par ses propres forces, à le rendre capitaliste, et partant à l'émanciper, s'il est vrai que le grand émancipateur soit le capital.

Tel est le sens dans lequel ont parlé presque tous les orateurs du Congrès. Permettez-moi, Messieurs, de passer de la théorie à la pratique et de vous signaler avec M. Jay, avocat à la Cour de Paris, les différentes espèces de Sociétés coopératives qui fonctionnent aujourd'hui en France.

Il y en a de trois sortes : pour la production, le crédit et la consommation.

Les plus faciles à établir et dès lors les plus nombreuses sont les Sociétés de crédit ; elles sont très-prospères en Allemagne où elles ont pris naissance et elles commencent à se naturaliser chez nous,

Elles ont deux branches : Banques de crédit au travail et banques de crédit mutuel, suivant qu'elles

prêtent à des tiers qui ne sont pas associés, ou aux associés seulement. Elles ont pour but de réaliser le problème : Prêter à un homme qui n'a rien que sa moralité et sa capacité; aussi n'exigent-elles de leurs emprunteurs que solidarité ou association.

Les Sociétés de consommation sont plus difficiles à créer. Il y en a cependant beaucoup en Angleterre, où se trouvent réunies de grandes masses d'ouvriers; à Paris on n'en connaît encore que cinq, mais il en existe à Lyon, Marseille, Grenoble, Mulhouse. etc.

Elles ont trois résultats importants: elles procurent à l'ouvrier des denrées alimentaires de bonne qualité, au meilleur marché possible, et le forcent à épargner malgré lui. Ce qui faisait dire, d'une manière aussi juste que plaisante, à un membre du Congrès, que c'était de la moralisation par l'épicerie.

Par l'épargne, les Sociétés de consommation conduisent aux Sociétés de production. On ne doit pas trop encourager ces dernières, dit M. Jay, car si elles ne réussissent pas, c'est la ruine pour les ouvriers. Il en connaît une pourtant qui a commencé avec un fonds social d'un franc. Deux ouvriers, avec cette petite somme, avaient acheté un morceau de bois pour faire des formes de chaussures. Aujourd'hui ils sont plus de vingt et ont un magasin fort achalandé. Plus encore que pour les autres Sociétés, le succès dépend ici de la direction et de la discipline. Sauf le nombre des associés, c'est une Société ordinaire dont le but est de rendre le travailleur propriétaire mobilier.

Telles sont, en résumé, les associations coopératives; on en comprend aujourd'hui toute l'impor-

tance et le chef de l'Etat lui-même a voulu dernièrement les encourager par son haut patronage. Il reste à les réglementer légalement; un projet de loi se prépare, le Corps législatif sera appelé un jour ou l'autre à le sanctionner: en attendant les légistes préparent le terrain de la discussion.

C'est dans ce but qu'au Congrès, M. Batbie, avec sa double autorité de jurisconsulte et d'économiste, propose comme seul principe pratique la liberté des conventions avec une publicité efficace et complète. Aujourd'hui on se contente d'afficher l'extrait de l'acte de Société au greffe du tribunal de commerce. pendant un mois seulement. Il voudrait, lui, qu'on affichât la copie tout entière, au greffe de la justice de paix, et pendant toute la durée de la Société, avec mention de tout changement dans le personnel des associés et dans le montant du capital.

Quand la loi sera faite, la doctrine coopérative se développera davantage encore, et on pourra en apprécier plus facilement les résultats.

On peut dire dès à présent que pour qu'elle réussisse, il ne faut pas l'étendre outre mesure, surtout en dehors des grands centres industriels. Il ne faudrait pas non plus la déplacer du terrain économique pour en faire un instrument politique et social. Ce serait évidemment la compromettre que de lui demander plus qu'elle ne peut donner.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de la section des lettres; là, presque tous les honneurs ont été pour l'archéologie. M. Dognée, de Belgique, indique au Congrès les tendances actuelles des études archéologiques. Jusqu'à présent on s'est contenté de chercher,

et on a fait de nombreuses découvertes ; on s'est bien un peu moqué çà et là des chercheurs de pots cassés, mais l'heure de la réhabilitation est venue. On se sert aujourd'hui de leurs patientes recherches pour reconstituer l'histoire, faire revivre les sociétés anciennes, l'homme d'autrefois, nos ancêtres.

L'histoire ne nous fait connaître que des dates et des faits successifs, l'archéologie nous révèle les mœurs, les usages, les croyances de nos devanciers.

C'est dire qu'elle est arrivée à son époque de synthèse et de philosophie. Aux chercheurs vont succéder les penseurs, et des découvertes faites partout on va tirer des conclusions. Je ne pouvais entendre les idées pleines de justesse sans songer à tous ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont consacré une partie de leur temps à des recherches laborieuses, et qui, par la création d'un musée départemental, ont bien mérité de l'archéologie et des archéologues.

M. Rebours, membre de la Société d'Emulation du Jura, lit un rapport sur la découverte d'une fonderie celtique faite dans son pays.

Il présente au Congrès tous les objets trouvés, après en avoir dressé un scrupuleux inventaire. Quant à leur origine historique, il lui est difficile de la fixer d'une manière précise, mais il croit pouvoir tirer la conclusion suivante : c'est que les Celtes travaillaient le bronze aussi bien que nous et qu'ils connaissaient à peu près tous nos instruments. Il n'y a que la soudure dont ils ignoraient l'art.

La présence dans cette collection de nombreux rasoirs firent suspecter à certains membres l'origine celtique de ces objets. A ce sujet s'éleva la question

de savoir si nos ancêtres se rasaient; on en a renvoyé la solution à l'année prochaine. Ces doutes froissèrent la susceptibilité de M. Rebours. Il prit solennellement son chapeau et sortit non moins solennellement. Ce départ majestueux, comme bien vous pensez, ne troubla point le Congrès, et les discussions n'eurent pas à en souffrir.

C'eût été dommage, car nous allions entendre M. de Montalembert.

M. de Montalembert dont le nom est la personnification de la foi la plus vive unie à l'éloquence la plus honnêtement libérale, fait part au Congrès des impressions archéologiques que lui a laissées un récent voyage en Espagne.

Autrefois on redoutait une excursion au-delà des Pyrénées, car on était sûr d'y rencontrer des brigands et pas toujours un lit; de nos jours au moins on y trouve des lits et plus de brigands. Ce qui l'a frappé surtout, c'est la splendide magnificence des cathédrales. Le style roman y est plus beau que le gothique; la renaissance y est plus élégante, plus religieuse qu'ailleurs.

Il recommande de se presser si on veut jouir encore des beautés architecturales de l'Espagne. Malgré les protestations énergiques des archéologues, le vandalisme accomplit peu à peu son œuvre de destruction. Il faut se presser, si on tient à ne pas voir un peuple en ruines, un peuple dégénéré, qui, par amour du repos, abdique en faveur du despotisme.

On l'a bien vu déjà lors de l'invasion des armées impériales. Il n'y avait plus, dit-il, pour défendre l'Espagne,

qu'un roi et qu'une reine, et un garde du corps, amant de la reine et favori du roi.

Je vous demande, Messieurs, la permission de terminer ce rapport, en rappelant une discussion soulevée par M. de Caumont et de laquelle notre Société pourra peut-être tirer un enseignement.

M. de Caumont se demande si les Sociétés savantes ont plus de vie et d'initiative que par le passé, et il est forcé de repondre qu'elles en ont moins.

En voici d'après lui les raisons :

Les journaux de province sont plus nombreux qu'autrefois, et ils ont plus d'importance, ce qui en enlève aux Sociétés savantes. D'autre part, certaines Sociétés reçoivent des subventions du Gouvernement et ne se soucient pas de venir au Congrès pour conserver ses faveurs. Ce n'est pas tout : le territoire de la France est trop morcelé, aussi les souvenirs ne sont-ils plus aussi vivaces et dès lors on s'y attache moins. Enfin, dernière raison : les Sociétés sont trop multipliées dans la même ville. Il n'y a pas, en effet, assez de travailleurs pour chacune d'elles, et elles languissent faute d'aliment, jusqu'à ce qu'elles s'éteignent.

Je me demande si cette dernière observation de l'honorable directeur du Congrès, ne nous touche pas directement. Je me demande s'il n'y pas trop de trois Sociétés savantes à Moulins, et s'il ne serait pas plus avantageux pour chacune d'elles, qu'elles n'en formassent qu'une seule, avec plusieurs sections.

Ainsi centralisée, cette Société aurait plus de travailleurs, plus de capitaux, plus d'importance, plus

d'initiative et de vie. Je me borne à faire cette remarque, sous les auspices de M. de Caumont.

Je laisse à des personnes plus autorisées le soin d'approfondir la question.

Et maintenant, Messieurs, il me reste à vous remercier de la bienveillante attention que vous avez prêtée à ce rapport tout incomplet qu'il soit. Je n'ajouterai qu'un mot : c'est qu'aussitôt que le Congrès aura publié le compte-rendu *in extenso* de ses séances, et qu'il me sera parvenu, je m'empresserai de le mettre à la disposition de la Société.

G. SEUILLET

Avocat.

ESSAIS

SUR

LA CLASSE OUVRIÈRE

DE MOULINS

Au moment où la classe ouvrière de Moulins est appelée à recueillir les bienfaits d'une nouvelle instruction appropriée à ses besoins, et donnée par plusieurs d'entre vous, Messieurs, avec tant de désintéressement, j'ai cru le moment opportun pour vous communiquer un travail spécialement consacré à l'étude de cette partie nombreuse de la société, et dont la base, touchant à l'instruction des apprentis et des ouvriers, vient coïncider avec le projet que vous formez de régénérer cette instruction.

Sans autre prétention, Messieurs, que celle de m'associer à votre œuvre dans les limites réservées à ma position, je serais heureux s'il m'était donné de pouvoir y participer, et plus encore si cette participation pouvait être utile.

Ouvrier comme ceux dont j'essaie de faire connaître la vie, j'ai pu, depuis dix ans que je vis avec eux, les étudier consciencieusement et reconnaître combien ils sont susceptibles d'être améliorés par une saine morale et une instruction bien comprise et appropriée à leur condition.

Je serai impartial, j'aime l'ouvrier, et les efforts que je pourrai faire afin de rendre meilleure sa position actuelle, me suffiront à le prouver.

L'œuvre de décentralisation, dont l'effet est produit par tant de causes, a rendu l'ouvrier d'aujourd'hui tout différent de celui d'autrefois; depuis cette réaction il est devenu plus difficile à observer. A une époque encore voisine de nous, l'on voyait dans nos ateliers d'anciens ouvriers qui depuis dix, quinze et même vingt ans, y étaient restés attachés; ceux-là vivaient paisiblement, contents de leur sort; aujourd'hui, cette union entre l'ouvrier et le patron est, à de rares exceptions près, complètement détruite, les ouvriers de nos jours ne sont plus que des passagers; mais si d'un côté l'ouvrier n'a plus cet attachement pour son atelier, le patron, sur qui l'esprit du siècle n'a pas été sans influence, n'est plus le même qu'autrefois, il se montre plus exigeant, plus difficile à satisfaire, et un intérêt trop personnel, résultat de cette même influence, est encore une cause de cette désunion si regrettable.

Beaucoup d'ouvriers sont aujourd'hui dans un état de démoralisation déplorable; ils vivent éloignés des salutaires principes de la religion, qui eussent pu adoucir leur sort; les débordements de leur raison, les égarements de leur esprit, sont les conséquences

de l'abandon des croyances religieuses et de l'ignorance complète des principes qui constituent la condition dans laquelle ils sont entrés, et qu'ils n'ont eu ni le temps ni les moyens de comprendre, car, à peine l'enfant de l'ouvrier a-t-il renouvelé sa première communion, qu'il est placé en apprentissage.

Et c'est ce point qui servira de base à mon travail.

Après avoir atteint l'âge de douze ans, l'enfant est retiré de l'école, au moment même où il était susceptible de recueillir les fruits de l'instruction qui lui aurait été donnée ; en effet, a-t-il pu jusqu'à cet âge comprendre pourquoi il était placé dans une école ? Assurément non ; il n'a songé qu'à s'y amuser et à s'y divertir ; incapable de réfléchir, il ne savait pas que son avenir dépendait de l'instruction qui lui était offerte ; mais tout le blâme ne doit pas retomber sur lui, mais bien sur ses parents, qui l'ont retiré de l'école deux ou trois ans trop tôt.

Il y a sur ce point possibilité d'atténuer ce triste état de choses, mais qui en prendra l'initiative ? Qui donc se chargera de modifier, sinon de détruire, l'habitude enracinée d'admettre dans un atelier l'enfant âgé de douze ans à peine ? Est-ce un simple ouvrier, sera-ce un ou deux patrons bien pénétrés de la nécessité d'effectuer ce changement ? La Chambre syndicale nouvellement fondée, pourrait proposer la question aux patrons qui la composent, et exiger qu'aucun d'eux ne prît pour apprenti un enfant âgé de moins de quinze ans ; cette décision ne serait que profitable à la classe ouvrière, malgré la probabilité du mauvais accueil qui lui serait fait par des gens qui

n'en apprécieraient pas la valeur. Voyons rapidement les immenses avantages qu'elle pourrait en retirer :

1° L'enfant gagnera en instruction plus qu'il ne semblerait perdre en argent ; il se fortifiera l'esprit des premiers principes de la vie sociale qu'il importe à tout ouvrier de connaître ; il sera à même avec un fonds solide d'instruction de pouvoir s'établir plus facilement; il pourra saisir toutes les occasions d'améliorer sa position, ce qu'il n'eût pu faire s'il eût négligé de s'instruire. Et que peut aujourd'hui dans la société l'homme illétré, quand bien même la volonté de faire et de prospérer ne lui manquerait pas ? L'ouvrier semble donc ignorer que le jour n'est pas encore bien loin où celui qui n'aura jamais rien appris sera humilié par tout le monde.

2° Sous le rapport religieux, l'effet n'en sera pas moins sensible ; l'enfant pourra renouveler sa première communion sous la direction de ceux qui ont été chargés de l'instruire, puis il en sera des principes fondamentaux de la religion comme de ceux de la vie sociale ; il aura le temps de réfléchir et de se pénétrer de la pensée que le monde n'est pas suffisant à l'homme, et qu'il faut à son âme un aliment qui la soutienne.

3° Nous voyons dans nos ateliers de pauvres enfants à peine capables de soutenir les fatigues du métier qu'ils apprennent ; leurs forces naissantes, au lieu de se développer naturellement, ne font que s'affaiblir aux dépens de leur santé. Sur ce point il n'est besoin que de faire appel au bon sens pour en comprendre la portée : un médecin pourrait le développer plus amplement et faire ressortir tout le bien qu'éprou-

verait la classe ouvrière si elle ne confiait ses enfants au travail qu'à un âge où ils seraient capables de le supporter, et cette fois, au lieu d'en souffrir, leurs forces augmenteraient, leur tempérament se fortifierait, et leur santé deviendrait robuste, si plus tard ils savaient la ménager.

D'une statistique émanant du ministère de l'intérieur il résulte que les enfants appartenant au culte protestant, restant jusqu'à l'âge de quinze ans à l'école, puisque ce n'est qu'à cet âge qu'ils font leur première communion, et ne commençant l'apprentissage d'un métier qu'après l'avoir faite, sont tous en général d'une bonne conformation, d'un excellent tempérament, font en outre d'intelligents ouvriers. Ces renseignements exacts ont été fournis par les rapports des conseils de révision.

4° Enfin, après avoir atteint l'âge de quatorze ans, la raison et avec elle une volonté bien déterminée, aideront l'enfant dans le choix d'un état de son goût; il pourra alors en faire l'apprentissage en bien moins de temps; la réalité des bienfaits de cet avantage pourrait à elle seule compenser le temps que l'enfant resterait de plus à l'école.

Mais, jusqu'ici, ces considérations ont été incomprises faute peut-être d'être développées clairement; cependant, le bien que la classe ouvrière en ressentirait serait immense.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide dans les ateliers où sont placés ces jeunes enfants, sans cesse entourés de l'esprit corrupteur des ouvriers qui sont près d'eux. Ce n'est pas seulement ce jeune homme de dix-huit ans qui fait entendre ces blasphèmes, ces

paroles obscènes, c'est encore l'homme marié, c'est plus, c'est ce vieillard dont la tête a blanchi qui va se charger d'instruire l'apprenti, et ce ne sera pas le moins écouté ; qu'il est triste de voir ces hommes dont l'âge aurait dû former la raison, se jouer de l'innocence de ces enfants, et semer dans leurs cœurs le germe des vices et des passions ; aussi, de bonne heure ils seront comme ceux qui les entourent. Ah ! si cet enfant, qui est un sujet de désolation pour sa famille, avait été mis en apprentissage à l'âge de quatorze ans, son cœur, moins accessible aux mauvais penchants en raison des bons principes qu'il aurait eu le temps de comprendre et d'apprécier, ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, il remplirait ses devoirs de chrétien qu'il n'a jamais su qu'à demi, il ferait la joie de ses parents dont il entendrait les bons conseils, et au lieu d'être un sujet de scandale, il pourrait être un modèle de vertus.

Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, établies autrefois à Moulins, et aujourd'hui réduites à peu d'effet, avaient, à leur début, une certaine influence sur l'ouvrier ; il serait à souhaiter que ces conférences reprissent leur cours, ce serait un vaste champ où la charité des laïques et des ecclésiastiques pourrait s'exercer ; après quelques instructions morales, il pourrait être fait des entretiens familiers sur les connaissances les plus utiles ; la société pourrait être abonnée à ces feuilles hebdomadaires qui répandent et portent la science partout ; puis dans une salle appropriée à cet effet, une bibliothèque serait mise à la disposition de tous, les murs seraient tapissés de cartes géographiques, de mappemondes, de tableaux

chronologiques et autres, de très-simples collections des règnes de la nature, et à l'aide de ces divers éléments on inculquerait dans l'esprit de l'enfant le goût et l'amour de l'étude, celui des sciences et des arts, qui loin, comme on a eu tort de le penser, de nuire à la condition de l'ouvrier, ne feraient que réveiller en lui cette grande pensée, devise du progrès : Que l'homme ne doit plus être esclave de la matière, et que le triomphe sur elle ne peut s'opérer qu'avec l'aide et le secours de l'instruction.

Les collections que l'on se propose de réunir au palais de justice et la nouvelle bibliothèque dont la fondation est projetée, pourraient être avantageusement appliquées à cet objet.

Il n'est donc pas étonnant qu'après n'avoir rien appris, l'ouvrier ne sache rien, et s'il sait encore lire ce n'est plus que pour d'affreux romans dont l'esprit nourrit en lui les plus tristes penchants.

L'apprentissage terminé, le jeune homme fait ordinairement son tour de France, et trois ans après il revient dans son pays, souvent sans argent et à peine vêtu, rapportant de son voyage le malheurcux enseignement qu'il a puisé dans le sein des grandes cités ouvrières, au lieu d'en revenir perfectionné dans son métier ; cependant, les funestes exemples de l'homme débauché devraient frapper l'imagination du jeune ouvrier. Non, pour le moment il ne cherche qu'à satisfaire ses passions, l'avenir l'inquiète peu, il semble se moquer du sort réservé à ses vieux jours ; et si, dans les ouvriers de sa connaissance, il s'en trouve un qui ne veut faire comme lui, il lui fait une guerre acharnée.

Mais l'ouvrier est plus à plaindre qu'à blâmer, son existence est susceptible d'être adoucie, améliorée, et songer aux moyens de la rendre meilleure n'est pas temps perdu. De toutes parts s'élèvent des sociétés qui cherchent à atteindre ce but, et les services qu'elles ont rendus sont immenses, il est fâcheux que les systèmes de ces sociétés ne soient pas établis sur une plus large échelle, leurs effets sont trop restreints; il est vrai que par elles le mal est combattu, mais leurs efforts resteront impuissants tant que le mal ne sera pas attaqué à sa racine.

L'on se rappelle encore avoir vu à Moulins une association dont le but était celui de toute société philanthropique ; dans les premiers temps de sa fondation, un bon nombre d'ouvriers assistaient aux réunions du dimanche et y passaient quelques moments agréables et utiles tout à la fois, et l'on rapportait toujours quelque chose de bon du cours de morale que l'on y faisait. La soirée se terminait par une loterie, et ce fut là, je crois, ce qui perdit cette société. Poussés par l'appât du gain, certains hommes, sans scrupule de paraître au milieu d'une honorable assemblée, s'y introduisirent; leur contact nè put se supporter, et un grand nombre de sociétaires n'assistèrent plus aux réunions ; la société tomba d'elle-même. Il est regrettable qu'elle fut d'aussi courte durée, l'on avait tout lieu d'espérer des heureux résultats qu'elle eût produits au sein de la population moulinoise, et le haut patronage duquel elle dépendait semblait lui assurer un avenir tout différent de celui qui lui fut réservé.

Les cours qui viennent d'être établis à Moulins ne

pourront qu'être des plus utiles et des plus favorables à ceux qui les suivront assidûment. En forçant en quelque sorte l'ouvrier à venir profiter de cet enseignement gratuit, vous sapez par la base la résistante opposition que trouve sur la voie civilisatrice du progrès, la grande œuvre de décentralisation qui tend à détruire ce qu'ensemble nous déplorons.

Inutile de faire triompher ici l'homme d'une conduite régulière sur celui qui vit dans la débauche, inutile aussi de dévoiler la fin de ce dernier, elle est trop connue pour en faire le récit ; puisse ce court exposé de la vie de la classe ouvrière, ranimant les sentiments de charité mutuelle, exciter en nous le désir de l'éclairer et nous donner le courage de le faire.

François PÉROT,
Membre correspondant.

LE

BOURBONNAIS*

PAR

M. Louis AUDIAT

I.

Qu'on vante la chaude Provence,
La Bourgogne, vignoble immense,
La plantureuse Ile-de-France,
Et la Bretagne et ses genêts !
Avec ses villes si riantes,
Ses grands hommes, gloires vivantes,
Ses coteaux aux vignes pendantes,
Pour moi, j'aime le Bourbonnais.

Noble pays, cœur de la France,
Toujours plein d'amour et de foi !
Ton nom dit franchise et vaillance.
O Bourbonnais, honneur à toi !

* Dans la séance du 3 mai 1867, la Société d'Emulation a accordé, par suite du concours ouvert en 1866, une médaille de vermeil à M. Louis Audiat.

Le voyez-vous ? trois rivières bondissent
Dans ses grands prés, où paissent les bœufs roux ;
Les grappes d'or sur ses coteaux jaunissent,
Où le soleil mûrit ses fruits si doux.
Dans ses forêts les chênes séculaires,
Géants ombreux, bravent les aquilons ;
Et dans ses champs, sous les brises légères,
Comme une mer, ondulent les moissons.

Noble pays, cœur de la France,
Toujours plein d'amour et de foi !
Ton nom dit franchise et vaillance.
O Bourbonnais, honneur à toi !

II.

Qu'il chante, qu'il danse en la grange,
Qu'il fauche, laboure ou vendange,
Meure pour la France et la venge,
On le reconnaît à ces traits.
Le soc, le canon, la musette
Sont trois noms d'une même fête.
Laboureur, soldat et poète,
Voilà, voilà le Bourbonnais !

Noble pays, cœur de la France,
Toujours plein d'amour et de foi !
Ton nom dit franchise et vaillance.
O Bourbonnais, honneur à toi !

Pour s'inspirer, Boileau menait sa muse
Avec Boursault aux sources de Bourbon.
O Sévigné, l'air de la cornemuse
T'a fait sauter sur les bords du Sichon.



Montmorency, pour calmer ses souffrances
Choisit Moulins, la ville des beaux-arts.
Racine y fut trésorier des finances ;
Elle a vu naître et Berwick et Villars.

Noble pays, cœur de la France,
Toujours plein d'amour et de foi !
Ton nom dit franchise et vaillance
O Bourbonnais, honneur à toi !

III.

Salut, sol fécond, noble terre !
Ils t'aiment tes enfants, ô mère !
A qui te voit tu deviens chère ;
Qui t'habite est tien pour jamais.
Province où l'on chante, où l'on prie ;
Où vibrent, dans l'âme attendrie,
Les mots de gloire et de patrie ;
Salut, salut, ô Bourbonnais.

Noble pays, cœur de la France,
Toujours plein d'amour et de foi !
Ton nom dit franchise et vaillance.
O Bourbonnais, honneur à toi !

O souvenirs de foi vive et de guerre !
Les monuments qu'on trouve à chaque pas
Disent bien haut la race antique et fière
Dont les enfants ne dégénèrent pas.
C'est Souvigny, la vaste basilique ;
Ainay, Charroux, qui gardent leur rempart ;
C'est Montluçon et son château gothique ;
C'est toi, Moulins, et ton vieux Jacquemart.

Noble pays, cœur de la France,
Toujours plein d'amour et de foi !
Ton nom dit franchise et vaillance.
O Bourbonnais, honneur à toi !

NOTES

Pour s'inspirer, Boileau menait sa muse....

Et pour guérir une extinction de voix. — Voir lettres de Boileau à Racine, datées de Bourbon et de Moulins, juillet et août 1687.

Avec Boursault....

Boursault, receveur des tailles à Montluçon où il mourut, le 15 septembre 1701, âgé de 63 ans, auteur du *Mercure galant*, d'*Esope à la cour*, etc. — Voir la lettre de Boileau à Racine, le 19 août 1687 : « M. Boursault... me vint voir... Il s'était détourné de trois grandes lieues du chemin de Montluçon, où il est habitué, pour avoir le bonheur de me saluer. »

O Sévigné, l'air de la cornemuse,
T'a fait sauter sur les bords du Sichon....

Voir les lettres de Mme de Sévigné, datées de Moulins, Pomay où habitait M. Fouquet, Vichy, l'Anglard près Gannat, Lapalisse, mai et juin 1676, septembre 1677. « Il y a ici des femmes les plus jolies du monde ; il y a beaucoup de mouvement et l'on se *dégogne* extrêmement. » Le Sichon est le délicieux ruisseau qui se jette dans l'Allier à Vichy.

Montmorency, pour calmer ses souffrances...

Marie-Félice des Ursins, après la mort de son époux Henri, duc de Montmorency, décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632, choisit Moulins pour y cacher sa douleur. Elle y fit élever, dans l'église de la Visitation, un admirable tombeau, l'orgueil artistique de la ville — Voir lettre écrite par Mme de Sévigné, le 7 mai 1676 « à Moulins, à la Visitation, dans la chambre où ma grand'-mère — Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de

la Visitation — est morte. » — « Je vais diner à Sainte-Marie avec le tombeau et les petites de Valençay. Je vous écrirai de Pomé ! » 18 juin 1678.

Racine y fut trésorier des finances....

« C'est une ville très-marchande et très-peuplée, et qui n'est pas indigne d'avoir un trésorier de France comme vous. M. de Chamblain connaît fort votre nom, aussi bien que tout le monde de cette ville qui s'honore fort d'avoir un magistrat de votre force. » — Lettre de Boileau à Racine, Moulins (13 août 1687).

NOTICE

SUR MONSIEUR

P.-M. MARTINET

CURÉ DU SACRÉ-CŒUR (1)

Par M. J. AUGER, chef de bureau à la Mairie
de Moulins.

---

5 avril 1867.

**J'ai chéri, Seigneur,
la beauté de votre maison.**

MESSIEURS,

Le lundi, 4 mars 1867, la place d'Allier offrait un aspect imposant et animé. Ce n'était pas cependant un jour où la foule y vient ordinairement attirée par ses affaires ; ce n'était pas non plus une fête comme on en voyait souvent dans la nouvelle Eglise du Sacré-Cœur.

En entendant le roulement lent et lugubre du

(1) En vertu d'une ordonnance épiscopale du 15 août 1866, la paroisse Saint-Nicolas porte le nom du Sacré-Cœur de Jésus

tambour, en voyant l'attitude triste et recueillie de la milice civile et militaire, formant la haie, un étranger aurait pu croire qu'on rendait les honneurs funèbres à un haut dignitaire ou à un officier supérieur.

Onze heures sonnent. La foule est alors plus compacte. Le cortége s'étend jusqu'à l'entrée du presbytère. M. Martinet, le respectable curé de la paroisse, le fondateur de l'église du Sacré-Cœur, atteint depuis plusieurs mois, d'une cruelle maladie, a rendu son âme à Dieu.

Les principales autorités de la ville et du département : Préfet, Maire, Conseillers municipaux, magistrats, fonctionnaires, employés, habitants de tous âges et de toutes conditions se sont donné rendez-vous. Le clergé des paroisses de la ville et des communes voisines, accompagne à sa dernière demeure le vénérable défunt.

A la tête du deuil, on remarque le frère de M. Martinet et ses neveux, MM. Taillefert.

Ce qui rend imposante cette touchante cérémonie, ce n'est ni cette foule de fonctionnaires, de notables et de prêtres qu'on rencontre aussi dans le convoi des riches ou des puissants du monde ; mais c'est une multitude considérable d'artisans et d'ouvriers, je ne dirai pas recueillis, mais se communiquant à haute voix leur admiration enthousiaste ; racontant à l'envi les moindres particularités qui ont favorisé ou retardé la construction de l'édifice ; répétant à satiété combien il a fallu de peines, de voyages, de démarches, de supplications, de quêtes, de ser-

mons, de fêtes et de requiem, pour élever un monument si remarquable.

Un certain nombre de femmes qui, la veille, sont allées prier à la chapelle ardente du presbytère, montrent un chapelet, un anneau, un livre, une image, un objet de piété qu'elles ont fait toucher à leur bon Curé. Dans leur naïve admiration, elles poussent l'expression de leurs sentiments jusqu'à l'invocation, tant l'œuvre qu'elles contemplent leur paraît surnaturelle.

Après les prières d'usage, les restes mortels de M. le Curé de Saint-Nicolas ont été déposés dans le caveau de la première chapelle, du côté de l'épître, près du portail de la place des Lices. (1) Aucune oraison funèbre n'a été prononcée. Etait-il besoin de rappeler ce que chacun savait si bien?

Si j'écris ces lignes, en l'honneur d'un homme doué d'un esprit d'initiative extraordinaire, je me conforme à l'excellent usage établi parmi nous, de faire la biographie des personnes qui ont rendu des services aux sciences, aux lettres ou aux arts.

M. Martinet n'était pas un collectionneur, un chercheur, un savant, ni même un archéologue; mais il a fait élever un des plus beaux monuments d'archéologie de notre Province: aussi doit-elle être fière de le compter au nombre de ses enfants.

Supposons un moment que, par suite d'un de ces cataclysmes qui ont enfoui les merveilles d'Hercula-

(1) Par décret du 17 avril 1867, S. M. l'Empereur a, par dérogation spéciale à l'article Ier du décret du 23 prairial an XII, autorisé l'inhumation de M. Martinet dans l'église du Sacré-Cœur.

num et de Pompeï, la magnifique église gothique du Sacré-Cœur ait disparu à nos regards; que, par un de ces hasards heureux pour la science, une pioche ait découvert une des flèches de l'édifice. Alors, tous les amis des arts s'empresseraient de se réunir. On se cotiserait immédiatement, pour continuer les fouilles. Aussitôt la ville, le département, le gouvernement s'inscriraient pour mener à bien une si précieuse découverte. A mesure que les formes se montreraient, les journaux en feraint la description dans de pompeux articles. On composerait des volumes de conjectures sur le nom du fondateur. Que n'a-t-on pas dit, redit et contesté, au sujet de Gergovia, Bibracte, Alise, etc? Eh bien ! Messieurs, quand nous nous passionnons si facilement pour une médaille, une statuette, des pierres, des monuments dont l'origine est très-souvent douteuse, pourrions-nous rester insensibles aux beautés de l'œuvre d'un compatriote!

N'avons-nous pas montré au contraire que ce vieux proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays » n'avait plus de raison d'être parmi nous !

Un autre motif doit aussi nous intéresser au monument: un de nos collègues en est l'architecte. Si M. Martinet, grâce à un zèle qu'on ne saurait assez apprécier, a la gloire d'avoir réalisé la somme énorme de près d'un million pour édifier l'église du Sacré-Cœur, M. Lassus, le célèbre restaurateur de l'art ogival du XIII[e] siècle, en a dressé le plan, de concert avec son ami, M. Esmonnot. Depuis dix ans environ, ce dernier a achevé seul l'œuvre si habilement commencée. Il a dirigé avec bonheur la construction des flèches

qui en sont le plus bel ornement et produisent un effet aussi gracieux que pittoresque.

PHILIPPE-MICHEL MARTINET, décédé à Moulins le 1er mars 1867, est né à Souvigny le 19 novembre 1793, de M. Gabriel Martinet, receveur de la commune, et de Madame Marie Perceau.

On a souvent dit, avec raison, que les hommes se ressentent assez ordinairement du milieu dans lequel ils ont vécu dès leur enfance. En voyant grandir M. Martinet près de l'église des Bénédictins de l'ancienne capitale du Bourbonnais, à côté de la belle basilique de St-Mayeul et de St-Odile, je me demande si ce n'est pas en parcourant les nefs majestueuses de son église paroissiale, que M. Martinet s'est fait une idée sublime de la splendeur de la Maison de Dieu? N'est-il pas présumable que, réduit plus tard à offrir le Saint Sacrifice dans une espèce de grange, il n'ait parfois soupiré, en pensant au chef-d'œuvre religieux de sa ville natale ?

M. Martinet, suivant les documents officiels que son parent, notre collègue, M. Conny, bibliothécaire-archiviste, a eu l'obligeance de me procurer, a fait ses premières études, d'abord au lycée de Moulins, comme externe, puis au Petit-Séminaire de Clermont-Ferrand. A dix-huit ans, il entra au Grand-Séminaire de la même ville où il fit un an de théologie, et termina ses études à Saint-Sulpice. Dans cet établissement, d'après le vénérable chanoine, M. Mourlon, il obtint de ses maîtres et de ses condisciples une affection et une estime que les années n'ont pu altérer. Elevé à la prêtrise, en 1818, il revint à Moulins exercer les fonctions de Vicaire de l'église Saint-

Pierre, jusqu'en 1820, époque de sa nomination à la cure de Saint-Nicolas.

Cette paroisse était la plus pauvre de la ville. Il y avait donc beaucoup de bien à faire. Le bon curé ne put satisfaire à tous les besoins. Cependant son zèle lui permit d'adoucir de nombreuses misères. Quand sa bourse était vide, ce qui arrivait assez fréquemment, il formulait une petite recommandation à l'adresse de quelque âme charitable. C'était une ingénieuse invitation à donner. On se plaignait de ces innocents artifices, mais on donnait quand même, en souriant, tant dans notre ville faire le bien est un besoin.

Grâce à ses sollicitations réitérées et toujours pressantes, il parvint à doter sa paroisse, éloignée des quartiers riches et exposée à être délaissée, d'une école de garçons, d'un asile, et du couvent des Sœurs de la Présentation de Marie qui, d'abord installé dans une modeste maison, a grandi comme son église paroissiale, et est aujourd'hui un des plus spacieux établissements de Moulins. La salle d'asile, véritable spécimen du genre, a été jugée digne de figurer à l'exposition universelle.

L'ancienne église de Saint-Nicolas était la chapelle d'un couvent de Dominicains, appelés Jacobins, qui devait sa fondation à un vœu fait par le connétable de Bourbon, à la bataille de Marignan, dans un moment où il pensa perdre la vie. Ce monastère, établi en 1521, sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Nicolas, était fort pauvre, si l'on en juge par l'état de délabrement de son église. Avant la construction des levées du Pont Régemorte, il était exposé à de fréquen-

tes inondations. Cette circonstance avait contribué à exciter la dévotion des mariniers fort nombreux alors. Leurs offrandes étaient le principal revenu des religieux. Un petit vaisseau, sans doute un *ex-voto*, était encore suspendu au milieu de la nef de l'église dans ces derniers temps.

Sur les vives instances de M. Martinet, la fabrique de la paroisse Saint-Nicolas adressa, le 30 août 1838, au conseil municipal, une pétition imprimée et distribuée, en même temps, dans la ville, pour signaler que les habitants sont effrayés des dangers qu'ils courent toutes les fois qu'ils entrent dans un édifice ruiné, non susceptible de réparation. Elle demandait qu'une nouvelle église fût élevée à l'entrée de la place des Lices.

Par délibération du 3 décembre suivant, le conseil municipal ajourne à statuer sur le projet de reconstruction de l'église Saint-Nicolas, et renvoie la discussion jusqu'à la décision ministérielle à intervenir concernant la salle de spectacle.

L'abbé Martinet n'était pas homme à se laisser décourager : il avait la foi qui se raidit contre les obstacles et transporte des montagnes.

En peu de temps, il organise une commission de souscription. Par une circulaire adressée à toutes les personnes amies des arts et de la religion, il fait habilement ressortir l'heureuse situation de la ville de Moulins, la régularité de ses rues, de ses promenades, et insiste sur la pénurie de ses édifices religieux.

Cette commission, sous la présidence d'honneur de Monseigneur l'Evêque, était composée de MM. Croi-

zier, vicaire général, président; Allard aîné, trésorier; Martinet, curé, secrétaire; Beraud des Rondards, de Bonand. Bonneau, de Chiseuil, Cornu, curé de Saint-Pierre; Décluny, Delageneste-Pestel, Dory, Henry, vicaire général; de Labrousse de Veyrazet, de Laguérenne, Lorut, Meilheurat, Michel, ancien banquier; Roux, chanoine; Violle, curé de la cathédrale.

Des membres correspondants étaient désignés dans le département : MM. Bayon, père et fils, à Beaulon; de Bellenaves, à Bellenaves; de Courtais, à Doyet; d'Aubigneu, Amédée, à Saint-Pourçain; de Durat, à Marcillat; Gauthier, receveur à Gannat; de Maréchal, à Deux-Chaises; de Sainsbut, à Verneuil. Enfin, il y eut des membres correspondants à Paris et dans plusieurs diocèses.

En 1840, par lettre adressée à M. le Préfet et communiquée au Maire de Moulins, le Président de la commission expose que les souscriptions s'élèvent à 50,000 francs. Il appelle de tous ses vœux l'appui du conseil municipal, et désire que son concours se manifeste par une allocation de fonds.

Par délibération du 1er février 1840, le conseil municipal s'empresse d'exprimer tout à la fois ses félicitations sur le résultat déjà obtenu par le zèle des souscripteurs, et ses vœux sincères pour que cette œuvre s'améliore encore par de nouvelles souscriptions. Mais, considérant que la situation financière de la ville n'a pas changé, et qu'elle ne lui permet pas d'apporter à l'accomplissement de ce projet un concours plus efficace, il maintient, quant à présent, la décision qu'il a prise le 3 décembre 1838, et décide, en conséquence,

qu'il ne peut voter de fonds pour la construction de l'église Saint-Nicolas.

Le moment était assez mal choisi, car la ville devait s'imposer des sacrifices importants pour l'agrandissement de la caserne de cavalerie. Toutes ses ressources allaient être absorbées pour la construction du théâtre. Ce monument, mal assis, s'écróulait en partie, ce qui augmentait encore les dépenses extraordinaires du budget municipal.

M. Martinet revient presque chaque année à la charge. Ses sollicitations, toujours accueillies avec courtoisie, n'en sont pas moins écartées par un ordre du jour accompagné des vifs et touchants regrets que les administrations, comme les particuliers, emploient pour se débarrasser honnêtement d'un solliciteur.

Nonobstant des difficultés de tous genres, M. Martinet, inébranlable dans ses résolutions, confiant dans l'avenir, et entraîné par la grandeur de son but, n'en continuait pas moins courageusement son œuvre. L'emplacement du nouvel édifice se déblayait; des maisons étaient achetées pour une valeur de 110,000 francs, au moyen de 80,000 francs de ressources provenant des souscriptions et 50,000 fr. de secours de l'Etat.

Le 8 avril 1844, avait lieu la pose solennelle de la première pierre,

L'édifice, projeté en style grec, commencé jusqu'à hauteur d'appui en style roman, devait être entièrement construit et achevé sur le remarquable plan gothique de l'église actuelle.

Le lundi de Pâques de l'année 1844, est une des

époques mémorables de la vie de l'abbé Martinet. Il me semble encore voir sa figure où respirait sa foi dans l'avenir, pendant que sur le visage des assistants se lisait le doute. Combien répétaient tout haut : « Nous voyons bien poser la première pierre, mais nos arrière-petits-enfants seuls assisteront, *peut-être*, au couronnement de l'édifice. » La plupart cependant se sont encore rencontrés à la bénédiction du monument.

Puis on ose dire que notre temps est un siècle d'incrédulité ! Que ceux qui sans cesse tiennent un pareil langage, en contemplant, avec une sorte d'extase, nos antiques basiliques du moyen-âge, veuillent donc citer une église qui ait été élevée alors en 22 ans. Est-ce celle de Souvigny, dont chaque partie est l'œuvre d'un siècle ? Est-ce la cathédrale, qui, après avoir coûté plus de 150 ans de travail, n'est pas encore achevée ?

Revenons à notre fête. Tout contribuait à en rehausser l'éclat, à la rendre splendide.

Un détachement du 3e dragons avec sa musique guerrière et la compagnie de sapeurs-pompiers tout entière, formaient cortége aux autorités de la Ville et du Département qui se rendaient à la cathédrale. Sa Grandeur, Mgr de Pons, officiait entouré de son Chapitre et du Clergé des trois paroisses. M. l'abbé Henry, vicaire général, commentait, dans un discours très-éloquent, l'Eglise au point de vue de l'artiste, de l'homme d'Etat et du catholique, et faisait un appel pathétique à la générosité des fidèles, pour l'achèvement de l'église Saint-Nicolas. Une quête

faite par M. le curé Martinet augmentait ses ressources de plus de mille francs.

En parlant de quête, je vous vois sourire, vous tous, Messieurs, qui connaissiez le bon curé. Vous vous rappelez avec quel air radieux, quel bonheur ineffable, il regardait, ou pour mieux dire, il remarquait, chaque pièce blanche tomber dans son immense bonnet carré. C'étaient, selon son expression, autant de pierres ajoutées à l'église.

La première pierre a été placée à l'angle Nord-Est de la façade. Elle est en grès de Coulandon et soigneusement taillée. Sa forme est un prisme quadrangulaire de 1 mètre de base sur 50 centimètres de hauteur. Elle est marquée sur chaque face d'une croix grecque. Dans le milieu se trouve incrustée une boîte circulaire de plomb où est inséré un procès-verbal contenant la plupart des détails qui précèdent. Une plaque de cuivre adhérente à la pierre recouvre la boîte de plomb, et porte gravée cette inscription latine :

†

Ecclesia S. S. Cordi Jesu dicata et S. Nicolao.

Hunc primum angularem lapidem consecravit et posuit reverendissimus in Christo, Pater ANTONIUS DE PONS, primus Eppus Molinensis, feria II post Paschale festum, die mensis aprilis VIII, *anno incarnationis D. N. J. C.* MDCCCXLIV.

Regnante LUDOVICO PHILIPPO PRIMO.

Præfecturam Elaveris regente D. MÉCHIN.

Ad Curiam Comitiorum Molinense legato D. MEILHEURAT.

Civitatis Præside D. NAU DE BEAUREGARD.

Parochiæ S. Nicolai Molinensis, rectore D. PHIL. MARTINET.

Architecta D. LUDOV. ESMONNOT.

J. M. J.



Après tant de sollicitations infructueuses, le 11 juin 1851, le Conseil municipal de Moulins accordait enfin une subvention de 10,000 francs, payable par moitié, en 1852 et 1853. Les recettes destinées à la construction, compris 100,000 francs de subsides de l'Etat, s'élevaient alors à 370,200 francs, et les dépenses à 374,510 francs, déficit 4,310 francs. Les dépenses encore à faire pour l'achèvement total et le ravalement étaient évaluées à 527,000 francs.

Dans toutes les villes s'élèvent de nombrenx monuments, le temps de la tourmente est passé. Le Gouvernement de l'Empereur donne des encouragements. Moulins suit le mouvement général.

Par sa délibération du 17 mai 1852, le conseil municipal, présidé par M. Michel, maire, qui, dès le début, avait porté le plus grand intérêt à la construction de la nouvelle église, et sur le rapport d'une commission composée de MM. de Champfeu, Jamin et Auguste Desrosiers, le conseil vote une allocation de 100,000 francs. Vers la même époque, le conseil général et l'Etat accordaient chacun une pareille somme.

Les travaux, un moment suspendus, ou plutôt très-ralentis pendant la période de 1848 à 1851, reprenaient une nouvelle activité. Le 3 juin 1853, la Chapelle de la Sainte-Vierge était bénite par Mgr l'É-

vêque entouré d'un nombreux clergé, en présence des autorités civiles et militaires, et d'une foule considérable.

L'archiconférie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée en vertu d'un bref de Sa Sainteté, le Pape Pie IX, en date du 26 septembre 1851, était solennellement instituée dans la nouvelle église (1).

De nouveaux dons seront la conséquence de la célébration de l'office divin dans une partie de l'édifice.

Désormais, à travers les piliers inachevés et à ciel ouvert, une multitude de fêtes toutes productives vont être organisées par les soins de l'infatigable et ingénieux fondateur.

Il est juste de reconnaître que, malgré les importantes subventions de l'Etat, du Département et de la Ville qui, sur la proposition de M. Jourdier, maire, fournit encore 100,000 francs, par délibération du 30 décembre 1859, le monument dont le devis, en y comprenant l'achat des terrains et les dépenses occasionnées par le changement de style, s'élevait à près

(1) M. MARTINET publiait à cette époque un ouvrage intitulé : *Instructions sur l'archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus pour la France, érigée dans l'église du Sacré-Cœur, à Moulins*, par P.-M. MARTINET, curé du Sacré-Cœur et directeur de l'archiconfrérie.— Clermont-Ferrand, typographie de HUBLER, BAYLE et DUBOS, 1853

Dans ce petit livre, M. MARTINET fait connaître l'origine de son église. Il raconte que l'idée d'élever un nouveau temple au Seigneur lui est venue aux pieds des autels. Il dit ensuite de quelle manière le P. Nivet, Jésuite, par un mouvement oratoire semblant venir d'une inspiration subite, a dédié la nouvelle église au Sacré-Cœur de Jésus.

d'un million, n'aurait pu s'achever si M. Martinet n'eût imaginé mille moyens pour se créer des ressources. Quêtes, loteries, voyages, lettres, pétitions, supplications, rien ne coûtait à son zèle ardent, à son incessante activité et à son opiniâtre persévérance.

Plusieurs prélats éminents, les évêques d'Autun, de Rhodez, d'Orléans, etc., les prédicateurs célèbres, Lacordaire, Lavigne, Lefebvre, Félix, etc., lui ont prêté le concours efficace de leur parole éloquente et de leur légitime influence. Les sociétés lyriques, les artistes les plus renommés ont donné des concerts au profit de l'œuvre. Bals, soirées religieuses ou mondaines, rien n'a été négligé pour élever la nouvelle maison de Dieu.

Pendant ce temps, l'église se couvrait. En 1865, elle montrait au loin ses flèches surmontées de leur croix d'or. Il leur fallait une voix retentissante pour appeler les fidèles à la prière.

M. Spech, un des membres du Conseil de fabrique. avait fait don d'une cloche du poids d'un millier de kilogrammes.

En parlant du conseil de fabrique, hâtons-nous d'ajouter que M. Dubosc de Cussy, son généreux trésorier, a puissamment secondé M. Martinet dans l'accomplissement de sa grande et difficile entreprise.

Le 23 avril 1865, jour du baptême de la cloche, fut un jour de bonheur pour le curé qui commençait à jouir un peu des fruits de ses travaux. Je ne décrirai pas cette cérémonie. Je transcris seulement l'inscription de la cloche qui raconte sommairement son histoire.

JE M'APPELLE MARIE.
QUE TOUTES LES NATIONS ADORENT ET AIMENT LE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS!
J'AI ÉTÉ BÉNIE PAR M. MARTINET, CURÉ, EN AVRIL 1865.
MON PARRAIN, M. PIERRE-MARTIN DUPOYET,
MAIRE DE LA VILLE DE MOULINS.
MA MARRAINE, MADAME MARIE PELTEREAU, ÉPOUSE DE M. LE MASSON, PRÉFET DE L'ALLIER.
M. PHILIPPE-MICHEL MARTINET, CURÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR DE SAINT-NICOLAS.
M. GEORGES SPECH, DONATEUR.
CADEAU FAIT A LA PAROISSE SAINT-NICOLAS, EN L'HONNEUR DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, L'AN 1858.
L'HÉRITIER, FONDEUR.

Je dois ajouter qu'à la suite d'un brillant sermon du R. P. de Chazourne, Madame Dupoyet fit une quête très-fructueuse.

L'Eglise n'était pas entièrement achevée, mais elle était suffisamment close pour permettre d'y célébrer le Saint-Sacrifice. Le samedi 11 août 1866, elle fut bénite par Mgr de Dreux-Brézé, assisté de tous les prêtres venus à la retraite, et au milieu d'un concours imposant de magistrats, de fonctionnaires et de fidèles.

Que de personnes étaient étonnées d'applaudir au succès d'une œuvre qu'elles avaient considérée longtemps comme une chimère, une utopie. Sans doute, ce jour fut un jour d'allégresse, un jour de véritable triomphe pour le prêtre dont tout le monde: ses supérieurs, ses confrères, ses amis même, avaient pu blâmer, non sans quelque apparence de raison, l'audacieuse témérité.

M. Martinet, heureux et satisfait, ne croyait pas encore le moment venu d'entonner le cantique du vieillard Siméon. Il ne cessait, au contraire, de répéter : il nous reste beaucoup à faire.

Oui, il y a un grand nombre de choses à terminer pour arriver à la consécration du monument :

Les vitres devront faire place à de pieuses et naïves légendes ; les rosaces se pareront de vitraux aux couleurs éclatantes ; des orgues feront résonner de leurs voix harmonieuses les vastes nefs ; des stalles montreront aux artistes leurs merveilleuses sculptures ; des lampes et des lustres reflèteront leurs feux étincelants sur les ciselures des candélabres et les riches broderies des ornements sacerdotaux ; enfin, une sacristie, en rapport avec l'édifice, renfermera les trésors d'orfévrerie qu'une dame connue par ses immenses bienfaits et sa charité inépuisable, Madame Lefebvre de Dornes, a donnés à la nouvelle église.

Oui, il reste beaucoup à faire, mais chacun apportera son offrande et tiendra à honneur de s'inscrire sur le livre d'Or (1) du Sacré-Cœur, où se pressent des milliers de noms, depuis les plus illustres jusqu'aux plus humbles.

Nous n'aurions pu, dans ce court récit, désigner un grand nombre de bienfaiteurs, sans nous exposer à blesser la susceptibilité d'un plus grand nombre encore.

Tant de dévouement devait attirer sur M. Martinet la bienveillante sollicitude du Chef de l'Etat qui lui avait accordé, sur sa propre cassette, en 1861, 20,000

(1) Fort volume in 4°, richement relié, orné d'élégantes vignettes encadrant les pages où sont indiqués tous les bienfaiteurs.

francs, pour la construction du maître-autel. Le 10 juillet 1862, M. Martinet recevait de la main de l'Empereur, à son passage à Moulins, la croix de la Légion-d'Honneur, aux applaudissements unanimes de notre population.

M. Martinet est bien digne de prendre place parmi nos illustrations bourbonnaises. Son souvenir demeurera au milieu de nous comme un exemple frappant de ce que peut la volonté humaine inspirée par la foi. Il fut loin, comme on l'a cru, de trouver le sentier facile et l'appui de tous. S'il rencontra des amis dévoués qui répondirent à son appel et le soutinrent constamment, il est bon de remarquer qu'il resta, de 1838 à 1851, presque avec l'unique secours des offrandes particulières.

Le 24 mai 1854, époque où par acte reçu Me Croizier, notaire, la ville accepta le don de la nouvelle église, plus de 400,000 francs étaient déjà dépensés.

Tout le caractère et la vie de M. Martinet peuvent se résumer dans cette expression énergique des Ecritures : « *Il était dévoré du zèle de la maison de Dieu.* » Ce zèle ardent, soutenu par une persévérance extraordinaire, lui a fait vaincre des obstacles insurmontables, et lui a permis d'accomplir le véritable prodige dont j'ai essayé d'esquisser rapidement l'histoire.

Notre cité s'est particulièrement honorée en rendant à M. Martinet un public et éclatant hommage de reconnaissance. Pouvait-elle oublier qu'elle lui doit un monument grandiose, un superbe joyau qui figure déjà au nombre des merveilles de notre temps, et excitera l'admiration des siècles futurs !

NOTE

—

Les travaux exécutés, pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, par M. Vacheron, entrepreneur à Moulins, s'élevaient au 3 septembre 1866, suivant le décompte dressé par M. Esmonnot, architecte, à . . . . 678,836 fr. 18 c.

A cette somme, il faut ajouter 1° les honoraires de MM. Lassus et Esmonnot calculés à raison de 5 0[0 ci. . . . . 33,941 fr. 80 c.

2° Pour acquisitions des terrains nécessaires à l'emplacement et frais d'actes ci. . . . . 130,000 fr. 00 c.

Total. . . . . 842,777 fr. 98 c.

On dépassera certainement le chiffre d'un million si l'on ajoute le prix des maisons acquises pour le dégagement de l'aile droite de l'édifice, les sommes employées directement par M. Martinet, les dons de chapelles, autels, vitraux, ornements, tapis etc.

Quant aux dépenses encore à faire, il est presque impossible de les évaluer d'une manière exacte, car elles dépendront de l'importance artistique des travaux ou des objets. Toutefois, on peut estimer qu'elles monteront à plusieurs centaines de mille francs.

LES

MINES DE HOUILLE DE CHARBONNIER

AU XVe SIECLE.

M. Boulanger, dans sa « *Statistique géologique et minéralogique de l'Allier* » ne fait remonter la découverte et l'exploitation de la houille dans le Bourbonnais qu'à la fin du XVIe siècle, j'ignore sur la foi de quels renseignements, car il n'en cite pas. (Statistiq. géol. etc. page 244 et suiv.) Cette date pourtant m'a toujours semblé des plus contestables, et je ne désespère pas de pouvoir, lorsque le dépouillement des aveux et dénombrements des châ tellenies de Murat et de Montluçon sera terminé, la reculer de trois ou quatre siècles au moins. Pour le moment, je me contenterai de mettre sous les yeux du lecteur un acte qui prouve que dès le XVe siècle, en Auvergne au moins, et à cette date l'Auvergne appartenait au duc de Bourbon, l'exploitation de la houille existait de temps immémorial, suivant le dire des exploitants, et qu'elle était dès lors assez productive pour que le privilége exclusif en fût réclamé à la fois et par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comme seigneur haut justicier, et par le grand prieur d'Auvergne, comme seigneur direct, en pos-

session depuis longues années du droit incontesté de faire « *chaver et ouvrir mines de charbon en sa terre et châtellenie du Charbonnier.* »

Touchant le différant du procureur Monseigneur le duc en sa duchié d'Auvergne et de révérend père en Dieu Mgr le grant prieur d'Auvergne, à cause et pour raison de ce que mondit seigneur le grant prieur dit et prétend que autre que luy ne peut ou doit faire chaver ou [faire ouvrir] en la terre et chastellenie du Charbonnier (1) *mine de charbon soit mondit seigneur le duc ou autre :*

Et pour fonder son intencion dit mondit seigneur le grant prieur que en sa maison du Charbonnier il a justice basse tant que s'estent et limitte la dicte justice et mandement du Charbonnier.

Dit aussi que de toute enciennetė, voyre tielle qu'il n'est mémoire du contraire, il a acoustumé de faire ouvrir par toute la justice dudit Charbonnier les terres où se sont trouvées mines de charbon, fut es chemins vissinaulx publiques, ou autres terres particulières, en payant l'interest à ceulx de qui estoient les dictes terres.

Dit plus que ladicte ouverture et mine de charbon il a faicte tant es terres advenues à mondict seigneur le duc que à la justice haulte et moyene audict lieu du Charbonnier par mortailhe ou autrement que es terres tenues et movans de ladicte seigneurie de plusieurs seigneurs directs, sans aucune contradiction voyant

(1) Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, co[e] et c[on] de St-Germain Lembron.

et chassent (*sic*) les officiers de mondit seigneur le duc en sa chastellenie de Nonette, et tous autres qui veoir et sçavoir l'ont voulu et non contradisant, et que, par ce moyen, ledit droit de pouvoir chaver les dictes terres, et ouvrir pour fere mines de charbon, luy compette et appartiegne.

Dit oultre que par ce moyen il a droit de prohiber et deffendre à mondit seigneur le duc et à tous autres qu'ils ne chavent ou facent ouvrir mine de charbon en ladicte terre et chastellenie dudict Charbonnier.

Or dit mondit Sgr le duc qu'il est seigneur justicier dudit lieu de Charbonnier, hault et moyen, comme dit est, et, avec ce, que audit lieu de Charbonnier il a plusieurs terres mouvant de sa censive, et autres qui luy sont advenues et peuvent advenir par mortailhe, à cause de sa dicte moyene justice, esquelles terres il peut fère ouverture, pour fère mine de charbon, et icelle mine adcenser et fere chaver, comme mgr le grant prieur, sans aucune différance.

Dit aussi que supposé que luy ne ses prédécesseurs n'eussent oncques chavé audit Charbonnier, ou feit chaver mines de charbon, pour tant ne c'enssuit pas qu'il ne le puisse fère quant bon luy semblera, et que ledit droit de chaver consiste à la faculté, et *per consequens inprescriptible nisi actione contradictionis.* Vray est que la joyssance de mdsgr. le grant prieur luy poroit aprouffiter pour en avoir [par] prescription le droit de pouvoir chaver et empescher à mondit seigneur qu'il ne le prohibe de ce faire et *maximè* qu'il ne dit pas qu'il est contredit ne prohibet (*sic*) à mondit seigneur le duc de non chaver.

Dit oultre mondit seigneur le duc, ou son procu-

reur, que à luy appartiend le droit de prohiber à tous de non chaver et fère ouverture pour faire mine[s] de charbon, lesquelles l'on pourroit dire espave[s] et qu'il luy compette et appartiend à cause de sa dicte moyene justice.

Pour quoy demande mondit seigneur le grant prieur s' il est bien fondé de prohiber et deffendre à mondit seigneur le duc ou à ses officiers, de non fère mines de charbon en ladicte terre du Charbonnier, attendu que, comme dit est, il a joy dudit droit de ouvrir et continuer les dictes mines, pour toutes les terres de sa dicte justice, fust ès terres de mondit seigneur le duc à luy appartenens par mortailhe ou par directe ou d'antien, ou s'il a acquis le droit de chaver ès terres *dumtaxat* où il a fait les dictes ouvertures, et sur tout bien conseilhé, le cas et les raisons bien mises au long.

A ce mémoire sont jointes deux consultations non signées, et qui décident tous les points en question en faveur du grand prieur. (sans date, écriture du XVe siècle, *Archives de l'empire*, *P.* 1375, *cote* 2058.)

A. M. CHAZAUD.

NOMINATION

PAR

LA DUCHESSE DE BOURBON

D'UN

PRÉVOT DES MERCIERS DE BEAUJOLAIS (1427)

En instituant une foire ou marché libre, le seigneur se réservait d'ordinaire, avec la police du marché, le droit de protéger à l'allée et au retour le marchand forain. *(Voyez Cartul. de la Chapelle-Aude pièces XVI et CI.)* Cette protection ne fut très-probablement pas toujours efficace, et les sauf-conduits delivrés par les Seigneurs durent être parfois assez peu respectés de leurs ennemis. De là, pour les marchands qui fréquentaient les foires, la nécessité de chercher à se protéger eux mêmes. Dans le Beaujolais surtout, qui relevait à la fois et du royaume de France et du saint empire germanique, les merciers eurent intérêt à se constituer en corporation ayant à sa tête un maître ou prévot élu par ses confrères, institué par le seigneur, et chargé officiellement de veiller au maintien des franchises et libertés de tous. C'est le texte de la nomination par Marie de Berry, duchesse de Bourbon, du maître ou prévot des merciers de Beaujolais en 1427 que nous publions ici, tout en regrettant qu'il ne soit pas plus explicite sur « *toutes et singulières choses que audit office puent et doivent appartenir.* »

A.-M. CHAZAUD.

Marie de Berry, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, contesse de Forez, et dame de Beaujeu, ayant povoir de Monseigneur, savoir faisons à tous que oye l'umble supplication des merciers de notre baronnie de Beaujeulois, contenant que de toute ancienneté il est acoustumé avoir en nostre pays de Beaujeulois ung prevost et maistre des merciers fréquentans foires et marchiés, pour maintenir les franchises libertez et usages entre eulx, le temps passé, usitées (1) et introduites, et que nous pleust sur ce le dit office donner et ottroier, Nous, voulans lez bonnes usances de notredit pays observer, avons donné et ottrié, donnons et ottroions par ces présentes à Jaquemin des Monceaux, esleu entre eulx comme le plus expert et ydoine audit office de prevost et maistre des merciers en nostredit pays, tant ou royaulme comme en l'empire, et au ressort d'icellui, à tenir et exercer ledit office bien et convenablement, sellon les usaiges et coustumes usitées (1) le temps passé en notre dit pays, et lui avons donné et donnons par ces présentes, plain povoir et mandement espécial de faire et exercer toutes et singulières choses que audit office puent et doivent appartenir. Si donnons en mandement à nostre baillif de Beaujeuloys ou à son lieutenant que, receu dudit Jacquemin le serement acoustumé de faire en tel cas, il le mette et institue oudit office, en le faisant joïr et ses députez dudit office paisiblement, en démettant tous autres détenteurs, s'aucuns s'en entremettant. Donné en nostre ville d'Aiguesparse, le XXI[e] jour d'octobre l'an mil CCCC vint et sept.

Par Mad[e] la D[sse] en son conseil,

CHAPPERON.

(*Archives de l'empire*, P. 1366, *cote* 1498)

(1) Le texte porte « *visitées.* »



EXTRAITS
DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1867

Séance du 4 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. REYNARD.

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, dans laquelle il réclame le concours de notre Société pour former des collections d'histoire naturelle dans les établissements d'enseignement spécial qui s'organisent dans notre département.

M. Clairefond est d'avis que la Société, tout en approuvant la formation de musées d'histoire naturelle dans les lycées et autres établissements de l'enseignement secondaire, ne peut prendre une part active à la formation de ces collections. Elle s'occupe en ce moment de réunir une collection analogue à celle que demande M. le Ministre, et qui sera largement accessible au public. De sorte qu'il pense que

c'est dans ce sens qu'on doit répondre à M. le Ministre.

— M. le Président donne également lecture d'une lettre du président de la *Société de numismatique*, qui voudrait connaître le nombre et la richesse des collections particulières et publiques de numismatique qui se trouvent dans le département.

— M. Auger, notre collègue et conservateur de la bibliothèque de la *Société pour la propagation des connaissances utiles*, demande à notre Société une collection complète de ses publications, pour la placer dans la bibliothèque qu'il dirige, et, comme il le fait observer, la lecture de nos intéressants bulletins ne peut que produire un excellent effet sur les ouvriers. Il est persuadé, avec raison, qu'elle préservera plus d'un objet précieux sous le rapport archéologique de la destruction à laquelle l'ignorance les aurait toujours impitoyablement condamnés.

M. Auger saisit cette occasion pour faire un appel à toute personne qui voudra augmenter la bibliothèque de la *Société des connaissances utiles*, moyen de contribuer à l'instruction et à la moralisation des classes laborieuses.

La Société décide à l'unanimité qu'une collection complète de nos publications sera remise à M. le conservateur de la bibliothèque des *Connaissances utiles*.

— M. le Président donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1866.

— L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau pour l'année 1867.

Tous les membres composant le bureau de l'année

1866 peuvent être réélus aux mêmes fonctions, à l'exception de M. le Président.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président.

M. le comte de l'Estoille ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé président pour l'année 1867.

M. de l'Estoille remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à la présidence, et, comme par le passé, il sera tout dévoué aux intérêts de notre compagnie.

Le deuxième tour de scrutin est destiné à l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés :

MM. Reynard, pour la classe des sciences ; M. E. Méplain, pour la classe des lettres ; M. de Bure, pour la classe des arts.

De nouveaux scrutins sont ouverts pour la nomination du secrétaire-archiviste, du secrétaire-adjoint et du trésorier.

MM. Bernard, G. Seuillet et Rondeau ayant obtenu la majorité des suffrages, sont élus et proclamés secrétaire-archiviste, secrétaire-adjoint et trésorier.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1867 :

Président : M. DE L'ESTOILLE.

Vice-Présidents : MM. REYNARD, pour les Sciences.
MÉPLAIN aîné, pour les Lettres.
DE BURE, pour les Arts.

Secrétaire-Archiviste, M. G. BERNARD.

Secrétaire-Adjoint, M. G. SEUILLET.

Trésorier, M. RONDEAU.

Conservateur du Musée, M. QUEYROY.

— Est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des sciences, M. C.-E. Gilbert, pharmacien, par MM. Conny, Bouchard et Clairefond.

Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des sciences, M. Desbrochers des Loges, par MM. de l'Estoille, Queyroy et Clairefond.

Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, M. P. Riffet, conseiller de préfecture à Bourges, par MM. de l'Estoille, Battu et Bernard.

Est nommé membre correspondant de la Société, M. de Cessac, pour la classe des arts.

Séance du 18 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président présente à la Société les différents ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, ils sont remis aux membres présents pour en rendre compte dans une de nos prochaines séances.

— M. Bouchard, pour répondre à une des questions du programme des Assises scientifiques du Bourbonnais, avait préparé un travail succinct sur M. Dufour. Le temps ayant manqué pour cette lecture, il l'a réservé pour la Société d'Emulation et nous donne lecture de la note suivante sur M. Claude-Henri Dufour :

Le programme des Assises scientifiques demandant, à la fin de la IIe question de la IVe section, *l'éloge de M. Dufour, père de la science archéologique en Bourbonnais*, et ne voyant apparaître aucun mémoire sur ce sujet,

je crois bien faire de vous lire ici, au moins, les quelques lignes consacrées à ce savant par un autre homme de travail et d'étude, M. Ripoud, ancien bibliothécaire de la ville de Moulins, afin qu'elles puissent être reproduites dans les procès-verbaux de nos séances, en attendant qu'une étude complète vienne apprécier M. Dufour à sa juste valeur.

Voïci ce que dit M. Ripoud, dans ses *Tablettes des écrivains nés dans le département de l'Allier :*

« Claude-Henri Dufour, archéologue, artiste, ancien conservateur des monuments du département de l'Allier et ancien professeur de l'école de dessin du chef-lieu du département de l'Allier, né à Moulins en 1768.

« 1° *Voyage topographique dans le département de l'Allier,* où l'on réunit ce que présentent de plus intéressant l'histoire de l'ancien Bourbonnais, celle des hommes qui s'y sont distingués par leurs talents, leur érudition ou leurs vertus ; ses monuments antiques et modernes, ses productions naturelles, son agriculture et son commerce ; ouvrage accompagné de cartes topographiques, de la perspective tant des villes principales que des sites les plus pittoresques, des dessins de ses monuments et de tous les objets dignes d'attention. (Manuscrit.)

« 2° *Mémoire sur la question de savoir qui de MM. Achille Allier ou C.-H. Dufour est le fondateur de l'ouvrage intitulé* L'Ancien Bourbonnais. Moulins, Enaut, 1838, brochure in-8°.

« 3° *Lettre à un homme de loi, jeune encore, qui semblait regretter de n'être point entré dans la carrière des arts, des*

sciences ou des lettres. Clermont, Thibault-Landriot, 1839, brochure in-4°.

« 4° *Recherches physiologiques sur Marie-Madeleine Albert, condamnée à la peine de mort pour avoir assassiné son père, sa mère, son frère et sa sœur.* (Manuscrit resté entre les mains de l'auteur.) .

« 5° *Le règne végétal considéré comme une source principale de la décoration architectonique, etc.* (Manuscrit resté à l'auteur.)

« 6° *Méthode pour apprendre le dessin, à l'usage des écoles centrales.* Ouvrage in-folio avec figures.

« 7° *Observations sur les insectes, et principalement sur les lépidoptères du département de l'Allier.* Ouvrage in-folio accompagné de figures peintes d'après nature, formant ensemble près de deux cents planches.

« 8° *Mémoires biographiques pouvant servir au complément de l'histoire de notre département, à partir de* 1789. (Non terminé.)

« 9° *Opuscule sur la statistique proprement dite, et l'histoire de l'art dans le départememt de l'Allier.* Moulins, Enaut, 1840, in-4°. »

Grâce à la communication qui m'a été faite tout dernièrement de quelques brochures de M. Dufour, par M. Camille, horticulteur à Moulins, qui était resté chez lui de longues années, je puis ajouter à la nomenclature de ses publications celles qui suivent :

« 1° *A MM. les signataires de la pétition du* 1er *mai* 1832, *en faveur de l'école de dessin.* Brochure in-4° de 14 pages ; Moulins, Place-Bujon.

« 2° *Allocution adressée à la jeunesse sur les dangers d'une république en France, par un ancien professeur qui*

a traversé la révolution. Brochure in-4° de 4 pages, sans nom d'imprimeur.

« 3° *Quelques réflexions sur la Société centrale des amis des arts en province*. Brochure in-4° de 4 pages; Clermont, Thibault-Landriot.

« 4° *Mémoire en faveur des anciennes doctrines sur l'enseignement de l'art du dessin, et réfutation de l'article inséré dans le* Mémorial de l'Allier *du 2 décembre* 1834, *relatif à la nouvelle école de ce nom*. Par suite : *Précis historique sur l'ancienne école de dessin de Moulins, sur le conservatoire des objets d'arts du département de l'Allier, etc., par le ci-devant directeur de ces deux institutions*. Brochure in-4° de 24 pages; Moulins, Desrosiers, 1836.

« 5° *Aux Français qui ont honoré de leurs souscriptions le projet d'élever un monument à François Péron*. Lettre imprimée datée de Moulins du 17 mai 1842.

« Enfin la page 368 du *Voyage pittoresque de l'ancien Bourbonnais* (t. II), nous fait connaître un autre travail de M. Dufour sur la restauration de l'amphithéâtre de Néris. On lit même en note ce qui suit : « J'aurais « été bien aise surtout de donner de longs extraits « d'un mémoire manuscrit de M. Dufour, sur la res- « tauration de l'amphithéâtre. Mais il faut espérer « que le travail de M. Dufour sera imprimé un jour, « à part, avec les planches qui l'accompagnent. »

Qu'il me soit maintenant permis, en terminant ces quelques lignes consacrées à rappeler au milieu de nous la mémoire de M. Dufour, d'émettre un vœu que je suis heureux de formuler aujourd'hui. Pourquoi, à l'exemple de Cérilly qui a élevé un monument à notre grand naturaliste François Péron, toutes les autres villes de notre Bourbonnais qui ont été

le berceau de quelques hommes illustres ou tout simplement marquants , ne suivraient-elles pas ce noble exemple ? Reproduire par la peinture, la gravure, la sculpture, l'image des personnes qui se sont distinguées, est un legs pieux et patriotique tout à la fois qu'il faut tenir à honneur d'exécuter.

Déjà, il est vrai, le musée départemental possède un certain nombre de gravures reproduisant les traits de quelques-unes de nos illustrations bourbonnaises ; mais cela ne suffit pas. Il faut leur rendre encore un honneur plus grand, il faut placer leurs statues ou leurs bustes sur nos places publiques, il faut donner à nos rues et à ces mêmes places leurs noms qui remplaceront, sans contredit, avec avantage, les noms insignifiants qu'elles ont le plus ordinairement. Les personnages ne manqueront pas ; qu'il me suffise de citer, parmi tant d'autres, les Lingendes , Henri Griffet, Berwick, Villars, Durand de Saint-Pourçain, Mizauld, Vigenère, de Chabannes, les jurisconsultes Auroux des Pommiers, Berroyer, les Duret, Chabot de l'Allier, etc., etc.

— Il s'engage ensuite une conversation plutôt qu'une discussion suivie sur différents sujets. Aussi M. le Président fait observer que nos réunions de quinzaine ont surtout pour utilité de préparer des travaux pour nos séances obligatoires ; que nos séances facultatives doivent être surtout consacrées à rendre compte des différents ouvrages qui chaque mois sont reçus par la Société et remis aux membres présents.

Séance du 1er février.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. d'Amécour, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, adresée à M. de Burc qui avait écrit à M. de Charençey, au sujet de l'annuaire de cette Société.

Il a été répondu que la Sociéte d'Emulation ne peut recevoir cet ouvrage à titre gratuit, à moins que dans notre Société il y eut quatre souscripteurs, mais que nous pouvions, en payant la cotisation de dix francs par an, devenir correspondants de la Société de numismatique et recevoir l'annuaire.

On décide que la Société d'Emulation paiera cette cotisation et que de plus il sera envoyé à cette nouvelle Société un exemplaire complet de nos publications.

— M. G. Seuillet dépose sur le bureau plusieurs brochures qu'il a rapportées des Congrès archéologiques d'Aix.

— M. Bonneton, que l'état de sa santé et ses occupations empêchent d'assister régulièrement à nos séances, prie la Société de changer son titre de membre titulaire en celui d'associé libre. La Société accède à sa demande.

— M. Bernard, membre de la commission chargée d'examiner la modification à apporter à l'article 4 du titre IX de vos statuts, lit un rapport à ce sujet.

Après les observations de MM. Dupoyet. Radoult

de la Fosse et Chazaud, les conclusions du rapport sont adoptées et la Société décide que tout membre correspondant sera tenu de recevoir le bulletin et de payer une cotisation de cinq francs par an.

— M. G. Seuillet, délégué de la Société au Congrès archéologique d'Aix, lit la première partie de son rapport sur les travaux du Congrès.

Il a donné à son travail la forme de lettres, adressées à notre Président et passe rapidement en revue les différents sujets traités dans cette réunion. Il s'attache surtout à nous donner une idée de ses impressions et dans un style animé et vivant, il nous dépeint les hommes et les choses qu'il a eu occasion de voir au Congrès d'Aix.

— Il est ensuite procédé à la nomination des commissions du Bulletin, des Comptes et du Musée.

Sont nommés membres de la commission du bulletin, MM. Clairefond, Chevalier et Chazaud.

Sont nommés membres de la commission des comptes, MM. Conny, Gillot et Croizier.

Sont nommés membres de la commission du musée, MM. Esmonnot, Bertrand et Bouchard.

— Est admis en qualité de membre titulaire pour la classe des sciences, M. Desbrochers des Loges.

Est admis en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, M. P. Riffet.

Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des lettres, M. le vicomte H. de Charencey, secrétaire de la Société de linguistique de Paris, par MM. de l'Estoille, de Bure et G. Bernard.

Séance du 15 février.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis notre dernière séance.

— Il donne lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique sur la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne ; une lettre de M. le Verrier ayant trait au même objet nous est également communiquée.

— M. Seuillet explique à la réunion le mécanisme des Sociétés coopératives, il parle de leur objet qui est d'améliorer la position matérielle et morale des populations, il croit que ces Sociétés sont appelées à amener une révolution sociale et explique clairement ce qui, au premier abord. pourrait paraître paradoxal, c'est-à-dire que les sociétés coopératives sont l'épargne par la dépense. Il s'attache surtout à bien faire saisir ce qu'est une société coopérative de consommation, la seule qui lui semble pouvoir réussir à Moulins.

Il nous entretient ensuite d'une autre Société coopérative : l'universel. Son but a pour objet de fournir des capitaux aux autres Sociétés coopératives.

Séance du 1er mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, pour nous en rendre compte.

— Il donne lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique sur la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne en avril 1867. Comme d'après les termes de cette lettre, nous pouvons désigner plusieurs délégués pour nous y représenter. MM. Radoult de la Fosse. Bonneton, Seuillet, Clairefond et Chazaud, sont chargés de cette mission.

Il est donné également lecture d'une lettre de M. Le Verrier ayant trait au même objet. A ce propos M. le Président fait observer qu'il serait à désirer que la Société d'Emulation provoquât une réunion à Moulins de l'association scientifique de France, mais pour cette année c'est déjà un peu tard. Il faudrait donc connaître les formalités à remplir pour arriver une autre année, à réunir à Moulins cette grande association.

M. Radoult de la Fosse se charge de prendre auprès de M. Le Verrier tous les renseignements utiles pour que nous puissions travailler activement à cette réunion.

M. Radoult de la Fosse fait observer que jusqu'ici ces réunions ont été peu nombreuses et n'ont eu lieu que dans de grandds villes : Bordeaux, Marseille.

— M. Meige offre les deux premiers volumes publiés par la *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*. Il demande au nom de cette Société l'échange de nos bulletins. Cette demande est accueillie.

— M. Ed. de Conny fait hommage à la Société de photographies représentant sous leurs quatre faces une des belles statues (*la Perdition*) qui lui ont valu

une médaille d'or à l'exposition des beaux-arts de 1866.

— M. G. Seuillet, délégué de la Société au Congrès archéologique d'Aix, lit la seconde partie de son rapport sur les travaux de ce Congrès.

Dans cette seconde lettre, datée de Marseille, car le Congrès s'est rendu dans cette ville et a tenu là une séance, il nous parle peu de cette séance, mais il nous conduit à travers cette ville qui grandit tous les jours, nous décrit ses rares monuments, ses promenades et sa mer. Enfin, comme dans sa précédente lettre, il nous donne ses impressions et nous montre ainsi que si les voyages forment la jeunesse et l'âge mûr, c'est à la condition d'y être préparé par de fortes études.

— M. Auger fait don à la Société, pour notre bibliothèque bourbonnaise, d'un ouvrage imprimé à Cusset en 1832 : *Leçons de morale religieuse, sociale et privée à l'usage des écoles d'enseignement primaire.*

— Est admis en qualité de membre correspondant pour la classe des lettres, M. le vicomte H. de Charencey.

Séance du 15 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. Bouchard rend compte d'un ouvrage qui lui a été communiqué par M. de Cessac. C'est l'histoire de la description des maux qu'ont soufferts les prêtres du département de l'Allier en 1793 et 1794, par A. Lequin, curé de Lauriges, près de Saint-Pourçain. La date de l'impression du volume est de 1796.

M. Bouchard signale différents passages de cet écrit, entre autres un tableau des prêtres et ecclésiastiques séculiers et réguliers, en réclusion dans la maison de Sainte-Claire de Moulins et conduits en différentes fois à la déportation.

On nous fait remarquer que l'auteur de cet opuscule nous donne des détails sur sa vie. Ainsi il nous apprend qu'il a été chassé de son presbytère le 10 avril 1791, qu'il a erré aux environs de sa paroisse, vivant des charités de plusieurs personnes généreuses jusqu'au 20 septembre 1792.

A cette époque, il fut mis en réclusion à Moulins et transporté à l'île d'Aix le 25 novembre 1793. Rendu à la liberté le 12 avril 1795, il vint à Moulins, puis se rendit à sa cure qui avait été livrée au pillage. Il quitta son diocèse, alla dans un autre, espérant y trouver la paix et la tranquillité; il ne fut pas plus heureux, car là encore il était obligé de se cacher et ne pouvait sortir que la nuit. Ce dernier détail se trouve dans une note datée d'Aix en avril 1796, son récit a été imprimé cette même année.

— M. F. Pérot lit une note sur deux bulletins de la Société des antiquaires de Picardie (année 1866, n°s 2 et 4).

Dans ces deux bulletins, M. Pérot signale une réponse de M. l'abbé Henocque à propos d'une *Notice sur saint Angilbert* par M. Dufour. Ce dernier avait voulu établir que saint Angilbert avait épousé la princesse Berthe, fille de Charlemagne. M. Henocque réfute savamment cette opinion, il montre que les textes qui rapportent ce fait n'ont aucuns caractères d'authenticité.

Enfin, ces bulletins contiennent le récit de découvertes d'antiquités franques et mérovingiennes, de soixante-treize pièces d'or de plusieurs souverains de France, d'Angleterre et de Portugal.

Au reste, cette Société s'occupe activement de créer un musée d'antiquités propre à la Picardie, et elle a pu consacrer à cette fondation une somme de trois cents mille francs, qu'elle est parvenue à se procurer au moyen d'une loterie; de plus, l'an dernier, le conseil général de la Somme lui votait une allocation de douze mille francs.

— M. G. Seuillet rend compte d'un nouveau journal : *l'Esprit nouveau*, dont le rédacteur en chef, M. Gasperini, demande la vulgarisation de l'art.

G. BERNARD,

Secrétaire-Archiviste.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. L'ABBÉ BOUDANT

CURÉ-DOYEN DE CHANTELLE

« L'esprit de notre siècle aime à rechercher les chroniques anciennes ; les moindres faits contemporains sont partout relatés avec scrupule. Tout ce qui tend à immortaliser nos artistes, nos hommes d'état, nos grands capitaines est presque l'objet d'un culte. Pourquoi les vertus modestes n'auraient-elles pas le même privilége ? Est-ce que la mémoire des hommes de bien n'a pas le droit, elle aussi, d'être livrée à l'admiration, à la reconnaissance, au respect ? »

Ainsi s'exprimait, il y a quelques années, au début de son intéressante notice sur l'abbaye de Neufontaines, le digne collègue dont nous déplorons aujourd'hui la perte. Sa modestie n'aurait certainement

point admis la pensée qu'on pût un jour lui appliquer ces paroles, et cependant je n'ai cru pouvoir mieux faire que de les citer au début de ces pages destinées à retracer une partie du bien qu'il a fait. Nous aussi, nous regardons comme un devoir pour les Sociétés de province de recueillir soigneusement tout ce qui peut conserver le souvenir de ceux dont les vertus et les talents, tout en n'ayant pu s'exercer que sur un théâtre restreint, sont un honneur pour leur pays. C'est précisément parce que leurs travaux n'ont pas toujours eu un retentissement proportionné à leur utilité qu'il importe de les faire connaître ; c'est parce que leurs exemples sont plus à notre portée qu'il faut se garder de les laisser oublier.

Je crois donc faire une chose utile autant que juste en essayant de rappeler quelques-uns des titres de notre regretté collègue à la reconnaissance et au respect de ses concitoyens. D'autres, je l'espère, rempliront avec plus de talent cette pieuse mission ; personne n'y apportera un cœur plus dévoué.

Dans ce simple exposé, je ne séparerai point l'écrivain du prêtre. Ils ont été trop constamment unis pour que la chose me fût possible, quand même j'en aurais eu la pensée. Tout au contraire, en examinant les ouvrages, je m'attacherai à faire ressortir l'influence que n'a cessé d'avoir sur leur composition le caractère sacré dont l'auteur était revêtu, à montrer que les sources fécondes de son inspiration ont été surtout l'amour de Dieu, de l'humanité et du pays natal.

Gilbert Boudant naquit à Ussel le 28 octobre 1808. Son père, originaire de la Normandie, avait été nommé percepteur dans cette petite commune où il ne tarda pas à s'allier à la famille Minat, l'une des plus honorables des environs. Ainsi que tant d'autres étrangers appelés par leurs fonctions dans notre Bourbonnais, il adopta ce pays si doux et dont il est si difficile de se détacher. Il refusa tout avancement et préféra jouir en paix de la vie de famille et de la considération générale que son caractère n'avait point tardé à lui acquérir. Pendant quarante ans il fut percepteur d'Ussel et eut même, sur la fin de sa vie, l'honneur d'être le doyen des percepteurs de France. Ses enfants sont donc bien nos compatriotes et le respectable curé de Chantelle n'est point le seul qui ait fait honneur à notre province.

Madame Boudant était une femme profondément chrétienne. Elle sut inspirer de bonne heure à son fils les sentiments qui l'animaient. Dès sa plus tendre enfance, celui-ci se fit remarquer par sa docilité, la douceur inaltérable de son caractère et la ferveur de sa piété. Ses jeunes condisciples ne l'appelaient que « M. l'Abbé » et quelques personnes aiment encore à raconter que la paroisse d'Ussel étant restée sans prêtre pendant plusieurs mois, c'était le jeune Gilbert, alors âgé de 12 ans, qui réunissait les fidèles à l'église pour leur faire la prière du soir. Dès l'époque de sa premiere communion, sa pieuse vocation fut décidée. Ses parents, loin de s'y opposer, n'hésitèrent point à se séparer de lui et l'envoyèrent au collége de Gannat, où il compta parmi ses maîtres celui qui devint plus tard son beau-frère,

et fut toujours pour lui un ami dévoué (1). Au bout d'une année, il entra au petit séminaire d'Iseure où sa conduite et ses succès purent faire prévoir ce qu'il serait un jour. A la fin de 1829, il partit pour Saint-Sulpice où il comptait terminer ses études théologiques, mais les événements de 1831 le forcèrent ainsi que ses condisciples de quitter ce pieux asile, après y avoir reçu les ordres mineurs. Il revint alors à Moulins et c'est au grand séminaire de cette ville qu'il fut ordonné prêtre dans l'été de 1832.

Il fut immédiatement nommé vicaire à Cusset. Là, il fit, auprès d'un curé aussi distingué que vertueux (2), l'apprentissage des devoirs difficiles qu'il avait si généreusement acceptés. Là aussi il composa son premier ouvrage : *Les Chants du cœur*. Jamais titre ne fut plus heureusement choisi. Le cœur, en effet, pouvait seul inspirer ces poésies religieuses, destinées principalement aux maisons d'éducation. Trois éditions ont consacré le mérite de ces cantiques pour lesquels des airs, composés par plusieurs artistes distingués, furent publiés sous la direction de l'un de nos plus grands maîtres de musique sacrée (3). La versification en est toujours facile et correcte, souvent élégante et harmonieuse ; si l'on y rencontre peu de beautés du premier ordre, rien non plus n'y choque le goût ni l'oreille, et l'expression générale est celle d'une tendresse et d'une douceur extrêmes. On y reconnaît déjà l'homme qui était profondément affligé à la vue du mal, mais qui sut toujours trouver

(1) M. Lomet.
(2) M. l'abbé Thonat.
(3) M Plantade.

pour ceux qui le commettent des paroles de pardon.

Malgré le succès de ce premier essai, l'abbé Boudant reconnut bientôt que là n'était point sa véritable vocation littéraire et ce volume de poésies est le seul qu'il ait publié. Des études plus sérieuses le réclamaient.

Après trois années passées à Cusset, le jeune vicaire (il n'avait pas encore vingt-sept ans) fut, à la fin de 1835, nommé à la cure de Billy. Dès l'abord il sut, comme partout, se faire aimer ; mais, malgré l'importance de ce poste, il n'y demeura que quatre ans, et le 14 septembre 1839 il fut appelé à celui, bien plus difficile, de Chantelle. Dans cette ville d'où il pouvait apercevoir son berceau et qui devait un jour garder sa tombe, un champ plus vaste allait s'ouvrir à son activité. Dès la première année de son installation, il eut une occasion solennelle de l'exercer.

L'antique basilique des Génovéfains avait possédé jadis de précieuses reliques, rapportées en grande partie de l'Orient par les sires de Bourbon et les seigneurs de Chantelle. La possession des plus anciennes semble remonter à la deuxième croisade et serait due à Archambauld VI (1149). Les Sires et les Ducs de Bourbon, les Souverains Pontifes avaient, d'âge en âge, accru ce trésor. Chaque année, le dimanche avant la Pentecôte, il était exposé aux hommages d'un concours nombreux de pélerins, dans une procession solennelle dont nous trouvons dans l'*Histoire de Chantelle* une poétique description. Vinrent les jours où il ne fut plus permis de prier tout haut, et les restes sacrés qui depuis six siècles étaient une

des gloires de Chantelle, furent condamnés aux flammes. Les mains pieuses de trois enfants (1) en sauvèrent une grande partie ; quelques fragments furent préservés par les soins même d'un des officiers municipaux chargés de les détruire (2), et ces précieuses épaves avaient été plus tard rendues à la vénération des fidèles ; mais leur authenticité pouvait être contestée et la fête ne se célébrait plus. Prêtre et archéologue, l'abbé Boudant déplorait vivement cette situation ; aussi le voyons-nous, dès les premiers mois de son installation, prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre un terme. Par ses soins, une enquête est ouverte. Plusieurs vieillards viennent reconnaître les débris vénérés et attester la part qu'ils ont prise à leur conservation. Un acte d'authenticité est dressé par l'autorité ecclésiastique avec toutes les précautions usitées en pareil cas ; une ordonnance épiscopale autorise le rétablissement de la fête des Saintes-Reliques (3), et au printemps suivant, plus de dix mille étrangers accourent à ce pèlerinage autrefois si renommé.

Deux ans plus tard, en 1843, le pieux curé de Chantelle publiait sous ce titre : *le Mausolée chrétien,* un petit volume contenant, outre le récit des faits dont nous venons de donner le résumé, des pièces justificatives, des méditations pour la neuvaine, et un manuel de prières pour la fête des Saintes-Reliques de Chantelle.

(1) Mignot, Girard et Solange Mignot.

(2) M. G. Choisy.

(3) Ordonnance de Mgr de Pons du 29 octobre 1840.

C'était le premier ouvrage dans lequel l'auteur parlât d'archéologie. Une fois entré dans cette voie, il y marche avec ardeur. Dès cette même année 1843, il adresse à *l'Art en Province* une *Note sur trois statues découvertes à Chantelle*, et qui sont probablement l'œuvre d'un disciple de Michel Columb. Puis il envoie successivement à la même revue une *Notice sur la ville de Chantelle*, une *Etude sur l'église de Fleuriel*, une autre étude historique, intitulée : *Un épisode des guerres de religion*. C'est la narration rapide de la dévastation des bourgs du Vernet et d'Ecole par les reîtres du duc Casimir en 1576. Le feu détruisit 35 maisons dans ces deux localités et n'épargna ni la Tour-Sainte, berceau de saint Gilbert, ni les châteaux d'Ecole et des Morelles. A cette notice sont joints des détails très-intéressants sur les prix de certains objets à la fin du XVI[e] siècle, extraits des comptes de Michelle de Raynaud, veuve de l'infortunée Jean de Milles.

La Société d'Emulation s'était, dès la première année de son existence, empressée d'offrir à l'abbé Boudant le titre de membre correspondant. Admis le 5 février 1847, notre nouveau collègue remplit largement les obligations qu'il avait contractées. C'est nous qui avons les prémices du manuscrit de l'*Histoire de Chantelle*. Il nous permet d'en détacher pour notre bulletin la *Nomenclature des capitaines-gouverneurs du château de Chantelle* et une *Notice sur le général Morio*, ce brave Chantellois qui, après les plus glorieuses campagnes, devenu comte de Marienborn et grand-écuyer de la couronne de Westphalie, ne cessa d'aimer et de regretter son pays natal. Frappé lâchement par

un assassin, il répétait encore en mourant le doux nom de Chantelle.

Puis viennent des *Notes sur une fouille faite à Taxat et sur une pierre tombale à Ussel,* enfin le beau travail sur l'*Abbaye de Neufontaines*. Suivant la tradition bourbonnaise adoptée par l'auteur, saint Gilbert était notre compatriote. Après avoir brillé dans les conseils de deux rois, Louis VI et Louis VII, il partagea la gloire et les désastres de la seconde croisade. A son retour, il abandonna tous ses biens aux pauvres ne se réservant que la somme nécessaire pour donner dans l'abbaye d'Aubeterre, qu'il fonda en 1150, un asile à sa femme et à sa fille, et pour bâtir sur le terrain cédé par Hugues de Châtillon une léproserie et une abbaye de l'ordre des Prémontrés. Il en fut le premier abbé, mais ne cessa point d'être l'infirmier le plus zélé de son hôpital. L'Eglise a mis Gilbert au nombre des saints, et il est devenu l'un des patrons du Bourbonnais. Son nom a remplacé celui du village voisin de l'établissement charitable fondé par lui, et c'est encore un des prénoms les plus répandus dans notre pays. Tant il est vrai que si l'on peut nous taxer parfois d'un peu de légèreté, on ne saurait nous accuser d'être ingrats.

Citons encore, parmi les communications adressées à la Société d'Emulation, une *Etude sur l'ancien fief de Buchepot*. C'était un franc-fief voisin de Chantelle dont le titulaire devait au roi, tous les vingt ans, aveu et dénombrement. Cette formalité fut remplie pour la dernière fois en 1781.

Pendant la même période, en 1858, notre infatigable collègue publiait, sous le titre de *Souvenir de*

la châtellenie d'Ussel en Bourbonnais, au profit de la fondation d'une école de filles et d'un ouvroir dans cette paroisse, une monographie de la petite ville qui fut son berceau. Elle se termine par ces lignes :

« Si quelqu'un trouvait oiseuse cette étude, avec « un philosophe ancien nous répondrions : C'est une « honte de rester étranger dans son propre pays, il « n'est point permis d'en fouler le sol avec indiffé- « rence, *turpe est in patria peregrinari, et in his rebus* « *quæ ad patriam pertinent, hospitem esse* (1).

« Notre modèle à tous n'a-t-il point affectionné la « terre où il a revêtu notre enveloppe mortelle? Il a « pleuré sur Jérusalem ; un jour il recommanda de « songer avant tout à cette patrie rebelle. Et nous, à « son exemple, aimons, chérissons le pays qui nous « a vus naître, et de tout notre pouvoir favorisons ce « qui pourra procurer son bonheur et sa gloire. »

Toutes ces études sont, à peu de choses près, conçues sur un même plan. Elles commencent par une esquisse de l'histoire locale dans laquelle sont reproduits tous les événements qu'a pu faire connaître soit la tradition orale, soit l'examen de tous les anciens documents, imprimés ou manuscrits, que l'auteur a été à même de consulter et qu'il a soin de signaler. Vient ensuite une description minutieuse des monuments, des sites, des localités environnantes, et une indication des principales familles qui appartiennent au pays. S'agit-il d'une abbaye, d'une châtellenie, d'un fief? Il nous donne des listes aussi complètes que possible des abbés, des châtelains, des possesseurs

(1) Manuce.

du fief : il y joint l'état des lieux sur lesquels s'étendaient leurs juridictions, ainsi que des droits et des redevances qui s'y rattachaient. Les légendes populaires ne sont point oubliées ; elles ont été recueillies avec amour, même lorsqu'elles sont importées d'un pays étranger, comme le ravissant miracle des roses de sainte Elisabeth de Hongrie, que nous trouvons attribué à une ancienne châtelaine d'Ussel.

Un autre caractère est encore commun à tous les travaux de cette époque (1843 à 1860). Les recherches de l'abbé Boudant sont renfermées dans un cercle dont le rayon ne dépasse pas 12 ou 15 kilomètres. On dirait que le vigilant pasteur craint de s'éloigner, même par la pensée, de son troupeau chéri. Les bords de la Bouble, de la Sioule et de l'Andelot forment tout son domaine. Il en résulte qu'il a bien vu les objets qu'il décrit, et qu'il les a étudiés jusques dans leurs moindres détails. Quel intérêt offriraient de pareilles études faites sur tous les points de nos provinces dont les souvenirs tendent chaque jour à s'effacer davantage !

Une fois cependant, le curé de Chantelle perdit de vue son modeste presbytère et s'aventura jusqu'à Villefranche : près de six lieues ! Quel dommage qu'il n'eût pas fait cette excursion dans laquelle nous vous demanderons de le suivre un instant.

A une époque assez peu déterminée, mais certainement antérieure au XIIe siècle, vivait près de Villefranche en Bourbonnais, et dans le voisinage de l'antique collégiale de Montcenoux, une pauvre bergère. On ne sait rien du lieu de sa naissance, qui pourrait bien être le Berry, et, à vrai dire, on ne sait d'elle

autre chose sinon que sa ferveur et ses vertus l'ont fait mettre au nombre des saints, qu'une église et une paroisse du Berry portent le nom de Sainte-Thorette, et que l'on célèbre encore aujourd'hui sa fête à Villefranche où sont conservées ses reliques. Voilà tout ce que l'histoire peut dire de la vie de l'humble bergère ; mais interrogez la tradition et les détails arriveront en foule. On vous dira que la jeune sainte donnait à la prière la plus grande partie de son temps, mais que ses maîtres n'y perdaient rien ; son troupeau était toujours le plus beau de tout ceux du voisinage. Egalement assurées contre les orages et contre la dent du loup, ses brebis ne s'écartaient point de la houlette qu'elle plantait en terre pour les garder quand elle voulait aller prier au pied de l'autel de Montcenoux. Pendant qu'elle était en oraison, son bon ange travaillait pour elle. Ecoutons une de ces légendes racontées par notre collègue :

« Un jour, la pieuse fille s'était oubliée, pour ainsi « dire, dans un colloque avec l'objet de ses pures « affections. Les heures qu'elle devait à son emploi « s'étaient passées dans une sorte de ravissement, « tant la prière a de charmes pour un cœur épris de « son Dieu ! A son insu donc le fuseau s'était échappé « de ses doigts ; le soir arriva et sa tâche n'était point « faite.

« Le maître du ciel ne voulut pas que le maître de « la terre fût privé du bénéfice qui lui appartenait. « Durant l'intempestive oraison, une main céleste « avait filé la quenouille involontairement délaissée, « en sorte que la besogne se trouva finie elle-même, « juste au moment où s'achevait l'extatique prière. »

Tel est le charme nouveau que prennent, sous la plume du pieux narrateur, ces légendes si naïves et si fraîches. Mais, en les racontant, il n'a pas voulu se contenter de nous intéresser. Ces récits sont avant tout, pour lui, l'occasion de retracer d'une main indulgente, mais ferme, le tableau des devoirs des jeunes personnes, principalement des domestiques, et de leur enseigner les vertus dont la pratique leur est le plus nécessaire. *La Bergère de Villefranche* nous semble un des meilleurs livres à placer dans les bibliothèques populaires.

Pendant que le savant recueillait nos antiques traditions et décrivait nos vieux monuments, le zèle du curé ne sommeillait point. Déjà, en 1848, Mgr de Pons avait récompensé par le titre de chanoine honoraire, les services qu'il avait rendus au diocèse. Ces services ne devaient point être les seuls.

Les Génovéfains, établis à Chantelle dès le commencement du Xe siècle, y avaient élevés un peu plus tard, sous le vocable de Saint-Vincent, une superbe basilique. Indignement mutilé par la Révolution, ce temple, ainsi que le monastère rebâti par Anne de France, étaient devenus des bâtiments ruraux et semblaient menacés d'une destruction imminente. Grâce aux démarches de l'abbé Boudant, les religieuses bénédictines de Pradines en firent l'acquisition à la fin de 1852 et une colonie de cet ordre célèbre vint relever ces ruines et apporter à la population de Chantelle ses prières, ses aumônes et des ressources précieuses pour l'éducation des jeunes filles.

Le jour même où se terminait cette importante

affaire. le digne curé en entreprenait une autre bien plus difficile. Un de ses paroissiens les plus dévoués, M. le docteur Mignot venait d'affirmer en sa présenee la possibilité de créer à Chantelle un hôpital, en se rendant acquéreur de la belle habitation élevée par le général Morio. Il fallait pour cela recourir aux libéralités du gouvernement et de la commune ; surtout à celles des particuliers. Cette simple ouverture suffit pour exciter le zèle du pasteur, et les deux amis se mirent aussitôt à l'œuvre. Associer à leur charitable projet le maire de la ville (1), se concerter avec quelques-uns des grands propriétaires voisins les plus connus par leur bienfaisance (2) , rédiger une circulaire destinée à provoquer les souscriptions, tout cela est l'affaire de quelques semaines et, le jour de Noël 1852, les trois fondateurs (3) signaient l'acte d'acquisition conditionnelle des bâtiments destinés à recevoir les pauvres malades de tout le canton. Au bout de la première semaine, la souscription de Chantelle dépassait 9,000 francs, les plus pauvres habitants y avaient apporté leur offrande, mais que de courses, que de peines pour arriver à ce résultat! Un premier voyage à Moulins avait assuré à l'œuvre le concours des représentants les plus élevés de l'autorité religieuse et civile (4) qui s'étaient inscrits pour une somme importante. Immédiatement après et par une saison rigoureuse, MM. Mignot et

(1) M. Bonneton.

(2) Entre autres : Le marquis et la marquise de Bellenaves, le comte et la comtesse de Charbonnel, M. et Mme Loisel de Douzon.

(3) MM. Bonneton, Boudant et Mignot.

(4) Mgr de Dreux-Brézé. — Le comte Guyot, préfet.

Boudant recommencent leurs quêtes. Ils parcourent d'abord le chef-lieu du département, puis le canton de Chantelle, puis les localités les plus éloignées. Cinq mois furent employés à ce pieux pélerinage dont les détails ont été retracés ailleurs avec bien plus de développements et d'une façon bien plus intéressante que nous ne saurions le faire ici (1). Il nous suffira d'ajouter qu'après deux ans de soins et de fatigues, l'hôpital cantonal de Chantelle était ouvert. Son existence est assurée aujourd'hui à ce point que sur la proposition de l'un de ses fondateurs (2) on a pu, dix ans plus tard, adjoindre à cet établissement un hospice dont l'abbé Boudant fut l'un des premiers bienfaiteurs.

Au milieu de ces travaux si variés et souvent si pénibles, l'infatigable archéologue poursuivait l'accomplissement de son œuvre capitale, de celle qui devait être le témoignage durable de son amour pour sa paroisse chérie : l'*Histoire de Chantelle.*

Dès l'année 1849, le premier jet de cet important ouvrage avait été communiqué à notre compagnie, avec prière d'user largement du droit de critiquer, mais aussi de transmettre tous les renseignements de nature à le rendre plus exact et plus complet. Il ne fut terminé qu'en 1853. Pendant huit années encore, l'auteur ne cessa de le retoucher et il ne se décida qu'en 1861 à le publier au profit de l'hôpital de Chantelle (3).

(1) M. le docteur Mignot : *Histoire de la fondation de l'hospice cantonal de Chantelle.*

(2) M. le docteur Mignot.

(3) La date du titre est 1862. C'est seulement à cette époque que l'ouvrage fut mis dans le commerce.

La tâche de l'histoire générale serait singulièrement simplifiée si nous possédions sur chaque localité un peu importante une monographie aussi complète. Pour se rendre compte des richesses que renferme celle-ci, il suffit de parcourir les sommaires des chapitres dont elle se compose. Passons rapidement sur celui qui traite des origines. Nous ne voudrions pas affirmer que l'auteur ait toujours évité le double écueil que lui présentaient son faible pour les déductions étymologiques et le désir assez naturel de chercher dans la nuit des siècles des illustrations pour la cité qui lui est si chère. Que Chantelle ait été fondée par une colonie phénicienne, qu'elle ait été le chef-lieu d'une des 400 peuplades de la Gaule et que les légions de César aient bâti son château sur les ruines encore fumantes de la ville incendiée par Vercingétorix, tout cela peut être controversé. Ce qui ne le sera point, c'est que, dès le Ve siècle, Sidoine Apollinaire visitait son église, déjà l'une des plus importantes du diocèse de Bourges, et qui bientôt, devenue un des archiprêtrés de ce diocèse, étendit sa juridiction sur 25 paroisses ; c'est qu'au VIIIe siècle, Chantelle est une des trois villes nommées parmi celles dont Pépin fit la conquête sur le duc d'Aquitaine; et qu'en 770, lorsque le Bourbonnois fut érigé en baronnie par Charlemagne, Chantelle fut le siége d'une des quatre châtellenies qui le composèrent.

Les preuves historiques abondent pour toute la partie relative au moyen-âge. Nous ne voudrions pas cependant affirmer que certains détails ne soient encore sujets à contestation. L'abbé Boudant a relevé plusieurs erreurs échappées à des auteurs justement estimés, sans prétendre qu'il ne lui soit pas arrivé à

lui-même d'émettre quelques assertions hasardées. Mais à mesure que l'histoire avance, le terrain devient plus solide et l'intérêt ne cesse de s'accroître. Les splendeurs de la cour du bon duc Louis II, qui affectionnait tant son château de Chantelle et de celle d'Anne de France qui voulut y mourir, passent successivement sous nos yeux. Un chapitre entier est consacré à ce fier Connétable qui tint à Chantelle une cour si magnifique, y reçut le roi François Ier et ne sachant pas être assez grand pour faire son devoir malgré d'indignes persécutions, vint s'y enfermer dans l'espoir de pouvoir, à l'abri de ses murailles, dicter des conditions à son souverain. Bientôt, nous le voyons, cédant à une malheureuse inspiration, en sortir furtivement pour aller rejoindre les ennemis de la France et périr sous les murs de Rome, comme un chef d'aventuriers. Dans le récit de cette vie si orageuse et si fatalement terminée, on retrouve tout le caractère de l'auteur. Tout en condamnant sévèrement la trahison, il fait valoir toutes les circonstances atténuantes : le caractère du malheureux prince, les injustes provocations dont il fut l'objet, les mœurs si faciles de son temps. Il raconte en gémissant le pillage et la destruction du château et décrit tour à tour ses splendeurs passées et l'état de désolation auquel l'ont successivement réduit Duprat, Richelieu et ces deux ennemis plus implacables encore de nos vieux manoirs, le temps et la spéculation.

Il nous entretient ensuite des Génovéfains, extrait de leurs annales ce qu'elles contiennent de plus intéressant et nous donne, avec la liste de leurs Prieurs, l'état de leurs revenus. Il relate avec soin les dons

faits par eux à l'Etat dans les moments difficiles, jusqu'au jour où ils doivent céder la place aux Jésuites (1), qui bientôt la céderont eux-mêmes aux Oratoriens, destinés à leur tour à en être chassés par la Révolution.

Le chapitre intitulé « Châtellenie » comprend, outre la liste des châtelains, tout ce qui est relatif aux coutumes et aux usages de cette châtellenie, dont le ressort comprenait, dans les derniers temps, 59 paroisses et les terres de 82 seigneurs. La description de la vallée de la Bouble, si pittoresque et si pleine de souvenirs, présente encore une ample moisson de légendes et de traits des anciennes mœurs. A des observations physiologiques qui ont peut-être l'inconvénient de ne pas présenter un caractère assez exclusivement local, succède une statistique très-détaillée, riche en comparaisons entre notre époque et les époques antérieures. Des recherches sur les familles anciennes du pays, et des articles spéciaux sur les deux généraux Morio, comte de Marienborn. et Morio de l'Isle, terminent ce livre dont le comte de Caumont a dit : « Le talent avec lequel cet ouvrage « est conçu et écrit en fait une de nos publications « de province les plus remarquables. »

Ce témoignage si honorable ne fut pas le seul fruit que notre collègue recueillit de ce beau travail. Le 27 août 1861, le Conseil général de l'Allier attribua le prix fondé par le major Robichon « à M. l'abbé Boudant, pour ses œuvres de bienfaisance et ses productions littéraires en tête desquelles il faut placer

(1) En 1616.

« l'*Histoire de Chantelle* », et, la même année, le Congrès archéologique de Bordeaux lui décerna une médaille en vermeil de grand module.

Deux ans plus tard, paraissait une *Biographie du docteur Gardien, professeur d'accouchement à Paris,* l'un de nos compatriotes, et enfin l'*Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil.*

L'origine de cette petite cité, l'une des treize bonnes villes de l'Auvergne, remonte à une époque fort reculée. Sidoine Apollinaire avait, dans ses environs, une maison de plaisance ; Louis le Débonnaire y fit plusieurs séjours avant de monter sur le trône, et Charles le Simple l'habita quelque temps. C'est, paraît-il, sous ce dernier prince, qu'une colonie de bénédictins de Saint-Maixent fonda, vers 901, le monastère d'Ebreuil. Le roi Lothaire lui céda avec son château d'Ebreuil (en 971) tous les droits que la couronne de France pouvait avoir sur la ville. Le pape Grégoire VII l'éleva au rang d'abbaye : les souverains pontifes, les évêques, les seigneurs se plurent à l'enrichir et à étendre le cercle de sa juridiction qui comprenait spécialement trois prieurés insignes, Saint-Pourçain, Souvigny et Sauxillanges. L'abbé était seigneur haut-justicier de la châtellenie d'Ebreuil. Cet état de choses dura près de huit siècles : en 1747, une ordonnance royale, tout en maintenant l'abbaye, dont le titulaire conserva surtout des priviléges honorifiques, supprima la mense conventuelle et la remplaça par un hôpital qui subsiste encore aujourd'hui.

Suivent quelques détails sur les événements dont Ebreuil fut le théâtre pendant la guerre de la Praguerie et les guerres de Religion, et la description de

la belle église abbatiale et des reliques précieuses dont elle possède encore une partie. La chronologie des abbés d'Ebreuil a été rédigée d'après les documents les plus authentiques, et contient plusieurs noms omis par les écrivains précédents.

Enfin, une description des environs et de la riante vallée de la Sioule termine ce beau volume édité, comme l'*Histoire de Chantelle*, par M. Desrosiers, avec le même luxe d'impression et de gravures.

Le Congrès archéologique de Senlis décerna à l'auteur, en 1864, une médaille d'argent. En effet, entre tous les travaux faits en province aucun ne mérite plus d'être encouragé que les études exclusivement locales.

Notre collègue était si profondément convaincu de la nécessité de propager le goût de ces études, qu'au milieu de l'année 1866, il n'hésita pas à suspendre l'impression d'un ouvrage, auquel nous reviendrons tout-à-l'heure, pour se donner tout entier à la mission que lui confiait le savant et zélé directeur de l'Institut des Provinces.

M. le comte de Caumont n'avait point oublié la sympathie qu'avait excitée dans le Bourbonnais, en 1854, le Congrès archéologique de Moulins, mais douze années nous en séparaient, et celui que l'on pourrait nommer comme O'Connel, mais dans un sens autrement pacifique « le grand agitateur », avait pensé qu'il était temps de donner, dans notre province, un nouveau stimulant au mouvement intellectuel, en y provoquant la réunion d'assises scientifiques.

Il fallait commencer par choisir un président qui pût réunir les adhésions et organiser cette solennité.

La haute position que l'abbé Boudant occupait dans l'Institut des Provinces, la direction particulière de ses études, mais surtout son caractère et la sympathie qui s'était si naturellement attachée à sa personne l'avaient tout d'abord désigné au choix de M. de Caumont. Sa modestie le fit hésiter un instant ; son zèle l'emporta bientôt. Après s'être assuré du concours des autorités religieuses et civiles, de celui des Sociétés savantes du département, et s'être concerté avec ces dernières pour arrêter l'époque de la réunion et les principales questions du programme, notre collègue se mit résolument à l'œuvre. La publication de sa circulaire annonçant les Assises est du 25 août. On y répondit avec empressement. Le 19 novembre, 315 adhésions étaient parvenues et une centaine de membres, parmi lesquels plusieurs délégués des Sociétés voisines, se présentaient au chef-lieu du département pour assister à l'ouverture des Assises scientifiques du Bourbonnais.

La part que les membres de notre compagnie a prise à ces travaux a été trop grande pour qu'il me soit permis de rappeler leur étendue et leur importance. Le volume où ils sont consignés est d'ailleurs aujourd'hui entre les mains de tout le monde et restera comme un procès-verbal de ce qu'était en 1866 l'état intellectuel et moral du Bourbonnais. Si l'on y regrette encore bien des lacunes, tout au moins prouve-t-il notre droit à demander qu'on éclaircisse un peu la teinte noire dont un staticien célèbre nous avait si outrageusement couverts, il y a quelque trente ans.

Ce que personne parmi nous ne pourra oublier, ce

sont les qualités si brillantes et surtout si aimables que notre regretté président déploya durant le cours de cette solennité. Non content de présider les réunions générales, il trouvait le moyen de communiquer aux travaux des sections quelque chose de son inépuisable activité. Plusieurs notes intéressantes sur l'*Etat de l'industrie du kaolin dans l'Allier*, sur le *Campement de la XI*[e] *et de la XII*[e] *légion de César*, sur le savant et vertueux *jurisconsulte Duranton* prouvèrent que, tout en provoquant avec un rare bonheur les travaux des autres, il n'avait pas voulu se présenter parmi nous les mains vides.

Les deux discours prononcés à l'ouverture et à la clôture de la session sont encore présents à la mémoire de tous. Le dernier surtout produisit une vive impression. Chacun se souvint des quêtes de l'hôpital de Chantelle, en voyant l'orateur qui venait de proclamer du haut de la chaire sacrée les services que la science rend à l'homme et à la religion, parcourir nos rangs et recueillir nos offrandes pour l'achèvement de l'église du Sacré-Cœur. Qui pouvait songer alors que le vénérable prêtre auquel nous devons ce beau monument, et celui qui venait s'associer à son œuvre, avaient si peu de temps à passer sur la terre? Qui aurait cru, au sortir de cette imposante cérémonie, serrer pour la dernière fois la main de celui qui venait de nous adresser des adieux si affectueux et si touchants?

De retour dans son presbytère, l'abbé Boudant ne songea point à prendre le repos qui lui aurait été bien nécessaire. Tout en faisant imprimer son *Discours prononcé pour l'inauguration de la statue de Notre-Dame*

de Chappes; tout en entretenant une correspondance active avec les personnes chargées plus spécialement de l'impression des travaux et de la liquidation des Assises scientifiques, il se hâta de mettre la dernière main à l'ouvrage intitulé : *Les Sanctuaires de Marie dans le diocèse de Moulins*. On eût dit qu'il pressentait sa fin prochaine et qu'il voulait terminer sa carrière littéraire comme il l'avait commencée, par un hommage solennel à la Reine du Ciel. Grâce à Dieu, nous ne serons point privés de ces charmantes esquisses. Le touriste, l'archéologue, le pélerin trouveront leur compte dans ces pages où le pieux auteur a recueilli avec amour les pieux vestiges de la ferveur de nos pères. C'est un digne complément de ses travaux sur l'histoire locale : c'est une suite de tableaux où nous retrouvons nos vieilles légendes encadrées dans des paysages d'une grande vérité et accompagnées de curieuses études archéologiques. A chaque page se révèlent cette tendre piété, cet ardent amour du pays natal, cette indulgence infinie que nous avons si souvent signalés en parlant des œuvres de notre digne collègue.

A cet ouvrage, complétement terminé et qui ne tardera pas à paraître, devait succéder une *Vie des Saints du Bourbonnais*. Nous avons vu, par les études sur saint Gilbert et sur sainte Thorette, combien l'auteur était propre à mener à bien cette pieuse entreprise et à rendre s'il est possible plus populaires encore dans nos contrées des noms tels que ceux de Saint-Pourçain, de Saint-Mayeul, de Saint-Odile, de Sainte-Procule.

Mais Dieu avait marqué le terme d'une carrière si

bien remplie. Dans les derniers jours d'avril se déclara une maladie dont le début ne semblait pas devoir faire présager la fatale issue. Le mal fit des progrès rapides, et malgré les soins les plus empressés, malgré les efforts de deux médecins dont le dévouement égalait la science (1), le vénérable curé de Chantelle fut enlevé à son troupeau le 8 mai 1867 à 6 heures du matin, presque sans agonie, presque sans avoir vu venir la mort qu'il avait, plus que tout autre, le droit de regarder en face. La veille, il avait reçu les derniers sacremeuts avec sa ferveur ordinaire, mais sans soupçonner la gravité de son état et surtout, disait-il, parce qu'un curé doit donner l'exemple à ses paroissiens et leur montrer qu'il ne faut point attendre le moment du danger pour se mettre en règle avec Dieu.

Cette perte si imprévue plongea dans une douleur profonde tous ceux qui avaient aimé notre respectable collègue : c'est dire tous ceux qui l'ont connu. Plus de trois mille personnes de tout âge, de toute condition, se pressèrent à ses obsèques auxquelles assistaient un grand nombre des membres du clergé du diocèse parmi lesquels il avait compté tant d'amis dévoués. Qu'il nous soit permis d'emprunter ici quelques lignes au touchant discours prononcé sur sa tombe par un homme qui fut l'un de ses meilleurs amis, qui partagea avec lui les travaux de toutes ses œuvres de bienfaisance (2).

« Chantelle perd en vous un bon père et l'un de

(1) MM. les docteurs Boudant et Mignot.

(2) M. le docteur Mignot.

« ses meilleurs enfants. Celui qui a relevé dans ses
« murs cette belle fête des saintes reliques, presque
« aussi vieille que son histoire; celui qui a rendu à
« sa religieuse destination sa majestueuse basilique
« et son antique monastère, redevenu l'asile de la
« prière et une précieuse école pour ses filles, qui y
« reçoivent le bienfait d'une éducation chrétienne;
« celui qui a pris une part si active et si grande à la
« fondation de son hôpital, où les pauvres malades
« et tous les délaissés reçoivent des soins si dévoués;
« celui qui, à l'exemple de son divin modèle, se plai-
« sait à venir au milieu des petits enfants de nos
« écoles et à leur décerner lui-même les plus tendres
« encouragements; celui qui, par ses écrits de plus
« en plus admirés, faisait connaître et aimer son
« pays et ses croyances et se faisait aimer lui-même;
« celui dont la main s'ouvrait toujours pour donner,
« et la bouche pour bénir et consoler: cet homme
« excellent n'est plus!

Il serait difficile de résumer mieux et en moins de mots la vie de notre digne collègue. Nous devions ici nous occuper surtout de son œuvre littéraire. Nous avons tâché de ne rien omettre de ce qui peut faire apprécier le mérite de M. l'abbé Boudant comme écrivain. Des juges exigeants pourraient peut-être relever dans ses ouvrages quelques légères inexactitudes, quelques négligences de style, et souhaiter que, pour les époques anciennes, sa critique eût été un peu plus sévère; mais tous s'accorderont à y reconnaître le résultat d'études consciencieuses et l'absence de tout parti pris, si ce n'est celui de concilier, autant que possible, l'indulgence avec l'équité. Tous verront

qu'ils remplissent le double but que se proposait leur auteur : épargner aux historiens qui lui succéderont de pénibles recherches, augmenter chez ses compatriotes l'amour du pays natal en le leur faisant mieux connaître. Au reste, ces travaux étaient de plus en plus appréciés. Nous avons cité quelques-unes des distinctions qu'ils lui avaient values ; ajoutons, qu'outre l'Institut des Provinces, plusieurs compagnies savantes s'étaient empressées, comme la nôtre, de l'appeler dans leurs rangs. Il était membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques, de la Société libre des Beaux-Arts, de celle de l'histoire de France et de l'Académie de Clermont-Ferrand. Après les Assises scientifiques, M. le Masson, alors Préfet de l'Allier, avait demandé pour lui la décoration de la Légion-d'Honneur dont son zèle charitable et ses travaux littéraires le rendaient si digne. Le département tout entier aurait applaudi à cette récompense.

Pour nous, nous regrettons de n'avoir pu nous acquitter plus dignement envers la mémoire de cet homme de bien. Tout au moins avons-nous fait tous nos efforts pour rappeler d'une manière aussi complète que possible ses travaux littéraires, pour présenter à ceux qui nous suivront quelques-uns des bons exemples qu'il nous a laissés.

C[te] MAX DE L'ESTOILLE.

PIERRES CELTIQUES.

Le massif de montagnes granitiques qui s'élève entre le bassin de l'Allier et celui de la Dore, possède quatre monuments celtiques dans l'espace assez restreint de vingt kilomètres. Un seul, le Dolmen de Besseyre a été décrit. Je viens, Messieurs, soumettre à votre appréciation les caractères et l'authenticité des trois autres.

1° Au Vernet-la-Varenne et au carrefour formé par la route d'Issoire à la Chaise-Dieu et le chemin de Chaméane, *Pierre Grosse*, rocher sphéroïdal, large de dix pieds sur une hauteur de six environ, repose sur d'autres blocs, d'une largeur égale. Elle est complètement isolée et sa forme diffère absolument des formes qu'affectent les rares pierres nues qu'on trouve alentour.

Est-ce une pierre branlante que l'exhaussement du sol a fixée définitivement? Je ne saurais l'affirmer; mais l'existence d'autres monuments du même type et plus complets, la présence de ce bloc nu, arrondi, isolé et sans similaire, portent à croire qu'il est de

construction druidique ; Pierre-Grosse est située au S. O. d'une colline plus élevée, sur un col en arète qui domine deux versants. Il y a là une analogie de position évidente. Une croix de pierre, grossièrement taillée, la surmonte aujourd'hui ; sorte d'amende honorable dont nous allons trouver un autre exemple.

2° *La Grosse Femme.* — A deux kilomètres de Saint-Germain-l'Herm, dans les communaux de Recol, près du chemin qui conduit de cette localité à Saint-Germain, se trouvent sur une ligne N.-O., S.-E. trois pierres dont deux sont grossièrement pyramidales ; la troisième, située au milieu d'elles, ressemble de loin à une femme enceinte, aspect qui lui a valu son nom. Elle a environ 2 mètres 50 centimètres d'élévation et 1 mètre dans la plus grande largeur qui est antéro-postérieure. A la hauteur des épaules, on a taillé deux bras de croix très-courts, 6 centimètres au plus. La largeur de la pierre ne permettait pas de les allonger davantage. Cette ornementation est plus récente que la pose de la pierre au milieu de cette lande. Elle est ancienne pourtant, les coups de ciseau laissant à peine des traces, et les lichens qui la couvrent sont moins épais et moins abondants qu'ailleurs.

La Grosse-Femme est enfoncée à une profondeur de 50 centimètres et calée avec des fragments du même granit. La fouille que j'ai tentée n'a rien fait découvrir, sinon qu'elle repose sur le terrain primitif (granit délité) que l'on n'a pas creusé. L'humus forme seul la couche qui en couvre la base.

Ces trois blocs sont-ils celtiques ? Sont-ce seule-

ment des pierres miliaires, des indications du chemin pour l'hiver ? La Grosse-Femme pourrait seule dominer les grandes neiges. La croix ne fait pas face au chemin.

Le lieu est d'ailleurs dans les conditions générales où se trouvent les blocs de granit que nous avons le dessein de décrire dans cette note. La Grosse-Femme est au sommet d'un monticule arrondi qui domine une petite plaine située entre des collines plus hautes, dans le pays le plus nu, le plus désolé, le plus aride qu'on puisse rêver ; si l'on fait par la pensée abstraction des semis exécutés sur ce point par l'administration forestière, la végétation est représentée par des bruyères, des fougères dominant des marais tourbeux, encadrés eux-mêmes par les côtes nues du Sapt, et au loin par les belles forêts de Saint-Germain et de Combe-Neyre.

Est-ce bien un men-hir ?

3° Le beau Dolmen de Besseyre (Bessière, marais) est situé sur la route de Saint-Amant-Roche-Savine à Ambert. Pour ce monument, le doute n'est pas possible. Il a été décrit trop souvent pour que je note ici autre chose que sa position sur un amphithéâtre dominant une vallée marécageuse et l'orientation de son axe qui est N.-O S.-E; même aspect triste, même couronnement de forêts.

4° Enfin l'agglomération la plus complète et la plus remarquable de ces masses de granit (1), la *Pierre-Folle* (*fada, fatua, fatidica*) doit être promptement signalée, car sa qualité exceptionnelle attire de nom-

(1) Je ne crois pas qu'elle ait été reconnue ou décrite.

breux industriels. Elle est située à 2 kilomètres N.-O. de Fournols d'Auvergne. C'est un chaos de blocs gigantesques qui ressemble d'abord à une carrière abandonnée, à des fragments entassés sans ordre ; mais en examinant de plus près, on distingue parfaitement deux groupes distincts, un principal et un accessoire.

On remarque d'abord la disposition particulière de ces groupes. Ces rochers du plus dur granit ne ressemblent en rien aux autres rochers nus que l'on rencontre d'ailleurs très-rarement dans le pays.

Quoiqu'ils soient généralement défigurés par l'exploitation partielle de leur masse, on reconnaît une forme sphéroïdale grossièrement régulière. Ceux qui n'ont pas été exploités entourent dans un certain ordre une aiguille double, centre de leur arrangement.

Nous retrouvons ici un emplacement choisi dans les conditions déjà signalées, mais bien plus complet. Un immense croissant de hautes collines s'ouvre au S.-E. Il est couronné au nord par la forêt de Bois-Grand. Au Sud, il offre de vastes solitudes de bruyères chétives et de genêts malingres dominant une vaste plaine que borne bien loin la longue crête du mont Fournols. Il enserre en s'abaissant à ses extrémités un monticule arrondi, dirai-je un Tumulus, qui descend par une pente douce jusqu'au fond marécageux du cirque ouvert sur la plaine par un goulet très étroit.

Aspect désolé, végétation étiolée, rien ne manque à l'horreur de cette solitude, où des terriers de renards attestent seuls la présence des êtres vivants.

Au sommet de ce monticule est la Pierre-folle et plus bas dans l'axe N.-O S.-E. la Pierre-du-Lit.

Le groupe de la Pierre-Folle, le plus complet et le plus important, se présente d'abord sous l'aspect incohérent d'une carrière. Il faut un moment d'attention pour reconnaître parmi tous les fragments de rocs gisant pêle-mêle; une intention architecturale. Mais d'abord la pierre dite Folle se dresse comme un double obélisque de 7 mètres de hauteur au milieu de ce bouleversement. Elle se compose de deux blocs qui semblent avoir formé primitivement un seul cône, qu'une cause accidentelle violente a séparés verticalement en deux parties égales, dans la direction N.-O S.-E. Mais cette direction de la fracture étant celle de l'axe général de l'ensemble, on peut concevoir des doutes légitimes sur cette explication, quoique plusieurs parties paraissent devoir se raccorder, quoiqu'une tradition attribue cette dislocation à un coup de foudre. L'écart d'ailleurs est plus considérable en haut, et la partie antérieure (si l'on tourne le dos à la plaine) du bloc de gauche a été enlevée récemment, ce qui fait paraître l'écartement plus considérable sur ce point qu'il ne l'est réellement. Les deux pierres ne paraissent pas être profondément fixées dans le sol.

A 6 mètres en arrière, du côté de la montagne. règne un cordon de rochers disposés en cercle et formant une arête de 1 m. 25 cent. de hauteur, enchâssés grossièrement les uns dans les autres. Cette enceinte n'a que 7 à 8 mètres en bon état de conservation, le reste a été enlevé en partie, on voit pourtant distinctement la base des rocs brisés qui indique la con-

tinuation de la ceinture de granit. Au sommet d'un de ces blocs de forme prismatique et sur l'axe de l'ensemble, règne une rigole de 1 mètre 50 de longueur, dont la profondeur et la largeur égales sont de 5 à 6 centimètres ; elle aboutit par une pente sensible à une excavation circulaire d'environ 10 centimètres sur toutes les faces.

Toujours sur le même axe, l'enceinte de granit est fermée par un gros bloc arrondi, situé à la même distance des aiguilles ; ses dimensions varient entre 3 et 4 mètres 50 centimètres. Il est assis sur deux autres quartiers de roc, et les attérissements formés par les siècles l'ont enterré de quelques centimètres.

Cette disposition rappelle celle des pierres branlantes, idée justifiée par le nom de Pierre-Folle qu'on donne, par erreur sans doute, aux aiguilles centrales et qui devrait appartenir plus justement à ce bloc. Au sommet de son cône obtus est une autre excavation circulaire sans rigole, de 35 centimètres d'ouverture sur une profondeur de 15 c. Il faut noter que les bords en sont saillants à l'intérieur et qu'ils ont été creusés en dessous.

Donc, pour la gouttière déjà signalée sur l'arète même de la ceinture de rochers, comme pour cette dernière excavation, il y a évidemment travail humain. L'eau ne pouvait creuser un canal sur l'angle le plus saillant d'un granit, pas plus qu'il ne lui était possible d'user l'excavation de la Pierre-Folle au-dessous de sa surface. De plus, l'observation de la direction de l'axe général démontre une intention bien arrêtée.

La rigole ne peut pas davantage être un travail de mine, puisque la forme du rocher qui la porte est restée la même que celle des voisins ; d'ailleurs cette carrière n'est pas exploitée par ce procédé.

Tel est le groupe principal.

A 50 mètres au-dessous, sur un plan devenu horizontal qui interrompt en ce point la pente du versant et dans la ligne générale, trois pierres énormes sont disposées avec une certaine symétrie. Au milieu, la *Pierre du Lit*, roc titanesque dont la masse imposante fait songer aux blocs erratiques, car on se demande quels puissants engins ont pu le transporter. Sa forme générale est un parallélipipède irrégulier, sa longueur parallèle à l'axe est d'environ 8 mètres, sa face supérieure est très-inclinée du côté de la *Pierre Folle* et légèrement excavée ; les faces latérales sont à peu près planes et leurs bords supérieurs s'abaissent de 5 mètres, hauteur de la face antérieure, à 1 m. 50, hauteur de la face postérieure, qui est arrondie, tandis que la première ressemble à l'avant d'un navire, ses deux côtés ont été taillés obliquement. Elle domine la plaine comme une immense chaire. Cet énorme bloc a été posé sur le sol, et la terre qui enfouit sa base n'est que de l'humus formé depuis son transport ou des terrains entraînés par les eaux.

A droite et à gauche, deux sphéroïdes de granit de trois mètres en tous sens sont assis à fleur du sol et inégalement distants de la *Pierre du Lit*. On dirait les éléments d'un dolmen dont aucune force humaine, aucun moyen architectonique n'ont pu soulever le bloc principal. N'est-il pas possible, en effet, que la pierre qui devait compléter le trépied ait été exploi-

tée. Un grand nombre de pierres ont disparu en partie ou en totalité.

Malgré les rocs disparus et les nombreux fragments enlevés à ceux que leur masse a préservés d'une entière destruction, on reconnaît une ordonnance bien indiquée, un arrangement qui n'a rien de fortuit, une combinaison théâtrale qui frappe après un moment d'hésitation.

N'a-t-on pas choisi, complété ou créé un tumulus au sommet duquel se dresse l'édifice principal, un men-hir en deux pièces qui peuvent plutôt avoir été rapportées artificiellement que brisées par la foudre. A l'entour règne une barrière circulaire qui enclot l'enceinte sacrée, elle est fermée en avant par un bloc posé sur d'autres rochers, et en face l'une de l'autre, sur un axe constant et toujours orienté de même, deux mystérieuses excavations évidemment artificielles, qui ont sans doute reçu le sang des victimes humaines.

Plus bas, un dolmen incomplet, autel situé au-dessous du temple principal. Et cet agencement remarquable de rocs énormes au centre d'un cirque de montagnes enserrant entre ses bras géants une plaine qui va s'étrécissant, ce roc inférieur qui la domine, tribune d'où le druide haranguait sans doute nos farouches ancêtres, tout cela, dis-je, ne constitue-t-il pas un monument celtique complet.

De cet ensemble de monuments ne doit-on pas conclure à une identité de but. Le hasard des dégradations du globe a-t-il présidé à cet arrangement. Je n'ai rien lu ni cherché sur ces monuments d'un passé si lointain ; mais, guidé par la présence du dolmen

de Besseyre, je conclus que la *Grosse Femme* et les *pierres de Fournols* sont des monuments celtiques. Je remarque partout la même orientation N.-O. S.-E. faisant face au soleil levant. Or, le soleil a toujours eu dans les religions grossières une importance considérable, et connaît-on bien les rites de ces temps nébuleux qui sont à notre histoire ce que les temps héroïques étaient à l'histoire de la Grèce.

C'est à l'époque lointaine du premier âge de pierre qu'il faut chercher l'origine de ces blocs sans analogues dans le voisinage ; jadis posés sur le sol, ils sont enfouis maintenant à un demi-mètre, dans un pays où manquaient les grands végétaux. Les bruyères et les gazons ne pouvaient rendre à la terre un humus bien épais. Nous avons en effet constaté pour la *Grosse Femme* qu'elle était assise sur le sol primitif. En admettant que les eaux torrentielles aient amené la moitié de l'épaisseur du sol nouveau, combien de siècles n'a-t-il pas fallu à cette maigre végétation qui était plus chétive encore dans l'origine, pour produire un exhaussement pareil.

Toutes les religions n'ont-elles pas une mise en scène nécessaire, afin de frapper l'imagination et diriger les esprits vers un but donné. Les monuments religieux doivent, en conséquence, revêtir un caractère particulier. Les temples païens avaient leurs pompes fastueuses et matérielles ; les basiliques romanes leur ascétique et mystérieuse obscurité ; les nefs ogivales leurs voûtes hardies, inondées d'en haut par la lumière irisée que tamisaient les vitraux colorés ; les églises monastiques sombres et froides, leurs longs cloîtres et leurs murailles nues ; les

temples protestants secs, raides et glacés ne présentent-ils pas un caractère en rapport avec leur doctrine.

A chacun de ces temples, le caractère de sa religion, de sa morale et de son époque.

De même, la mise en scène druidique cherchait le mystère, la solitude, la désolation en rapport sans doute avec sa religion. Quoi de mieux choisi, en effet, que ces cirques sombres, arides à désespérer, qui cachaient dans leur croissant gigantesque des mystères sanglants, les sommets couronnés d'immenses blocs de granit agencés avec un art grossier.

La christianisation de *Pierre Grosse* et de la *Grosse Femme*, cette légende qui fait briser par la foudre vengeresse le men-hir de *Pierre Folle*, ne semblent-elles pas constituer une réhabilitation de monuments infâmes, une punition du Ciel qui a brisé l'orgueil sanguinaire d'un temple païen.

VICTOR TIXIER.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DU CONGRÈS D'AIX

PAR M. G. SEULLIET.

I.

Aix du 10 au 22 décembre 1866.

M. LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu, au nom de la Société d'Emulation, me déléguer auprès du Congrès d'Aix ; je pourrais me montrer fier de ce mandat honorable si je ne savais à merveille qu'il m'est échu en l'absence de tout concurrent. Cependant honneur quel qu'il soit oblige. Je sais le devoir qu'il m'impose et je serais moins pardonnable que tout autre d'oublier qu'un mandataire doit rendre compte de son mandat.

Permettez-moi donc de vous faire part de mes impressions au jour le jour, de vous envoyer un aperçu général de ce qui se fait au Congrès, en vous faisant grâce des détails. Je ne puis avoir d'autre prétention que celle d'être pour vous un écho, et comme tel de ne vous rapporter que ce qui m'aura frappé.

Un mot d'abord sur la vieille ville qui nous donne l'hospitalité: vous savez son antique origine, sa splendeur passée, elle vit un peu aujourd'hui de ses souvenirs historiques et de ses traditions parlementaires. La patrie des troubadours, la métropole des comtes de Provence n'est plus que l'ombre d'elle-même. Il lui est resté cependant comme un vernis de capitale, comme un certain cachet de distinction qui caractérise parfois les nobles déchus. Il lui est resté autre chose : le culte de la poésie, l'amour des lettres, une ardeur infatigable pour toutes les œuvres de l'intelligence, ce qui en fait aujourd'hui un centre intellectuel fort actif; elle a une cour, des facultés, un musée fort riche, une bibliothèque très-importante. Vous comprenez dès lors qu'on ne pouvait mieux choisir comme siége d'un Congrès scientifique ; aussi a-t-il eu plus de 800 adhérents, tant étrangers qu'indigènes et parmi ces derniers des prêtres éclairés, des magistrats érudits, d'éminents professeurs et quelques étudiants ni éminents ni érudits, mais pleins d'ardeur pour tout ce qui est beau, pour tout ce qui vit d'indépendance et de liberté.

Sous ce rapport, les Congrès peuvent, à mon sens, leur fournir l'occasion de donner essor à leurs idées et à leurs aspirations. Il y en a qui regrettent qu'on ait exclu des discussions la politique et la polémique

religieuse. A vrai dire ils ont peut-être raison, en ce sens que chez un peuple réellement libre, il serait naturel qu'on pût parler de tout ; mais la faute n'en est pas au Congrès; ces restrictions sont une conséquence de notre situation politique. Et d'ailleurs parce qu'on ne peut pas courir, est-ce une raison pour ne pas marcher? Evidemment non. Le champ des discussions est encore assez vaste ; vous le connaissez et vous devez comprendre que les questions économiques et sociales amènent naturellement sur le terrain de la politique, de même que les questions morales ne sont pas indépendantes des opinions religieuses. Aussi, arrive-t-on à parler inévitablement de tout, pourvu d'ailleurs qu'on le fasse avec calme et courtoisie.

Les abstentions systématiques n'ont donc point de raison d'être ; elles on ont d'autant moins que le Congrès est une œuvre impersonnelle, sans couleur politique ni religieuse et qui ne demande à ses adhérents que le tribut de leurs connaissances spéciales et de leur expérience pratique. Aussi suis-je heureux de voir dans l'assemblée d'Aix, même parmi les membres du bureau, le légitimiste non loin du républicain, le Napoléonien à côté de l'Orléaniste, et dans une ville où se trouvent mêlés catholiques, protestants, israélistes , libres penseurs, tous semblent s'être donné rendez-vous. sans arrière pensée, sans parti pris,sans autre désir que celui de manifester librement et sincèrement leurs opinions.

Cette fusion de toutes les idées, cet échange de sentiments quels qu'ils soient, c'est bien là le but que s'est proposé l'initiateur infatigable de ce mou-

vement intellectuel, le créateur des Congrès, M. de Caumont. J'ai eu la bonne fortune de faire une partie de la route avec cet homme modeste que quelques membres de notre Société connaissent. Il m'a raconté toutes les difficultés, les entraves qu'a rencontrées l'Institut des Provinces à son origine. Pour en triompher il ne lui a fallu que vouloir, mais vous savez que c'est la chose du monde la plus rare et la plus difficile.

De l'organisation du Congrès je n'ai rien à vous dire. C'est absolument la même que celle de nos Assises scientifiques du Bourbonnais, avec cette différence toutefois que les cinq sections qui, à Moulins, s'étaient fondues en deux, ont eu toutes ici leurs séances distinctes et parfaitement remplies. Je ne vous parlerai pas de ces différentes sections ; pour avoir pu assister à toutes, il aurait fallu le don d'ubiquité, et vous avez oublié de l'envoyer à votre mandataire avec votre délégation.

Je me suis fait inscrire aux sections dont les travaux répondent le mieux à mes goûts et à mes études habituelles. J'ai assisté à toutes les séances générales où chaque jour se font des lectures pleines d'intérêt. Permettez-moi cependant de vous en faire grâce. Si j'essayais de vous les reproduire, je serais nécessairement ou trop court ou trop long ; trop court, je ne vous apprendrais rien, trop long, je vous ennuierais.

Je suis d'ailleurs effrayé de la multitude des questions posées dans le programme ; figurez-vous que leur nombre s'élève à plus de 200. C'est évidemment beaucoup trop. Il faudrait des mois entiers et des

travailleurs ardents pour les traiter toutes à fond. Il en était de même, n'est-ce pas, pour nos Assises de Moulins ; mieux vaudraient des discussions moins nombreuses mais plus approfondies, comme j'en ai entendu l'an dernier au Congrès de Paris. Quoi qu'il en soit, à Aix, la ruche des travailleurs est active, le miel sera abondant.

L'agriculture a d'éloquents et de fermes défenseurs, et, si j'en juge par leurs plaintes, il me semble qu'ils sont plus mécontents encore qu'en Bourbonnais ; aussi font-ils des vœux pour que le gouvernement vienne en aide à la culture méridionale, et ils sont généralement d'accord pour demander la suppression des octrois.

L'archéologie trouve un zélé partisan dans un de nos anciens collègues de la Société d'Emulation. Ai-je besoin de vous dire qu'il s'agit de M. de Payan Dumoulin ? Il a fouillé déjà tous les environs d'Aix, comme il avait fouillé ceux de Moulins, et sa récolte, m'a-t-il dit, a été abondante. Il m'a fait la gracieuseté de vouloir m'ouvrir ses trésors, à moi profane, mais il faut que j'aie bien peu le culte des pots cassés, car je n'ai pas trouvé un moment pour aller leur offrir mes hommages.

Grande nouvelle, on aurait trouvé, paraît-il, des masses d'antiquités souterraines à Arles, et il prétend, dans son lyrisme, qu'on va peut-être y découvrir une partie de la vieille ville romaine, comme à Herculanum et à Pompeïes. Je ne vous donne ceci que comme espérance d'archéologue ; j'ignore si cette espérance deviendra réalité.

Mais j'ai hâte d'arriver aux deux hommes qui ont

donné le plus d'attrait au Congrès d'Aix, et qui à eux seuls suffiraient pour le faire survivre : je veux parler de M. Egger et de M. de Lesseps.

Vous connaissez M. Egger, au moins de réputation; vous savez que c'est un de nos plus savants hellenistes, un professeur de Sorbonne, un membre de l'Institut; mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'il est homme d'esprit, plein d'*humour*, et le plus aimable causeur qui se puisse rencontrer. Chez lui, chose inouïe, direz-vous, chez un professeur de grec, pas la moindre pédanterie, pas de vaine affectation de science.

Il a été nommé président-général du Congrès, presque à l'unanimité : c'était justice. Mais, à ce propos, je m'étonne qu'à Moulins nous n'ayons pas eu à élire comme ici le président de nos Assises, ainsi que les dignitaires des différentes sections. Dites-moi pourquoi cette infraction aux règles du suffrage universel? S'il doit exister quelque part, c'est bien dans une assemblée où les intelligences sont également cultivées, et où on a mêmes droits et mêmes devoirs.

Pour en revenir à M. Egger, je dois vous dire qu'il n'a pas été un président muet. Il nous a cité de précieux documents sur les origines des congrès, dont il a trouvé des traces dans l'antiquité grecque. Il vient de nous mettre en garde contre les dangers des interprétations hasardées relativement aux inscriptions de vieille date; il recommande à cet égard la prudence la plus minutieuse et la plus grande circonspection. Même avis aux amateurs d'étymologies, qui ont toujours le tort de se montrer trop tôt satisfaits. C'est plus qu'un savant, M. Egger, c'est un chercheur. Il a

trouvé dans des textes égyptiens tracés sur des papyrus, que du temps des Ptolémées, comme de nos jours, on pétitionnait à foison, que l'administration égyptienne avait mêmes abus et mêmes lenteurs que la nôtre. Il a constaté l'existence des enchères avec revente en cas de folles enchères, et il nous signale un usage singulier de l'antique Egypte, celui d'écrire sur des pots vulgaires et en débris les lettres et les conventions, ce qui ne laissait pas, dit-il, que d'être fort gênant pour les notaires et les facteurs de l'époque. Il n'a pas seulement fouillé l'antiquité ptolémaïque, il a demandé aussi leurs secrets à quelques monuments grecs trouvés carbonisés à Herculanum. Il en a traduit quelques-uns. Ce sont des portraits, ils ne sont pas de nature à faire envie à Labruyère, mais peut-être ne les aurait-il pas tous répudiés. Il nous a lu un portrait de l'hypocrite, j'y ai remarqué de fines analyses et de délicates observations.

J'arrive à M. de Lesseps et à sa conférence sur l'isthme de Suez. Ne vous figurez pas que ce soit là un hors-d'œuvre. M. de Lesseps est vice-président du Congrès, et il vient traiter une question du programme. Sa réception a été des plus enthousiastes. Tous les savants sont à la gare, et avec eux beaucoup de profanes désireux de voir celui pour lequel Dieu semble avoir voulu démentir cette parole dite à la mer: « Tu n'iras pas plus loin. » Par un singulier contre-temps, l'illustre voyageur est arrivé à Aix à 8 heures, alors qu'on ne l'attendait qu'à 10. Il a fallu, pour subir l'ovation annoncée, qu'il ne se montrât pas avant l'arrivée du train qui était censé le porter. Il est reçu officiellement par les dignitaires du

Congrès, et, après force compliments échangés, une foule nombreuse et sympathique le conduit presque en triomphe.

Le soir, il a fait en séance générale sa conférence sur l'histoire de l'isthme et les travaux qu'on y exécute.

Cette histoire, il l'a commencée à Abraham et l'a conduite jusqu'à Napoléon, en prenant pour guide la Bible, le seul livre, dit-il, qui ait parlé en détail de ces antiques contrées. Il a pu se convaincre sur les lieux de la véracité du récit biblique, à part quelques inexactitudes de détail qu'il a attribuées à des erreurs de copistes. Il y a retrouvé les ruines de vieilles villes, des restes de grandioses monuments, et des inscriptions que M. Mariette a expliquées. Le vice-roi a fait faire de toutes ces précieuses découvertes des *fac-simile* et des dessins pour les envoyer à l'exposition de Paris, où nous pourrons les voir tout à notre aise [illegible] de l'isthme, M. de Lesseps explique comment il a dû amener l'eau du Nil pour alimenter les ouvriers ; comment on enlève les terres à l'aide de dragues excessivement puissantes ; comment, à l'aide d'une vaste jetée, on a pu empêcher les sables de la mer de combler l'entrée du canal. Il rend à cet égard pleine justice à l'habileté des ingénieurs et à l'ardeur infatigable des entrepreneurs et de leurs ouvriers.

Ces ouvriers, on les a demandés d'abord à l'Egypte, mais, lorsque le gouvernement égyptien eut retiré les fellahs, il a fallu avoir recours aux grecs, aux syriens, aux italiens, aux français.

Quant au matériel, il est immense, vous pouvez en

avoir une idée par la force motrice employée. Savez-vous quelle est cette force ? Elle représente celle d'environ dix mille chevaux. Et le rendement annuel des appareils de draguage, pouvez-vous le supposer ? Il est évalué en moyenne à 18 millions de mètres cubes.

Les travaux sont actuellement fort avancés ; le succès est désormais certain, nous dit M. de Lesseps ; ce n'est plus qu'une question de temps, et il nous assure que par suite de traités passés avec les entrepreneurs, le canal doit être livré à la circulation au bout de 30 ou 33 mois au plus.

Cette entreprise la plus grande des temps modernes, plus hardie peut être que le percement du Mont Cenis, non moins laborieuse que la jonction télégraphique des deux mondes, exercera à n'en pas douter, sur le mouvement commercial, une influence immédiate et considérable.

Ce canal de Suez unira l'Océan Indien à la Méditerranée, épargnera aux paquebots qui vont aux Indes un trajet de mille lieues, et permettra même aux navires du commerce de se servir de la vapeur, parce qu'ils pourront alors faire sur les côtes de faciles provisions de combustibles.

Que vous dirai-je du conférencier lui-même ? Je ne crois rien enlever à la gloire de M. de Lesseps en disant qu'il n'est pas orateur ; il n'a pas d'ailleurs cette prétention. Il dit simplement ce qu'il a conçu, ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, sans plan arrêté d'avance, sans exposition, sans suite. Aussi son récit est-il resté incohérent et incomplet. Il l'a complété du reste en répondant avec une gracieuse complaisance à toutes les questions qu'on a bien voulu lui poser, relativement

aux difficultés diplomatiques, et à la prétendue différence de niveau des deux mers. Le système d'opposition systématique de l'Angleterre, et de la Sublime Porte a cessé, nous dit-il, et les entraves ont disparu, depuis que la difficulté a été soumise à l'Empereur des Français et vidée par lui. Quant au niveau des deux mers, l'Académie des sciences s'obstine à le supposer différent, mais l'expérience a parlé et l'opinion de l'Académie a été péremptoirement refutée par les ingénieurs les plus habiles.

A ceux qui prétendent que les sables de la mer combleront un jour où l'autre le canal, il répond qu'il est parfaitement tranquille à cet égard, car il sait que la mer ne laisse pas de dépôt.

Cet homme montre, comme vous le voyez, une foi robuste dans son œuvre. Aux fatigues, il oppose des efforts énergiques; aux obstacles, le courage et la patience.

Il est de fer au physique comme au moral, et on sent encore sous ses cheveux gris un grand enthousiasme, un feu qui ne s'éteindra qu'avec la vie. Il pourrait à bon droit personnifier le mouvement perpétuel. Il est continuellement en route, le jour, la nuit, peu lui importe; il va à Suez aussi volontiers et plus facilement que nous allons nous-mêmes à Paris.

J'ai eu occasion de le voir de bien près, au banquet que le Congrès lui a offert. Il a toute la jovialité et l'entrain de la jeunesse, et, pour un habitant du désert, toute la courtoisie de l'homme du monde. Voulez-vous le connaître au physique?

Il a l'aspect extérieur et les allures d'un colonel de cavalerie. Dois-je ajouter qu'il est chamarré de déco-

rations? Ce ne serait peut être pas un signe particulier; mais je renonce à vous le peindre. S'il est difficile de faire un portrait avec des couleurs, c'est plus difficile encore avec des mots, car dans le portrait le plus fidèle, il manquera toujours cette étincelle divine, ce je ne sais quoi qui fait l'expression et la vie.

Vous nommer M. Egger et M. de Lesseps c'est vous parler des illustrations, des sommités du Congrès; Quel nom oserais-je mettre maintenant à côté de ces grandes personnifications de l'esprit uni à la science, et de la puissance invincible de la volonté? Il n'y aurait plus vraiment qu'à baisser le rideau, et je le ferais volontiers, si je n'avais à cœur de vous donner, à défaut de détails, un aperçu de l'esprit qui a présidé aux travaux du Congrès.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué qu'à certaines époques, dans la région des idées, il se fait des courants supérieurs qui exercent sur les esprits une action incontestable et les pousse vers un même but. Ce but, ce sont aujourd'hui les questions morales et sociales. On comprend que dans une société secrètement tourmentée comme est la nôtre, il faut de toute nécessité, des points d'appui, des principes, des règles immuables. Aussi ces préoccupations importantes se sont elles manifestées au Congrès. On y fait la guerre, mais une guerre courtoise à cette litterature, à cette science, à cette philosophie sans âme et sans foi qui nous rabaissent vers la terre, à cet esprit de concentration excessive qui voudrait absorber l'individu dans l'Etat. On y sent comme je ne sais quel souffle chrétien et spiritualiste qui, passant sur les discussions, les rend saines et fécondes.

On y sent aussi comme une certaine indépendance d'idées et d'opinions qui se traduit, même à la face des plus hautes autorités administratives et judiciaires, par des attaques modérées et respectueuses à l'encontre de certaines lois et de certaines pratiques gouvernementales; par des plaintes, par des récriminations, des vœux, qui trahissent tous des aspirations sainement libérales. Ces aspirations, je les retrouve même chez les membres du clergé, nos collègues, qui comprennent eux aussi, (et ils devraient tous le comprendre) que s'il y a du mauvais dans le mouvement des idées actuelles, il y a aussi du bon et que leur devoir est non pas d'étouffer ces légitimes aspirations mais de les régler, de les diriger, en les plaçant sous l'égide du principe chrétien.

Les femmes elles-mêmes qui assistent en grand nombre aux séances ne refusent pas leurs applaudissements à ces manifestations de l'idée spiritualiste et libérale. Il n'y a qu'une voix approbative dans toute l'assemblée. C'est qu'en effet, c'est dans l'alliance raisonnée et convaincue de la liberté et de la religion, dans l'accord des sentiments démocratiques avec les saintes et vieilles croyances, que se trouvent. à mon sens, la solution des problèmes sociaux, et le secret de l'avenir.

Puisque j'ai parlé des femmes, permettez-moi de leur donner un bon point d'assiduité. J'ignore si beaucoup d'Aixoises sont membres du Congrès, mais je sais que beaucoup assistent aux réunions. Vous allez rire peut-être et vous moquer avec Molière de ces femmes savantes qui, au dire de de Maistre, ont toujours l'air d'avoir de la barbe; cependant, à défaut de

science, il leur faut de l'instruction, et elles doivent ne pas rester indifférentes au mouvement intellectuel et social de leur époque. Voilà pourquoi j'ai cru devoir donner une mention honorable à la partie féminine du Congrès.

J'en dois une aussi à tous les hauts fonctionnaires dont je connaissais déjà le bienveillant accueil, et qui ont bien voulu ouvrir leurs salons à tous les membres du Congrès, depuis l'archevêque jusqu'au maire, en passant par le premier président, le recteur et le sous-préfet.

Les séances habituelles du Congrès n'ont pas empêché quelques excursions *extra muros ;* je ne vous en parlerai pas et par une bonne raison, c'est que je ne les ai pas faites.

Nous voici arrivés à la fin de la session, elle a duré plus de dix jours. Le Congrès se meurt, le Congrès est mort, mais il va revivre sous peu à Marseille et à Nice : C'est de ces deux belles villes, c'est des bords de la Méditerranée que je vous enverrai désormais mes impressions, si toutefois vous n'avez pas assez et trop de celles qui précèdent.

G. SEULLIET, *avocat.*



II.

Marseille, le 24 décembre 1866

Monsieur le Président,

Le Congrès vient de quitter Aix ; il l'a quitté comme un écolier en vacance, laissant les travaux sérieux, heureux de respirer le grand air. Il va à Nice ; s'il s'arrête à Marseille, c'est pour répondre à une gracieuse invitation des sociétés savantes qui ont bien voulu lui faire les honneurs de la vieille cité phocéenne. De sédentaire qu'il était, il est devenu ambulant, mais il a perdu en route bon nombre de fidèles, beaucoup ont déserté. Ceux qui restent deviennent touristes et se promettent bien de mettre en pratique cette douce chose qui plaisait tant à Horace, que ne dédaignait pas Lafontaine, et qu'on nomme flânerie.

A notre époque d'activité fiévreuse, et surtout dans une ville où le mouvement perpétuel semble avoir élu domicile, on ignore ce que c'est que flâner ; on ne peut admettre qu'un flâneur soit doublé d'un philosophe. On y va et vient, on y court, on y circule, mais on n'y flâne guère. Aussi les matelots du port devaient, j'imagine, hausser les épaules en nous voyant jeter des regards scrutateurs sur les monuments, les statues, ou les inscriptions qu'ils aperçoivent tous les jours de leur vie sans y faire la moindre attention.

Ils ne comprennent pas que regarder de belles choses, c'est se former le goût, et que se former le

goût c'est développer cet instinct du beau, ces aspirations artistiques qui sont au-dedans de nous comme une émanation de la beauté absolue.

Dans nos courses et nos recherches nous avons pour guide des collègues indigènes : cicérones obligeants et instruits, ils mettent à notre service tout ce qu'ils savent de l'histoire locale. Grâce à eux, les musées, les bibliothèques, les monuments s'ouvrent devant nous, et ils poussent la gracieuseté jusqu'à mettre à notre disposition un petit bateau à vapeur dans lequel nous visitons tous les ports de Marseille, ces ports, rendez-vous de toutes les nations, où on entend parler toutes les langues, ces ports qu'on agrandit sans cesse et qui sont toujours insuffisants pour la multitude de navires que le commerce universel y envoie chaque jour.

Du port nous allons aux doks, magnifiques et vastes entrepôts, où l'art moderne a su allier la plus gracieuse légèreté à la solidité la plus grande. Ils m'ont paru un peu déserts ; c'est qu'il y avait, paraît-il, ralentissement dans les transactions commerciales, c'est que d'ailleurs ils n'auront leur pleine utilité qu'après le percement de l'isthme de Suez.

Les églises que nous visitons n'ont de remarquable que leur insignifiance : point de style, aucune richesse. Dans l'une d'elles un prêtre faisait le catéchisme à des enfants.

J'entendis là en quelques minutes le résumé le plus clair, le plus compréhensible de toutes les doctrines philosophiques les plus vraies sur Dieu, sur l'homme et sur sa destinée ; et je compris là

mieux que jamais qu'au milieu de toutes les théories religieuses ou anti-religieuses qui se font jour, la chaire évangélique était encore la plus saine école de métaphysique populaire, le meilleur enseignement de morale que nous ayons.

Je vous fais grâce des monuments tant anciens que nouveaux avec lesquels on nous a fait faire connaissance; je dois cependant une mention au *Palais des Arts* qui va être, dans son genre, un des plus beaux de France, et dont les élégantes colonnades m'ont rappelé celles de la place Saint-Pierre à Rome auxquelles *le Bernin* a attaché son nom. Je ne puis oublier non plus le nouveau *Palais préfectoral*, moins gracieux comme style que le palais des arts, mais fort grandiose, beaucoup trop grandiose même, si j'en crois les Marseillais dont la bourse a été largement mise à contribution.

J'ai hâte de vous parler de la seule séance qu'a tenue le Congrès à Marseille. Ce n'était autre chose qu'une réception-présidée par le premier magistrat municipal. Nombreux étaient les assistants; le public féminin, pas plus qu'à Aix, n'a fait défaut. Nous entendons successivement un discours de M. Bernex, maire de la ville, une réponse de M. de Caumont, puis différentes lectures en prose et en vers. Inutile de vous en parler. Le plus applaudi a été un poète du crû, lisant une fable en provençal, après avoir au préalable fait l'apologie de ce vieux langage, celui de tous autrefois en Provence, celui du peuple aujourjourd'hui. Je n'ai pas compris grand'chose, je l'avoue, à cette langue des anciens Troubadours, mais comme tout le monde riait, j'ai fait comme tout le monde.

Grâce aux ordonnateurs de cette petite fête de famille, elle n'a pas eu la monotomie qu'ont toujours ces espèces de solennités. On n'a pas laissé à la littérature seule le soin de nous distraire, on a demandé le secours de l'art. Après chaque lecture, nous entendions en effet une de ces délicieuses sonates dans lesquelles Hayden et Beethowen semblent avoir fait passer toute leur âme, et comme nous étions dans la salle du musée, continuellement nos yeux se reposaient sur de nombreuses toiles où je reconnaissais le style et les couleurs des écoles italiennes et flamandes. Près de moi, une *Chasse au sanglier* qui pourrait bien être de Rubens, un *Christ au tombeau* que le Caravage ne désavouerait pas, plus loin la *famille de la Vierge*, que j'aurais volontiers attribuée à Raphaël, si on ne m'en avait indiqué Pérugin comme l'auteur. L'école francaise y est plus faiblement représentée ; on a cependant réservé une place d'honneur à quelques tableaux du fameux Puget, enfant de Marseille, moins connu comme peintre que comme sculpteur, et auquel sa ville natale a eu le bon esprit d'élever une statue.

Puisque j'en suis à vous parler d'art, je dois ajouter qu'on rencontre à Marseille fort peu d'antiquités grecques. Ce qui s'y trouve vient en grande partie des fouilles faites à Arles. On a cru pouvoir en conclure qne le Marseillais a toujours eu plus de goût pour les spéculations mercantiles que de culte pour l'art. Cependant trop d'écrivains ont vanté la civilisation raffinée et artistique de la cité phocéenne, pour qu'elle n'ait eu ni architectes ni sculpteurs. Il peut se faire que les monuments qu'ils ont laissés

aient été détruits par les dévastations des barbares; il se serait dès lors passé à Marseille ce qui a eu lieu à Lyon où on ne trouve presque plus de traces de la civilisation romaine.

Si vous voulez d'ailleurs une preuve certaine du goût cultivé de l'ancienne Massilia, je vous signalerai l'existence de monnaies marseillaises d'un remarquable travail, et qui remontent au V[e] siècle avant Jésus-Christ.

La vieille ville qui nous donne en ce moment une si gracieuse hospitalité, n'a pas été jadis seulement un foyer artistique ; tous les travaux de l'esprit y ont eu droit de cité. Fille de la Grèce, elle conserve dans ses écoles les traditions de la mère-patrie et elle devient un moment le rendez-vous intellectuel du monde romain. Cicéron l'appelle l'*Athènes des Gaules*; Pline, la *maîtresse des études*; Trogues-Pompée, Agricola, Pétrone, étudièrent à Marseille.

Aujourd'hui encore, malgré le courant industriel et commercial qui entraîne les Marseillais et les enlève un peu à eux-mêmes, leur riche imagination n'a pas tari et ils ne dédaignent pas les douces jouissances de l'esprit. Aussi, Marseille a-t-elle été jugée digne, il y a dix ans, d'être le siége d'un Congrès, et elle a contribué cette année-ci, pour sa part, à l'éclat de celui d'Aix.

Si je voulais vous faire son histoire, vous y verriez comment elle a grandi peu à peu, comment d'un hameau de pêcheurs elle est devenue bourg, petite ville, puis grande et immense cité, comment le modeste port des Phocéens se trouve être le port le plus important de la Méditerranée. Vous y verriez aussi

que sa civilisation commence avec son commerce et son industrie, qu'elle est étouffée un instant par les invasions des Visigoths, des Burgondes et des Francs; qu'elle se développe alors qu'elle redevient libre, et qu'à mesure que ses libertés augmentent, elle devient plus prospère. Certes, si la liberté avait besoin qu'on plaidât sa cause, ce serait là un grand argument en sa faveur.

Je préfère, en terminant, vous dire un mot de la situation de Marseille. La ville s'avance jusqu'au pied de la mer, cette mer aux flots calmes et argentés; mais n'était la forêt de màts qu'on aperçoit à l'extrémité de la Cannebière, on ne se croirait pas dans un port. Elle forme trois villes bien distinctes; chacune a son cachet et porte son âge avec elle. Tout autour une enceinte de montagnes arides et dénudées où ne poussent que le thym et la sauge odorante. C'est sans doute ce qui a fait dire au Président *de Brosses*, intrépide touriste du siècle dernier : « La Provence n'est qu'une gueuse parfumée. » J'en demande pardon au spirituel Président; si la Provence est toujours parfumée, ce n'est plus une gueuse; c'est une grande dame, un peu sèche mais élégante et riche, qui doit aux eaux de la Durance, une parure et une fraîcheur nouvelle.

La Durance, torrent impétueux et terrible, était autrefois une plaie du pays; témoin ce dicton populaire :

Le Mistral, le Parlement et la Durance,
Sont les trois fléaux de la Provence.

Si vous ne connaissez pas le mistral, tant mieux. Je ne vous engage pas à faire sa connaissance. C'est un vent du Nord qui souffle depuis Valence jusqu'à la Méditerranée ; il est d'une violence extrême, et pour peu qu'il y ait circonstance aggravante de poussière, il n'est plus possible de rester dehors. Ce vent qui n'est autre que l'*Auster* dont parle Horace est encore, de nos jours, le revers de la médaille, pour ce beau climat de Provence. Mais j'aurais tort, quant à moi, de trop le maudire; car il a eu la gracieuseté de se taire pendant toute la durée de mon excursion.

Si le mistral est un ennemi incorrigible, la Durance n'en est plus un, et ses eaux, au lieu de la dévastation, n'apportent plus avec elles qu'abondance et prospérité.

Quant au Parlement, qui pourrait le considérer aujourd'hui comme un fléau? Ceux euxquels il fait perdre leurs procès, c'est possible; mais ses arrêts, mauvais ou bons, sont toujours, que je sache, consciencieusement rendus.

Ce dicton d'autrefois a donc perdu sa raison d'être. Le fléau s'est changé en bienfait, le mal est devenu bien. C'est un progrès incontestable que les pessimistes les plus maussades ne peuvent contester ; je le dis à l'honneur de notre civilisation moderne, imparfaite sans doute, mais dont il serait injuste de nier l'éclat, sous prétexte qu'il y a des ombres au tableau.

Vous me pardonnerez de vous avoir parlé si longuement de Marseille et de la Provence à propos d'une séance insignifiante du Congrès ; je devais bien un

souvenir à ce pays où j'ai trouvé pendant quelques années une hospitalité bienveillante.

Je vais dire adieu à la Cannebière pour suivre le Congrès jusqu'à Nice. Puis-je espérer que vous voudrez bien m'accompagner jusque là ?

G. SEULLIET.

III.

Nice, le 27 décembre 1866.

Monsieur le Président,

Le Congrès vient s'installer à Nice pour quelques jours : c'est sa dernière étape littéraire. Les fidèles sont de plus en plus rares *(apparent rari)* ; M. de Caumont est toujours sur la brèche, mais le vide se fait autour de lui. Par bonheur, de nouvelles recrues indigènes comblent un peu les rangs, un petit noyau se forme, et le Congrès revit sous la forme d'Assises scientifiques. Il n'est plus que l'ombre de lui-même ; c'est une copie de ce qui s'est fait à Aix, ou plutôt c'est presque la reproduction de ce que nous avons eu à Moulins. Ces pauvres Assises du Bourbonnais ! Elles ont trouvé comme toujours des détracteurs ;

les niais ont peut-être un peu ri à leurs dépens. Je dois pourtant leur rendre cette justice, que si elles n'ont eu ni l'éclat, ni les résultats féconds du Congrès d'Aix, elles ont été bien supérieures aux Assises de Nice, et par le nombre des adhérents, et par les travaux qu'elles ont produits.

Savez-vous ce qui a fait beaucoup de tort aux Assises de Nice ? C'est le sourire du ciel, ce sont les rayons du soleil, et les grâces printanières de la nature.

Comment résister à cet attrait magique d'un aussi ravissant séjour ? Les sciences sont belles, j'en conviens, les jouissances littéraires sont grandes, d'accord, mais que sont-elles en face de cette grandiose et pittoresque nature où plus qu'ailleurs se montre le doigt de Dieu ?

Montez avec moi, un instant, si vous le voulez bien, sur ce monticule qui domine la vieille cité niçoise : Autrefois, c'était l'emplacement d'un château fort, c'est aujourd'hui un pacifique jardin, où croissent et fleurissent les lauriers roses, les palmiers, les cactus, et du haut de cet observatoire, regardez : d'un côté de riches vallées surmontées de collines verdoyantes ; plus haut et plus loin, des pics qui se perdent dans les nues ; de l'autre, une vue sans fin, l'immensité, la mer.

Ce n'est pas cette mer pleine de menaces, constamment bouleversée, telle qu'on se la figure chez nous, qui connaissons plutôt le sombre, le sinistre Océan.

La Méditerranée, au contraire, est une coupe toujours pleine, dont les rives paisibles ne sont jamais

envahies par les flots. Les oliviers tapissent ses bords, les citronniers, les orangers y répandent à l'envi les parfums de leurs fleurs. Ajoutez à cela un soleil continuel, une douce chaleur de printemps, un air toujours pur, des habitants polis et affables, et dites-moi si vous ferez un grand crime aux membres des Assises d'avoir manqué d'assiduité aux séances. Certes, si j'avais à les défendre du crime de *lèse-congrès*, je crois qu'il me serait facile d'obtenir de M. de Caumont lui-même des circonstances largement atténuantes.

Ces pauvres Assises avaient fort à faire, vous en conviendrez, pour lutter avec avantage contre tant de belles choses, elles étaient d'ailleurs fort mal servies par le programme ; trop long, trop local, il offrait aux étrangers bien peu d'intérêt. Aussi, à part les excursions, je ne vous conterai que deux incidents : l'un relatif à M. de Montalivet, l'autre à M. de Lesseps.

Vous me demanderez peut-être ce que vient faire ici M. de Montalivet? Sachez donc qu'il était président-général du Congrès ; nouvel honneur auquel il ne s'attendait guère. Il voulut bien l'accepter en s'excusant de ne pouvoir en remplir les charges. Son état de santé ne lui permettant pas de venir à nous, nous sommes allés à lui. Il nous invita tous à une soirée dans sa gracieuse villa dont la vue s'étend sur la pleine mer, et qui fait un des charmes de la promenade des Anglais.

En entrant au salon, nous trouvons le maître du logis dans son fauteuil ; il ne peut nous recevoir debout. C'est que le ministre de 29 ans en a plus de 60 aujourd'hui, et avec l'âge sont venues les infirmités ;

mais il a conservé toute la verdeur de son intelligence, toute sa jeunesse de cœur et de caractère. La preuve en est dans les paroles chaleureuses, pleines de bon sens et d'enthousiasme qu'il nous adressa, en réponse à M. de Caumont, et qui produisirent sur nous tous une impression profonde. Aimable causeur, s'il en fut jamais, il nous dit les choses les plus fines, les plus spirituelles, les plus vraies, sur la politique. sur les sciences, sur les arts, sur sa vie publique et privée.

Savoir causer est un beau talent, n'est-ce pas, ne trouvez-vous pas qu'il devient de plus en plus rare ? Sous prétexte de science et de critique, nous tuons aujourd'hui chez nous toute espèce d'admiration et d'enthousiasme ; nous critiquons, nous discutons, mais nous ne causons guère.

Après des allocutions réciproques, M. de Caumont nous présente chacun en particulier. L'ami du roi Louis-Philippe accueille le plus humble d'entre nous avec cette affabilité bienveillante dont les cœurs bien nés ont seul le secret. Comme il habite le Berri une partie de l'année, il a trouvé en moi presque un compatriote ; ce qui m'a valu l'honneur d'un long entretien avec lui. J'ai pu ainsi constater chez l'ancien ministre une fidélité constante à ses principes, un attachement sincère à ses croyances, une amitié inaltérable pour la royauté déchue.

Il aurait pu encore, comme bien d'autres, goûter un peu aux dignités et aux grandeurs ; il en a fait fi; il a préféré la satisfaction de sa conscience. Qui oserait l'en blâmer ?

C'est une particularité rare, vous en conviendrez,

dans notre pays où tout passe et où l'on voit tant de félonies, que de s'attacher à un principe, que d'avoir du caractère; cette faculté qui fait notre véritable grandeur et que le bon sens populaire place avec raison au-dessus du génie lui-même. Voilà pourquoi M. de Montalivet est, à mes yeux, plus grand aujourd'hui peut-être dans l'obscurité qu'il ne l'était au pouvoir.

Je passe sans transition à M. de Lesseps. Encore M. de Lesseps, me dira-t-on. Rassurez-vous; j'en parlerai peu cette fois-ci et par un bon motif, c'est qu'il nous a fait faux bond.

Il avait annoncé dans Nice, à grand orchestre sa conférence sur l'isthme de Suez, toujours la même, absolument comme un acteur célèbre va de théâtre en théâtre, répétant à satiété la chanson du jour ou la comédie en vogue. Il avait même déjà envoyé la carte de l'isthme nécessaire pour ses démonstrations géographiques. Il n'était bruit que de son arrivée. Aussi grande était la foule réunie dans le splendide salon loué pour la circonstance.

A l'heure indiquée, la toile se lève, mais le virtuose fait défaut. On demande à grands cris M. de Lesseps, les Anglais surtout, désireux d'entendre celui qu'ils ont si longtemps combattu.

On espère encore qu'il viendra par le dernier train du soir. Vaine espérance! Le train arrive et l'illustre conférencier ne vient pas.

Que faire? Un membre de bonne volonté consent à discourir un instant sur l'astronomie. Mais on n'écoute guère, vous le savez, un comédien du crû, alors qu'on a annoncé un acteur en renom. On a

beau percer une isthme, disaient des Anglais, ceci ne dispense pas des règles de la politesse et de l'exactitude. Je vous assure que le grand homme avait perdu beaucoup de son prestige. Pourquoi M. de Lesseps a-t-il ainsi manqué à son rendez-vous ? Je ne l'ai pas su et je ne le sais pas encore.

J'ai hâte de vous parler des excursions du Congrès. Ce furent là, comme bien vous pensez, les séances les plus suivies et les plus intéressantes. Nous étions tous devenus touristes, et si vous voulez me suivre, je vous mènerai directement à Monaco.

Nous nous embarquons sur un bateau à vapeur gracieusement mis à notre disposition par la compagnie fermière des jeux. Le temps était superbe, la mer excellente. Nous longeons les côtes, et, du pont, nous apercevons cette route pittoresque tracée au milieu de rochers à pics, et bien connue sous le nom de route de la Corniche. Notre petite caravane scientifique arrive à Monaco sans avoir payé le moindre tribut à Neptune. Nous sommes reçus au port par le médecin directeur de l'établissement hydrothérapique, membre lui-même du Congrès.

Il nous mène sans plus tarder au palais du Prince. C'est avec le casino des jeux, les deux bijoux de cette capitale au petit pied. Sous la conduite de plusieurs chambellans, tous plus chamarrés les uns que les autres, nous visitons le château dans son entier. Chacun admire et critique suivant ses goûts ; les uns s'arrêtent volontiers devant un escalier monumental tout en marbre ; les autres devant des objets d'art ; d'autres, les plus prosaïques, devant un riche ameublement ; tous devant cette mer dont les flots calmes

et argentés viennent mourir aux pieds d'anciens remparts transformés en jardins suspendus. Ce palais a un cachet spécial ; c'est tout à la fois une ruine et un monument inachevé. Chaque prince y a ajouté quelque chose, comme les papes au Vatican, et on y retrouve aussi toutes sortes de styles.

Quoi qu'il en soit, je ne me serais pas vraiment imaginé combien riche et combien riante était cette demeure princière. Il semble que le bonheur doive résider là ou nulle part, et cependant, par un caprice du sort, ou plutôt par une espèce de compensation providentielle, celui qui habite ce palais est aveugle. Jeune encore, le prince Charles II ne voit plus rien depuis quelques années, les visites le fatiguent ; aussi n'a-t-il pu recevoir auprès de lui que notre Président, auquel il a témoigné sa sympathie et tous ses vœux pour la prospérité du Congrès.

Notre hôte appartient à la famille des Grimaldi, si j'en crois les historiens de notre caravane. Permettez-moi de vous conter, d'après eux, les originalités despotiques de quelques-uns de ses ancêtres.

Vous n'êtes pas sans avoir gardé souvenance des sous de Monaco. L'inventeur était un certain *Honoré V*, l'oncle du prince actuel ; c'était tout simplement un despote de bas étage. Savez-vous ce qu'il fit ? Il osa s'associer avec une maison de Marseille à laquelle il donna le monopole de la boulangerie dans ses Etats, et il défendit à tous ses sujets, sous des peines sévères, d'acheter du pain ailleurs que dans ses magasins. Inutile de dire que les habitants de la principauté le payèrent horriblement cher.

A la même époque, ce petit tyran était maire d'une commune de Normandie, et voyez quelle anomalie singulière ! Il y faisait de l'opposition au gouvernement du roi Louis-Philippe.

Un autre original, c'est *Florestan*, le père du prince qui nous reçoit; sa vie n'est qu'un roman. Il passe sa jeunesse dans les excentrités les plus grotesques, jouant la comédie dans quelques salons du faubourg Saint-Germain, voire même, dit-on, sur les tréteaux de l'Ambigu. Voltairien par passion, simple garde national en 1848, et libéral endiablé. Il le fut un peu moins, paraît-il, lorsque ses sujets de Roquebrune et de Menton invoquèrent le principe de la souveraineté du peuple pour se soustraire à son joug.

Après le palais nous visitons la place d'armes où dorment quelques canons silencieux et d'inoffensifs boulets, l'église cathédrale, le palais de justice, des rues étroites.

Mais tout cela ne vaut pas la peine qu'on en parle. Figurez-vous un de nos petits villages du Bourbonnais, perché sur un roc avec un ou deux milliers d'habitants, faites venir les vagues jusqu'à ses pieds, et vous aurez Monaco. Le maire s'y appelle gouverneur ou préfet; le juge de paix, ministre de la justice, les gendarmes ou policemans, s'y nomment l'armée.

Ce qui fait aujourd'hui la fortune de Monaco, ce sont ses jeux : la compagnie fermière vient d'y construire un charmant Casino où l'on joue tous les jours la *roulette* et le *trente* et *quarante*.

On y fait de la musique comme à Bade et à Hombourg, mais la salle des concerts est généralement

déserte, et c'est même un spectacle qui m'a péniblement frappé de voir de jeunes femmes préférer les émotions malsaines de la roulette, aux douces et pures jouissances de la musique. Il est vrai que ces femmes n'appartiennent guère en général qu'au demi-monde. Je n'y ai pas vu jouer fort gros jeu ; Rothschild pourtant, le banquier des rois et le roi des banquiers, a gagné, m'a-t-on dit, ce jour-là même *trente mille* francs ; tant il est vrai que l'eau va toujours à la rivière.

Je ne veux pas quitter Monaco sans vous parler d'une curieuse coutume traditionnelle. Tous les ans, le Vendredi-Saint, on y représente en grande pompe la passion du Christ. Une bonne partie de la population y joue un rôle avec des costumes impossibles et fort peu soucieux de la vérité historique. C'est là une de ces traditions religieuses, rares aujourd'hui, dont l'inconvénient est peut-être de matérialiser la religion, mais qui montrent combien profondes sont les croyances de ces populations maritimes. Si la piété se perdait jamais, on la retrouverait, j'en suis sûr, parmi les marins. Témoins chaque jour de l'impuissance de l'homme en face des périls qu'ils courent, ils comprennent que celui-là seul peut les protéger qui commande aux éléments; s'ils font parfois à terre les esprits forts, embarqués ils redeviennent croyants.

Aussi l'incrédulité aura beau faire, le marin continuera à s'agenouiller devant la lampe de la Madone. car elle verse dans son cœur plus de vraies consolations que toutes les lumières de la philosophie.

Pardon de vous avoir retenu si longtemps loin des

Assises, la faute en est au Congrès qui a fait l'école buissonnière; à Nice même, il se reposait peu. Un jour il allait voir un musée ou une galerie privée (ici comme à Rome les plus riches collections artistiques appartiennent à de simples particuliers) : un autre jour il gravissait une montagne, pour y observer les résultats d'un reboisement antérieur. Il faisait de fréquentes visites aux jardins environnants où il admirait les trésors de cette luxuriante nature. Un des mieux tenus est sans contredit celui d'A. Karr. Le spirituel auteur des *Guêpes* habite ici depuis 1854.

Chassé par la vapeur, il s'est vu contraint de transporter plus loin ses pénates odoriférantes et son enseigne de jardinier. Vous ne sauriez vous imaginer le nombre de bouquets qu'expédie chaque jour cet homme de lettres dans toutes les parties de l'Europe et surtout à Paris.

Le Congrès n'a pas eu que les jardins particuliers pour étudier la flore du pays ; on avait organisé à son intention une exposition horticole où, en décembre, rivalisaient de fraîcheur et de grâce, les lauriers roses, les vernis du Japon, les cactus et toutes ces fleurs qui ne s'épanouissent chez nous que sous les rayons d'un soleil de printemps.

Il me reste à vous parler de Cimiez : c'est la course la plus intéressante pour les archéologues. Sur un plateau, à deux kilomètres de Nice, on aperçoit çà et là quelques pans de murs délabrés, des ruines solitaires, les restes presque méconnaissables d'un amphithéâtre et d'un aqueduc. Ce sont les derniers vestiges d'une ville de 30,000 âmes, d'une capitale de province romaine, jadis la résidence d'un préfet,

d'un sénat et d'une légion, Nice n'était qu'un bourg à côté de Cimiez; le bourg est devenu une grande ville, la grande ville a disparu, Il en est donc des cités comme des individus qui naissent, grandissent et meurent. Nice aurait dû au moins profiter des dépouilles de sa devancière et réunir en musée tous les objets d'art, les antiquités curieuses qui jonchaient le sol. Au lieu de cela qu'a-t-elle fait la profane?

Elle a tout laissé vendre par les paysans à des étrangers, et ces richesses archéologiques ornent maintenant je ne sais quelle collection de Russie ou d'Angleterre.

Au milieu de ces ruines silencieuses s'élève un monument presque aussi muet qu'elles, c'est un couvent de Franciscains; il date du XVe siècle, et fut bâti alors sur les restes d'un ancien temple de Diane; comme à Rome, tous les temples des faux dieux ont été transformés en églises chrétiennes. Ce couvent n'a de remarquable que sa position et un cimetière où il est de bon ton de se faire enterrer. Je vous demande un peu où la vanité humaine va se nicher.

J'aurais fini, si je n'avais à cœur de vous dire un mot des Niçois, de nos nouveaux compatriotes. Sont-ils français de cœur? Je l'ignore, mais, si j'en crois quelques conversations, bon nombre d'entre eux jetteraient encore des regards vers le passé. Je ne trouve pas pour mon compte que la ville se soit bien francisée depuis ma première visite. On y entend parler partout encore l'italien et le patois, on y prêche presque toujours dans l'ancienne langue. Les mœurs italiennes sont loin d'avoir disparu. Je ne m'en étonne

pas, il faut longtemps en effet pour que des habitudes populaires se transforment, pour qu'il y ait assimilation complète d'un peuple à un autre.

Les Niçois ont des Italiens les mœurs douces et paisibles, ils ont aussi comme eux de l'esprit naturel et de l'aptitude pour les arts; mais ils en ont également l'insouciance et la paresse. Ne soyez donc pas surpris de leur indifférence pour le Congrès, beaucoup en ignoraient même jusqu'à l'existence.

Voilà pourquoi les Assises n'ont pas eu ici un grand succès, et vous seriez tenté, j'imagine, après les brillants débuts du Congrès, de dire de lui, en songeant à la comparaison d'Horace, qu'il a tristement fini; *desinit in piscem.*

Vous me permettrez, cependant, de n'être pas aussi sévère pour les Assises de Nice, car elles m'ont procuré une double bonne fortune : l'une de revoir un pays que j'aime beaucoup et des amis que j'aime plus encore, l'autre de causer quelques instants avec vous. Puissent ces quelques instants ne pas vous avoir paru trop longs.

G. SEULLIET.

PASSAGES DE BONAPARTE

Ier CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET DU PAPE PIE VII

A MOULINS (ALLIER)

PIÈCES INÉDITES LUES A LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU 3 AOUT 1866, PAR M. J. AUGER, CHEF DE BUREAU
A LA MAIRIE DE MOULINS.

Jusqu'au commencement du siècle, l'administration municipale, suivant un usage fort ancien, dressait régulièrement sur le registre de ses délibérations ou de ses arrêtés, un procès-verbal de tous les événements extraordinaires.

Grâce à cette excellente coutume, je pourrai vous donner quelquefois le récit inédit et authentique de faits racontés d'une manière trop sommaire dans l'histoire générale et dont les moindres détails offrent souvent un véritable intérêt pour notre cité.

Je vais, dès aujourd'hui, vous faire part de mes recherches, en vous parlant des deux hommes les plus remarquables du XIXe siècle : *Bonaparte et Pie VII*.

Il y a quelque cinquante ans à peine, les difficultés

des communications, la lenteur des moyens de transport, rendaient les excursions fort rares. On voyageait alors uniquement pour ses affaires. Les Souverains surtout ne s'éloignaient presque jamais de leur capitale. Ils ne se montraient à leurs peuples qu'à de longs intervalles, avec tous les attributs et l'appareil de la majesté et de la puissance, croyant, sans doute, leur inspirer ainsi l'espèce de vénération qui s'attache ordinairement à l'inconnu.

Depuis l'invention des chemins de fer, les voyages sont devenus tellement faciles, les grandes distances sont parcourues avec tant de rapidité, que les Princes peuvent, comme de simples touristes, visiter leurs Etats, ceux de leurs voisins, franchir l'immensité des mers, sans donner lieu à aucune manifestation publique.

Toutefois, même de nos jours, l'arrivée, dans une ville de province, de deux personnages aussi illustres et aussi populaires que Bonaparte et Pie VII, serait encore un événement très-extraordinaire.

Le 11 janvier 1802, Bonaparte, alors premier consul, arrivait à Lyon, pour organiser le gouvernement de l'Italie, sur le modèle de la République française. Après être resté vingt jours dans cette ville, où des fêtes splendides avaient été organisées en son honneur, il retourna à Paris, afin d'activer la signature du célèbre traité de paix d'Amiens.

Le 28 janvier, il quitta Lyon, laissant la population enthousiasmée d'avoir possédé, pendant si longtemps, le héros qui remplissait le monde de son nom. Il passa par Saint-Etienne, Roanne, et arriva à Moulins le 29 janvier 1802.

Je transcris *littéralement* le procès - verbal de la réception qui lui fut faite par nos concitoyens.

Passage du 1er Consul à Moulins (1).

9 pluviose an X, (29 janvier 1802.)

Aujourd'hui, neuf pluviose an X de la République française, l'arrivée du premier Consul se trouve enfin réalisée.

Sur les différents avis de Lyon et des nouvelles du Préfet, sur le champ il est ordonné que l'on fasse les dispositions convenables pour un passage qui doit faire époque dans les fastes de la commune. Dès le huit, tout était prêt pour recevoir le Génie tutélaire de la France : *Bonaparte*.

Le général subdivisionnaire de son côté, non moins pénétré que les autorités civiles du désir de célébrer le héros de l'Europe, avait donné des ordres aux différents corps stationnés dans la ville. Gardes nationaux, chasseurs du 22e régiment, vétérans, gendarmes, tous s'empressent de voler au poste qui leur est confié. Cinquante hommes partent le huit, veille de l'arrivée, et vont à Bessay, distant de cette ville de trois lieues, pour attendre le premier Consul et l'escorter.

A la barrière de Lyon, est placé un détachement de cent hommes composé de gardes nationaux et de militaires vétérans qui bordent la haie. Un autre détachement, composé comme le précédent, occupe, dra-

(1) Extrait du registre des délibérations et arrêtés de la mairie de Moulins, de 1800 à 1810, 48e feuillet

peaux déployés, le cours de la Mission, l'artillerie est placée, en intermédiaire, aux ponts du jardin de la Cave. Sur le cours d'Aquin, auprès de l'arc de triomphe élevé à la gloire du premier Consul, cinquante jeunes gens, volontaires à pied précédés d'une musique brillante, attendent avec impatience le moment de son passage. Midi sonne. Le Général, à la tête d'un piquet composé partie de jeunes gens de la ville, équipés montés et armés à leurs frais, partie de chasseurs du 22e régiment et de la gendarmerie entière, part pour aller au devant de lui.

A l'entrée de la ville, sur la route de Lyon, un transparent de 27 pieds de long sur quinze de hauteur, présentait aux yeux du Héros le salut d'arrivée, en grands caractères moulés, composé des huit vers suivants :

« Salut, jeune Héros, dont les faits glorieux
Fatigueront un jour le burin de l'histoire !
L'univers, étonné de tes exploits fameux,
Place déjà ton nom au temple de mémoire !
 La France te doit son bonheur,
 Par toi l'humanité respire,
 Egalement l'Europe admire
 Et ta sagesse, et ta valeur !!! »

Dans l'attente que le premier Consul arriverait de nuit, les boulevards ont été garnis de pots à feu placés à la distance de cinq toises les uns des autres et se prolongeant jusqu'à l'arc de triomphe qui lui a été élevé à l'entrée du cours d'Aquin. Cet arc occupait 25 pieds 6 pouces de large sur 32 pieds de hauteur, fermé par plein ceintre. Au devant des massifs de chaque pied droit, était un avant corps d'ordre Corin-

thien, composé de deux colonnes isolées espacées de sept modillons de milieu en milieu, sur un piédestal couronné de son entablement. Dans chaque entrecolement était une figure, l'une représentant la victoire et l'autre la paix, elevée sur un socle de module de hauteur posé sur le piédestal de l'ordre. Par derrière, sur le nu de chaque massif de pied droit, était accroché un médaillon par des rubans, à la hauteur d'astragale et entouré de guirlandes avec chute retroussées par le bas, au milieu. Ces guirlandes, pour un des médaillons, étaient de feuilles de laurier, et l'inscription qu'il portait était conçue en ces mots : *Au vainqueur d'Arcole et de Marengo*. Et sur l'autre, elles étaient de feuilles d'olivier avec cette inscription : « *Au pacificateur de l'Europe.* »

L'entablement, comprenant l'entre-colement, faisait retour sur le nu des massifs qui dépassaient de chaque côté, pour servir d'imposte, en retour sur les pieds droits de l'arc décoré d'un archivolte renfermé dans une niche carrée.

Dans chaque angle était une renommée dont l'une portait une couronne de laurier et l'autre une branche d'olivier. Cette niche faisait partie d'un ordre attique qui se prolongeait de part et d'autre sur les massifs, jusqu'à la pointe du nu supérieur des colonnes. Sur la largeur des avant-corps, au devant de ces deux prolongements, chaque avant-corps était surlevé d'un socle recevant un trophée de guerre et par derrière, sur le nu du prolongement de l'attique, était une table rentrante de la largeur dedans œuvre de l'entre-colement dont la hauteur du champ carré attique était exhaussée par un amortissement composé d'un socle

recevant une table saillante et terminé au-dessus par deux gradins de part et d'autre du socle. Sur les deux prolongements de l'attique, était un autre socle de la hauteur d'un gradin plus bas que le socle d'amortissement. Sur l'amortissement devait être un quadrige de chevaux traînant un char dans lequel devait être représenté le Héros d'Arcole et de Marengo, vêtu à la Romaine et couronné de lauriers.

Sur la table d'amortissement, était cette inscription : « *Erigé à la gloire de Bonaparte, l'an III de son consulat.* » Ce monument était peint en marbre blanc veiné ; la table et médaillons qui recevaient les inscriptions en marbre blanc statuaire ; les bases, chapiteaux, modillons, trophées et figures, d'or choisi comme symbole de pureté.

Cette architecture, quoique traitée avec simplicité avec ses attributs, avait un caractère noble, majestueux et élégant. Cet arc de triomphe a été exécuté en quatre jours.

Ce monument a été illuminé ; et, de chaque côté, a été placée une pyramide de la hauteur de l'ordre corinthien.

A deux heures trois quarts, le canon retentit et annonce à tous les habitants de la ville l'arrivée du premier Consul. A l'instant, les maisons sont désertes. Hommes, femmes, vieillards et enfants quittent leur demeure et se portent en foule sur les différents passages, en faisant retentir l'air des cris multipliés de : *Vive Bonaparte, le Restaurateur de la France !*

Des décharges d'artillerie et de mousqueterie se répètent successivement. Il arrive avec la rapidité de l'éclair, et descend, à trois heures précises, à la Pré-

fecture, accompagné de son *épouse* (*Joséphine*) et des généraux composant sa suite.

A peine entré dans le salon, toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires sont introduites. Il les reçoit successivement, les entretient avec affabilité, et les étonne par les questions précises qu'il leur fait sur chaque partie de leur administration.

A quatre heures et demie, il se met à table, avec les principaux de sa suite ; les chefs des corps civils et militaires y sont admis.

A cinq heures précises, il monte en voiture, traverse le cours d'Aquin et la rue de Paris : cette dernière était illuminée jusqu'à la porte du même nom, qui l'était elle-même, de manière à la faire paraître arc de triomphe. Elle était terminée par un socle d'amortissement transparent sur lequel était inscrit le salut de départ, ainsi conçu :

« Electrisés par ta présence,
Nous n'oublierons jamais ce jour;
Emporte avec toi notre amour,
Notre vive reconnaissance ;
Et fais cent ans encor le bonheur de la France !!! »

Ce grand homme échappe à nos regards, avec la même vitesse qu'il était arrivé, accompagné d'un détachement du 22e régiment de chasseurs et de la gendarmerie, qui, avec les volontaires de la ville, l'ont escorté jusqu'au premier relai sur la route de Nevers.

L'infanterie de la garde nationale et les militaires vétérans placés à la porte de Paris et l'artillerie sur le cours de Bercy, ont fait une salve de quarante coups de canon.

Toutes les rues de la ville, les édifices publics et les promenades ont été illuminés ; partout régnaient la joie et l'allégresse ; il y a eu bal paré qui ne s'est terminé que le lendemain. Le dix, le maire de la ville a fait distribuer à toute la garnison: rations de pain, vin, viande et eau-de-vie, afin qu'elle put prendre part à la satisfaction générale.

Fait en Mairie, à Moulins, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Heuillard Fabrice maire ; Duchezot, et Ripoud l'aîné, adjoints ; Deschaise, secrétaire.

Le même registre d'où j'ai extrait ces lignes nous apprend (116 et 117e feuillets) que le culte catholique, bien que rétabli de fait depuis plusieurs années, ne fut célébré officiellement, à Moulins, que les 25 et 29 Floréal an XI (15 et 19 Mai 1803) jour de l'installation solennelle, par les Maires et Adjoints, de MM. Roux, curé de Notre-Dame ; La Mousse, curé de Saint-Pierre ; Fallier, curé de St-Nicolas.

Passage du pape Pie VII à Moulins.

Si le passage du 1er Consul avait suscité l'enthousiasme de nos pères, en leur donnant occasion de saluer l'homme personnifiant alors la gloire, l'ordre et la liberté ; nos pieuses mères qui avaient accueilli avec joie la restauration des autels, éprouvèrent non moins de bonheur à contempler les traits vénérables du chef suprême de la Religion.

Le 2 Novembre 1804, Pie VII avait enfin quitté Rome et se rendait à Paris pour sacrer le nouvel Empereur.

Cet événement était d'autant plus merveilleux que, depuis plus de mille ans, il n'y avait aucun exemple dans l'histoire qu'un pape eût abandonné la Ville Eternelle pour aller sacrer les empereurs et les rois, qu'ils avaient toujours considérés comme leurs premiers vassaux. Charlemagne, malgré toute sa gloire et sa puissance, avait été obligé d'user en quelque sorte de subterfuge, pour se faire sacrer par le Pape, à Rome même.

Dans un dossier, que notre savant et obligeant collègue, M. Chazaud, a bien voulu me communiquer, se trouvent plusieurs lettres des cardinaux Fesch, Cambacérès, et du ministre de l'intérieur, qui constatent combien Napoléon Ier désirait que la réception fût partout brillante, respectueuse et digne de l'hôte auguste qui en était l'objet.

Dès le 11 brumaire an XIII, Portalis, ministre de l'intérieur par intérim, fait connaître au Préfet de l'Allier : « que l'intention de l'Empereur est qu'il aille recevoir Sa Sainteté, sur la limite du département, accompagné d'un détachement de la gendarmerie et d'un autre de la garde nationale du lieu dans lequel il recevra S. S. Chaque sous-préfet se trouvera à la limite de son arrondissement. Les maires l'attendront chacun sur la limite de leur commune, ils seront accompagnés de leurs adjoints, du conseil municipal, et d'un détachement de la garde nationale. Dans les villes où S. S. s'arrêtera ou séjournera, les autorités seront averties de l'heure à laquelle elle leur accordera audience ; elles lui seront présentées par le grand-officier désigné pour accompagner S. S. Les mêmes autorités qui recevront S. S. se trouveront à sa sortie, si elle sort le jour. »

Le cardinal Fesch, après divers avis et recommandations, ajoute : « que le Pape devra trouver la table prête, afin de se coucher immédiatement, qu'il mangera seul tant au déjeûner qu'au dîner. Que le déjeûner dinatoire ne devant être servi que vers le tiers de la journée, il est bon de faire préparer le matin du chocolat pour les personnes accoutumées à prendre quelque chose en se levant. »

Par lettre du 21 Brumaire, le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, est encore plus pressant : « *il invite et requiert* de faire préparer des logements pour le Saint-Père, les cardinaux et leur suite. On veillera, dit-il, à ce que des provisions convenables soient préparées pour la nourriture du cortége. »

Enfin, M. Salmatoris Rossillion, Maître des cérémonies, Introducteur des ambassadeurs, en annonçant l'arrivée du Pape, fait de nouvelles recommandations. Je vais donner lecture de la lettre qu'il écrivit à M. le préfet:

« Lyon, le 29 Brumaire an XIII.

« D'après l'arrangement qui vient d'être arrêté, S. S. partira de Lyon, demain trente du courant, à six heures du matin, pour arriver le même jour à Roanne, où elle couchera, et le lendemain à Moulins. Il faut, en conséquence, Monsieur, que vous donniez les dispositions pour faire préparer les logements pour les personnes désignées dans l'état ci-joint, et pour le dîner du soir, savoir : Pour la table de S. S., il faudra cinq ou six plats, attendu qu'il mange seul; plus, pour la table des cardinaux, quatorze plats, et pour le dessert, dix-huit à vingt plats. Il faudra en-

core une troisième table pour Messieurs les officiers, les secrétaires de Leurs Eminences, et enfin; une quatrième pour les domestiques qui sont à la suite. Je vous préviens, Monsieur, que, pour faciliter les moyens de pourvoir aux logements et aux chevaux, en cas d'insuffisance, le premier convoi partira, aujourd'hui, de Lyon ; savoir : S. E. M. le cardinal Braschy, son frère et le prince Althiéry, le major d'homme, et avec quelques autres personnes. Il faudra prendre toutes les mesures pour leurs logements et leurs nécessaires. J'ai à la hâte, Monsieur, l'honneur de vous saluer,

Charles SALMATORIS ROSSILLION.

Les logements destinés à la suite du Saint-Père furent préparés avec beaucoup de soin. On en peut juger par la liste des personnes que la municipalité avait désignées.

Les deux divisions qui, suivant les indications de M. Salmatoris Rossillion, devaient précéder le Pape, se composaient du cardinal Fesch, oncle de l'Empereur, Ministre plénipotentiaire de France près le Saint-Siége ; du marquis de Sachety, surintendant et leur suite ; de plusieurs évêques, prélats, secrétaires, maîtres de cérémonies, majordomes, crédenciers, camériers, adjudants et autres grands officiers. Ils avaient leurs logements préparés à la préfecture et chez MM. de La Brousse, Decluny, de Tarade, Marly, de Balore, Jaladon, Libaud et Mme de Marcellange.

Les hôtels d'*Allier* (1), du *Cheval blanc* (2), de la

(1) Encore dans le même local, place d'Allier.

(2) Maison de commerce Cogordan, place d'Allier.

Belle Image (1), des *Quatre-Vents* (2), de l'*Ermitage* (3) et de *l'Ecu de France* (4), étaient désignés pour loger les fourgons, les courriers, les domestiques et valets de pied en sous-ordre.

LOGEMENTS AFFECTÉS AU CORTÉGE DU PAPE.

3e *Division*.

PERSONNAGES.	LOGEMENTS.
Le Saint-Père,	Préfecture (5).
S. E. le cardinal Antonelli,	M. Jémois-Ponet.
S. E. le cardinal Borgias,	M. Brunet de Privezac.
S. E. le cardin. Delle Pietro,	M. Des Roys.
S. E. le cardinal Cazelli,	M. Ripoud de la Salle.
S. E. le cardinal N...	M. de St-Cantin-Desmurs.
S. E. le cardinal N...	M. de Mirebeau.
Le major d'homme, ou mtre de palais avec le mtre de chambre,	M. de Laféronnays.
Mgr Testat et l'abbé Maury,	M. de Givry.
L'aumônier de S. S.	M. Beraud.
Mgr le sacristain, le camérier-secrétaire et chapelain secret.	Préfecture.
Duc de Brachy, prince romain, commandant la garde noble,	Hôtel Douzon.

(1) Hôtel de Paris, place du même nom.

(2) Toujours dans le même local, à l'entrée de la rue de Bourgogne.

(3) Maison Larbaud, occupée par M. Méplain, avocat, rue de Bourgogne.

(4) Maison Chamudet, place d'Allier.

(5) Aujourd'hui palais épiscopal.

Le prince Althiery, commandant la garde noble,	Hôtel Douzon.
Le médecin de S. S.	M. Jémois, médecin.
Le chirurgien de S. S.	M. Prieur, chirurgien.
Un adjudant de chambre, un secrétaire,	M. Papon.
Légation française,	Hôtel Saint-Cy (1).

Les fournitures faites par Guillarme aux personnes qui composaient le cortége furent payées entièrement sur la cassette du pape, par les soins de M. de Salmatoris, qui employa l'intermédiaire de M. Desprez, banquier à Paris, et de M. le préfet de l'Allier. Rien n'indique dans le dossier les dépenses qui furent à la charge de la ville ou du département.

ÉTAT DES DÉPENSES FAITES PAR JACQUES GUILLARME, A L'OCCASION DU PASSAGE DU SOUVERAIN PONTIFE A MOULINS.

Cuisine.

1° Pour pain et farine.	126	40
2° Pour viande de boucherie et graisse.	172	85
3° Pour beurre.	57	80
4° Pour œufs.	103	»
5° Pour légumes.	67	20
6° Pour poissons et morue.	196	15
7° Pour charbon.	18	50
8° Pour gibier.	142	65
9° Pour sucre.	54	80
10° Pour lard et jambon.	189	30
A reporter.	1.128	65

(1) Maintenant hôtel de la préfecture.

Report	1,128	65
11° Pour riz, vermicelle, citrons, huile, capres . . .	53	80
12° Pour volaille	291	50
13° Pour papier blanc, eau-de-vie, pommes, ficelle, sel, lait, verres, thé vert, crême, moutarde, gomme et ustensiles empruntés	55	30
14° Pour salaire des cuisiniers et des personnes qu'ils ont employées depuis le 25 brumaire jusqu'au 6 frimaire	487	»
TOTAL des dépenses de cuisine. . . .	2,016	25

Office.

15° Pour vins étrangers et ordinaires.	482	»
16° Pour liqueurs.	73	»
17° Pour huile	3	»
18° Pour oranges.	30	»
19° Pour poires et pommes	60	65
20° Pour eau-de-vie.	7	50
21° Pour angélique, raisins confits et verts	60	»
22° Pour sucre.	144	70
23° Pour marrons	2	40
24° Pour chocolats de santé et de vanille	38	»
25° Pour bougie de table, bougie de poste, chandelle et huile.	235	45
26° Pour café.	45	»
27° Pour confitures assorties.	14	90
28° Pour amandes de toute espèce, citrons, moutarde, mignonette, fromage, marmelade d'abricots, pots de cerises et groseilles, olives.	91	05
29° Pour salaires de l'officier de bouche et des gens de service.	261	»
Total des dépenses de l'office. . . .	1,548	65
TOTAL général de la dépense	3,564	90

L'accueil que reçut Sa Sainteté, à Lyon, dissipa entièrement les appréhensions chimériques et l'es-

pèce de terreur que son entourage avait cherché à lui inspirer pour l'empêcher de venir en France.

Dans cette occasion, tous les fonctionnaires rivalisèrent de zèle pour remplir les intentions de l'Empereur.

On peut en juger par la lettre suivante de M. le conservateur des forêts à M. le Préfet :

« Moulins, le 23 Brumaire an XIII.

« *Le Conservateur des forêts du 10e arrondissement, à M. le Conseiller de préfecture représentant le Préfet de l'Allier absent :*

MONSIEUR,

J'ai écrit, hier, à tous les chasseurs qui auraient pu procurer du gibier digne d'être présenté sur la table du Saint-Père et des grands dignitaires qui l'accompagnent.

« La lettre que vous venez de m'adresser ne me laisse pas le temps nécessaire pour pouvoir les prévenir du changement qui vient de s'opérer, et, dès lors, je ne pense plus compter sur les ressources que j'attendais des chasses qui devaient se faire à une certaine distance de nous. Je viens d'écrire aux chasseurs les plus rapprochés et les prier de mettre à profit le vendredi et le samedi, afin de recevoir dimanche prochain, au plus tard, le produit de leurs chasses. Je crains beaucoup que les espérances que j'avais conçues d'offrir les plus belles pièces de gibier ne soient déçues, par le changement de dispositions.

Je n'ai pas pu le prévoir, c'est la seule raison qui puisse diminuer la peine que j'en ressentirai.

J'ai l'honneur de vous saluer,

NIEPCE.

Le 1er Frimaire an XIII, Pie VII arriva à Moulins. Je ne puis mieux terminer cet exposé qu'en cédant la plume à MM. les Adjoints (1).

Passage du Saint Père, à Moulins (2).

1er Frimaire an XIII (22 novembre 1804).

Aujourd'hui, quatre Frimaire, an XIII, Nous, Maire, et adjoints de la ville de Moulins étant réunis au lieu des séances avons arrêté que la description de ce qui a été fait au passage de Sa Sainteté Pie VII, en cette ville, allant à Paris pour y couronner et sacrer Napoléon Bonaparte *Empereur de la République française*, sera inscrite sur le registre des délibérations, ainsi qu'il suit.

L'arrivée du Saint-Père ayant été annoncée ministériellement à M. de la Coste préfet du département de l'Allier qui en a donné avis aux maire et adjoints M. Heulhard Fabrice, maire, Ripoud l'aîné et Dominique Lagauguière, adjoints, qui ont arrêté ce qui serait fait pour rendre les honneurs dus à un pape, ce qui a été exécuté.

Le cortége de Sa Sainteté est arrivé à Moulins, en

(1) M Heulhard Fabrice, Maire, dangereusement malade, ne put aller recevoir le Pape.

(2) Extrait des registres des arrêtés de la mairie de Moulins, de 1800 à 1810 (108e feuillet).

trois jours, le premier le trente brumaire, il était composé du marquis de Sacheti, surintendant du pape, du cardinal Fesh et de leur suite, dans quatre voitures qui ont été conduites à l'Hôtel de la Préfecture et les personnes qui les occupaient y ont été nourries et couchées.

Le Jeudi, premier Frimaire, le Pape est arrivé, à sept heures du soir, dans une voiture tirée par huit chevaux.

L'un des adjoints, M. Dominique Lagauguière accompagné de plusieurs membres du Conseil municipal et d'une garde d'honneur composée de soixante jeunes gens de la ville, attendait à l'entrée de la ville pour complimenter Sa Sainteté. Dès que la voiture a paru, la garde d'honneur l'a environnée et M. Dominique Lagauguière, étant monté à la portière de la voiture, a complimenté le Pape qui l'a très-bien accueilli et a paru satisfait.

De suite, Mgr Dampierre, évêque de Clermont, suivi de son clergé, est monté à la même portière, en habits sacerdotaux, où il a aussi complimenté le Pape qui a été salué d'une salve d'artillerie de seize coups de canon ; toutes les cloches et le tocsin ont sonné depuis midi et de deux en deux heures jusqu'à son arrivée. Il y a eu illumination générale, ledit jour, dans toute la ville. Le cortége du Pape était composé de douze voitures, dans lesquelles étaient plusieurs cardinaux évêques et prélats, majordomes et maîtres des cérémonies.

Le Pape, avec sa suite, est descendu à l'Hôtel de la Préfecture où il a permis d'entrer pour le voir, et toutes les personnes qui ont voulu ont baisé sa mule, et, pendant ce temps, il avait un cardinal debout à sa droite et, à sa gauche son aumonier, et le Pape était dans un fauteuil.

Il a aussi reçu, étant debout, les compliments des différents corps constitués tant militaires que criminels et civils.

M. Vernin a porté la parole, pour le tribunal correctionnel.

M. Merlin, pour le tribunal civil.

M. Bichon, pour le tribunal de commerce, et M. Baudet Desmorillions, pour l'hospice général.

Après les compliments, le Pape s'est retiré dans sa chambre, après avoir donné par les fenêtres sa bénédiction au peuple qui était en grande foule pour la recevoir sous y celles.

Le vendredi, deux frimaire, Sa Sainteté, après avoir entendu la messe, dans une salle de la Préfecture, est parti, à six heures du matin. Les cloches et le tocsin ont sonné; les mêmes officiers municipaux se sont trouvés auprès de l'hôpital général, avec la garde d'honneur où ils l'ont salué. Il a été tiré autant de coups de canon qu'à son arrivée.

Il a été escorté à son arrivée et à son départ par le 30e régiment de dragons, en garnison en cette ville, par la compagnie des vétérans et la gendarmerie du département qui, à son arrivée, l'avait été recevoir, à l'entrée du département de l'Allier.

Le vendredi, il est encore arrivé plusieurs voitures de la suite de Sa Sainteté.

La totalité du cortége était composé de soixante voitures. Tous les soirs, pendant le passage, il y a eu illumination dans les rues où le cortége a passé, depuis l'entrée de la ville jusqu'à la préfecture, où tous ceux qui le composaient ont été reçus.

Signé au registre : Dominique Lagauguière, Ripoud l'aîné, adjoints, Deschaise secrétaire.

gnac près



de Monsieur de Mo
tefueille & ledit Ha

compagnies d'Auverg

et

Gannat en Auvergne le 6 Janvier 1568.



Lith. C. Desrosiers, à Moulins (Allier) 1867.

...vans
...nte –

...e Fo...

H. Regimens de Foix
I. Le village nommé Cognac
K. Le Chasteau de Monsieur de Hautefuenle brusle
L. Plusieurs soldats sautent une haye pour harquebouser
M. Enfans perdus de Monsieur de Montcler conduits par le Capitaine de la Besonniere qui gaignent la chapelle

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1867

Séance du 5 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président a reçu une lettre de la Société archéologique et littéraire de Guersey ; cette Société désire se mettre en communication, par l'échange de nos bulletins avec notre Société. Cette demande est accueillie.

La Société de numismatique nous informe que notre Société a été admise en qualité de membre correspondant.

M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

M. Porta fait hommage à la Société de deux morceaux de musique dont il est l'auteur : *Vive l'Empereur et la Bergère bourbonnaise.*

M. Champagnat a envoyé également à la Société les planches qu'il a gravées pour le volume des Assises scientifiques.

— M. le Président, avant de donner la parole à M. Gillot, rapporteur de la commission du budget, engage la Société à apporter la plus grande attention à l'exposé de notre situation financière qui n'est pas encore inquiétante, mais qui est à la veille de le devenir.

M. Gillot expose que le budget de 1866 avait été arrêté en recettes à 2,653 fr. 30 c., et en dépenses à 1,968 fr. 55 c.; il présentait donc un excédant de 684 fr. 75 c.

Le budget de 1867 monte, quant aux recettes probables, à la somme de 2,210 fr.; les dépenses à 2,816 fr. 50 c. Il y a donc un déficit de 606 fr. 50 c.; on fera face à ce déficit avec l'excédant de recettes de 1866, qui se montait à 684 fr. 75 c., ainsi il y aura encore d'après ces prévisions un excédant de recettes au 31 décembre 1867 de 75 fr. 25 c.

Le budget des recettes n'a donné lieu à aucune discussion, mais celui des dépenses a amené plusieurs membres à prendre la parole. Ainsi la commission du budget proposait d'allouer comme d'habitude pour l'impression du bulletin une somme de 1,000 francs, mais de comprendre dans ces 1,000 francs la somme de 200 francs votée pour l'ouvrage de M. Migout.

M. Bernard a fait observer que la Société aurait probablement cette année trois bulletins à faire imprimer, à 300 francs chaque environ, cela faisait 900 fr.

et que de plus on allait bientôt imprimer des diplômes, ce qui absorberait bulletins et diplômes, le crédit de 1,000 francs. Aussi cette somme a-t-elle été maintenue pour l'impression du bulletin.

Une discussion s'est élevée à propos du Musée archéologique. La commission du budget proposait 600 f. pour acquisition d'objets d'arts, or il y a 500 francs que donne le Conseil général pour cet objet et les 500 francs doivent être intégralement dépensés à des acquisitions, les 100 francs que proposait la commission étaient pour les menus frais concernant le musée.

MM. R. de la Fosse, Méplain regardent comme un abus qu'un musée qui n'appartient plus à la Société lui devienne onéreux, nous ne sommes que les intermédiaires pour employer les 500 francs que donne le Conseil général et il faut pour les toucher produire les quittances régulières de marchands. Il est décidé qu'on ne votera qu'une somme de 500 francs pour le musée et comme M. Queyroy insiste pour qu'il y ait une somme minime dont il puisse disposer pour de petites dépenses concernant l'aménagement des objets acquis pour le Musée sur la proposition de M. Dupoyet, il est ouvert un crédit de 150 francs à M. le président pour les dépenses imprévues.

— Sont admis en qualité de membres associés-libres :

M. Hans, pour la classe des lettres.

M. Gosset, pour la classe des sciences.

Est présenté en qualité de membre associé-libre pour la classe des arts :

M. Champagnat, artiste lithographe par MM. de l'Estoille, Clairefond et Chazaud.

Séance du 3 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau une notice sur le docteur Blanchet dont l'auteur, notre collègue M. Ribeyre fait hommage à la Société.

— M. Bariau, fait don des ouvrages suivants pour notre bibliothèque : 1° un ouvrage donné en prix, au collége des Jésuites de Moulins en 1715 ; 2° un volume de Florus, imprimé à Moulins en 1695, chez Vernoy ; 3° une Bible ancienne.

— M. de l'Estoille fait un rapport verbal, au nom de la commission chargée de juger le concours, pour un chant bourbonnais.

Il y a eu trois pièces de poésie envoyées à ce concours. Après une étude consciencieuse de ces trois chants, M. de l'Estoille, au nom de la commission, en désigne un portant pour devise : *Au Bourbonnais pays de ma naissance,* qui a semblé réunir toutes les conditions du programme ; en conséquence il propose d'attribuer le prix à ce chant.

M. A. Méplain désire qu'il soit donné lecture à la Société des pièces de poésie qui figurent au concours. M. de l'Estoille fait observer que précédemment la Société s'en est rapportée à la commission sans demander la lecture des ouvrages envoyés. Sur l'insistance de M. Méplain la Société appelée à se prononcer décide qu'il sera donné lecture des trois chants.

Après cette lecture un vote décide que la médaille que la Société offre au meilleur chant Bourbonnais sera attribuée à l'auteur de celui qui porte pour devise : *Au Bourbonnais pays de ma naissance.*

Il est ensuite procédé à l'ouverture du pli cacheté, ou l'auteur a inscrit son nom.

Le nom de M. L. Audiat, professeur au collége de Saintes, est proclamé comme lauréat du prix pour le chant Bourbonnais.

— M. de Bure donne lecture des passages suivants de l'histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf, ou il est fait mention de personnages appartenant au Bourbonnais et inhumés dans des églises et des cimetières de Paris.

Cimetière des Saints-Innocents :

François de Launay, écuyer, seigneur de Nogent-les-Vierges et de Mortefontaine, notaire et secrétaire du roi, trésorier-général de France à Moulins (?). (t. I. p. 197.)

Renée Luillier, épouse de Jean Duret. (17 kl. août 1622).

Nicolas Duret, avocat au parlement. (28 décembre 1622). (t. I. p. 200).

Emery Sequier, conseiller au parlement, natif de Saint-Poursaint en Bourbonnais, licencié ès-lois. (18 août 1483) (t. I. p. 201).

Cimetière Saint-Gervais :

Jean Picot, conseiller du roi, receveur-général des finances à Moulins (?) ; Elisabeth Lefebvre, sa femme (6 août 1621) (t. I. p. 341.)

Cimetière de Saint-Jean-en-Grève :

Edme le Groyng, protonotaire apostolique et doyen de Gaye, en Champagne. (15 décembre 1503.) (t. I. p. 358).

Eglise Saint-Severin :

Etienne de Toucy, seigneur de Villiers, en Bour-

bonnais (30 janvier 1495) ; Perrette de la Follie, sa femme en deuxième noces (11 août 1507) (t. I. p. 425.)

L'église conventuelle de Sainte-Marie au Temple, renfermait les épitaphes de frère Jacques Bastard de Bourbon du Lyége, grand prieur de France (27 septembre 1527). t. II. p. 475.)

Eglise de Saint-Etienne-du-Mont :

Blaise Vigenère, décédé en 1596 (t. II. p. 593).

Eglise des Bénédictines du Val-de-Grâce :

Constance du Blé d'Uxelles, abbesse de Saint-Menou en Bourbonnais. (22 juillet 1648) (t. II. p. 170).

Eglise Saint-Merry :

Georges Auclec, né à Vigny en Bourbonnais, officier de l'artillerie de France (8 avril 1608) (t. II. p. 219).

Eglise de Saint-Martin-des-Champs :

De Bourbonnais, hostellier de céans et prieur de Pas en Artois (9 fév. 1369.) (t. II. p. 332.)

Eglise Sainte-Chapelle :

Jacques Gillot, chanoine. (janvier 1619) (t. II. p. 542).

Il fut fondateur de l'hospice des Gillotins et l'un des auteurs de la satire Menippée.

— M. le Président donne lecture d'un travail de M. Victor Tixier sur les pierres celtiques qu'on rencontre dans le bassin de l'Allier. Ce travail a été fait spécialement pour notre Société.

— Est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des arts, M. Bariau, directeur de l'école communale de dessin de Moulins, par MM. Auger, Gillot et Clairefond.

Est admis en qualité de membre associé-libre M. Champagnat, pour la classe des arts.

Séance du 7 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau différents ouvrages et brochures envoyés à la Société; en particulier : le bulletin de la Société d'Emulation de Montbreilard et celui de la Société des Alpes-Maritimes. Il sera envoyé à ces deux Sociétés une collection complète de nos publications.

— M. Auger fait hommage à la Société d'un livre de prière de M. le curé Martinet, où se trouvent quelques détails sur son église.

M. Auger offre en outre une notice sur l'homme auquel notre ville doit un de ces monuments dont l'art aussi bien que la religion peuvent être fiers. Il est décidé que cette notice sera imprimé dans nos bulletins.

— M. le Président lit une réponse de M. Audiat à une lettre de M. le Secrétaire, dans laquelle il lui annonçait que la Société lui avait décerné une médaille pour son chant Bourbonnais.

— M. G. Seulliet offre à la Société l'annuaire de l'Institut des Provinces, contenant le compte-rendu du Congrès des délégués des Sociétés savantes tenu à Paris au mois d'avril 1866.

— On discute au sujet du chant Bourbonnais, le point de savoir quelles sont les conditions du concours musical qui doit s'ouvrir après le concours littéraire. Il est décidé qu'on s'en rapportera à cet égard à la lettre du donateur.

Il est également décidé, relativement au temps du concours, que les candidats auront pour produire leur œuvre jusqu'au 1er janvier 1868.

— La parole est donnée à M. G. Seulliet pour lire la troisième et dernière partie de son rapport sur le Congrès d'Aix et les Assises scientifiques de Nice.

— M. G. Vallat lit ensuite une étude littéraire et morale sur les oraisons funèbres de Bossuet.

— Est admis en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres M. Bariau.

Séance du 21 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. d'Aubigneu rend compte d'un volume de mémoires de la Société académique de Saint-Quentin (1864 à 1866).

M. d'Aubigneu passe en revue et analyse avec soin et intérêt la plupart des articles de ce volume de 700 pages. Il saisit l'occasion, à propos d'une proposition pour l'érection d'un monument à Ribemont (Aisne) à la mémoire de Condorcet, pour nous entretenir du désir qu'il aurait de voir notre Société se mettre à la tête d'une souscription, dont le but serait d'acquérir et de faire placer soit un buste, soit une simple plaque de marbre dans la ville de Montmarault, rappelant que là est né notre compatriote, M. Thouret, ancien député de l'Allier dans nos assemblées politiques. Ce serait, dit M. d'Aubigneu un juste hommage rendu aux vertus civiques de cet illustre compatriote.

G. BERNARD,
Secrétaire-archiviste.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PENDANT L'ANNÉE 1867

Par M. le Cte DE L'ESTOILLE, Président.

MESSIEURS,

Je dois aujourd'hui vous rendre compte de nos travaux pendant l'année 1867. Cette tâche sera, malheureusement, trop facile à remplir. Si nous avons à nous féliciter de l'union qui n'a cessé de régner entre nous, de notre assiduité aux séances, et de la part active prise par plusieurs de nos membres à des œuvres importantes, telles que l'association pour la propagation des connaissances utiles et la Société coopérative (œuvres qui ont germé parmi nous, mais dont le développement ne nous appartient plus,) nous devons aussi reconnaître qu'un trop grand nombre d'entre nous ont négligé le précepte : *nulla dies sine linea*.

La valeur des travaux composés spécialement pour la Société nous fait regretter que ces travaux n'aient pas été plus nombreux.

Le rapport de M. Reynard sur l'année 1866; les trois lettres dans lesquelles M. Seulliet rend compte des congrès d'Aix et de Nice ; les notices de M. Bouchard sur M. Dufour, de M. V. Tixier sur les monuments celtiques de la vallée de l'Allier, de Mme la Ctesse de Chabannes sur le château de Lapalisse ; les études de M. Vallat sur Bossuet et de M. Chazaud sur l'exercice de la boulangerie à Moulins, voilà la plus grosse partie de notre avoir. Nous serions bien riches si chacun eût apporté un contingent égal à l'œuvre commune.

L'intérêt avec lequel vous avez entendu les communications de M. le dr Vanaire et de M. Benoid-Pons sur les découvertes archéologiques faites à Gannat, les communications de documents historiques, les rapports verbaux ou écrits de MM. Chazaud, Bouchard, Augier, Francisque Pérot, d'Aubigneu, Meige, Seulliet sur divers ouvrages reçus par la Société, aurait dû rendre plus fréquentes les communications de ce genre qui sont si propres à étendre et à améliorer les relations de notre compagnie. Pourquoi ceux d'entre vous qui se tiennent plus régulièrement au courant du mouvement littéraire et des découvertes scientifiques ne nous feraient-ils pas plus souvent participer à leurs jouissances ? Permettez-moi, Messieurs, de vous adresser à ce sujet une petite partie des reproches que je m'adresse à moi-même, car, je le reconnais, le premier devoir du Président est de stimuler le zèle de chacun de ses collègues en particulier et d'obtenir qu'ils dérobent en faveur de tous quelques instants à leurs travaux ou à leurs distractions.

Mais si l'année 1867 ne doit pas être comptée parmi nos meilleures, il faut reconnaître que nous en avons eu de bien moins bonnes. Nous prendrons, je l'espère, notre revanche cette année, et nous ne voudrons point rester oisifs au milieu du mouvement que l'approche du concours régional excite dans notre pays.

Nous avons obtenu un premier résultat pour l'importante question du concours ouvert pour la composition d'un chant bourbonnais, et le poëme de M. Audiat auquel nous avons décerné une médaille de vermeil a inspiré un grand nombre de compositeurs. La commission nommée par vous pour choisir entre leurs ouvrages a commencé son travail qui ne pourra être terminé avant un certain temps. Nous n'en devons pas moins rapporter à l'année qui vient de s'écouler l'honneur des efforts tentés pour mériter le prix proposé.

Dans cette même année, nous avons eu la douleur de perdre deux collègues dont le concours nous était bien précieux. Malgré les souffrances qui l'éloignaient de nos réunions, M. Giat a poursuivi jusqu'au dernier moment les observations météorologiques dont il s'était chargé. Le respectable abbé Boudant nous a été enlevé dans toute la force de l'âge, mais sa trop courte carrière a été dignement remplie et l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli l'essai bien incomplet que je vous ai présenté sur sa vie et ses travaux a prouvé une fois de plus, quelle place il tenait dans votre estime.

Ces vides si regrettables n'ont point tardé à être remplis. Deux membres titulaires, trois associés-libres et trois correspondants nouveaux ont été admis. Des relations nouvelles ont été liées avec plusieurs

Sociétés savantes ; des communications sur divers faits archéologiques nous ont été adressées de plusieurs points du département, et nous pouvons constater que la Société d'Emulation n'a rien perdu de l'influence qu'elle désire exercer, dans le pays, sur tout ce qui est de son domaine.

Je ne saurais terminer ce rapide exposé de notre situation sans exprimer ici toute notre reconnaissance pour les encouragements que le Ministre de l'Instruction publique et le Conseil général continuent de nous accorder, pour la bienveillance dont nous honorent les administrations locales et pour les témoignages de sympathie que nous recevons de nos compatriotes, même parmi ceux qui n'appartiennent point à notre compagnie.

Plusieurs dons importants nous ont été remis pour nos collections et notre bibliothèque. Je me contenterai de citer les photographies envoyées par M. de Conny de la belle statue *la perdition*, et une collection des fossiles des environs de Gannat offerte par l'un de nos membres correspondants, M. Benoid-Pons.

N'oublions pas non plus de reconnaître le zèle de M. Desbrochers des Loges, chargé de préparer la collection d'entomologie départementale. Cette collection est entièrement terminée, et nous n'attendons plus qu'un moment convenable pour en faire jouir le public.

Vous le voyez, Messieurs, bien que nous n'ayons pas cette année travaillé autant que certaines autres, notre position est toujours aussi bonne ; c'est à nous de l'améliorer encore en nous rendant de plus en plus dignes de la mission honorable dont nous nous sommes chargés.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LE

CHATEAU DE LA PALICE

—

Lu en séance de la Société d'Émulation.

—

Suivant les traditions locales, l'origine de la *Palice*, serait un établissement romain ; toutefois les documents authentiques ne remontent qu'au commencement du XIIIe siècle.

L'orthographe du nom varie ; on le trouve écrit indifféremment *la Palixa, la Palice,* et *la Palisse.* Cette dernière orthographe se rapporte aux armes parlantes de la ville, de *gueules,* à *cinq pals aiguisés d'argent.* Dans les actes et dans les registres municipaux, ce nom se trouve parfois écrit en un seul mot *Lapalisse,* tandis que la vieille orthographe s'est conservée par tradition dans la maison de *Chabannes-la-Palice.*

Le château et la seigneurie de la *Palice* appartenaient en 1230 à *Roger de la Palice*, damoiseau, ainsi qu'il est prouvé par des actes. *Guillaume de la Palice* marié avec *Arembord de Chazeul* les possédait en 1257, *Pierre de la Palice* en était seigneur en 1293, et sa veuve

Isabeau de Ternant, se maria en secondes noces avec *Philippe de Malleral*, chevalier, lequel fit hommage en 1300, à *Robert de France, comte de Clermont, seigneur du Bourbonnais* pour le *Chastel de la Palice* et la haute et petite justice qui s'étendaient sur les paroisses de *Lubier, Bussolles, Barrais, Trézelles, Varennes-sur-Téche, Loddes, Ande la Roche, Droiturier, St-Prix, le Breuil* et *Billezois* ; au nom de sa femme *Isabelle de Ternant, dame de la Palice*. L'ancienne et illustre *maison de la Palice* est connue par ses alliances, ses nombreuses possessions et ses services militaires, sans interruption dans l'intervalle compris entre les dates de 1230 à 1450, prouvés par de nombreux actes de féodalité et titres authentiques. Elle s'est continuée avec éclat en Bourbonnais et en Forez jusqu'au milieu du xve siècle. Elle portait *d'argent, à trois lionceaux d'azur*.

Après la veuve de *Pierre de la Palice*, la seigneurie et le chateau passèrent à *Marguerite de l'Espinasse* comme l'attestent des actes faits en son nom, de 1358 à 1369, par ses deux maris, *Jean de Griffer*, chevalier, seigneur de *Griffer* et de la *Palice*, et *Jean de Chastillon* de la maison de *Chastillon en Bazois, seigneur de Jaligny*, qui portait *losangé d'or et d'azur*. En 1380 la Palice appartenait à leur fille *Jeanne de Chastillon*, qui épousa en premières noces, *Gaucher de Passat, seigneur de la Creusette*, chambellan du roi Charles VI, un vaillant chevalier, mort en 1409. Son second mari, *Louis de Culant*, chevalier, *amiral de France*, l'autorisa à vendre le château et la seigneurie de *la Palice* à *Charles de Bourbon, comte de Clermont* en 1429.

Par acte daté du 18e jour de mars 1430, le *comte de Clermont* revendit les « ville, Chastel, Chastellenie et

« terre de la Palice, avecques la justice haulte, mo-
« yenne et basse, rentes, reddevances, coustumes,
« tailles, mortailles, hommes et femmes, sers, fiez,
« refiez, voes, rivières, eaues, garennes et toutes et
« chascunes seigneuries de maurs droitz, parties et
« appartenances d'icelle ville, chastel, terre et jus-
« tice à noble homme *Messire Jacques de Chabannes*,
« chevalier, seigneur de Charluz pour le prix de six
« mille escus d'or vieilz, de soixante-quatre au marc
« et mille escus d'or courans au temps de l'acquisi-
« cion. » *Jacques de Chabannes* acquit plus tard les terres et les seigneuries de *Montaigu-le-Blin* et de *Chatelperron*.

Ce furent les premiers établissements de la maison de *Chabannes* en *Bourbonnais*; de l'*Angoumois*, son berceau, une alliance avec la maison de *Ventadour* l'attira en *Limousin* et le mariage de *Jacques de Chabannes*, premier du nom, avec *Anne* de *Lavieu Feugerolles*, alliée très-proche des maisons des *Dauphins* de *Ste-Ilpise, seigneurs de Jaligny*; de *Chatelperron*; de l'*Espinasse*, et de presque toute la noblesse du *Forez* et du *Bourbonnais*, décida en toute probabilité des acquisitions en *Bourbonnais*, faites, suivant la tradition de famille, avee le produit des rançons des chevaliers anglais prisonniers de guerre.

. *Jacques de Chabannes*, premier du nom, chevalier, *grand-maître de France*, était seigneur de *Charlus* en *Limousin*, de *Curton*, près de *Branne* en *Guienne* (donnée par le roi Charles VII en considération de ses bons et notables services contre les Anglais), de *Madic*, de *Rochefort*, et *d'Aurière* en *Auvergne*, et de la *Palice*, de *Chatelperron* et de *Montaigu-le-Blin* en *Bourbonnais*. Il

laissa deux fils : *Geoffroy*, l'aîné, eut en partage les terres en *Limousin* et en *Bourbonnais*; *Gilbert*, le second, hérita des biens en *Guienne* et en *Auvergne*.

Geoffroy de *Chabannes* épousa *Charlotte de Prie* (demoiselle d'honneur de la reine *Marie d'Anjou*) cousine germaine du *cardinal d'Amboise*. Jacques, premier du nom, étant mort le 20 octobre 1453 des suites de blessures reçues au siége de *Castillon*, son corps fut transporté d'abord aux *Cordeliers* de *l'Eglise* de *Rions* en *Gascogne*, ensuite à *Charlus* en *Limousin*, et en dernier lieu à la *Palice*, où son fils Geoffroy fit ériger un tombeau qui existe encore. La chapelle était alors isolée de l'ancien château, on voit encore dans l'étage supérieur du château actuel, les gargouilles de pierre qui se trouvaient autrefois en dehors. Elle faisait partie des fortifications, et avait à l'extérieur une tour et un chemin de ronde crénelé.

Le *grand-maître Jacques de Chabannes* ayant fait un legs considérable pour y fonder six prébendes, elle a été réédifiée et restaurée à cette époque. Elle avait été anciennement église paroissiale sous l'invocation de St-Léger, martyr et évêque d'Autun : en 1461, elle n'était plus église paroissiale, mais chapelle particulière du château. L'acte de fondation des six prébendes est daté du château de la *Palice*, le mardi 27 octobre 1461, et signé par « *Anne de Feugerolles, dame* « *de la Palice*, veuve de feu noble et puissant seigneur « Messire *Jacques de Chabanes*, jadis chevalier et en « son vivant, seigneur de *Charluz*, du dit lieu de la « *Palice, Chasteau Lepron, Montagu le Bleyn*, et *grand* « *maître d'Ostel de France*, et *Geoffroy de Chabanes*, « chevalier, seigneur des dits lieux, et *Antoine de Cha-*

« *banes,* frère germain du dit feu seigneur, et frère « *Anthoine de Balsac*, docteur en décret, humble « abbé de *l'abbaye de Savigny*, de l'ordre de Saint « Benoist, au diocèse de Lion, et commandataire des « prieurés conventuelz de *St-Martin d'Ambierle* et du « *St-Sépulcre du Moustier* de *Jaligny,* frère *Pierre* de « *Balsac,* prieur du prieuré de *Bourt,* et *Jehan de la* « *Fyn,* chevalier co-exécuteur, du feu Messire Jacques « de Chabannes. »

La signature d'*Antoine* de *Chabannes* et la date de cet acte prouvent qu'il trouva refuge dans sa famille pendant la persécution dirigée par le nouveau roi, Louis XI, contre les trop dévoués serviteurs du feu roi, Charles VII.

Nous trouvons par la date d'une lettre, adressée au *comte de Dammartin,* que le roi Charles VII se trouvait au château de la Palice le 4 octobre 1456. Geoffroy de Chabannes vivait encore en 1497.

Son fils *Jacques* de *Chabannes*, IIe du nom, chevalier renommé, *grand-maître,* puis *maréchal de France,* l'un des plus célèbres capitaines de son temps, a été plus particulièrement illustré sous le nom de *la Palice.* Il augmenta le château en le reliant du côté de la ville à la chapelle. Les magnifiques plafonds à caissons dorés, ainsi que les poutrelles peintes de fines arabesquês, que l'on y remarque encore, témoignent de son goût pour les arts. Les écussons de sa seconde femme, *Marie de Melun,* veuve de *Jean de Bruges, Prince de Steenhuyse, seigneur de la Gruthuse,* sont sculptés sur toute la façade. L'aile du nord, avec sa salle d'armes et les grandes pièces de réception, ont disparu depuis cette époque, aussi bien qu'une partie de l'enceinte

fortifiée, mais la partie qui est encore debout témoigne de la magnificence du reste.

C'est du *château de la Palice*, en 1523, que s'accomplit la fuite du *connétable* de *Bourbon*, l'un des événements les plus émouvants du règne de François Ier.

La maison de Chabannes était alliée de très-près au Connétable par les maisons de *Lavieu* et de la *Tour d'Auvergne*; des liens d'amitié avaient augmenté l'intimité de la parenté; *Antoine* de *Chabannes*, *évêque du Puy*, *Aymard de Prie*, seigneur de *Busançais*, et *Jean de Poitiers*, *seigneur* de *St-Vallier*, le père de *Diane de Poitiers*, tous impliqués dans le procès du Connétable, étaient les proches parents du maréchal : le Roi ne le nomma pas moins l'un de leurs juges.

Après le refus du Connétable de suivre le Roi dans sa campagne d'Italie, sous prétexte de maladie, François Ier expédia le seigneur de Warty, gentilhomme de sa chambre, pour le surveiller de près. Ce dernier le décida enfin à partir de Moulins en litière et à petites journées pour rejoindre le Roi, et parvint à le conduire jusqu'à *la Palice*. « Le lendemain matin le « prince se plaignit d'avoir mal dormi, de maux de « têtes et de reins. Les médecins se disaient inquiets; « il passa le jour couché sur son lit, et la nuit sui- « vante, il y eut grand bruit d'allants et venants, pas- « sant près de la chambre de Warty, demandant méde- « çins et apothicaires, comme si le *Connétable* eut été « très-mal. Les médeçins déclarèrent qu'il mettrait « sa vie en danger s'il se mettait en route, » et *Warty* se doutant de la dissimulation, partit en poste pour prévenir le Roi qui était à *Lyon*. A peine *Warty* fut-il parti, que le *Connétable* monta à cheval, gagna Gayette,

traversa l'Allier, et ne s'arrêta qu'à son fort *château* de *Chantelle*. La plupart des gentilshommes attachés au Connétable étaient de *l'Auvergne* et du *Bourbonnais*. Ils relevaient directement de lui, et le suivirent; *Jehan de Victry, seigneur de Lallière*, et *Philippe des Escures, seigneur de Quinsay*, voisins de *la Palice* étaient de ce nombre. *Charles de Tocques*, seigneur de la *Mothe des Noyers*, joua même un rôle au service de *l'Empereur Charles V*, eut le commandement de Rome, après la mort du Connétable, et ne rentra jamais en France. Le château de la *Mothe des Noyers* lui était venu par une alliance avec l'ancienne *maison de la Palice* au xve siècle, et passa après la confiscation de ses biens, aux *St-Aubin* et aux *Tintry* qui le vendirent à *Jean de la Guiche* en 1612, puis *Bernard de la Guiche, comte de St-Géran* le donna à l'hôpital de la *Palice* en 1690. Il ne reste plus aujourd'hui de trace de ce vieux manoir qui a été remplacé par un beau moulin que l'industrie moderne a construit à sa place.

Le *maréchal de Chabannes* mourut en la bataille devant Pavie, 24 février 1524, où son corps séjourna jusqu'au 19 mars, puis fut transporté en France. Le cercueil parvint au faubourg de *la Guillotière, à Lyon*, le troisième jour d'avril. Il y resta jusqu'au 7. « Les « funérailles furent faites à *la Palice* le 9. Le corps « était en un cercueil sur les limons d'une litière « couverte de drap noir, le parement dessus de « velours noir, avec une croix de satin blanc, porté « par deux mulets, tous couverts de drap noir jus- « qu'en terre, escorté par des parents, amis et ser- « viteurs, avec grande compagnie de gens d'église, « officiers et autres et entourés de 50 pauvres vêtus

« de robes et chaperons de deuil, chacun d'eux
« ayant une torche avec écusson aux armes du dé-
« funt. Devant le corps marchait le cheval d'honneur,
« couvert de deuil jusqu'en terre, mené par deux
« pages, habillé de deuil, précédé de cinq gentils-
« hommes, portants la cotte d'armes ; l'escu avec
« l'heaulme timbré et entouré de l'ordre du roi ;
« l'épée en écharpe et l'armure en un baton noir ;
« les gantelets et éperons dorés ; et le baton de ma-
« réchal, derrière lesquels marchaient trois officiers
« portans : l'enseigne à demi ployée, le pavois et le
« guidon. »

Après le corps venaient :

Monsieur de la Curée, représentant Monseigneur le duc de Vendôme.

Charles de Chabannes, seigneur de *la Palice,* fils du défunt, assisté par *Jacques de Hangest, seigneur de Genlis ; Christophe d'Alègre, seigneur de Viverols,* neveu du défunt, assisté par *Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse ; René de Prie, seigneur de Busançais,* conduit par *Pierre de Bourbon, seigneur de Busset.*

Anne de Talaru, seigneur de Chalmazel, conduit par *Renaud de Coligny, seigneur de Saligny,* puis grand nombre d'autres seigneurs et nobles, alliés et voisins, avec grande multitude de peuple. Arrivé au-devant du château, le corps fut descendu de la litière, et porté en la chapelle par six de ses officiers ; les quatre coins du drap étaient portés par les seigneurs *de Chambord* et *de Précors,* châteaux du voisinage, *Jean Le Long seigneur de Chenillac,* et *Robert de Cordebœuf, seigneur de Beauverger.*

La maison de Chabannes ne fut représentée aux fu-

nérailles du maréchal que par son fils, *Charles de Chabannes*, faible enfant en bas âge.

Son frère *Jean de Chabannes, seigneur de Vendenesse*, que les historiens ont surnommé *le petit lion*, avait été tué glorieusement en Italie, à côté de *Bayard*, l'année précédente ; son autre frère, *Antoine de Chabannes, évêque du Puy*, était en prison à *Loches*, pour sa participation dans la conspiration du *Connétable*. *Jean de Chabannes, seigneur de Curton*, son cousin germain, avait été fait prisonnier à Pavie, où son fils aîné, *François de Chabannes, seigneur de Blanchefort* fut tué, et le second, *Joachim*, se trouvait à l'armée commandée par le *duc d'Albanie*, qui avait été envoyé à Naples.

La branche de Dammartin était éteinte depuis 1503.

Marie de Melun, veuve du maréchal, lui fit ériger un superbe mausolée en marbre blanc, sur lequel les deux époux étaient représentés à genoux, lui en armure, et elle en habits de deuil. Ce beau monument était placé dans la nef de la chapelle, et existait intact au moment de la révolution. Pendant la terreur, une bande de Marseillais, qui se rendait à Paris, ravagea le château, et la chapelle ne fut point épargnée. Tous les objets d'art et de valeur furent brisés ou dispersés : une partie des bas-reliefs du tombeau du maréchal se trouve aujourd'hui au *musée d'Avignon*, d'autres fragments sont en Angleterre. Quant au tombeau de son grand-père, *Jacques*, Ier du nom, *grand-maître de France*, il a pu être recouvré par la famille, et replacé dans la *chapelle de la Palice*, dont la restauration vient d'être commencée.

Le maréchal de Chabannes que ses hauts faits avaient

rendu très-populaire, sous le nom *de la Palice*, a été chanté par les poëtes. *Crétin*, écrivain fort estimé du temps, a laissé sur lui un ouvrage en vers, en forme de dialogue, d'un style naïf et touchant; des complaintes sur sa mort, des chansons à son honneur, se retrouvent dans les recueils de l'époque. Elles ont été oubliées, et une parodie ridicule de l'une d'entre elles, composée sous le règne de Louis XIII par La Monnoye, est seule restée populaire.

Charles de Chabannes, seigneur de la Palice, gentilhomme ordinaire du roi, épousa en 1536, *Marie de Mendoze, dame de la reine Eléonore d'Autriche*; et en 1545, *Catherine de la Rochefoucauld*, fille *d'Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux*, et *d'Antoinette d'Amboise, dame de Meillant, Chaumont, Sagone, Combronde, Jaligny* et autres lieux. Il reçut, en 1548, la cour du roi Henri II au château de la *Palice*, ainsi que le témoigne une lettre du *cardinal de Guise*, datée du 17 octobre 1548, *de la Palice*, où il se trouvait avec le Roi, la Reine et la *duchesse de Valentinois*, se rendant à *Moulins* pour assister aux noces de *Jeanne d'Albret*, héritière *de Navarre*, avec *Antoine de Bourbon-Vendôme*.

Charles de Chabannes fut tué au siége de Metz, en 1552, et inhumé à *la Palice*. *La maréchale* survécut à son fils, et mourut à *Chatel-Perron*, sa résidence de douaire, le 10 décembre 1553. Son cercueil fut transféré en grande pompe, dans le mausolée qu'elle avait fait construire dans la *chapelle de la Palice*.

Charles ne laissa point d'héritier mâle. Sa fille aînée, *Eléonore de Chabannes, dame de la Palice, Jaligny, Chatel-Perron* et *Montaigu-le-Blin*, épousa, en 1564, Just de Tournon, *comte de Roussillon*, ambassadeur à Rome,

qui mourut en 1570. Elle se remaria, en 1571, avec *Philibert de la Guiche, seigneur de St-Geran, grand-maître de l'artillerie de France,* dont elle n'eût point d'enfants. Elle mourut à *Jaligny,* le 24 septembre 1595, et son corps fut transféré le 12 novembre suivant dans la *chapelle de la Palice.* De ses deux filles, du premier lit, l'aînée, *Françoise de Tournon,* fut mariée avec *Timoléon de Maugiron,* d'une ancienne maison du Dauphiné, et mourut en 1592; la seconde, *Anne de Tournon,* épousa en 1595, *Jean François de la Guiche, maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais,* neveu de son beau-père. Elle apporta par ce mariage à la *maison de la Guiche, la seigneurie de la Palice,* ainsi que toutes les autres terres de la maison de Chabannes, situées en Bourbonnais, qui restèrent dans sa descendance jusqu'en 1713. Elle mourut à *la Palice,* en 1614. Le *Maréchal de St-Geran* lui survécut jusqu'en 1632, il mourut en son *château de la Palice,* et fut enterré dans l'église de *St-Geran,* qu'il avait fait rebâtir.

Le *château de la Palice* subit alors de notables transformations; les fortifications féodales disparurent en grande partie, un parc à la française aux allées droites, aux fontaines de marbre les remplacèrent. L'intérieur fut aussi remanié à cette époque; on élargit les portes, on perça de nouvelles croisées. La chapelle fut fermée du côté de la ville, et des tribunes furent ouvertes de plain-pied avec les appartements du château.

Claude Maximilien de la Guiche, comte de St-Geran, seigneur de la Palice, de Jaligny, gouverneur du Bourbonnais, fils du maréchal, épousa en 1619 *Suzanne de Longaunay.* Il n'en eût qu'un fils, *Bernard de la Guiche,* né au

château de St-Geran, en 1641, après plus de 21 ans de mariage, et dont la naissance a donné lieu à un procès bien extraordinaire et fort célèbre. L'enfant ayant été soustrait pendant les couches, et enlevé par des parents intéressés dans la succession des biens, et de la fortune du *comte de St-Geran,* fut retrouvé au bout de neuf ans.

Après seize années de procédures pendant lesquelles il était intervenu plus de quinze arrêts, *Bernard de la Guiche,* fut, par un jugement définitif du Parlement, en date du 5 juin 1666, maintenu en possession du nom et d'armes, ainsi que de tous les biens de la *maison de la Guiche.* Son père était mort au *château de Moulins,* le 31 janvier 1659, et son cercueil avait été transféré, le 14 octobre suivant, dans la *chapelle de la Palice,* où furent célébrées ses funérailles auxquelles assistèrent soixante-quatorze prêtres, aussi bien que presque toute la noblesse de la province.

Bernard de la Guiche, son fils, *comte de St-Geran, seigneur de la Palice, de Jaligny et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général, ambassadeur à Florence et en Angleterre,* habita souvent le *château de la Palice,* où *madame de Sévigné,* allant à Vichy, vint en septembre 1677, faire une visite à sa femme, *Françoise de Warignies.* Il mourut à Paris en 1695, ne laissant qu'une fille, qui se fit religieuse en 1713, après avoir fait donation de tous ses biens à sa cousine, *Geneviève de Lévis,* femme *d'Hercule Mériadec, prince de Rohan-Soubise. Geneviève de Lévis,* était petite fille de la *duchesse de Ventadour,* née de *la Guiche St-Geran,* et l'une des personnes de la famille qui avait contesté la légitimité de la naissance de son père, et soutenu le procès contre lui.

Le prince de Rohan-Soubise vendit la terre et le *château de la Palice* le 14 mars 1715 à Messire *Giles Brunet d'Evry, conseiller du Roi, Intendant des Finances en la généralité de Moulins,* en faveur duquel, par lettres patentes du Roi en 1724, les seigneuries et terres *de la Palice, Montmorillon, les Bouchaines et Droiturier,* furent érigées en *Marquisat,* sous la dénomination de *Marquisat de la Palice.* Il s'intitulait *baron de Chatel-Montagne, de Montmorillon, premier baron du Bourbonnais, marquis de la Palice, seigneur d'Arfeuilles* et autres lieux.

Monsieur d'Evry, vendit en 1731, *le château et la terre de la Palice* à *François-Antoine de Chabannes, comte de Chabannes Pionsat,* d'une branche cadette de la *maison de Chabannes,* officier fort distingué, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de St-Louis, gouverneur de Verdun. Par cette transaction *la maison de Chabannes* est rentrée en possession du *château de la Palice,* qu'elle a conservé jusqu'à présent.

François-Antoine se maria deux fois, mais il n'eût point d'enfants. Sa seconde femme, *Marie-Félicité du Plessis Chatillon,* lui survécut. Elle épousa quatre ans après sa mort le *comte de Narbonne,* et périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1793, à l'âge de 71 ans. Le *comte de Chabannes* laissa par testament le *château et la terre de la Palice* à son neveu, le fils de son frère aîné, *Jean-Baptiste de Chabannes, marquis d'Apchon, comte de Pionsat, premier baron d'Auvergne,* maréchal des camps et armées du Roi, qui se distingua à la bataille de *Dettingue,* où il fut blessé. Il mourut en 1781, le dernier rejeton de sa branche ayant adopté *Jean-Frédéric de Chabannes,* fils *de Jacques-Charles, comte de Chabannes,*

marquis de Curton et *du Palais, maréchal-de-camp,* chef de nom et d'armes de sa maison, et de *Marie-Elizabeth de Talleyrand-Périgord.*

Jean Frédéric, marquis de Chabannes la Palice, marquis de Curton, comte de Rochefort, seigneur de Madic, colonel du régiment Royal Piémont, hérita ainsi du *château de la Palice,* émigra en 1790, et reprit possession lors de la rentrée de l'émigration en 1802, *du château* et *de la chapelle de la Palice,* lesquels ayant été utilisés pour le logement des autorités, pour l'installation du tribunal, et pour tenir lieu d'église paroissiale, ne furent pas vendus comme les autres biens, et lui furent restitués. Il mourut en 1835. Le château qui n'était plus entouré alors que d'un enclos très-restreint, se trouvait dans un état complet de délabrement. La sous-préfecture, la mairie, et l'église paroissiale avaient été construits sur l'emplacement des anciennes dépendances.

Son fils, *Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, marquis de Chabannes la Palice, général de brigade de cavalerie, ancien écuyer calvacadour des rois Louis XVIII et Charles X,* qui acquit presque tous ses grades dans les grandes guerres de l'Empire, ayant pu racheter des terres autour du château, en a commencé en 1846, la restauration qu'il poursuit avec persévérance.

Ces notes sont prises principalement dans les archives de la maison de Chabannes, les registres de la mairie de la Palice ; le père Anselme, le procès manuscrit du Connétable, l'Armorial du Bourbonnais, le Nobiliaire d'Auvergne et la Chesnaye des Bois.

Blason des écussons des Maisons qui ont possédé le château de la Palice.

1230. *La Palice*, d'argent, à trois lionceaux d'azur.

1293. *Ternant*, échiqueté d'or et de gueules.

1300. *Malleval*.

1358. *Espinasse*, fascé d'argent et de gueules.

1358. *Griffer*, armoiries inconnues.

1369. *Chastillon en Bazois*, losangé d'or et d'azur.

1380. *Passat*, échiqueté d'argent et d'azur, à trois pals de gueules, brochants sur le tout.

1429. *Culant*, d'azur, semé de molettes d'éperon d'or au lion de même, brochant sur le tout.

1429. *Bourbon*, d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au baton de gueules posé en bande brochant sur le tout.

1430. *Chabannes*, de gueules, au lion d'hermine, armé, couronné et lampassé d'or.

1564. *Tournon*, parti au 1er d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au 2e de gueules au lion d'or.

1571. *La Guiche* de Sinople, au sautoir d'or.

1713. *Rohan-Soubise*, au 1er d'Evreux, au 2e de Navarre, au 3e d'Aragon, au 4e d'Ecosse, au 5e qui est le 1er de la pointe de Bretagne, au 2e de Milan, au 3e de San Severino, au 4e de Lorraine, sur le tout, partie de Rohan et de Soubise.

1715. *Brunet d'Evry*, écartelé au 1er et 4e, d'or, au lion rampant de gueules, à la bordure componée d'or et de sable qui est *Brunet* au 2e et 3e d'argent, à la tête de maure de sable qui est *d'Evry*.

1731. *Chabannes*, de gueules, au lion d'hermine, armé, couronné et lampassé d'or.

Ctesse ALFRED DE CHABANNES LA PALICE.

NOTE ARCHÉOLOGIQUE

TOMBES ANTIQUES

DÉCOUVERTES PRÈS DE GANNAT

Les choses de l'antiquité instruisent et intéressent toujours, et le moindre vestige de ce genre, qui se découvre, mérite une mention et ne doit pas rester inaperçu. Dans cette pensée, et honoré du titre de correspondant de la Société d'Emulation de l'Allier, j'ai cru pouvoir me permettre la modeste et courte communication que j'ai l'honneur de lui soumettre, dans l'intérêt de l'archéologie du département.

C'est à bon droit, en effet, que chaque contrée attache un véritable prix aux monuments antiques qui démontrent que ce pays a été le séjour des anciens peuples, comme des nouveaux. Le Bourbonnais est une des provinces de la France, où ces trésors se trouvent en abondance. L'archéologie y trouve d'immenses richesses, et les trois grands établissements thermaux que le département de l'Allier possède, Vichy, Néris et Bourbon-l'Archambault fournissent, à eux seuls, des éléments nombreux qui sont des preuves irrécusables, que ces thermes renommés, de nos jours, n'ont pas été moins célèbres, dans les temps anciens, principalement chez les Romains.

Cette considération est une raison de plus pour recueillir tous les faits archéologiques, quelle que soit leur humble importance.

On sait que les Celtes et les Gaulois sont les principaux peuples qui ont habité l'Aquitaine dont faisait partie le territoire qui est devenu, vers 915, un comté ayant pour capitale Bourbon, d'où dérive le nom de la province du Bourbonnais. Ces peuples primitifs, les Celtes et les Gaulois, eurent leurs us et coutumes, et la conquête de la Gaule, par les Romains, ne fit qu'ajouter à ces coutumes d'autres habitudes et d'autres mœurs. Le peuple conquérant finit toujours par introduire quelques-uns de ses principaux usages, dans le pays soumis à sa domination. La Gaule Celte soumise au peuple romain, pendant près de cinq siècles, a dû nécessairement subir l'influence des usages romains et mêler aux siens ceux de ce peuple. Ce n'est donc pas s'exposer à commettre, avec trop de témérité, des erreurs archéologiques que de chercher l'explication d'un monument ancien, dans la coutume des divers peuples, quoique d'origine différente, lorsqu'ils ont longtemps vécu, entre eux, d'une vie commune. En France, cela me semble entièrement applicable à la période Gallo-romaine et dès lors, ce n'est pas une supposition sans fondement, que de faire remonter à ces temps, la découverte archéologique suivante.

Dans le courant de mai 1867, en ouvrant un nouveau chemin de Gannat à Combronde (Puy-de-Dôme), les ouvriers ont mis à découvert — à la profondeur de 80 centimètres, à l'est, du ruisseau de l'Andelot, et à peu de distance du bord du tertre élevé qui sur-

monte le ruisseau dans cet endroit — deux tombes séparées d'un mètre l'une de l'autre et ne contenant rien autre chose que des ossements humains. Ces tombes outre le terrain qui les couvrait, étaient creusées, à 25 centimètres de profondeur, dans le tuf de granit, qui est superposé aux rochers granitiques qui composent entièrement cette localité. Elles étaient recouvertes de dalles brutes portant sur d'autres pierres du même genre, mises de champ, des deux côtés des tombes en forme de cercueil : la tête reposait à l'est.

J'ai recueilli moi-même, dans ces tombes, plusieurs ossements ; entre autres, deux machoires garnies de leurs dents, un tibia, un os de hanche et quelques fragments du crâne. La simple inspection de ces ossements m'a convaincu qu'ils ont appartenu à deux sujets jeunes encore, et probablement de sexe différent. L'une de ces machoires était plus petite et plus mince que l'autre. Chaque alvéole des machoires contenait une dent blanche, saine et bien conservée. La dent dépourvue de tout filament venait facilement à la main. Le rapprochement des deux tombes peut laisser présumer un lien d'intimité et d'affection, entre ces deux personnes.

Beaucoup plus loin, dans la direction du Nord et sur la ligne des deux tombes, dont je viens de parler, les mêmes ouvriers ont découvert, parmi les rochers, un crâne humain. Quelque temps auparavant, et toujours sur la même ligne, dans la direction cette fois du Sud, un cultivateur, en creusant un fossé, mit à nu une tombe de la même forme. Si l'on rapproche cet exposé des différents modes de sépulture de l'anti-

quité et du mode d'inhumation, chez les peuples civilisés, depuis l'avènement du christianisme, on est porté, à en conclure, que les tombes antiques découvertes près de Gannat, en 1867, appartiennent réellement à la période Celte-gallo-romaine.

Le naturaliste Pline rapporte que chez les Romains, la coutume de brûler les morts n'avait pas toujours existé.

« La coutume de brûler les morts, dit-il, n'est pas « chez les Romains une institution très-antique. D'a- « bord on les enterra ; mais quand on eut appris, « dans les guerres lointaines, que la terre n'était pas « toujours pour les morts un asile inviolable, les bu- « chers furent établis. Cependant plusieurs familles « conservèrent l'ancien usage. Le dictateur Sylla est « le premier de la famille Cornelia dont le corps ait « été brûlé. Il le voulut ainsi, parce qu'ayant fait ex- « humer C. Marius, il craignit pour lui-même la peine « du talion (1). »

Il résulte de ce passage des œuvres de Pline que l'usage d'enterrer les morts a été la première inspiration des anciens peuples. C'est rendre par là, à la terre, ce qu'elle est chargée de nourrir ; par conséquent, la coutume de brûler les morts, chez les Grecs et les Romains, fut une règle particulière à ces peu-

(1) Pline *De Sepultura* lib. VII.

LV. Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. At postquam longinquis bellis abrutos erui cognovere, tunc institutum, et tamen multæ familiæ priscos servavere ritus : Sicut in Cornelia nemo ante Syllam dictatorem traditur crematus, idque voluisse veritum talionem : eruto C. Marii cadavere.

(Tome 6, liv. VII. page 143, édition Panckouke).

ples. Rien n'indique, dans l'histoire, que pareil usage ait existé dans la Gaule Celtique. Il est donc plus rationnel de supposer, je le répète, que les tombes antiques, que je signale, ne font que reproduire un des modes de sépulture de l'époque Gallo-Romaine.

Ainsi que le rappelle la citation que je viens de rapporter, si les Romains avaient adopté l'usage de brûler les morts, et si cet usage fut le plus ordinaire et le plus suivi, dans cette société ancienne ; cependant, selon Pline, toutes les familles ne l'avaient pas adopté : d'ailleurs cette pompe funéraire n'était pas à la portée de tous ; l'urne ne réunissait pas, sans frais, les cendres du bûcher; et les modestes conditions, dans tous les temps, n'ont jamais pu suffire aux exigences des funérailles coûteuses. On sait également, que les Romains n'avaient pas un lieu spécial consacré aux sépultures. Les tombeaux s'élevaient en rase campagne; ils étaient surmontés d'un cippe funéraire (pierre quadrangulaire) ; mais, le plus habituellement, ils étaient placés le long et sur le bord des chemins ; or, la configuration du terrain où reposaient les tombes, dont il est ici question, démontre, sans aucun doute, que cette partie de la contrée — où passe encore aujourd'hui, l'ancienne route conduisant aux villages de la Batisse et de St-Priest — a été de tout temps, traversée par un chemin public.

Au Nord-Ouest, au bas des côtes opposées à celles qui nous occupent, et au confluent des deux cours d'eau qui coulent dans ces ravins, se trouvent la chapelle et le rocher de la légende de Sainte Procule, patronne de la ville de Gannat. Ce voisinage pourrait peut-être faire supposer qu'un pieux sentiment a

présidé, dans ces lieux à ces sépultures, en commémoration de la Sainte. Mais, cette supposition ne peut exister; car, l'éloignement du rocher de Sainte-Procule placé, d'après la légende, au versant des côtes de Rouzat et à la distance de 300 mètres au moins des tombes découvertes sur la hauteur, à gauche en amont du ruisseau de l'Andelot, fait disparaître toute pensée de ce genre. A la considération de l'éloignement qui résulte de la chapelle et du rocher de Sainte-Procule à l'emplacement des tombes, on peut ajouter que l'usage des premiers chrétiens fut de placer les morts dans les catacombes. Plus tard, lorsque les églises furent édifiées, les inhumations se firent par exception et par privilége dans l'église même et près des églises, dans un terrain clos, pour le commun et le plus grand nombre des dépouilles mortelles. Les cimetières, depuis, sont devenus des lieux saints, bénits et le champ de repos de la fraternité chrétienne. Aussi, la ferveur et la foi ont dû toujours inspirer au chrétien la pieuse pensée que ses restes y reposassent.

Une autre supposition, que je crois aussi peu fondée que la précédente, se produit pour expliquer la présence de ces tombes antiques. On présumerait, dans cette seconde supposition, que ces tombes construites, avec quelque soin, au moyen des dalles qui les couvraient, auraient servi à inhumer, à l'époque du moyen-âge, ou des guerres de religion, des chefs d'hommes d'armes, en honorant de la sorte, quoique humblement, leurs services de guerre et leur mémoire. A l'appui de la possibilité de cette opinion, l'on signale l'ancienne existence d'un château fort sur

un des mamelons de ces rochers, mamelon vulgairement connu, sous le nom de puits *Chenatel*, séparé par un ravin et situé au Sud, du tènement de terre, où reposaient ces tombes antiques. Aucun document d'ailleurs n'est produit, comme preuve de l'existence de cet ancien manoir féodal, si ce n'est, des fragments d'anciennes briques et quelques matériaux calcaires qui démontrent que d'anciennes constructions ont dû exister sur le plateau de cet endroit abrupt. Mais, si au temps de la féodalité ou des guerres de religion, des assauts ou des combats se fussent donnés, dans ce lieu prétendu fortifié ou dans ses environs, on aurait trouvé, indubitablement, à diverses époques, une quantité plus considérable d'ossements humains que ceux qui ont été recueillis, dans ces humbles tombes, renfermant plus sûrement des ossements de sujets Gallo-romains privés, faute de ressources pécuniaires, du luxe et des honneurs funéraires du bucher.

Ce fait d'archéologie vient s'ajouter, à l'intérêt scientifique qui résulte des faits géologiques qui se rencontrent, à peu de distance, du lieu où ont été découvertes ces tombes Gallo-Romaines. Cette contrée, présente, en effet, deux aspects différents par la nature du sol qui la compose. A l'Est, existent les carrières calcaires de Gannat qui ont fourni de nombreuses et belles pétrifications d'ossements d'animaux, notamment, de rhinocéros (1).

(1) Je possède parmi les ossements pétrifiés découverts dans ces carrières :

1° Une tête inférieure d'humerus de rhinocéros (rotule de genou).

La présence des ossements de cet animal, dans la contrée dont je parle, laisse supposer, qu'à la suite d'un cataclysme, les eaux ont transporté le corps de cet animal au lieu où l'on trouve ses ossements, ou bien, qu'à une époque d'une température plus douce que celle que nous avons maintenant, et avant toute irruption souterraine, le rhinocéros qui vit dans les climats chauds, mais qui aime les lieux marécageux, habitait les parages de la plaine de Gannat et de la Limagne d'Auvergne qui ont dû, dans un temps reculé, former un grand et vaste lac : c'est cette dernière supposition que je crois la mieux fondée sur ce point géologique local.

Au contraire, à l'Ouest, la même contrée, comme je l'indique précédemment, se compose de terrain primitif et d'un sol entièrement granitique. C'est là,

2° Une énorme dent du même animal.

3° Un fragment de côte.

4° L'empreinte parfaite de brins de fougère sur une pierre calcaire des mêmes carrières.

M. le directeur du Musée du jardin des Plantes à Paris, à qui j'ai soumis ces fossiles en 1845, en reconnut aussitôt la provenance, à la terre calcaire y adhérante, et me désigna les carrières de Gannat, Le musée du Jardin des Plantes compte, dans sa collection, des fossiles du même genre venant des mêmes carrières.

J'ai également quelques éclats de noyer et d'ormeau parfaitement pétrifiés, et que j'ai recueillis à Lyonne, commune de Cognat, dans les terres fortes et humides qui avoisinent le ruisseau de Châlons et sur les bords duquel, se livra, entre les catholiques et les protestants, le 6 janvier 1568, la bataille dite de Cognat. Cependant, ce champ de bataille, où nécessairement des débris humains furent abondamment enfouis, n'a jamais fourni des fossiles humains, dans le même état que les morceaux de bois pétrifiés en ma possession, et qu'il n'est pas rare de découvrir dans cette nature de terrain très-favorable à une pareille transformation.

si mes appréciations ont quelque fondement, que, pendant un grand nombre de siècles, ont reposé les ossements humains qui font l'objet de cette note. Mais là, comme partout ailleurs, les débris de l'homme ne changent pas; ils restent enfouis, à l'état de fossiles simples et naturels, jusqu'à leur entière décomposition qui arrive plus ou moins tard, suivant la nature du terrain où ils reposent. Les molécules des os, notamment, restent avec leur substance; elles ne s'imprègnent pas, dans la terre humide, calcaire, argileuse de molécules minérales qui se substituent à la première substance, ainsi que cela arrive pour les fossiles animaux et végétaux, dont les ossements et les débris pétrifiés se trouvent exposés, en grand nombre, dans les musées. Rien de pareil ne s'offre pour le squelette humain, même à la suite d'un séjour, en terre, de plusieurs siècles. C'est pour cela que les fouilles, au dire des géologues les plus autorisés, n'ont eu jamais pour résultat la découverte de restes humains, à l'état de fossiles pétrifiés. C'est un fait zoologique reconnu, depuis longtemps, et contre lequel, ne saurait prévaloir l'affirmation contraire, quoique savante, de quelques géologues. Cette exception substantielle qui se révèle, dans les molécules des débris humains, et dont la substance inaltérable échappe, comme l'essence de beaucoup d'autres choses, aux connaissances et à la science des hommes, élève l'espèce humaine et classe, visiblement, à part des êtres organisés, l'origine et la nature de l'homme.

Gannat, septembre 1867.

J. BENOID-PONS.

Correspondant de la Société d'Emulation.



LES
GUERRES DE RELIGION
ET LES
TROUBLES DE LA FRONDE
EN BOURBONNAIS

Par M. Ernest BOUCHARD, avocat.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE LUE, A LA SÉANCE DU 11 JANVIER 1868,
PAR M. J. AUGER, CHEF DE BUREAU, A LA MAIRIE
DE MOULINS (ALLIER).

Les guerres de Religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais, tel est le titre d'un mémoire que notre collègue, M. Ernest Bouchard, a lu aux Assises scientifiques de Novembre 1866. Déjà ce travail remarquable a reçu l'approbation des Assises. Je n'ai donc pas l'intention de confirmer le jugement de cette docte assemblée. En présence des honorables témoignages donnés à l'auteur par ceux qu'on nomme, à juste titre, les pairs de la science, ma faible appréciation pourrait s'appeler à bon droit une vaine témérité. La modestie de M. Bouchard voudra bien me permettre une indiscrétion.

Au témoignage si flatteur des Assises sont venues se joindre les appréciations judicieuses de plusieurs des notabilités que leurs écrits ont élevées à un si haut rang dans la république des lettres.

M. Emile Deschamps, ce poète si distingué, ce conteur admirable, a écrit à notre collègue, au sujet de ses deux mémoires, plusieurs lettres charmantes (1) où se révèle l'homme de cœur, sympathique à tous les amis de la saine littérature et des études consciencieuses.

Citer parmi les personnages qui ont adressé des

(1) Voici une de ces lettres :

Versailles, juin 1867.

Comment vous remercier de votre précieux envoi ? Comment surtout ne pas vous en remercier mille fois, du fond de mon cœur.

C'est beaucoup à notre ami, M. Aug. Guyard que je dois cette grâce, et je l'en aimerais davantage si l'impossible était possible.

J'ai lu avec autant de profit que d'intérêt votre excellent travail sur les guerres de Religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais. Bien des détails m'étaient inconnus ; et ça été pour moi une bien bonne manière de les connaître que de les lire dans une œuvre où l'agrément et la pureté du style luttent, à toute page, avec les mérites de l'érudition et de la philosophie.

Au reste, Monsieur, j'ai été ravi et non surpris. Les publications si variées de tons et de sujets que vous doivent les sciences et la littérature, depuis un certain temps, étaient de sûrs garants du succès mérité de votre nouveau livre.

Merci et bravo ! Monsieur. Et croyez à la reconnaissance, comme à la vive sympathie de votre bien dévoué Confrère,

EMILE DESCHAMPS.

Depuis que nous avons écrit ces lignes, M. Emile Deschamps a bien voulu accepter la dédicace que M. Bouchard lui a faite de son ouvrage : *Les Guerres de Religion*, etc.



félicitations à l'auteur, MM. Edouard Laboulaye, Henry Martin, Philarète Chasles, Charles de Rémusat, Michelet, Sainte Beuve, n'est-ce pas soumettre l'ouvrage à un jury d'honneur dont les décisions sont sans appel ?

Le but de cet exposé est donc de suivre M. Bouchard, moins pour contrôler ses assertions, que pour établir un heureux contraste entre les temps qu'il a décrits et l'époque tant critiquée où nous vivons, entre les mœurs encore barbares du XVI[e] siècle et la civilisation du XIX[e] siècle.

Partons donc du vieux donjon féodal du Riau entouré de remparts et de fossés, avec tours et pont levis (1). Cette résidence, habitée, il y a quelques mois, par un de nos meilleurs préfets (2), a quitté l'aspect sombre et menaçant des mauvais jours. Ses abords, loin d'offrir l'horrible spectacle de chrétiens s'entre-gorgeant, de chevaliers se ruant à travers champs, présentent une campagne fertile où de nombreux troupeaux animent agréablement le paysage.

Si, quittant ces lieux pleins de charmes, nous nous transportons près des ruines d'un autre manoir dont le seigneur protestant a fait une bien triste fin, nous apercevons une vieille tour en brique restée debout comme pour attester l'existence de l'ancien château de Foulet ; mais les étangs boueux, aux miasmes infects, cause des pestes fréquentes qui désolèrent longtemps la ville de Moulins, ont complétement dis-

(1) Reconstruit depuis longtemps sur un plan moderne.

(2) M. Le Roy de Chavigny, préfet de l'Allier du 26 septembre 1814 au 14 août 1830.

paru. A côté un habile horticulteur (1), a réuni, dans plusieurs serres spacieuses très-ingénieusement disposées, et sur des pelouses aux gracieux contours et aux dessins ondulés, les spécimens les plus remarquables et les plus rares des végétaux de l'Ancien et du Nouveau Monde. Le ruisseau voisin qui se perdait dans la vase croupissante, et dont les flots vainement comprimés n'avaient pu préserver le Seigneur de Foulet d'une mort honteuse, fertilise une prairie verdoyante et de plantureux jardins.

Jetons maintenant nos regards autour de ce lieu, théâtre de tant de sanglantes mêlées. Nous voyons encore de nombreuses tours aux flèches hardiment élancées. Le son, parfois bruyant et joyeux de leurs cloches, invitant les fidèles à la prière et au pardon, a remplacé depuis longtemps le bruit sinistre et lugubre du tocsin et de l'arquebuse, ces pourvoyeurs impitoyables de la vengeance et de la mort.

Cependant il existe ici des prêtres et un ministre. Je reporte ma pensée à l'assemblée des Assises scientifiques, prêtres et ministre sont dans la même salle, presque côte à côte; mais loin de s'entregorger, ils applaudissent au blâme exprimé avec une inexorable et juste impartialité contre les excès des catholiques et des protestants.

Hâtons-nous de constater les progrès immenses réalisés en matière de tolérance politique et religieuse depuis trois siècles.

Les remparts et leurs bastions réputés inexpugnables sont détruits. Les fossés profonds, cloaques

(1) M. Maric.

impurs enlaçant la cité pour la défendre contre tout ennemi, contre toute idée nouvelle, sont remplacés par de charmantes promenades, où, sous leurs frais ombrages, d'aimables causeries, de délicieuses mélodies, se sont substituées au coassement assourdissant et lamentable des hôtes du marécage.

D'autres tours ont été établies près du chemin de fer ; mais loin de cacher dans leurs flancs une mort traîtresse, elles tiennent en réserve l'eau destinée à alimenter les locomotives, puissantes machines qui, mettant les nations en contact en quelques heures, permettent un échange constant des produits et des idées et contribuent ainsi à la marche rapide de la civilisation ! Près d'elles quels sont ces fils mystérieux qui, discrets messagers, transmettent en un moment si fidèlement la pensée d'un hémisphère à l'autre !!

Maintenant suivons l'itinéraire de nos fougueux combattants. D'un côté St-Pourçain disposé en amphithéâtre est entouré de vignobles renommés. Le bourdonnement régulier et presque harmonieux des écluses de la Sioule, qui forment autant de ravissantes cascades artificielles, révèle le voisinage d'importantes minoteries suffisant à peine à broyer le grain produit par un sol d'une inépuisable fécondité.

Des ruines du château féodal de Montfant, témoin de tant de luttes intestines, l'œil embrasse un des plus charmants, des plus riches, des plus splendides panoramas du Bourbonnais. Devant nous s'étale, se presse une végétation dans toute sa sève et sa vigueur.

Allons jusqu'à Chantelle. Son château redouté a disparu. En face se sont élevés un hospice et un hôpital fondés par le très-vénérable et très regretté curé

Boudant, dont la vie fut un heureux mélange d'actes empreints du patriotisme le plus pur unis à la foi la plus éclairée et à la charité la plus ardente. Comment oublier Ussel et ses vins exquis ! Charroux dont les profondes blessures paraissent entièrement cicatrisées.

La délicieuse vallée de la Sioule nous conduit de beautés en beautés et de surprises en surprises jusqu'à Ebreuil dont nous admirons la belle église. Veauce nous montre son castel gothique ; Naddes son parc moderne et ses superbes villas.

Nous arrivons, après un long détour, à Gannat rempli encore de la pieuse légende de Ste-Procule.

Enfin, nous voici non loin de *Congnac* (1). Nous ne pouvons visiter ce lieu de carnage d'un autre âge sans parler du savant distingué, une des gloires littéraires de notre province (2), qui a su faire effacer avec la charrue la trace sanglante des armées catholiques et huguenotes.

En voyant tant de remarquables domaines, comment ne pas nommer les hommes qui ont tant contribué aux progrès sensibles de l'agriculture dans notre département. Mentionnons donc l'honorable famille Larzat, cette pépinière d'agriculteurs laborieux et intelligents dont le nom a retenti bien des fois avec éclat parmi les lauréats de la Capitale. Son digne

(1) Aujourd'hui Cognat-Lyonne, canton d'Escurolles, arrondissement de Gannat (Allier).

(2) M. le marquis de Montlaur, auteur de plusieurs ouvrages, membre du Conseil général de l'Allier, propriétaire et maire de Cognat.

chef (1), a obtenu la prime d'honneur du dernier concours régional. Chacun connait les titres sérieux qui lui ont valu cette haute distinction.

Cognat est trop près de Vichy pour que nous n'allions pas saluer cette reine de nos cités thermales. Les restes du vieux couvent des Célestins nous intéresseront moins que la grotte pittoresque et la source bienfaisante qui les avoisinent. Là, plus aucune trace de dévastation. De toutes parts, au contraire, se groupent les souvenirs éclatants de la reconnaissance des hôtes illustres de Vichy. Objet des prédilections de plusieurs hauts personnages de l'ancienne Monarchie, Vichy s'affaisse maintenant, pour ainsi dire, sous le poids des largesses de Napoléon III. Etablissements, parcs, église, tout annonce que cette bonne ville est traitée en véritable enfant gâté.

Si, avec la vitesse du télégraphe, nous arrivons à Souvigny et que, après avoir admiré son antique basilique et ses utiles verreries et avoir fait halte à Bourbon, ce berceau de tant de Souverains, nous nous dirigeons vers Montluçon, à chaque étape, nous trouvons qu'une activité incessante et féconde a remplacé de stériles et vaines disputes. Mines de houille, hauts-fourneaux, glaceries, mettent cette partie du département au rang des centres industriels les plus importants de la France.

Pourrions-nous parcourir le Bourbonnais et laisser Cusset, la forteresse du soupçonneux Louis XI ; Lapalice et le château du brave et populaire maréchal

(1) J. B. César Larzat, propriétaire, à Toutifaut, canton de Saint-Pourçain.

dont le nom dit encore patriotisme, courage et dévouement; Cérilly, justement fier d'avoir donné le jour au célèbre naturaliste Péron; Ainay et ses épais remparts.

Toutes ces villes et beaucoup d'autres places fortifiées : le Montet, Huriel, Hérisson, etc., etc., alors démantelées, ruinées, resserrées, insalubres, sont maintenant restaurées, rebâties, agrandies, assainies. Leur prospérité s'accroît et se développe chaque jour. De leurs murailles crénelées, il reste à peine çà et là quelque vestige informe. Aucun soldat n'est préposé à leur garde ! !

Cependant leur tranquillité est plutôt agréablement distraite que troublée par les chants des ouvriers allant gaiement à leur travail, les conversations animées des commerçants s'occupant activement de leurs affaires, les cris joyeux de la jeunesse des écoles ou les bruyantes fanfares de la pacifique milice de Sainte-Barbe.

Suivons ensemble, du moins par la pensée, toutes ces campagnes jadis incultes (1), aujourd'hui cou-

(1) Dans les lettres patentes de Charles IX données à Vincennes, en avril 1574, concernant les foires franches de Moulins, se trouve le passage suivant, sur l'état du Bourbonnais à cette époque.

. . . .

Nous ayant été remonstré de la part de nostre très cher et très amé frère le Roy de Polongne, duc d'Anjou, de Bourbonnois et d'Auvergne, que le dit pais de Bourbonnois mesme la ville de Molins, capitalle d'icelluy, est en lieu si mesgre stérille et de si peu de rapport au moien des bois buissons et bruyères dont il est couvert que les marchans et habitans des villes du dit pais n'ont aucun moien de faire trafficg de marchandise que du bestail qui y peut estre nourry pour l'employ et vente duquel ilz n'ont en la

vertes d'abondantes moissons, de gras pâturages. Nous apprendrons les noms d'agronomes ignorés pour la plupart, et cependant plus utiles au bonheur de leurs semblables que le trop grand nombre de ces héros d'autant plus fameux qu'ils ont fait répandre plus de sang humain.

Comment donc, après avoir étudié, avec un certain désordre chronologique, il est vrai, l'itinéraire des armées huguenotes, ne serait-on pas saisi d'un véritable sentiment de répulsion et de dégoût, quand, ayant contemplé avec amour tant de riants côteaux, de vastes et riches plaines, on se prend à songer à la terrible journée du 6 janvier 1568 !

La lithographie de M. Champagnat, reproduction exacte de la gravure de Jean Tortorel et de Jacques Périssin (1), en nous procurant l'occasion d'apprécier

dite ville de Molins que quatre foires l'année etc., etc., etc. Suit l'octroy de quatre nouvelles foires et d'un marché de bestail le samedy.

Archives de la ville de Moulins — Parchemin — O. D. n° 1153.

(1) M. Hennin dans son ouvrage ayant pour titre : *Les monuments de l'histoire de France*, Catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de France et des Français (t. 2 de XCIV à CXIII) entre dans de curieux détails au sujet des deux auteurs de la gravure représentant : La rencontre des deux armées françoises à Congnac, près Gannat en Auvergne.

Cette gravure porte le n° 29 du premier et unique volume contenant quarante estampes de Jean Tortorel et de Jacques Périssin, célèbres graveurs, sur l'origine desquels on n'a pu recueillir que fort peu de renseignements. On sait toutefois que Tortorel naquit vers 1540 et Périssin vers 1530. Ils travaillèrent en France de 1569 à 1570, dates portées sur quelques-unes des pièces de leur recueil. Leurs noms et leurs monogrammes placés ensemble sur leurs es-

le mérite et le talent de l'artiste, ne nous donne encore qu'une faible idée des scènes épouvantables dont les historiens nous ont conservé un bien douloureux souvenir.

Il nous reste à déplorer avec M. Bouchard tant d'excès abominables commis au nom de la doctrine la plus respectable et la plus sainte entre habitants

tampes indiquent qu'elles sont le résultat de leur travail commun.

M. Robert Dumesnil, auteur de l'ouvrage intitulé : *Le peintre-graveur français* etc., etc., dit que ce recueil a eu de fort nombreuses éditions, qu'il y a eu au moins une édition latine. Il ne parle pas de celles en allemand mentionnées par M. Hennin, et qui prouvent l'intérêt qu'attachaient nos voisins aux événements importants qu'elles représentent.

Les planches sur cuivre paraissent à M. Robert Dumesnil devoir être toutes attribuées à Tortorel et à Périssin. Au contraire celles sur bois seraient des copies faites par les graveurs en bois nommés *tailleurs d'histoire*, nombreux à Paris, à la fin du XV[e] siècle. Il ajoute qu'en examinant les pièces sur bois de près, on reconnaît la *coupe* de quatre artistes différents parmi lesquels, il a cru reconnaître *Olivier Codoré.*

M. Hennin s'attache à combattre cette opinion. Il est persuadé que rien ne s'oppose à ce que Tortorel et Périssin aient reproduit leur travail sur bois Il croit qu'il serait d'ailleurs difficile de prouver d'une manière certaine l'exactitude de l'assertion de M. Robert Dumesnil.

Au tome IX de son ouvrage page 106, M Hennin signale comme *très-rare* la gravure sur cuivre : *La rencontre des deux armées françoises à Congnac, prés Gannat en Auuergne, le 6 janvier* 1568, pl. in-fol. en larg. Il a trouvé deux variantes du texte imprimé, l'une en français, l'autre en latin. Il indique comme *rare* la gravure sur bois, même dimension, représentant le même motif. Il a trouvé cinq variantes du texte imprimé ; quatre en français dont l'une porte le n° 29 et une en allemand Elles sont toutes deux de Tortorel et Périssin.

d'un même pays, entre membres d'une même famille ! Ne peut-on pas se demander si catholiques et huguenots peuvent s'appeler chrétiens ?

Nous n'hésitons pas à répondre non, mille fois non ! Car ces hommes qui combattaient avec un égal acharnement les uns contre les autres, qui livraient leurs ennemis, leurs frères, souvent à des supplices cruels et infamants, différaient quelque peu sur les règles de la discipline et dans leurs croyances dogmatiques ; mais tous reconnaissaient la morale de l'évangile, tous invoquaient dans leur prière commune les préceptes admirables de ce livre par excellence. Cependant tous violaient ces commandements du Divin Maître :

Aimez-vous les uns les autres.

Faites du bien à ceux qui vous haïssent.

Priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient.

Paroles sublimes que leur auteur a scellées de son

C'est la gravure sur bois que possède la Société d'Emulation. Le monogramme (TP) est au bas à l'angle à gauche.

M. Hennin a découvert encore une gravure sur cuivre (in-4° en larg.), copie de la planche 29 qui porte le n° 23. Elle faisait sans doute partie du recueil allemand Kurtzer-Begriff, etc., en français : Courte notice où sont reproduites trente-deux des principales planches de Tortorel et Périssin.

Les estampes de ces deux artistes sont encore très recherchées. Dans la bibliothèque de M. de Bure, vendue au commencement de l'année 1854, il se trouvait un exemplaire qui contenait les quarante pièces de la suite et huit variantes des textes, plus trois estampes rares relatives aux autres époques et douze pièces représentant des événements de ce temps gravées par Jean Luycken. Ce volume s'est vendu mille francs

sang, que tant d'héroïques martyrs ont confessées au péril de leur vie.

Paroles divines qui ont renversé la toute-puissance du paganisme, adouci tant de caractères féroces et barbares et ont rendu si grand, si respectable le nom de chrétien.

Paroles de tolérance et de paix qui survivront à toutes les théories et à tous les sophismes.

Paroles d'union qui, selon l'expression du poëte, feront toujours :

Des chrétiens attendris, un grand peuple de frères !

Il est juste de reconnaître que, pour la plupart des puissants vassaux qui prirent parti, tantôt pour la Ligue, tantôt pour la Réforme, la Religion ne fut qu'un prétexte.

Ils profitèrent du trouble apporté dans les consciences par les idées nouvelles, pour amener une perturbation générale qui put leur permettre de ressaisir, à la faveur d'un interrègne, le pouvoir que la Royauté et les Communes leur avaient enlevé.

Après nous avoir montré les malheurs qu'éprouvèrent presque toutes les parties du Bourbonnais dans les guerres de Religion, M. Bouchard, en investigateur sagace, est allé chercher dans les archives du Ministère de la Guerre de curieux documents inédits sur les discordes politiques et civiles de la Fronde. Luttes désastreuses qui, suivant des pièces authentiques, ruinèrent quelques-unes de nos cités, décimèrent par la famine la majeure partie de la population.

Mais, à travers tant de désordres, de crimes et d'horreurs, M. Bouchard se plaît à faire ressortir combien les véritables chrétiens sont susceptibles de charité et de grandeur. Il nous montre deux nobles, je devrais dire, deux vaillantes figures capables d'absoudre plusieurs siècles de toutes leurs iniquités.

Michel de L'hospital, ce sage chancelier avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eut dit à le voir que c'était un vrai portrait de St-Hiérôme, oppose la voie de l'humanité aux sentiments féroces de l'astucieuse et sanguinaire Italienne.

Saint-Vincent-de-Paul, au milieu des désordres effrénés des grandes dames frondeuses parvient à faire pratiquer les principales vertus chrétiennes, et fonde, entre autres institutions de bienfaisance, la célèbre Congrégation religieuse qui, dans les hôpitaux comme sur les champs de bataille, excite l'admiration du monde entier.

De tels hommes, venant au moment où les mauvaises passions semblent vouloir étouffer tout principe de morale, sont comme des missionnaires envoyés par la Providence pour conserver la foi par des prodiges de charité.

Remercions M. Bouchard de n'avoir pas imité certains auteurs qui ferment la voie à toute appréciation historique par ces paroles sacramentelles : « Jetons un voile sur cet horrible tableau. » Déchirons au contraire ce voile qui nous cache plus d'une plaie, mais qui recèle aussi plus d'un sage enseignement. Comparons le temps où nous vivons avec les siècles pas-

sés; et, à moins que nous n'étudiions l'histoire de parti pris, nous reconnaîtrons avec une juste impartialité que la France n'est grande entre les nations que depuis que l'esprit de fanatisme a cédé la place à la tolérance et à la liberté !!!

J. AUGER.

(Extrait du Bulletin de la Société d'Emulation.)

L'HISTOIRE

DANS LES

ORAISONS FUNÈBRES DE BOSSUET

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET MORALE

Par M. Gustave VALLAT

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

Bossuet est-il vraiment historien dans ses oraisons funèbres ? En a-t-il les qualités essentielles ? Comment a-t-il compris l'histoire dans ce genre littéraire ? Telles sont les questions que nous allons essayer de résoudre.

Qu'entend-on par historien ? Celui qui instruit les hommes en leur mettant la vérité pleine et entière sous les yeux. Or Bossuet n'en met qu'une partie, la plus utile pour faire ressortir les vertus du personnage dont il retrace la vie. Il n'a donc pas toutes les qualités nécessaires à l'historien ; il ne pouvait du reste les avoir ; car l'oraison funèbre est incompatible avec l'histoire proprement dite qui doit être le témoin sincère, exact des faits et des temps, et la lu-

mière de la vérité, suivant la juste définition de Cicéron. La vie d'un homme est rarement une suite non interrompue d'actions grandes et nobles; les héros ont leurs faiblesses, ils commettent des fautes. En prononçant leur éloge on tâche d'atténuer, de laisser dans l'ombre les inconséquences, les erreurs, les petitesses, les passions misérables qui peuvent agiter parfois même une grande âme, bien qu'un philosophe ait dit avec raison que dans une grande âme tout est grand. Si l'on ne montre que le beau rôle du personnage on ne montre qu'une des faces de l'âme humaine, et l'histoire exige qu'on les montre toutes, sans les faire paraître ni à leur avantage ni à leur désavantage: elle requiert de son interprête, pour qu'il ait le droit de porter le titre véritable d'historien, des qualités littéraires et morales, qu'il doit avoir intégralement. Au nombre des premières sont l'exactitude, le discernement, le talent d'exposer; au nombre des secondes le désintéressement et l'impartialité.

Bossuet est exact, mais seulement dans les faits qui sont utiles à la cause de l'homme dont il fait l'éloge. C'est à d'irrécusables témoignages qu'il a recours pour raconter la façon magnanime dont Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine, agit à l'égard de sa sœur reine de Pologne, bien qu'elle eut à s'en plaindre, en lui envoyant des secours d'argent, malgré le mauvais état de ses propres affaires. Mais Bossuet passe rapidement sur les errements de cette princesse dont la fin religieuse suffit pour nous édifier sur toute sa vie, et pour faire dire à l'orateur: « Toutes les vertus qu'elle a pratiquées se ramassent dans cette dernière parole, « j'espère en la miséricorde de

Dieu, » dans ce dernier acte de vie : la foi, le courage, l'abandon à Dieu, la crainte de ses jugemente et cet amour plein de confiance qui seul efface tous les péchés. » Nul mieux que l'évêque de Meaux ne sait discerner dans une vie humaine, le sentiment ou l'acte le plus propre à lui valoir l'admiration des hommes et des siècles. Voilà l'œuvre du panégyriste ; l'historien a une autre mission, celle d'éclairer sur tous les actes d'une vie ; l'un choisit un fait, l'autre les expose tous, après avoir pesé scrupuleusement les preuves et les autorités pour donner à son récit une base solide et inébranlable. Quant au talent d'exposer, qui le lui refuserait, quand on a assisté par la lecture approfondie des oraisons funèbres aux fêtes qu'il donne à l'oreille, à l'imagination et au cœur ; quand on est resté sous le charme de ces pensées fortes, de ces images sublimes qui restent dans le souvenir, de cette parole toujours grave et ornée, nombreuse et suivie qui anime et colore tout ce qu'elle touche, de ces vives et impétueuses saillies qui font frissonner ? Mais ne demandez pas à Bossuet le désintéressement et l'impartialité ; car il défend un homme, un héros, si vous le voulez, mais qui compte dans sa vie des heures qu'on voudrait en voir retranchées. Il plaide pour lui, il se fait son avocat, il s'est intéressé à sa cause, à son parti, à ses idées, à ses sentiments ; il s'émeut, il vous émeut, il vous montre l'homme qu'il aime et qu'il admire ; il veut vous le faire aimer et admirer, et il y parvient en le grandissant et en exaltant ses vertus ; car il veut lui donner cette immortalité qu'on accorde aux héros. Certes Condé est une des gloires de la France : nous ne pouvons oublier le

vainqueur de Rocroy, de Norlingen, de Lens; nous le voyons encore jeter son bâton de maréchal dans les retranchements ennemis à Fribourg, marcher pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête du régiment de Conti, écraser les impériaux, forcer Merci à la retraite. Mais nous ne pouvons oublier que ce même Condé trop ambitieux, trop avide de dominer, ne se voyant point donner tout pouvoir par la reine, a soulevé la Guyenne, traité avec l'Espagne, mis son épée au service des ennemis de la France, entraîné dans sa désertion une foule de nobles, toute une armée de 10,000 hommes au moins composant les régiments des princes et de leurs amis. Voilà ce que Bossuet semble trop oublier, ou du moins cherche à nous faire oublier, essaie même d'excuser avec une habileté remarquable disant que « s'il est enfin entraîné dans ces guerres infortunées il y aura du moins cette gloire de n'avoir pas laissé avilir la grandeur de sa maison chez les étrangers. » Ainsi Bossuet épure la vie de Condé; car il veut nous le proposer pour modèle; il faut donc nécessairement qu'il atténue les fautes de son héros, qu'il les présente sous des couleurs favorables, qu'il insiste principalement sur les circonstances qui sont le plus avantageuses, qu'il les mette dans le plus beau jour, et qu'il adoucisse celles qui nous choquent dans la vie d'un homme que nous aurions voulu voir grand, durant tout le cours de son existence. Aussi Bossuet n'est-il pas historien dans ses oraisons funèbres; ce n'est pas du reste le genre de gloire qu'il a recherché; car il n'est pas uniquement occupé du vrai; tout en respectant la vérité, dans une certaine mesure, il n'oublie pas les intérêts

de sa cause. Bossuet est avant tout orateur, c'est-à-dire qu'il possède au plus haut point la vertu singulière d'embellir tout ce qu'il touche, d'émouvoir profondément les cœurs par les peintures agissantes de drames intimes, de tragédies terribles dont les cours sont le théâtre. Dans la bouche de Bossuet l'histoire n'est pas un simple et pur récit des actions humaines et des révolutions des empires ; elle prend un autre caractère : elle tient au sublime par l'élévation de celui qui la conçoit comme *un enseignement religieux et moral* donné aux princes et aux rois dont la vie ne doit point être consacrée à leur bien-être, mais à la prospérité générale et à l'amélioration des peuples, et à qui la nature enlève tout-à-coup pour le jeter dans d'autres moules ce souffle qu'elle leur a prêté, et dont ils s'enorgueillissent, comme s'il leur appartenait pour toujours.

La maxime que Bossuet a choisie pour épigraphe de son oraison funèbre de la reine d'Angleterre semble résumer le caractère de l'histoire dans toutes ses oraisons funèbres. « *Nunc intelligite et erudimini, qui judicatis terram.* » « maintenant apprenez et instruisez vous, juges de la terre. » L'histoire est pour Bossuet une école religieuse et morale de la vie où tous les heureux de la terre, princes et rois sont appelés à s'instruire. Ce n'est pas pour les simples, les faibles, les souffrants, qu'il a composé ses oraisons funèbres et écrit sur ces morts illustres des pages émouvantes, où ressortent d'une manière si éclatante la faiblesse de l'homme et la puissance de Dieu. Ce n'est point aux cœurs brisés par une longue suite d'infortunes que l'évêque de Meaux s'adresse. Il sait trop bien que

les humbles élevés à la rude école du malheur, accoutumés aux souffrances du corps et de l'âme, connaissent la triste réalité des misères humaines. Mais les princes, les reines et les rois habitués à considérer la vie comme une fête, leur grandeur comme infinie, leur bonheur comme éternel, ces êtres assez malheureux pour que tout conspire à leur cacher la vérité, ont besoin d'un enseignement, et cet enseignement Bossuet le tire de la chute de tous les privilégiés de la fortune, que Dieu ne semble avoir élevés au suprême pouvoir, que pour les précipiter de plus haut : « *Tolluntur in altum ut lapsu graviore cadant,* » suivant la belle expression de Claudien. C'est donc au point de vue chrétien que Bossuet considère l'histoire dans ses oraisons funèbres. Au milieu des événements qui se pressent, des guerres qui se succèdent, des victoires gagnées ou des défaites reçues, des traités glorieux passés par la France, des luttes de toutes sortes qui ébranlent le trône de Louis XIV, cette majesté spirituelle en présence de la majesté temporelle du grand roi et de ses orgueilleux sujets ne veut voir que l'homme seul dans le héros précipité du faîte des honneurs et des grandeurs dans la mort. Chaque personnage est un spectacle vivant proposé aux puissants pour y étudier les desseins secrets de la divine Providence, la fragilité des biens qui paraissent avoir le plus de stabilité, l'inconstance de la fortune et la chute fatale des grands, des rois et des monarchies. C'est ainsi que Bossuet applique à la religion et à la morale les faits historiques que présente dans son développement la vie de chacun des hauts personnages dont il prononce l'éloge funèbre.

S'il raconte avec cette autorité qui s'impose, et le prestige de sa merveilleuse parole, les vicissitudes diverses qui ont traversé l'existence de cette reine infortunée, Henriette de France, c'est pour mieux faire comprendre que la vie est un combat de chaque heure, de chaque instant dont les puissants de ce monde ne sont pas dispensés ; qu'il leur faut lutter, comme lutte contre les vagues ennemies le faible pilote, avec énergie et résignation contre les obstacles de toute nature, les menaces dela fortune, les amères dérisions du sort, et que plus grande aura été l'épreuve, plus grande sera la récompense. La voyez-vous cette reine qui semblait née pour toutes les félicités de cette terre, assister aux discordes civiles de l'Ecosse qui se communiquent à toute l'Angleterre, aux déchirements intérieurs d'un peuple qui se révolte et prend les armes contre son roi, à la ruine de son auguste époux, obligée de fuir, non sans avoir seutenu une lutte suprême contre l'adversité, les hommes et les éléments, exposée sur l'Océan à la furie des flots, toujours admirable de dévouement et de courage ranimer l'ardeur des matelots, et se retirer au couvent de la Visitation, comme une simple fille de Dieu, après avoir porté sur son front le bandeau royal ? Voyez-vous aussi quel coup le glaive du Seigneur vient de frapper ! La duchesse d'Orléans, le principal ornement de la cour de France, fière de sa beauté, enivrée d'honneurs, trop jeune pour songer à la mort, passe en Angleterre, aux sollicitations de Louis XIV qui compte sur la supériorité d'esprit de cette jeune princesse, pour opérer des négociations avec Charles II ? Mais Dieu ne semble avoir prolongé

ses jours de quelques heures que pour lui permettre d'accomplir une bonne action et de se rendre utile à son pays, en assurant la paix avec Charles et en le détachant de la triple alliance. A peine est-elle revenue rayonnante de joie que retentit « comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : « Madame se meurt, madame est morte ! » Une pensée généreuse, un grand sentiment, une bonne action, voilà ce que Bossuet voit dans l'histoire d'une princesse ou d'une reine. Dans Marie Thérèse, Bossuet s'occupe peu de la reine, la femme seule est l'objet de son discours, et dans la femme il loue la modestie, la simplicité, la foi et la charité : « Elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble non seulement parmi toutes les grandeurs, mais parmi toutes les vertus. » Aussi, est-ce plutôt comme chrétienne, comme sainte et digne femme, pour avoir secouru les malheureux et aimé sincèrement le pauvre peuple de France, que comme fille et épouse de roi, qu'il lui accorde une couronne.

Ce n'est point dans l'administration des affaires, dans sa charge de secrétaire d'état, de ministre, de chancelier et de garde des sceaux, qu'il faut considérer Le Tellier ; si vous ne connaissez que le magistrat, vous ne connaissez pas tout l'homme qui est plus grand que le magistrat. Un ministre juste et fidèle ne fait que son devoir ; mais il fait plus que son devoir, il est tout dévouement, tout équité, il est au-dessus de la nature humaine, de ses misères et de ses faiblesses, en sachant faire le sacrifice de ses intérêts personnels aux intérêts généraux, de son bien-être privé à la félicité pu-

blique, l'homme qui, dans la crainte de ne point se connaître assez sur son déclin, « conjure ses enfants, pour toute la tendresse qu'il a pour eux et toute leur reconnaissance, de l'avertir de bonne heure, quand ils verront sa mémoire vaciller ou son jugement s'affaiblir, afin que par un reste de force il puisse garantir le public et sa propre conscience des maux dont les menace l'infirmité de son âge. » C'est sur la scène intime de l'âme où se jouent tous les événements de l'existence, que Bossuet saisit pour le mettre au grand jour ce sentiment vif et délicat de la justice et du désintéressement, qui suffirait pour illustrer une vie.

Mais quel grand enseignement Bossuet apprend à tirer de la vie de Louis de Bourbon, prince de Condé. Soit qu'il nous conduise sur les champs de bataille où nous voyons cet autre Machabée déployer tout son grand cœur et tout son génie, soit que nous le suivions à Rocroy, dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement, où ses illuminations soudaines décident la victoire, nous sommes amenés à penser avec Bossuet que toute cette gloire, toute cette pompe, toutes ces couronnes seraient bien vaines, sans la prévoyance, la sagesse, la justice, le devoir, la piété, toute la troupe sacrée des vertus qui veillaient sur lui. Car ce sont elles qui lui ont appris à régner sur ses passions, à se vaincre lui-même, à reconnaître ses fautes, à faire sa soumission, lorsque dans un moment d'égarement il avait osé marcher contre la France. Cette victoire n'est point la moins belle de toutes : elle est plus glorieuse que celles de Rocroy et de Fribourg ; sans elle les autres, quelque brillantes qu'elles soient.

seraient ternies; car le triomphe des sentiments forts sur les sentiments faibles est durable : c'est la preuve du véritable héroïsme. Telles sont les impressions produites sur l'âme par la parole de Bossuet devant un cercueil, en présence d'un prince dont le corps sera bientôt un je ne sais quoi sans aucun nom dans aucune langue, au souvenir d'une action moins éclatante que d'autres aux yeux de la foule, mais qui seule éternise l'homme.

Ainsi dans les oraisons funèbres Bossuet n'est pas pas historien. L'historien, dit Fénélon dans sa lettre à l'Académie, évite le panégyrique. Or Bossuet est panégyriste, louant moins l'homme qu'une vertu singulière dans l'homme, admirateur sincère et ardent de cette vertu au point d'excuser et d'amoindrir des fautes et des erreurs dont il voudrait garder le secret au plus profond de son cœur, s'il lui était possible. Mais Bossuet conçoit l'histoire comme un enseignement religieux et moral donné aux princes, aux reines et aux rois, un exemple dans le passé, une leçon dans l'avenir, au point de vue de la véritable grandeur, du véritable triomphe, c'est-à-dire de la sagesse, l'honneur et la justice. C'est au reste le seul caractère dont il ait voulu marquer l'histoire dans un genre littéraire qui ne comporte pas la vérité tout entière. Mais ceux qui ne sont point nés sur les marches du trône, qui ne sont ni princes, ni héros, je veux dire les humbles, peuvent aussi tirer d'utiles leçons de cette manière d'envisager l'histoire. Après une lecture attentive des Oraisons funèbres on est porté avec Bossuet à plaindre cette *triste immortalité* qu'il donne aux héros; on a appris à être moins avide de la fausse gloire, de la

vaine pompe, à rechercher surtout la vérité, à mépriser les jouissances fugitives et périssables d'une élévation qui menace ruine, à ne trouver de gloire véritable que dans l'accomplissement du devoir et dans la pratique de la vertu. Car la pensée de Vauvenargues trouve ici son application : « On doit se consoler de n'avoir pas les grands talents, comme on se console de n'avoir pas les grandes places ; on peut être au-dessus de l'un et de l'autre par le cœur. » Par le cœur, c'est-à-dire par les sentiments nobles et élevés qui entraînent à des actions généreuses, il est permis d'égaler sinon de surpasser dans le bien les princes et les rois ; on apprend à n'envier que leur grandeur morale.

Tel est le rôle que Bossuet fait jouer à l'histoire dans ses oraisons funèbres.

LETTRES PATENTES

DE

CHARLES IX

ÉTABLISSANT

QUATRE NOUVELLES FOIRES FRANCHES A MOULINS
ET UN MARCHÉ DE BÉTAIL LE SAMEDI.

CHARLES PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE A TOUS PRÉSENS ET ADVENIR SALUT. Nous aiant esté remonstré de la part de ntre très cher et très amé frère le Roy de Polongne, duc Danjou, de Bourbonnois et Dauvergne, que led pais de Bourbonnois mesme la ville cappitalle d'icelluy est en lieu si mesgresterille et de si peu de rapport au moien des bois, buissons et bruyeres dont il est couvert que les marchans et habitans des villes dud pais n'ont aucun moien de faire trafficq de marchandise que du bestail qui y peult estre nourry pour l'employ et vente duquel ilz n'ont en lad ville de Molins que quatre foires l'année et bien peu de marchez estans contrainctz le mener en Bourgogne et autres pais circonvoisins pour y estre vendu et débitté à leur grande incommodité et perte et diminucion des droictz de ntred frère. Nous requérant leur accorder quatre autres foires l'année et vg jour de marché ordinaire par chune sepmaine pour la vente dud bestail en lad ville de Molins. A CES CAUSES ET AUTRES CONSIDÉRAONS àce nous mouvans désirans lacroissement des droictz de ntred frère le Roy de Polongne et donner le moien et commodité a ses subjectz au dit pais de Bourbonnois de trafficquer et faire leur proffict de la nourriture dud bestail actendu qu'il n'y a aucun marché de bestail le jour de sabmedy en ville ne bourgade dud pais, et que c'est vg jour ordinaire de marché en lad ville de Molins et de l'audiance des causes de la schsée et siége présidial dud lieu à la grande commodité nonseullement des habitans de lad ville, mais de tout le pais ainsi qu'il nous est apparu par informaon sur ce faicte cyatachée soubz le contre séel de ntre chancellerie. AUONS OULTRE les quatre foires qui sont ordinaires par chun an en lad ville de Molins, crée estably et ordonné et de nostre certaine science plaine puissance et auctorité Roial, créons establissons et ordonnons par ces présentes quatre autres foires aussi par chacun an en icelle ville et faulxbourgs de Mo-

lins. La première desquelles se tiendra le premier jour de may jour de St Jacques et St Phes ; la deuxme le jour Ste Anne en juillet ; la troisème à la St Luc en octobre ; et la quatrme au jour St Thomas en dmbre. Et oultre ce auons crée estably et ordonné et par cesd ptes créons establissons et ordonnons vg jour de marché ordinaire de bestail par chune sepmaine en lad ville et faulxbourgs de Molins qui se tiendra le sabmedy jour ordinaire de l'audiances des causes de lad shsée et siége présidial d'jcelluy pais. Ausquelz jours de foires et marchez nous auons permis à tous marchans et autres personnes d'y mener vendre, changer et distribuer toute sorte de bestail et autres marchandises, et voullons qu'ilz jouyssent de telz et semblables préuilléges libertez et franchises dont ilz ont accoustumé de jouyr es autres foires et marchez dud pais. Si donnons en mandement par ces mesmes prtes au Shal de Bourbonnois ou son lieutenant et à tous noz autres justiciers et officiers et à chun d'eulx si comme a luy appartiendra que lesd foires et marché cy-dessus par Nous de nouvel establis en lad ville et faulxbourgs de Molins esd jours jlz facent tenir entretenir garder et observer perpétuellement et à tousjours, en les faisant crier et publier es lieux et ainsi qu'il est accoustumé en telz cas et joir les dits marchan et autres fréquentans les dites foires et marchez des prévilléges, franchises et libertez tout ainsi que dessus est dict. Pourveu touteffois que quatre lieuës à l'entour de lad ville de Molins jl n'y ait esd jours de foires et marché aucunes foires ausquelles jlz puissent nuire ou préjudicier. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours nous avons faict mectre et appozer ntre scel à cesd présentes, sauf en autres choses nre droict et l'autruy. En toutes donné au Chau de Vincennes aumoys d'auril l'an de grace mil cinq cents soixante et quatorze, et de nre règne le quatorzième. Sur le repli est écrit: Par le roy en son Conseil Deberton : Visa. Contentor, eossu. Sur le même repli est aussi écrit : Les prtes ont esté judiciellement leues et publiées en l'auditoire de cette ville de Molins, ce requérant les proreurs du Roy et du faict commung de lad ville et ordonné quelles seroient publiées par les carrefours d'jcelle et autres lieux adce nécessaires et acoustumés, le cinquiesme jour de juing l'an mil cinq cents soixante et quatorze: Bongrand.

Archives de la ville de Moulins - Parchemin O - D, n° 1153.



R. P. Claudius de Lingendes
obijt XII. Apr. an. M.DC.LX. ætatis suæ an. LXIX.

Photogravure Dujardin, P.re Garnier.

Imp. Lemercier & Cie Paris.

EXTRAIT
DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1867

Séance du 5 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. A ce propos, M. Clairefond émet l'avis qu'on inscrive dans les procès-verbaux le titre et le nom de l'auteur de tous les ouvrages que nous recevons.

Le secrétaire-archiviste répond à M. Clairefond que ce qu'il désire se fait le plus généralement. En effet, si on en excepte les bulletins des Sociétés avec lesquelles nous sommes en rapport, tout ouvrage qui touche de près ou de loin au Bourbonnais ; tout volume qui nous est adressé par un de nos collègues, soit titulaire, soit correspondant, tout don en livre fait à notre Société, est mentionné au procès-verbal.

22

— Le secrétaire-archiviste donne lecture de la note suivante du docteur Vannaire, remise par M. Charvot, sur une fouille faite à Gannat.

Dans le courant de mars 1867, en creusant une cave à l'ouest et près de l'ancien mur d'enceinte de Gannat, les ouvriers ont mis à découvert un petit trésor enfoui à 0 m. 70 c. environ du sol actuel, sous une pierre posée à plat et surmontée d'une autre placée de champ et destinée à servir de repère. Il n'y avait certainement pas plus de deux cents pièces, quoiqu'il soit difficile d'en évaluer le nombre, parce qu'une partie de la trouvaille a été perdue, soit qu'elle ait échappé à l'attention des ouvriers, soit qu'elle ait été distribuée aux assistants et aux enfants comme objets sans valeur, bientôt perdus ou brisés.

De mes investigations, il résulte que 84 pièces ont échappé; elles ont toutes passé sous mes yeux : ce sont des deniers ou des oboles de Charles-le-Chauve, contemporaines de ce prince, et non le type continué de ces monnaies.

Voici la description de ces pièces :

1° Neuf deniers de Nevers, CARLVS IMPAVC, croix dans le champ. — ℟ NEVERNIS CIVIT, monogramme de Charles.

2° 52 deniers de Bourges } même type que le précédent.
3° 7 oboles — }

4° 2 deniers de Bourges, CARLVS REX.

5° 4 deniers de Bourges, GRATIA DEI REX.

6° 1 denier de Clermont, CARLVS REX. croix.
℟ — CLAR.MUN, monogramme.

7° 8 oboles de Clermont, même type.

8° 1 denier de Bourges, portant en légende : BITVRICES CIVIT, des deux côtés, et dans le champ, croix sur une face, monogramme au revers.

La supposition qui arrive naturellement à l'esprit au sujet de cet enfouissement, est qu'il est contemporain de Charles-le-Chauve, et probablement provoqué par l'approche d'une bande de Normands.

Toutes ces pièces sont connues et même assez communes, moins une, sur laquelle je vais revenir. Je veux faire remarquer seulement que ce petit trésor ne présente que trois lieux de fabrication, tous trois placés dans la France centrale.

Ici, je me trouve en contradiction avec M. Adrien de Longperrier, qui, vu le faire Lorrain des pièces de Clermont, les attribue à Clermont en Argonne. D'autres les réclament pour Clermont-Lodève ; les Arvernes les réclament pour Clermont-Ferrand. Il faudra bien, dorénavant, tenir compte de la trouvaille de Gannat, pour l'attribution des pièces de Clermont.

Il n'est pas supposable que Clermont n'ait point frappé de pièces ou en ait frappé si peu à l'époque carlovingienne. La légende: Averna civitas, Arvernum, disparaît sous Louis-le-Débonnaire, de sorte qu'il s'en suivrait que Clermont n'a plus frappé de pièces depuis cette époque.

Mais si l'on suppose que les Normands, cause de l'enfouissement du trésor de Gannat, avaient ruiné l'Arverna civitas et qu'il ne restait debout que le castrum de la cité, qui s'appelait Clarus-Mons, on comprendra qu'en ce lieu-là seulement pouvait être battu monnaie, et que les Arvernes ont raison de réclamer pour leur cité, les pièces dont il s'agit et dont un assez grand nombre a été trouvé dans le pays.

Reste la pièce portant sur ses deux faces le nom de la ville de Bourges. En est-il connu un autre exemplaire ?

Et d'abord, il n'y a pas lieu de penser là à une erreur de monétaire : d'un côté se trouve la croix, de l'autre le monogramme dans le champ.

Cette pièce est-elle l'équivalent de celles frappées sous

Henri III, par le parti des politiques ? Les agitations de ce règne, où Charles. roi, était le représentant du parti Franc, et où, plus tard, Charles, empereur, dut ne s'occuper que du monde germain, il est permis de penser que bien des villes, fatiguées des luttes dont elles payaient les frais, ont désiré rester neutres, et en ont donné la manifestation, ou bien cette pièce n'est-elle qu'un essai d'autonomie qui a précédé de quelque temps le grand essor qui nous a valu tant de pièces baronnales

Je donne cette hypothèse pour ce qu'elle vaut et j'en attends de meilleures.

En terminant cette courte notice, je dois remercier M. Augustin Chassaing, juge au Puy, des renseignements qu'il m'a spontanément donnés et qui m'ont permis de donner plus de précision à mes indications.

— M. de l'Estoille prend la parole, pour lire, comme l'indique l'ordre du jour, une notice sur M. l'abbé Boudant. Dans cette notice, M. de l'Estoille nous retrace la vie et les travaux littéraires de cet homme de bien, qui, malgré des œuvres incessantes de charité et de dévouement, trouvait encore le temps d'écrire l'histoire des villes placées autour de lui. M. de l'Estoille qui a réuni scrupuleusement toutes les productions de M. Boudant, analyse ses ouvrages, juge l'historien et l'écrivain, et nous présente le tableau complet des œuvres de charité auxquelles notre regretté collègue a pris une part active.

Séance du 2 août.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, dans la-

quelle il le prévient qu'il souscrit à dix exemplaires de l'ouvrage de M. Chazaud : *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*.

Il communique également à la Société une lettre de M. L. Audiat, annonçant l'envoi d'une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Pourquoi l'on fume*.

La Société a reçu quatorze volumes des mémoires de la Société des Antiquaires de France.

— M. Chazaud lit une étude sur l'exercice de la boulangerie à Moulins. Dans ce travail se trouve une ordonnance de 1476, du duc Jean, qui règle tout ce qui concerne cette profession.

— M. Chazaud présente un almanach de la ville de Moulins de 1728, imprimé chez J. Faure.

— M. Pujol, géomètre, offre à la Société, pour être déposé au musée départemental, deux médailles romaines.

— M. Meige lit un compte-rendu sur les deux premiers bulletins (1864-65), de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).

Séance du 1er novembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les différents ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, qui alloue à notre Société une somme de 350 francs.

— M. Clairefond dépose sur le bureau un certain

nombre d'exemplaires des statuts de l'Union, Société coopérative en voie de formation à Moulins.

Il lui est demandé quelques renseignements sur cette Société. Il répond que rien n'est décidé encore ; qu'une assemblée générale doit avoir lieu sous peu de jours, et que c'est là que toutes les questions se rattachant à cette œuvre seront discutées et résolues.

— M. le secrétaire-archiviste donne lecture d'une lettre de M. Millet, curé doyen de Saint-Amand-en-Puysaye (Nièvre), et notre collègue. Dans cette lettre il énumère un grand nombre de pièces curieuses et inédites relatives au Bourbonnais, et il demande à notre Société ce qui semblerait le plus intéressant à lui être communiqué.

Il est décidé qu'il sera écrit à M. Millet pour l'inviter à nous communiquer le plus grand nombre des pièces qu'il possède, touchant le Bourbonnais. Ses communications ne peuvent manquer d'intéresser vivement notre Société.

— M. le secrétaire-archiviste donne également lecture d'un travail sur le château de La Palice, par Mme la comtesse A. de Chabannes, membre correspondant de notre Société.

— M. Bertrand met sous les yeux de la Société, la machoire inférieure d'un rhinocéros, trouvée à Créchy, dans la carrière des Peux. On croit reconnaître sur cette machoire des traces de coups de hache.

Séance du 6 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les différents ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Clairefond présente le terrier de Vaumas dont il s'est rendu acquéreur pour le compte de notre bibliothèque bourbonnaise.

Il consulte la Société pour savoir si elle l'autorise à acheter un grand nombre de médailles trouvées au domaine de la Lune, commune de Lusigny, et qu'on nous offre pour un prix modique. La Société décide que cette acquisition doit être faite.

— M. le secrétaire-archiviste donne lecture d'un travail envoyé par un de nos collègues, M. Benoid-Pons. Ce travail a pour titre : *Notes archéologiques sur des tombes antiques découvertes près de Gannat.*

L'auteur, après avoir décrit avec soin le lieu où ces tombes ont été découvertes, pense qu'elles appartiennent à l'époque Celte-Gallo-Romaine, et après s'être livré à une savante dissertation sur le mode de sépulture chez les Romains, il conclut que la coutume de brûler les corps n'avait pas toujours existé chez ce peuple. Et à propos de ces os enfouis depuis des siècles dans un terrain calcaire, M. Benoid-Pons avance que les débris humains ne changent pas, ils ne s'imprègnent jamais dans la terre humide calcaire ou argileuse de molécules minérales qui se substituent chez les animaux et les végétaux à la substance première.

— M. Bonneton informe la Société qu'il a été

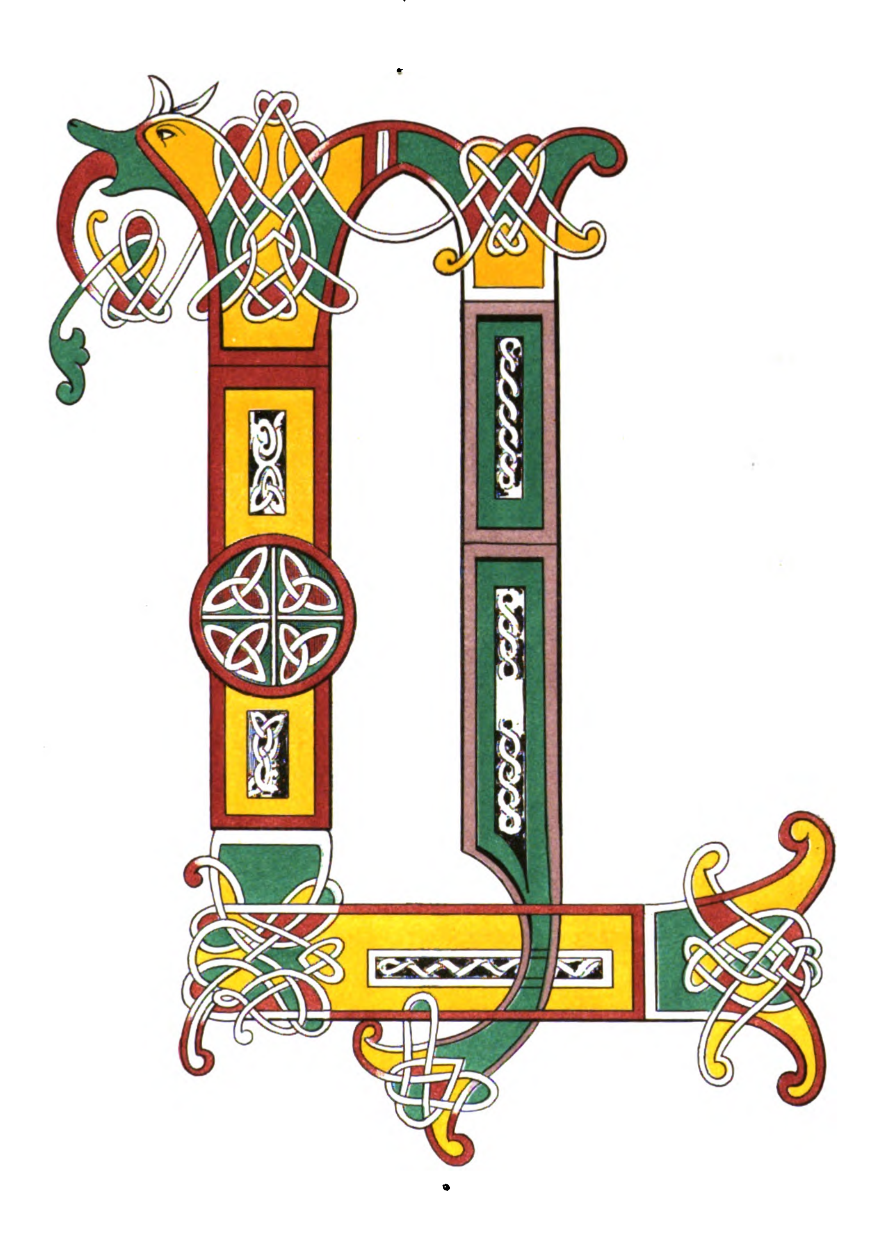
chargé par M. Benoid-Pons de nous offrir pour le musée départemental, sa collection de fossiles, recueillies aux environs de Gannat.

—M. Seulliet lit un travail succinct sur une science dont on s'occupe peu aujourd'hui : *la phrénologie.* Il pense que la forme extérieure du crâne ne peut donner une idée des facultés que nous possédons, et qu'attribuer à l'organisme humain une importance aussi grande serait annihiler la liberté humaine, et partant donner des armes au matérialisme contre lequel toujours et sans cesse il s'élèvera.

M. Bergeon répond à M. Seulliet que comme lui il est avant tout spiritualiste, mais qu'il est des faits devant lesquels on doit s'incliner. Bien peu médecin serait celui qui récuserait d'une façon complète l'intimité des rapports réciproques qu'entretiennent le physique et le moral. Bien peu philosophe serait celui qui ne verrait pas la liberté morale restée intacte sous cette dépendance apparente. Ainsi, il est hors de doute que la tête d'un homme, quand cette tête est dans de justes proportions, fera que cette homme sera intelligent ; par contre, une tête mal conformée est l'indice d'une intelligence plus que médiocre, d'où il ne s'en suit pas, cependant, parce que nous aurons tels ou tels penchants, que nous devions tatalement les suivre ; nous pouvons et nous devons lutter contre ce qui est mal, et nous sommes sûrs de faire triompher ce qui est bien.

G. BERNARD,
Secrétaire-Archiviste.





ÉTUDES

SUR LES

MANUSCRITS DU Xe AU XIe SIÈCLE.

NOTICE

SUR LE LIVRE DES ÉVANGILES

APPARTENANT A L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX DE GANNAT.

Lue en séance de la Société d'Émulation de l'Allier.

> Et hæc olim meminisse juvabit.
>
> Le prieur Théodoric disait à ses moines, pour stipuler leur zèle dans l'art calligraphique : « Écrivez, écrivez, chaque lettre que vous tracez en ce monde rachète un péché dans le ciel. »

Le culte des œuvres d'art antiques, pour ne pas dire le goût des *vieilleries*, si universellement professé de nos jours, ne serait-il qu'une manie frivole et qu'un stérile amusement? n'y doit-on voir qu'une de ces modes éphémères dont les époques fantasques se laissent bizarrement engouer, et qui passent sans laisser ce sillon de lumière, qui signale à l'attention de la postérité les tendances vraiment sérieuses, les passe-temps vraiment utiles?

Certes, il y a autre chose dans ce mouvement général des esprits vers les sciences archéologiques ! Nous y voyons, pour notre part, une source féconde d'études intéressantes dont les artistes contemporains font déjà leur profit. De là, une rénovation véritable et un sensible perfectionnement dans le goût ; de là cette longue trêve dont le vandalisme intimidé, mais non vaincu, fait jouir nos vieux monuments, qui ont tressailli jusque dans leur base, en voyant arriver l'ère de conservation et de délivrance !

Aujourd'hui, quelques-uns raillent encore les antiquaires, qui ne sont point sans défaut, mais personne n'insulte aux antiquités. On les admire avec passion ; avec bonheur on s'arrête devant les formes des vieux âges pour les comprendre et les copier. Cependant, une chose échappe encore aux embrassements de l'artiste, c'est l'inspiration, l'inspiration qui engendre l'idéal et constitue l'essence de l'art.

Au moyen-âge, l'inspiration était fille de la foi ; c'était pour ainsi dire la résultante des forces vitales du christianisme ; c'était l'effet de ce spiritualisme ascétique qui, transfigurant la matière épurée, tournait toutes nos actions vers Dieu, et ne voyait dans l'œuvre du ciseau ou du compas qu'une prière de plus. On sait ce qu'a produit dans les arts cet élan sublime des croyances, véritable aspiration de l'âme vers le beau, le bien, le vrai, qui se traduisait par la grandeur des conceptions, la pureté des lignes, l'élégance des détails et l'harmonie inaltérable de l'ensemble. Admirables manifestations de ce génie grandiose qui créa ces poèmes de pierres qui s'appellent les cathédrales de Rheims, de Cologne, de Strasbourg !

A défaut de l'inspiration, nous avons aujourd'hui la bonne volonté, poussée jusqu'au talent ; ne désespérons point de nos efforts, nous sommes dans la voie. Des temps meilleurs ont succédé à de longs siècles de vandalisme. Aux fureurs des iconoclastes, au fanatisme destructeur des guerres religieuses, à la maladresse ignorante des restaurations de style grec, aux odieuses mutilations des révolutionnaires a succédé l'esprit pieusement conservateur, habilement réparateur de l'âge contemporain. Maintenant, rien plus ne se perd ; on recueille le dernier débris, on relève la dernière colonne ; on poétise les ruines et les ruines se transforment en palais ; les manoirs féodaux ressuscitent avec leurs créneaux et leurs dentelles de marbre (1) ; on empêche de tomber la dernière frise, et le dernier tronçon, qui branle au souffle des vents, reçoit l'étai qui le préserve de la chute. Bref, on répare tout ce qui est avarié, et ce qui n'est plus susceptible de réparation vient comme spécimen enrichir nos nombreux musées, tant ce goût a passé dans les mœurs ! Le paysan courbé sur sa charrue se baisse pour ramasser dans le sillon la médaille rouillée qu'autrefois il aurait dédaignée, à moins qu'elle n'eût une valeur métallique. L'artisan remarque les émaux aux vives couleurs du vieux plat de faïence dans lequel il prend son repas. Les femmes elles-mêmes, les femmes du monde recher-

(1) Que celui qui a visité il y a vingt ans les pittoresques ruines de Pierrefonds y retourne aujourd'hui ; il en croira à peine ses yeux ; il trouvera tout un vieux monde relevé, rajeuni, et plus beau qu'il ne fut jamais aux temps féériques de la chevalerie.



chent les curiosités archéologiques pour lesquelles elles s'éprennent d'un trop capricieux enthousiasme. Enfin, on ne brutalise plus les vieilleries, on ne jette plus rien aux immondices, tout se conserve, tout, au risque assez fréquent d'admirer des objets dénués d'intérêt et de leur attribuer sans raison une valeur fabuleuse. Mais quel culte n'a pas ses superstitions, quelle passion est sans mélange de folie ?

Depuis quelques années, les nombreuses expositions rétrospectives que nous avons eues en France, et surtout celle de l'histoire du travail au palais du Champ-de-Mars en 1867, ont révélé l'existence d'une foule d'objets dignes d'être connus. Dans ce vaste répertoire des civilisations antiques, chaque pays est venu apporter ses richesses locales ; on sait que le nôtre n'était pas un des plus pauvres ; encore n'a-t-il pas offert au public tout ce dont il pouvait s'enorgueillir. Parmi les trésors qu'il n'a point montrés, est un précieux manuscrit dont on s'est médiocrement occupé jusqu'à ce jour, bien qu'il soit une des belles choses que possède notre département.

D'autres parleront de la célèbre basilique de Souvigny ; d'autres vanteront le merveilleux missel du même prieuré ; d'autres écriront de savantes pages sur les figurines de terre cuite trouvées à Toulon et à Vichy, pour moi, je viens aujourd'hui tracer quelques lignes sur l'évangéliaire de Gannat, ma ville natale.

Autrefois, dès les siècles lointains du christianisme, les évangéliaires furent l'objet tout particulier de la vénération de l'église, qui, sur la décision des conciles, commandait aux fidèles de leur rendre les

mêmes honneurs qu'à l'image de Jésus-Christ. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait cherché à décorer de toutes les richesses de l'art les manuscrits contenant le texte sacré. Aux splendeurs de la calligraphie vint s'unir la somptuosité de la reliure : l'or, l'argent, les émaux, l'ivoire, les pierreries contribuèrent à orner les plus artistiques couvertures.

A ce double point de vue du texte et de l'enveloppe, le manuscrit de Gannat offre le plus grand intérêt. Il a été admirablement soigné dans toutes ses parties. Ecrit sur vélin, avec des enluminures d'un goût élégant et sévère, ce livre, format grand in-4°, étonne par la netteté des lettres et la correction de la copie. Il contient les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année. Les premières pages sont remplies par plusieurs épitres adressées au pape Damas par le prêtre Jérôme sur des matières ecclésiastiques. Suivent 18 pages de tables récapitulatives écrites en lettres rouges et noires avec un grand nombre de chiffres romains. Le texte en est échelonné sous des arcades géminées du meilleur style roman-bysantin. Soutenues par de légères colonnes ornées d'élégants chapitaux, peintes avec les couleurs usitées pour les fresques de cette époque, ces arcades sont reproduites au verso et au recto de chaque page ; on dirait autant de portiques superbes qui précèdent le monument principal.

Le livre est divisé en quatre parties, correspondant aux œuvres des quatre évangélistes.

Saint-Matthieu ouvre la marche ; une feuille de vélin tout entière est consacrée à l'image de l'évangéliste, qui est représenté assis sur une espèce de

trône ou chaise curule, écrivant son livre sous une arcade bysantine, dont le cintre oriental affecte presque la forme d'un fer à cheval. Dans le tympan est un ange horizontalement placé et tenant un livre à la main. De gracieuses et sveltes colonnes surmontées de chapitaux fleuris soutiennent l'entablement. La figure est nimbrée en violet avec des bords de perles blanches. Le dessin est grossier ; l'apôtre est peint de profil, avec un œil de face démesurément fendu en amande, ce qui donne le plus étrange cachet à sa physionomie. Les allures sont guindées, les draperies collantes, les plis étroits et multipliés. Tel est, du reste, le caractère de toutes les figures qu'on rencontre dans ce livre ; c'est la même main, tout porte à le croire, qui les a tracées et coloriées. L'image de Saint-Matthieu est encadrée par quatre larges bandes à fond noir, sur lequel se détachent des dessins blancs et des fleurs lilas-clair ; des filets rouges géminés et entrelacés aux angles complètent cette ornementation à la fois riche et sévère, qui se reproduit avec des dessins variés dans les autres feuilles enluminées. En regard de Saint-Matthieu est une page encadrée de la même manière et remplie par une magnifique initiale représentant la lettre L. Ici, je ne puis passer sous silence une anecdote qui se rattache précisément à cette dernière enluminure.

« Habent sua fata libelli »

a dit le poète satyrique ; si les livres ont leur destinée, une simple lettre peut avoir la sienne.

Le 2 août 1863, Napoléon III, qui prenait les eaux

de Vichy, vint rendre visite aux habitants de Gannat, qui, depuis longtemps, sollicitaient cet honneur. L'accueil le plus enthousiaste fut fait à Sa Majesté, et je regrette que ce ne soit point ici le lieu de raconter tous les détails de cette fête improvisée. L'empereur descendit d'abord à l'église paroissiale, où M. Christophe Cornil lui présenta le manuscrit qui fait l'objet de cette notice. Sa Majesté le parcourut rapidement et l'admira silencieusement, comme toujours; mais Elle avait été impressionnée de la beauté de l'initiale de son prénom, Louis. Au sortir de l'église, avant de remonter en voiture, Napoléon III fit remettre à son géographe, qui l'a laissé entre les mains de M. Cornil, le billet suivant, écrit au crayon, de sa propre main : « Dans le vieux missel de la cathédrale, tâchez donc de me calquer L gothique qui s'y trouve. » Ce désir fut satisfait, et la majuscule fut reproduite avec soin; le lecteur en trouvera le facsimile en tête de cette notice.

Passons à la seconde partie, aux évangiles de Saint-Marc. On voit l'apôtre nimbé en jaune, la figure dessinée de face; il est assis sur un siége de style roman, occupé à écrire son livre, qui se développe en long rouleau. Au-dessus, s'élève un arc de triomphe peu élancé, dont la partie supérieure affecte une forme carrée. Sur la corniche extrême, un léopard ailé et nimbé en jaune se tient horizontalement, serrant un livre dans ses griffes. L'évangéliste est revêtu d'une robe verte et d'un manteau violet. En regard de cette page en est une autre presque entièrement remplie par une grande initiale, la lettre I. Les des-

sins et l'ornementation de ce feuillet sont analogues à ceux que nous avons précédemment décrits.

En tête de la troisième partie, nous trouvons Saint-Jean, qui, à la différence de Saint-Marc et de Saint-Mathieu, ne siège sous aucun portique ou arc de triomphe. Contrairement aux données de l'iconographie chrétienne et aux usages suivis plus tard par l'école gothique, l'évangéliste Jean est représenté en vieillard, avec des cheveux blancs et une barbe grise, tandis que nous avons l'habitude de le voir jeune et imberbe dans presque tous les monuments du moyen-âge, que nous rencontrons en France. On sait à quoi tient cette différence capitale, qui correspond à deux traditions opposées : l'une propre aux pays orientaux est essentiellement bysantine ; c'est à celle-là qu'appartient la figure de notre manuscrit ; l'autre est spéciale à l'occident. Toutes deux ont leurs raisons d'être également ingénieuses comme symbole et comme vérité historique. En Orient, on représenta Saint-Jean ainsi que nous le voyons dans l'évangéliaire de Gannat, parce que l'apôtre était parvenu à un âge extrêmement avancé. On sait qu'à la fin de sa longue et lumineuse carrière, Jean était tellement accablé par la vieillesse, qu'il ne trouvait plus à dire que ces seuls mots qui sortaient sans cesse de ses lèvres et qu'il répétait perpétuellement à ses disciples : « Aimez-vous les uns les autres. » Or, dans la vie du sublime apôtre, ce qui frappa le plus ses contemporains et les générations qui suivirent, ce fut précisément cette vieillesse extraordinaire si sainte, si majestueuse et si patriarcale !

Dans la tradition occidentale, l'imagier comprit Jean d'une autre manière ; il ne vit en lui que cette fraîcheur juvénile de l'âme, cette pureté virginale du cœur qui lui avaient attiré les divines sympathies et la prédilection du Maître ; c'est pourquoi les artistes le représentèrent jeune, imberbe et riche de cette beauté un peu efféminée de l'adolescence.

Couronné d'un nimbe jaune cerclé de rouge, le Saint-Jean de notre manuscrit est assis sur un siége de l'époque romane ; il écrit son livre, appuyé sur une espèce de lectrin assez volumineux. Le saint est revêtu d'une longue robe verte et d'un manteau rouge. Au-dessus est un aigle nimbé en vert, tenant un livre entre ses serres. En regard de cette page qui est encadrée comme celles que nous avons déjà décrites, est une autre page contenant une initiale aux grandes proportions dans le genre des précédentes.

Nous ne pouvons arriver à la quatrième partie de l'évangéliaire sans éprouver un profond serrement de cœur. A cet endroit du manuscrit, deux feuillets ont disparu ; l'un devait porter l'image de Saint-Luc, l'autre une de ces grandes initiales placées au début des œuvres de chaque évangéliste. Tout porte à croire que ces feuillets étaient les plus remarquables de l'ouvrage, d'abord parce qu'ils étaient les derniers, et ensuite parce qu'ils ont excité plus que les autres la convoitise de celui qui les a enlevés. Hélas ! des traces de déchirure qu'on voit à la naissance d'un double feuillet, n'attestent que trop, en effet, la violence dont ce vénérable objet a été victime. A quelle époque remonte le crime, quel en a été au juste le mobile, quel a été l'auteur de cet acte de

vandalisme? C'est ce qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible de savoir ; il faudrait, pour arriver à le découvrir, plus que les efforts d'un fin policier ou d'un juge d'instruction.

Le texte du manuscrit est divisé partout en deux colonnes séparées par une large ligne blanche ; les marges sont vastes et dépouillées d'ornements. L'écriture nette, lisible et bien régulière, atteste une seule et même main, très-habile en calligraphie ; elle est un mélange de lettres capitales, de lettres onciales et cursives, qui rappellent les types dont se servaient les Romains, et ceux qui ont été usités en France depuis les derniers Valois. Les lettres capitales dont on remarque ici la profusion, sont toujours bien formées, quelle que soit leur dimension. On ne rencontre dans le livre aucune forme gothique, ni rien qui se rapproche de ce style ; ainsi, Napoléon III se trompait quand il priait son géographe de lui calquer L *gothique* de la *cathédrale* de Gannat. La belle initiale dont le dessin l'avait frappé n'était point une lettre gothique, pas plus que l'église de Gannat n'était une cathédrale ; à cela près, la note laconique de Sa Majesté pouvait être exacte.

L'écriture cursive contient d'assez nombreuses abréviations ; nous verrons bientôt quelles conséquences en tirer. En dehors des enluminures que nous avons décrites, on trouve dans l'intérieur du texte, des initiales de petite et moyenne grandeur, modestement peintes ; on y voit aussi quelques plaques rectangulaires aux fonds de pourpre, sur lesquels se dessinent des lettres capitales jaunes et blanches, et quelques initiales entrelacées.

Quant aux couleurs employées, elles sont généralement d'un effet dur et sec; les teintes sont peu vivaces et les nuances assez ternes. On y voit dominer un jaune pâle, un rouge brique et surtout le minium, cette couleur primitive qui a donné son nom au genre lui-même et d'où s'est formé le mot *miniature*. Le vert dont la nuance se rapproche assez de la couleur connue en peinture sous le nom de vert véronèse, le pourpre, le violet et le lilas s'y rencontrent assez souvent ; mais l'on n'y voit ni bleu, ni or, ni argent, ni aucun reflet métallique. Chose digne de remarque, que cette absence complète de fonds et d'ornements dorés. Nous allons voir bientôt de quelle utilité nous sera cette dernière constatation pour déterminer la date du manuscrit.

Du texte et des feuillets, passons à la couverture ; nous touchons aux plus curieuses particularités de notre étude.

Epaisse de 15 millimètres environ, la couverture est en bois de chêne, recouvert de lames d'argent doré avec des ornements striés, qui forment deux bordures d'encadrement. Sur la première face on voit quatre rosaces de cuivre remplies d'émaux cloisonnés, d'un travail délicat, que je puis comparer à ces fines mosaïques fabriquées de nos jours, à Rome, pour l'usage de la bijouterie. Les dessins sont ombrés avec décroissance de ton, de la lumière à l'ombre ; les couleurs, vertes, bleues, blanches, brunes, de nuances claires et foncées sont vives et variées ; les ornements appartiennent au style roman de la meilleure époque. Ces rosaces sont flanquées de cabochons rectangulaires et prismatiques qui simulent la

pierre précieuse. En bas et en haut, entre les rosaces sont incrustées deux autres plaques de cuivre émaillé beaucoup plus grandes ; elles sont carrées, mais leurs angles rentrent en s'arrondissant en dedans. Sur un fond d'émail brun clair se détachent des arabesques dorés, parmi lesquels on remarque des fleurs de lys tout à fait primitives. Au milieu de la couverture, entre les quatre rosaces et les deux plaques, est adapté un magnifique camée sur lequel est ciselé le buste d'un empereur romain. Ce camée antique appartient, selon toute évidence, à l'ère romaine des Césars. J'ai dit qu'il y avait quatre rosaces émaillées, mais dans le principe, il y en avait six, placées verticalement trois par trois, à droite et à gauche : que sont devenues les deux qui manquent à l'appel et dont la place est si tristement restée vide ? Ont-elles disparu par suite d'un accident ou d'une infidélité ?

Maintenant, retournons le livre pour examiner la seconde face de la couverture. Voici la plus intéressante partie de ce précieux monument.

Encadré dans de larges bandes d'argent doré, un splendide bas-relief d'ivoire frappe les yeux étonnés. Ce remarquable morceau ayant la forme d'un carré long, représente plusieurs motifs de la passion du Sauveur. Un grand nombre de personnages sont échelonnés en plusieurs bandes horizontales. Au milieu est le Christ attaché à la croix ; l'antique serpent entoure de ses sinueux replis le pied de l'arbre divin. Le crucifix est le point central du sujet, vers lequel converge, dans un harmonieux ensemble, le mouvement de toutes les figures. De chaque côté de la croix, se tiennent à droite, Saint-Jean et la mère

de Dieu ; à gauche, deux personnages qui représentent l'ancienne et la nouvelle loi avec une oriflamme déployée.

Un peu plus bas se tiennent symétriquement de chaque côté, le porte-lance et le porte-éponge ; sur le même plan, sont à droite et à gauche, les morts sortant de leurs tombeaux, où, suivant une autre interprétation, les âmes des justes sortant des limbes. Au dernier échelon, on voit l'ange qui parle aux saintes femmes et leur montre du doigt le sépulcre vide du rédempteur en disant : «*Surrexit, non est hic,*» « *il n'est plus ici, il est ressuscité.*» Au-dessus du Christ, dans la partie supérieure, quatre anges en des postures suppliantes adorent leur Dieu mourant sur la croix. Enfin, aux coins extrêmes, sont deux médaillons ronds, représentant le buste du soleil et celui de la lune, plaçant leur main devant leur face pour figurer les ténèbres qui couvrirent la terre au moment de l'expiation suprême.

Le bas-relief est entouré d'un rinceau délicatement ciselé, rappelant les cordons fouillés qui ornent encore les chapelles absidales de l'église de Gannat ; ce sont, à peu de chose près, les mêmes dessins. Si l'exécution des figures est un peu naive, elle ne manque pas d'une certaine correction ; aussi bien l'ensemble n'est point dépourvu d'harmonie et de grandeur. Ce qu'il y a de plus digne de remarque dans cette composition, c'est l'ordonnance du sujet et l'agencement des personnages qui, au lieu d'être placés par groupe et cloisonnés par scène, sont superposés par bandes horizontales.

Du reste, le mérite du sculpteur, qui a ciselé l'i-

voire, dépasse singulièrement le talent du peintre qui a dessiné les miniatures du livre.

Il existe, à la bibliothèque impériale de Paris, une plaque d'ivoire qui a la plus grande analogie avec celle dont nous venons de parler : même sujet, même inspiration, même style. Cependant, le morceau de Gannat est bien supérieur comme finesse à celui de la bibliothèque ; si l'ordonnance est la même, l'exécution est moins lourde, le travail plus délicat.

L'ivoire conservé à Paris recouvrait, lui aussi, la couverture d'un évangéliaire semblable au nôtre, et conservé à Metz jusqu'à la Révolution. Ce sont l'un et l'autre deux précieux spécimens de la sculpture carlovingiennne, remontant au Xe siècle. S'il faut en croire l'opinion des archéologues qui ont écrit sur le bas-relief de Metz, ce travail aurait été fait sur des modèles venus de Constantinople. La vraisemblance de cette appréciation apparaît d'abord suffisamment, car les traces de l'art bysantin sont manifestes, soit dans les ornements, soit dans les figures, et surtout dans la structure des édifices représentant les tombeaux. D'autre part, des ivoires venus du levant, ainsi que certaines miniatures ornant des manuscrits orientaux offrent les mêmes caractères et les mêmes détails.

Pendant que l'occident respirait à peine sous cette épaisse armure de fer qui comprimait ses plus nobles tendances, pendant qu'il s'épuisait en des luttes sanglantes et stériles et se plongeait de plus en plus dans la barbarie avec les prédécesseurs et même avec les successeurs de Charlemagne, l'orient brillait encore du plus vif éclat. La civilisation y était florissante, on y

cultivait les arts avec succès. Les architectes élevaient des coupoles, les peintres décoraient les basiliques, et parmi les sculpteurs, un grand nombre d'ouvriers bysantins fouillaient l'ivoire avec ardeur. Déjà, aux VIe et VIIe siècles, ce genre de sculpture avait pris une immense extension. Dans l'église de Sainte-Sophie, bâtie par Justinien, 365 portes, tant au rez-de-chaussée que dans les galeries du haut, étaient décorées de bas-reliefs d'ivoire. Les sectateurs de Mahomet saccagèrent un jour toutes ces magnificences.

« C'est de Constantinople, nous dit un auteur qui « qui a traité la question, que vinrent les derniers « exemples qui soutinrent l'art à son déclin, et l'on « en démêle l'influence dans les bas-reliefs sculptés « en occident, tant qu'ils ne sont pas devenus gros- « siers et informes à ce point que tout modèle y soit « méconnaissable. Du même côté, vinrent encore les « leçons qui aidèrent l'art à se relever, quand les « papes et Charlemagne en tentèrent la restauration. » La persécution des iconoclastes ne fut pas aussi « funeste à la sculpture en ivoire qu'à celle qui s'ap- « pliquait dans de grandes proportions à la décora- « tion des édifices. Tous les sculpteurs de talent, « réduits à ne faire que de petits ouvrages portatifs « et faciles à cacher, ciselèrent désormais l'ivoire, « l'or, l'argent ou le cuivre. Les images de sainteté « en ivoire se multiplièrent extraordinairement. On « fabriqua en très-grand nombre ces tableaux à deux « et à trois volets, auxquels on donne quelquefois le « nom de dyptiques et de tryptiques, et qui à la dif- « férence des véritables dyptiques, sont sculptés à « l'intérieur et lisses à l'extérieur. Beaucoup de ces

« tableaux furent apportés en occident; beaucoup « de leurs auteurs aussi furent contraints de s'y ré- « fugier, et bientôt ils eurent des imitateurs. Les « plus habiles artistes de la période carlovingienne « s'exercèrent à sculpter en ivoire des objets de toute « espèce, et surtout ces tablettes destinées à la cou- « verture des livres liturgiques conservés jusqu'à « nos jours dans les trésors des églises, où quelques- « unes demeurent encore, et d'où les autres ont « passé dans les bibliothèques et les collections « d'œuvres d'art.»

Du reste, la pensée d'appliquer l'ivoire à la couverture des livres est bien ancienne, puisqu'elle remonte aux Romains. Elle dérive en effet des diptyques, espèces de portefeuilles qui se composaient de tablettes bivalves, reliées par une charnière et enduites de cire à l'intérieur. Quand on voulait faire une communication à quelqu'un, l'on envoyait, après l'avoir scellé, son diptyque, dans l'intérieur duquel la missive était gravée au stylum. Au début de l'année, comme cadeau d'étrennes et même dans certaines circonstances solennelles de la vie, on donnait souvent des tablettes analogues sculptées sur leurs faces extérieures. C'était aussi l'habitude pour les présidents de province, pour les magistrats et les consuls, à leur entrée en charge, d'en envoyer à l'Empereur, et plus tard aux églises, quand le christianisme se fut assis sur le trône des Césars. Les diptyques consulaires furent alors placés sur les autels des basiliques comme des ex-voto, destinés, soit à appeler la bénédiction céleste sur le fonctionnaire nouveau, soit à perpétuer le souvenir de son inves-

titure. C'était aussi sur des tablettes d'ivoire que l'évêque faisait inscrire les noms de ceux qui devaient être recommandés publiquement aux prières des chrétiens.

Le chapitre de la cathédrale de Bourges possédait autrefois, dans son trésor, plusieurs diptyques consulaires en ivoire, dont le plus remarquable est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. On ne nous saura pas mauvais gré d'en donner ici une description rapide qui rentre assez naturellement dans le cadre de notre sujet (1). Ce diptyque, qui fut donné par Charlemagne à l'église de Bourges, se compose de deux bas-reliefs. Chacune des tablettes a trente-six centimètres de hauteur et treize de largeur. Elles renferment des feuillets de vélin sur lesquels on lit les noms des archevêques de Bourges, et les années de leur pontificat, depuis Saint-Varin, jusqu'à Guillaume de Boisratier, qui mourut en 1421, et depuis 1602 jusqu'en 1789. Dans la partie supérieure des tablettes, on lit les deux inscriptions suivantes encadrées rectangulairement :

+ FL. ANASTASIVS. PAVLVS PROBVS
SABINIANVS. POMPEIVS. ANASTASIVS +

VIR. INL. COM. DOMESTIC. EQVIT.
ET CONS. ORDIN. +

(1) Nous devons les détails ci-dessus à l'obligeante communication de M. l'abbé Moulinet, archiprêtre de la métropole de Bourges.



Flavius Anastasius, fut consul en 517 de notre ère ; c'est la date probable de ce monument. Au-dessus de l'inscription de la première tablette, est un habitacle dans lequel se tient un consul somptueusement vêtu et assis sur une chaise curule. Il porte dans sa main un sceptre surmonté d'un aigle.

La partie inférieure représente un amphithéâtre. Des gladiateurs armés de fouets combattent avec des tigres et des lions.

La deuxième tablette représente la même figure consulaire. Les ornementations de l'habitacle offrent des détails qui diffèrent un peu de la première. La portion inférieure de cette deuxième tablette se divise en deux bandes. Dans la première, on voit deux cavaliers qui tiennent par la bride leurs coursiers prêts à partir. La zône inférieure représente la cérémonie de l'affranchissement d'un esclave. Un prêtre assis sur son siége reçoit un esclave amené par son maître. Un licteur lui donne l'alapa légal et le déclare libre.

On pourra donc juger par cet exemple, de ce qu'étaient ces bas-reliefs d'ivoire qui servirent de type aux compositions dont on décora plus tard les couvertures des manuscrits.

Il arriva, du reste, pour les diptyques, ce qui avait eu lieu pour les temples paiens, le christianisme s'en empara par droit de pacifique conquête; les fidèles les convertirent à leur usage sans les dénaturer ; ils gravèrent leurs noms sur la partie intérieure qui était lisse, et les faces sculptées conservèrent leurs sujets profanes, ainsi que nous venons de le voir pour le diptyque de Bourges.

Mais bientôt les chrétiens triomphants se bâtirent des édifices et taillèrent eux-mêmes les diptyques d'ivoire, sur les côtés extérieurs desquels ils figurèrent les personnages de l'ancien et du nouveau testament. Telle est l'origine historique des couvertures ciselées dont on enveloppa les livres liturgiques, telle est donc celle de notre ivoire de Gannat.

Ce genre de travail, dont nous venons d'indiquer la haute antiquité, a traversé les siècles pour venir jusqu'à nous.

De nos jours, encore, on sculpte des couvertures en ivoire pour les livres de mariage, missels, livres d'heures et de première communion. Mais au lieu de ces compositions banales qu'on nous livre si faiblement conçues, si médiocrement exécutées, pourquoi les artistes qui s'adonnent à cette spécialité ne chercheraient-ils pas quelques inspirations dans les vieux et si précieux modèles que nous leur recommandons ?

Il faut enfin aborder la plus difficile question de cette étude. A quelle époque appartient d'une manière précise le manuscrit des évangiles de Gannat ? Nous avons fait remonter à l'ère carlovingienne le bas-relief d'ivoire ; est-ce à dire que le corps du manuscrit ait la même date et soit l'œuvre du Xe siècle ? Louis Batissier et Achille Allier notamment, qui consacre à peine quelques lignes à ce livre dans l'*Ancien Bourbonnais,* le pensent ainsi ; suivant eux, le texte et la couverture seraient contemporains. Telle n'est point notre opinion, et malgré l'autorité qui s'attache au nom de ces savants archéologues, nous entreprendrons de les contredire sur ce point. Après de

mûres réflexions et de longues hésitations, il faut bien le dire, nous sommes restés convaincus que le manuscrit de Gannat est le produit du XIe siècle. Nous en donnerons trois raisons principales, correspondant aux trois signes particuliers qui déterminent sa date :

1° Le premier signe est l'absence de l'or dans les lettres, les ornements et les enluminures. Or, les lettres dorées étaient en usage dans la calligraphie depuis le IIIe siècle, ainsi que l'empereur Justinien nous l'apprend dans ses *institutes* ; on pardonnera à un disciple passionné du vieux droit romain, de n'avoir pu résister au plaisir de vous faire cette citation ; la voici : « *Litteræ quoque licet aureæ sint, perinde chartis membranisve cedunt, ac si solo cedere solent ea, quæ inædificantur, aut inseruntur, ideoque si in chartis, membranisve tuis carmen, vel historiam, vel orationem Titius scripserit, hujus corporis non Titius, sed tu dominus esse judiceris...* »

« Pareillement, l'écriture fût-elle en lettre d'or, suit comme accessoire le papier ou le parchemin, de même que les constructions ou les semences suivent le sol. De là, si Titius emploie votre papier ou votre parchemin en y écrivant des vers, une histoire ou un discours, le livre n'appartient pas à Titius, mais à vous. »

Or, les lettres et ornements dorés, qui étaient en usage au IIIe siècle, passèrent précisément de mode au XIe ; ce point est reconnu par les paléographes. Au XIIe, la mode en revient un peu, mais les exemples en sont rares, ainsi qu'au XIIIe ; ce ne fut qu'au XIV qu'elle reprit tout son empire ; elle fut dans son apogée au XVe.

2° La multiplicité des abréviations est encore pour nous une raison puissante. Les manuscrits de l'époque carlovingienne n'en ont point ou très-peu ; c'est à partir du XI[e] siècle que l'on voit augmenter le nombre des abréviations et signes abréviatifs; nous avons dit que l'on en remarquait beaucoup dans l'évangéliaire de Gannat.

3° Enfin la troisième et dernière raison que nous invoquons à notre appui, c'est le style des ornements du manuscrit; nous retrouvons des dessins semblables dans la partie romane de l'église de Gannat qui est du XI[e] siècle. Aussi bien, les couleurs sont celles que l'on rencontre dans les fresques de cette époque. C'est le feuillage des chapitaux, c'est la flore du temps, enfin, c'est le cachet général du XI[e] siècle.

Dans tous les cas, si nous nous trompons en cela, si notre assertion est erronnée, la discussion n'en est pas moins, d'un côté, invinciblement circonscrite. En effet, la forme et la netteté des caractères, la correction de la copie et tous les détails du livre ne permettront jamais de l'attribuer à une époque antérieure au X[e] siècle. Je m'élèverais moins énergiquement, bien que je ne partage point cet avis, contre l'opinion de ceux qui assignent l'œuvre au XII[e] siècle. Il est en effet bien difficile de préciser les années où les styles ont commencé, les années où ils sont complétement tombés en désuétude. Les styles ne se sont point brusquement arrêtés avec les millésimes, et pour innover, les artistes ne consultèrent jamais le calendrier. C'est ainsi que le style roman, qui fut à son apogée au XI[e] siècle, régna encore pen-

dant une grande partie du XIIe; ce qui le prouve, c'est la rareté des monuments élevés dans ce qu'on a appelé le style de transition ou passage du roman plein ceintre à l'ogive dite arc en tiers point, qui engendra le gothique du XIIIe siècle. Autre exemple : Le *flamboyant* du XVe fut encore usité dans les premières années du XVIe. La conclusion qu'il faut en tirer, c'est que le fait peut quelquefois démentir le principe général ; il n'est pas impossible que l'archéologue le plus expérimenté attribue à la fin d'un siècle, ce qui, en réalité, se rapporte par une date précise qu'il ne connaît pas, au commencement du siècle suivant. Ce qu'on peut affirmer avec exactitude, c'est que telle chose, par son ensemble et ses détails, appartient à telle école et aux habitudes de tel siècle. Aller plus loin serait de la témérité. Disons donc ici pour terminer ce point délicat, que l'évangéliaire de Gannat ne peut remonter plus loin que le Xe siècle, que l'ivoire sculpté de sa couverture est bien certainement de cette époque, mais que le corps du manuscrit, offrant tous les caractères du XIe, il y a fortement lieu de croire qu'il appartient à cet âge.

Pourquoi le calligraphe a-t-il oublié de mettre à la fin de son œuvre ce mystérieux millésime que notre curiosité chercheuse eût été si contente de découvrir ?

De temps immémorial, ce livre a figuré dans le trésor de l'église de Gannat. Avant 93, il servait aux communalistes de Sainte-Croix, qui, les jours de grandes fêtes, le transportaient en pompe sur le haut de l'ancien jubé, d'où ils lisaient les évangiles à l'assistance. L'on s'en servait aussi pour porter et donner

le baiser de paix dans les cérémonies du culte ; ce dernier usage subsiste encore ; de plus, c'est sur cet évangile que nos enfants, au jour de leur première communion, renouvellent les promesses de leur baptême. Une tradition assez vague, mais persistante, veut, dans le pays, que l'évangéliaire nous soit venu de l'abbaye d'Ebreuil. A quelle époque et comment ? C'est ce qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir. Cependant, j'ai entendu raconter par des vieillards respectables, dont les familles ont habité Ebreuil depuis longues années, que le livre dont il s'agit appartenait originairement au monastère de cette ville, et qu'il en avait été déplacé à l'occasion du passage d'un roi de France à Gannat, sans doute pour recevoir le serment de quelques grands personnages. Si nous consultons l'histoire locale, nous voyons que deux rois sont passés à Gannat à près de deux siècles de distance. Le premier est Louis IX, qui, étant parti de Nevers le 28 avril 1262, arriva le 30 du même mois à Saint-Pourçain et passa à Gannat, pour se rendre à Clermont, en Auvergne (1). En 1440, la guerre de la Praguerie fomentée par le Dauphin, qui fut plus tard Louis XI, obligea Charles VII à réduire les villes rebelles du Bourbonnais, au nombre desquelles se trouvait Gannat, qui n'hésita pas à ouvrir ses portes au souverain (2). Ce serait donc à l'occasion du passage de Saint-Louis ou de Charles VII dans nos murs, que le manuscrit serait venu à Gannat. Mais la tradi-

(1) *Itinéraire des rois de France*, page 79.

(2) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. 2. p. 120.

tion ne précise rien. Quoi qu'il en soit, si elle a quelque chose de vrai, il faut convenir que notre manuscrit aurait eu la rare fortune d'avoir été, à de longs siècles d'intervalle, plusieurs fois admiré par des têtes couronnées.

Je devais simplement constater cette particularité, sans en contrôler les origines, sans en discuter les vraisemblances. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'époque probable où notre manuscrit a été fait et enluminé, il y avait déjà à Ebreuil une florissante abbaye de bénédictins (1), dont la fondation remonte au Xe siècle. On peut remarquer encore la nef de l'église abbatiale, dont les lourds pilliers carrés attestent la date neuf fois séculaire. Il y a plus, on voit encore au-dessus de la tribune du même monument, des fresques à demi effacées, dont le dessin grossier et les naïfs détails présentent la plus grande analogie avec les peintures du manuscrit de Gannat (2).

Les livres du genre de celui qui nous occupe, étaient presque toujours l'œuvre de quelques modestes religieux, de quelques patients moines, surtout

(1) Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'époque précise du Xe siècle à laquelle remonte la fondation de l'établissement des bénédictins d'Ebreuil. Les uns l'attribuent à Louis-le-Débonnaire, qui séjourna à plusieurs reprises dans le pays, les autres à Lothaire, d'autres à Charles-le-Simple. Suivant un passage de la *Gallia-christiania*, ce serait en 961; suivant d'autres documents, ce serait en 901 ou en 900 ; enfin, d'après d'autres lettres, ce serait en 976 que l'abbaye aurait été fondée. Voir à ce sujet l'*Histoire d'Ebreuil*, par M. l'abbé Boudant.

(2) Presque toujours on peut établir une analogie frappante entre les manuscrits d'une époque et l'architecture contemporaine.

pendant les siècles de barbarie pendant lesquels toute la vie intellectuelle s'était concentrée dans les cloîtres ; à part de rares exceptions, tous les exemplaires connus et qui ont du mérite, nous sont venus des monastères (1) ; aussi bien, tout porte à croire que l'évangéliaire de Gannat a une semblable origine. S'il en est ainsi, l'histoire locale ne nous ayant conservé le souvenir d'aucune fondation monastique avant le XIIe et même avant le XIIIe siècle à Gannat, peut-être serait-il permis de penser que ce n'est pas dans cette ville que notre manuscrit aurait été composé.

Telle est l'œuvre dont je m'étais proposé de rendre compte ; tel est ce précieux spécimen de l'art calligraphique aux temps reculés du moyen-âge ; heureux si j'ai pu donner même une faible idée de sa valeur ; heureux si j'ai contribué à jeter quelques lumières sur un objet, qui méritait d'être connu davantage et que j'ai regretté singulièrement de ne pas voir figurer parmi nos richesses bourbonnaises, à la grande Exposition universelle de 1867.

J. BONNETON.

(1) Dans chaque monastère il existait une salle nommée *Scriptorium* où les moines passaient une partie de leur temps à recopier des manuscrits ou à les enrichir de peintures.

LES DE LINGENDES

ÉTUDE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

Par M. Ernest BOUCHARD

MEMBRE TITULAIRE.

Pour bien connaître un pays, pour pouvoir apprécier à sa juste valeur le rôle qu'il a joué sur la grande scène du monde, il ne faut pas seulement étudier, avec les monuments que les sciècles écoulés nous ont laissés, les faits historiques plus ou moins importants qui se sont déroulés sur son sol, il faut encore y joindre l'étude des hommes marquants qui l'ont illustré. Animé de cette pensée, nous avons déjà essayé de faire revivre quelques-unes des grandes figures dont les annales de notre province ont religieusement conservé les noms : Durand de Saint-Pourçain, ce grand docteur et ce grand évêque du XIVe siècle, avec ses commentaires sur les quatre livres des sentences de Pierre Lombard (1) ; notre

(1) Etude publiée dans le 7e vol. du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, janvier 1859.

savant et infatigable traducteur du XVIe siècle, Blaise de Vigenère, auquel, selon Adrien Baillet, le public a donné le second rang après Amyot, parmi les illustres traducteurs français (1); Henri Griffet, grand prédicateur, historien et moraliste estimés du XVIIIe siècle (2). Au XVIIe siècle, les de Lingendes, comme au siècle suivant, les Griffet, méritent de prendre place dans cette galerie de portraits de famille.

L'une des plus vieilles et renommées familles du Bourbonnais, la famille de Lingendes a compté, dans son sein, un certain nombre de membres qui se sont distingués d'une façon toute particulière, au milieu du grand mouvement intellectuel qui signala notre XVIIe siècle. C'est en effet, à cette époque, que brillèrent le poëte Jean de Lingendes, son frère qui fut tour à tour évêque de Sarlat et de Mâcon, et leur cousin le jésuite Claude de Lingendes. A ces trois noms, nous devons encore ajouter celui de Nicolas de Lingendes, autre frère de l'évêque, maître ordinaire de l'hôtel du roi, et qui se distingua dans la diplomatie.

(1) Notice publiée dans le 8e vol. du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, juin 1861, avec un portrait dû à Th. de Leu.

(2) Notice publiée dans le 8e vol. du même Bulletin, avec un portrait par M. Queyroy, 1863.

CLAUDE DE LINGENDES.

« Les esprits sont plus divers, ils ont des besoins plus variés qu'on ne pense, et l'unité que l'on poursuit tant, n'est bien souvent qu'une apparence. Ce serait déjà beaucoup, si entre tous les chrétiens la piété du cœur était la même. »

Charles de Rémusat.

I.

Le jésuite Claude de Lingendes, qui nous occupera tout d'abord, naquit à Moulins en 1591. Sa famille qui pressentait, sans doute, le rang élevé qu'il devait un jour tenir dans le monde de l'intelligence, l'envoya, en 1607, à Lyon, pour y continuer ses études, dans un établissement dirigé par la célèbre compagnie dont il devait être un jour l'un des membres les plus éminents. Homme de travail et d'étude, nous n'aurons guère à nous occuper que des œuvres qu'il a laissées, que des discours qu'il prononça du haut de la chaire chrétienne.

II.

Après avoir terminé ses humanités à Lyon, il fut nommé professeur de rhétorique dans la même maison où il avait été élève. Quelques années plus tard, nous le trouvons recteur du collége de Moulins, fondé dans les premières années du XVIIe siècle,

Cette maison d'éducation autorisée par brevet du roi Henri IV, « quand les habitants auront préparé et mis en état les maisons, demeures et autres commoditez et nécessitez requises à l'établisement dudit collége, » avait successivement reçu les donations de François de Beauquère, évesque anthique de Metz, abbé de Saint-Germain d'Auxerre et de Reigny, baron de Saint-Désiré, de la Creste, etc., etc., et d'Honoré d'Urfé et de Diane de Chasteau-Morant, sa femme. L'administration de cette importante maison qu'il dirigea pendant onze ans, voyons-nous dans la bibliothèque des écrivains de la Société de Jésus de Sotwel, et les études auxquelles il devait continuer de se livrer pour se perfectionner lui-même, suffisaient grandement à l'activité de notre compatriote.

III.

Grâce à ses talents et à son mérite, Claude de Lingendes ne tarda pas à être appelé, sur un plus vaste théâtre, pour y exercer les plus hautes charges de son ordre. C'est ainsi, qu'il fut nommé provincial de la province de France, et ensuite supérieur de la maison professe de Paris. Bien plus, d'après Sotwel, on le députa trois fois à Rome aux assemblées générales de la Société. Malheureusement, les renseignements nous font complétement défaut, pour pouvoir apprécier la façon dont notre compatriote se conduisit dans ces différents postes qui lui furent successivement confiés.

IV.

Pendant son séjour à Paris, et au milieu des occupations de tout genre qui ne devaient pas lui manquer, Claude de Lingendes n'avait pas perdu de vue son pays natal ; il aimait toujours à s'occuper des affaires qui pouvaient l'intéresser, des parents ou amis qu'il y avait laissés, sans négliger, bien entendu, les intérêts de son ordre, comme le prouvent deux lettres autographes que possèdent les archives de la ville de Moulins, datées l'une du 17 novembre 1616, et l'autre du 8 décembre de la même année, et toutes deux écrites au R. P. Jean Pomereul, recteur de la compagnie de Jésus, à Moulins (1).

(1) Archives de la ville de Moulins, n° 465 et 467. — Ces deux pièces étant, pensons-nous, inédites, nous croyons bien faire de les reproduire.

PAX CHRISTI.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ay receu la sienne datée de l'onzième du courant, elle aura receu avec la mienne dernière, la consultation touchant l'affaire de Mont. le Comte, *qui ne peut rien prétendre pour un droit simonial.* Il lui faudra touiours respondre avec virilité, mais que le contrast, *n'ayant esté ratifié de personne, n'a pu avoir son effect, outre que le Pape a changé la disposition.* Je suis estonné du délay de Mont. de la Cuve, que je croyais avoir arresté avec vous toutes ses affaires : le P. Milquin est aux exercices, je luy ay parlé d'un Novise, et je l'en fairay resouvenir : V. R. peut mettre Hérisson à lespreuve, sans lengager entièrement dans les affaires, affin de l'en pouvoir retirer, s'il ne se comportait pas comme il fault : Nous attendons la nouvelle de l'élection de vostre maison. Iseure a changé de Prieure. Jescris un mot à ma niepse que je luy addresse. Je suis

V.

C'est aussi, pendant son séjour dans la capitale qu'il entretint une correspondance assez suivie avec deux femmes d'élite qui se trouvaient alors à Moulins, Madame la duchesse de Montmorency et la bienheureuse mère de Chantal (1). Nous ne connaissons seulement que quelques lignes de deux lettres écrites à la duchesse de Montmorency, lignes dans lesquelles il

bien ayse que Mont. de Mirepois a esté satisfaict de sa réception : j'atten que vostre bastiment soit entièrement couvert, et vos classes faictes pour luy demander les particularitez de sa bibliotèque. L'on m'a dit que le grand Bullarium est imprimé dans Lyon. Je croy que vous l'avez acheplé : Je me recommande touiours à ses SS. SS.

A Paris, ce 17 de novembre 1616.

De V. R.

Le très-humble serviteur,

CLAUDE DE LINGENDES.

Daror, et Daury sont au novitiat. J'ay faict l'addresse de ma lettre pour ma niepse au P. confesseur d'Iseure. Je rescris à la fille du feu jeune Mont. Desmodières qui demeurt, dit-on, chez Made. de Ris. Je prie V. R. qu'on luy rende ma lettre en main propre.

La seconde lettre sera donnée comme autographe.

(1) Nous lisons en effet, dans *la vie de la vénérable mère de Chantal*, par l'abbé Marsollier, aux pages 186 et 187 du 2e vol. « cependant comme le père de Lingendes de la compagnie de Jésus, si célèbre par sa rare piété et par son scavoir, était alors à Moulins, et que la mère de Chantal qui l'avait vu, et consulté souvent pendant sa maladie, souhaitoit qu'il l'assistât à la mort, elle l'en fit prier ; »

témoigne de son innocence dans la rébellion du duc et qu'on peut opposer au témoignage de Richelieu et de Mademoiselle de Montpensier : « Vous ne pouvez souffrir *d'être injustement persécutée* ! Voudriez-vous, Madame, avoir mérité vos malheurs par des crimes, et ne voyez-vous pas que vous vous plaignez de votre innocence. » Dans une autre lettre, se trouve cette phrase significative : « La calomnie que vous souffrez vous est commune avec tous les justes (1). »

VI.

Claude de Lingendes revint même voir, deux fois au moins, son pays natal ; en 1641 et en 1657.

VII.

La mort de la bienheureuse mère de Chantal, fondatrice et première supérieure de l'institut des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, arrivée le 13 décembre 1641, nous fait connaître le premier voyage.

On sait en effet que ce fut le père de Lingendes qui « était alors à Moulins » qu'elle choisit pour lui offrir les suprêmes consolations de l'heure dernière. L'abbé Marsollier chanoine, et ancien prévôt de l'église cathédrale d'Uzès, nous a conservé, dans son ouvrage sur cette femme d'élite,les entretiens qu'elle eût pendant sa maladie avec notre compatriote, « si éclairé dans la conduite des âmes. » Contentons-nous de rappeler ici, qu'au milieu de toutes ses intimes

(1) Madame de Montmorency, *Mœurs et caractère au XVIIe siècle* par Amédée Renée. — Paris, 1858. p. 197.

confidences, la bienheureuse mère de Chantal adressa plusieurs fois ses remerciements à son confesseur pour les obligations qu'elle lui devait ainsi qu'à sa « sainte compagnie » pour « tant d'assistances » rendues à elle et à sa maison. Sur quoi, ajoute l'abbé Marsollier, le père de Lingendes se mettant à genoux, lui baisa la main avec beaucoup de dévotion (1). Bien plus, il fut si édifié des paroles que prononça, avant de mourir, son illustre pénitente, sur l'éternité et la crainte qu'elle devait avoir des jugements de Dieu, qu'il a dit n'avoir jamais entendu de sermon qui l'ait tant frappé ; et certes il devait s'y connaître.

VIII.

L'effet que produisit la mort de cette sainte femme sur son directeur fut si grand, qu'il se complut plus tard, à prononcer son oraison funèbre dans la maison que les religieuses de la visitation de Sainte-Marie possédaient à Paris. Nous mettons, sous les yeux de nos lecteurs, l'extrait de cette oraison funèbre qui se trouve à la page soixante et une de l'abrégé de la vie de la bienheureuse mère de Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, etc, publié à Paris en 1752, chez Claude Hérissant.

« La providence de Dieu ayant permis que j'aye eu le bonheur d'être appellé pour assister votre vénérable mère de Chantal à sa précieuse mort, que je nomme ainsi, puisque la mort des saints est précieuse devant Dieu ; je ne puis vous refuser de faire

(1) *La vie de la vénérable mère de Chantal*, etc. t. 2. p. 189.

part de l'état de perfection où Dieu l'avait mise, qu'elle me fit connaître par l'entretien que j'eus avec elle l'espace de deux heures.

« Elle étoit si parfaitement soumise à la divine volonté, non-seulement soumise, mais attachée, adhérente et unie, qu'il semblait qu'il lui fut impossible d'avoir aucune volonté, désirs, ni affections que celle de Dieu. Dans toutes ses actions on voyai qu'elle n'agissait plus d'elle-même, mais recevait immédiatement de Dieu la lumière et la force pour agir toujours par l'esprit de Dieu : en quelque affaire que ce fut, elle ne cherchait que l'accomplissement des divines volontés ; dès qu'elle les connaissait en quelque chose, c'est cela même qu'elle voulait, et non cette affaire, ni cette autre. Elle était entre les mains de Dieu, comme la cire molle sous le cachet : il imprimait en son cœur tout ce qu'il voulait; car depuis qu'elle avait fait cette totale remise et abandon d'elle-même entre les mains de Dieu, elle a correspondu si fidèlement à la grâce, que je ne crois pas qu'une âme pût arriver à une plus haute union et perfection selon la grâce qu'elle a reçue.

« Elle était arrivée à une si grande sainteté, que rien ne la troublait ; elle recevait tous les événemens dans un esprit tranquille et reposé en Dieu : qu'on la mît haut, qu'on la mît bas, elle était inébranlable en toutes sortes d'accidents.

« Elle était remplie de cette haute connaissance, que la créature doit en tout être dépendante de Dieu, qui est le principe et la fin du cœur humain ; que comme principe, c'est à lui de le mouvoir ; que comme fin, c'est à lui que le cœur doit tendre, ce qui

ne se faisait pas en elle à diverses reprises et par des efforts interrompus, mais par une continuation de la même connaissance et du même sentiment qui persévérait en elle.

« Elle était d'un naturel sanguin, et par conséquent elle avait ses affections, ses inclinations, ses propensions ; mais chose admirable ! elle n'agissait jamais par leurs mouvemens, mais toujours par la volonté de Dieu : elle en avait une si haute estime, qu'elle avait écrit de sa main, et signé de son sang, une résignation et totale remise d'elle-même à la divine Providence, lequel écrit elle portait dans un petit sachet sur sa poitrine : elle me pria qu'on le remît sur elle, quand elle serait morte.

« Rien n'avait pouvoir sur son esprit, que cette volonté de Dieu. Durant sa maladie, étant dans un état de souffrance qui faisait compassion à tous ceux qui la voyaient, vos sœurs me prièrent de lui faire agréer qu'on lui apportât des Reliques de votre bienheureux Père : je le lui proposai ; elle me dit : Mon cher Père, est-ce pour me soulager, ou pour ma guérison ? non pas pour cela, s'il vous plait. Je ne pus rien gagner sur elle, qu'en lui disant : Ma Mère, c'est pour l'accomplissement de la volonté de Dieu en vous. Ah ! bien pour cela, mon Père, me répliqua-t-elle. Elle a toujours été dans une si grande soumission et abandon d'elle-même durant sa vie, que j'ai appris de sa compagne qu'il fallait même que Monseigneur de Genève prît le soin de lui ordonner les moindres choses requises à son soulagement ; autrement on ne pouvait l'y faire condescendre.

Tout l'entretien que j'eus avec elle durant deux

heures, où elle s'efforça de me faire connaître les grâces que Dieu lui avait faites, et les voies par lesquelles il l'avait conduite tout le cours de sa vie, ne tendait à autre fin qu'à scavoir si elle était en l'état où Dieu la voulait ; tout prête à la quitter, si on lui disait qu'il voulût autre chose d'elle, ou pour y continuer, si c'était sa volonté.

« C'est cette épouse dont parle votre bienheureux Père, qui ne se pare pas pour être parfaite, mais pour plaire à son époux. Ce n'est pas qu'elle manquât, ni en l'étude des vertus, ni à l'emploi des œuvres charitables du prochain ; mais comme en ces choses il y a divers motifs, elle regardait toujours le plus parfait, qui était la volonté de Dieu : et comme la perfection en général a été regardée de tous les saints, mais poursuivie par tous avec quelques différences, ce qui a été en elle de plus propre et de particulier, a été de ne la rechercher que sous le motif de cette unique volonté de Dieu, à laquelle singulièrement elle s'est arrêtée.

« C'est un abus assez commun, que les vertus les plus éclatantes sont les plus estimées ; mais cet esprit si sage et solide en a bien fait un autre jugement : Elle scut faire le choix des plus basses et cachées, comme de l'humilité, de la douceur, du support du prochain, et de l'union des cœurs, de la mansuétude, de la patience, de la longanimité, et de semblables vertus qui ont moins d'actions en apparence que les autres, mais elles sont plus étendues, et toujours dans l'emploi ; les autres vertus extraordinaires arrivent rarement.

« C'est une grande fidélité de pratiquer toujours les petites vertus qui se rencontrent dans toutes les parties de notre vie; c'est ce que faisait parfaitement cette digne mère, se rendant fidèle à Dieu, aux grandes et aux petites occasions, sans interruption et sans bornes.

« Votre vénérable Mère a toujours tenu, tant qu'elle a pû, sa perfection cachée à tous ; et le jugement qu'elle a porté des vertus, a été que les moins éclatantes étaient les plus grandes : aussi ce sont celles qu'elle a eu davantage, et qu'elle a voulu être les plus estimées dans l'Institut, suivant les enseignements qu'elle en avait reçus de votre bienheureux Père.....

« Cette âme vraiment humble avait de si bas sentiments d'elle-même et de son Institut, que lui parlant quelques jours avant sa mort de votre Ordre, elle me reprit : Hé ! mon cher Père, je vous supplie, n'usez plus de ce mot ; notre congrégation est trop petite pour porter un nom si illustre : ce qu'elle disait si bassement, que cela faisait bien voir les sentiments de son cœur.

« Je ne penserais pas, mes chères sœurs, vous avoir satisfaites, si je ne vous parlais de son heureux trépas, et des derniers sentimens qu'elle eut en mourant. Je fus appellé pour lui administrer les derniers sacremens, et l'assister en son heureux passage. Elle était dans de si grandes douleurs, qu'elle tirait les larmes de nos yeux ; jamais je n'ai vu une telle patience et de si grandes souffrances : elle avait le corps tout en feu ; je ne vis jamais visage si enflammé : de fois à autre elle étendait les bras, elle embrassait le

crucifix, et le serrait sur sa poitrine, comme pour s'affermir dans ses grandes douleurs.

« Fort peu avant que de mourir, on lui présenta de la nourriture. Il me semble, dit-elle, qu'il n'est plus nécessaire; mais pour obéir, elle prit ce qu'on voulait avec un grand effort.

« Quelques temps après, je lui dis fortement: Ma Mère, vos grandes douleurs sont les clameurs qui précèdent la venüe de l'Epoux; sans doute il vient: ne voulez-vous pas aller au-devant de lui ? Elle me dit avec une grande fermeté, quoique d'une voix plus basse: Oui, mon Père, je m'y en vais; et prononça distinctement, Jésus, Jésus, Jésus; puis faisant un grand enclin, comme pour adorer notre Seigneur présent, elle baissa la tête et rendit l'esprit..... »

IX.

La prise de voile de madame la duchesse de Montmorency nous fait connaître, qu'en 1657, Claude de Lingendes était revenu une autre fois à Moulins.

Pendant quinze années, cette femme inconsolable s'était préparée à ce grand acte de sa vie si tourmentée et si agitée. Ce fut encore le père de Lingendes, son directeur spirituel, avec lequel elle correspondait beaucoup, qui prononça un discours dans cette mémorable circonstance. Nous regrettons de ne pas avoir entre les mains ce morceau d'éloquence, et nous sommes forcé de laisser la parole à M. Amédée Renée, pour le caractériser: « Avant de parler de cette femme dont il savait, mieux qu'un autre, les mérites et les souffrances, il ne put maîtriser son

émotion ; sa parole déborda ; ses larmes coulèrent ; il parla avec une abondance de cœur et une éloquence si vraie de cette âme admirable, que toute l'assistance fondit en pleurs. Quant à elle, prosternée jusqu'à terre et comme écrasée par ces louanges, elle en resta triste et abattue longtemps. Insensible depuis de longues années au charme de l'éloquence, et tout entière à sa douleur et à son Dieu, Madame de Montmorency remercia l'orateur, par ces paroles qui ne peignent que trop l'état de son âme : « Me serais-je attendue à recevoir de vous une mortification si sensible. » Le 30 septembre 1657 fut donc un grand jour pour le couvent de la Visitation de Moulins: les grandeurs de la vie, ses misères, ses sacrifices et ses dévouements eurent pour interprête la parole puissante et sympathique de l'une de nos gloires bourbonnaises.

X.

Pendant un laps de temps considérable, trente-six années environ, notre compatriote fit entendre sa parole dans un grand nombre d'églises de la capitale, toujours au milieu d'un concours extraordinaire d'auditeurs avides et curieux d'entendre l'un des plus illustres prédécesseurs de notre grand sermonnaire Bourdaloue. Toutefois, nous sommes forcé d'avouer, que cette parole ne plut pas toujours aux gens d'église; car, voici ce qu'on lit dans une des lettres de Guy Patin, datée du mois de mai 1654 : « Le curé de Saint-Paul a reçu ordre du roi de se retirer en sa maison des champs, pour avoir troublé le sermon du

P. Lingendes, qui prêchait dans Saint-Paul. Les curés de Paris commencèrent à s'assembler pour procurer la liberté à leur confrère, ce qui pourra enfin arriver après quelques jours de pénitence. Voilà le commencement d'une guerre de gens désarmés, et qui n'ont pour tout canon que celui de la messe, et pour épée que le bâton et la croix. Cette controverse ne tuera personne, mais engendrera seulement quelques livres à l'avenir, dont nous nous divertirons. » A quel sujet ce trouble eut-il lieu ; que fut cette controverse ? Nous ne savons. Seulement, l'*Ancien Bourbonnais*, en reproduisant cette citation de Guy Patin, ajoute : « On était au fort de la dispute entre les jésuites et les jansénistes ; Blaise Pascal prenait la plume pour écrire ses provinciales. »

XI.

Après une vie aussi bien remplie, cet « homme apostolique et vrai religieux, tout détaché et tout intérieur au milieu du siècle auquel il se mêlait pour le combattre » (1), mourut, à Paris, le 12 avril 1660, à l'âge de soixante-neuf ans (2). Voici du reste en quels termes le gazetier Lorêt annonce sa mort :

Ce célèbre prédicateur,
Des vices grand persécuteur,
Digne d'avoir place aux légendes,
Qu'on nommoit le Père Lingendes,

(1) M. Jacquinet, etc p. 253.

(2) M. B. Peigue, avocat à Gannat, a publié, dans le *journal du Bourbonnais* du 20 avril 1836, quelques lignes sur Cl de Lingendes, et sur son cousin l'évêque de Mâcon.

Mercredy, nous disant adieu,
S'en alla tout droit devant Dieu,
Causant douleur presque infinie
Dans les cœurs, etc.

XII.

Ces quelques détails biographiques enregistrés, nous arrivons à l'œuvre de Claude de Lingendes. Mais, avant d'aborder cette étude, nous croyons utile et nécessaire, pour bien faire comprendre le mérite et la valeur de notre personnage, de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de décadence dans lequel était tombée la chaire chrétienne, avant l'apparition de notre célèbre prédicateur, auquel revient en grande partie l'honneur et la gloire d'avoir ouvert une ère nouvelle à la parole sacrée.

« De bonne heure la parole sainte, dit M. Jacquinet, dans son savant ouvrage sur les prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet, avait dégénéré de cette science profonde et de cette onction pénétrante qui avaient fait sa puissance dans les premiers siècles de l'église. Dès la fin du VIIe siècle, aux solides et pathétiques enseignements des Ambroise, des Hilaire, avait succédé une forme d'instruction religieuse toute différente, née du savoir étroit et formaliste, du goût rude et bizarre des temps nouveaux, et l'âge de fer de l'éloquence chrétienne avait commencé. Un instant l'art et le génie des Pères avaient brillé de nouveau en partie ressuscités par le grand saint Bernard et ses plus intelligents disciples. Mais cette lumière ne

s'était rallumée que pour s'évanouir aussitôt et disparaître dans les plus épaisses ténèbres » (1).

Pendant cette longue enfance des nations modernes qu'on appelle le Moyen-Age, trois défauts avaient principalement altéré le vrai caractère de la prédication, à savoir : la scolastique, « divisant et subdivisant, déroulant sans fin ses lentes et subtiles déductions » ; la négligence de la lettre de l'Écriture pour les allégories se traduisait « en études subtiles du sens caché, en interprétations sophistiquées, en applications forcées et bizarres » ; enfin, le manque de gravité et de retenue qui laissait dominer un esprit facétieux, railleur, grotesque et bouffon. Cet état de choses existait toujours en plein XVIe siècle, malgré la renaissance de lettres et malgré la guerre que ne cessaient de faire à ces abus les docteurs du protestantisme. Pour s'en convaincre, on n'aurait qu'à parcourir, entre autres, les sermons du dominicain Guillaume Pepin, les homélies de l'évêque Pontus de Thiard, les dialogues du cordelier Feuardent, les sermons de son confrère Hylaret et ceux du prieur des Célestins Crespet (2). Du reste, voici comment parle de l'éloquence de la chaire, Du Vair, dans son traité de l'éloquence publié en 1594 : « Quant à cette autre éloquence qui habite les chaires publiques, qui devroit estre la plus parfaicte, tant par la dignité de son subject que pour le grand loisir et liberté de ceux qui la traittent, elle est demeurée si basse, que je n'ay rien à en dire. »

(1) 1 vol. in-8° Paris, Didier et Ce 1863. p. 19.

(2) P. Jacquinet, les Prédicateurs du XVIIe siècle avant Bossuet, p. 36.

« Le xvii[e] siècle naissant, poursuit M. Jacquinet, trouva donc l'éloquence religieuse déformée et gâtée, plus peut-être qu'elle ne l'avait jamais été, par le faux goût et le faux savoir, et tout-à-fait dégénérée de ses antiques et purs modèles. L'historien de la chaire au xvii[e] siècle se trouve d'abord en présence d'une décadence aggravée par de récents désordres et arrivée à son dernier terme. » (1) Et, comme preuve à l'appui, le savant directeur des études littéraires à l'école normale supérieure, cite, analyse, commente et reproduit certains passages d'un sermon sur la passion, de l'un des représentants les plus considérables de la chaire sous Henri IV, Pierre de Besse, assurément très inconnu aujourd'hui, mais fort célèbre alors non seulement comme orateur mais aussi comme écrivain. Voici, par exemple, quelques-unes des figures bizarres du prédicateur : « *les aqueducs de la grâce*, c'est-à-dire, les sacrements, *les allumettes des vices*, à savoir, les mauvaises pensées, *le procureur d'Abraham*, pour Jésus-Christ, l'*Infante de la Trinité*, pour la Vierge, *le concierge des démons*, pour Lucifer. » Ne les dirait-on pas empruntées au poëte qui appelait les vents, *les postillons d'Eole*, le soleil, *le grand duc des Chandelles*, et Dieu, *le grand maréchal de camp de l'univers* (2).

Le jésuite Gaspar Séguiran, Valladier, le jésuite Pierre Coton, le dominicain Coeffeteau, l'évêque d'Aire Cospéan, l'illustre François de Sales lui-même continuèrent plus ou moins de marcher dans la même voie que leurs prédécesseurs ; car, « en fait

(1) M. Jacquinet, p. 38.
(2) *Ibid.* p. 49 et 50.

d'éloquence sacrée, le XVIIe siècle se contenta d'abord de suivre et de continuer le XVIe, et ne fit guère autre chose sous Henri IV, et même dans les premières années du règne de Louis XIII » (1).

Il y a cependant une différence à noter, un progrès caractéristique à enregistrer, c'est-à-dire la séparation de la religion et de la politique. La chaire ne connaît plus alors ce mélange équivoque et malheureux de l'enseignement de la morale et de la vertu, avec la critique plus ou moins directe, plus ou moins passionnée de la conduite des sociétés, des faits et gestes du pouvoir. Malgré certains retours aux fâcheux errements du passé, plus de mesure et d'ordre, plus de sérieux, de gravité, d'urbanité, et d'élégance, voilà ce qui caractérise cette époque. Ce réveil et ce mouvement furent dus à des hommes « admirables » au nombre desquels nous citerons : le fondateur de l'oratoire, l'illustre cardinal de Bérulle ; ses deux disciples, Adrien Bourdoise, l'organisateur de la communauté des prêtres de St-Nicolas du Chardonnet, et Eudes de Mézeray, le chef de la compagnie des Eudistes ; César de Bus qui organisa les prêtres de la doctrine chrétienne, le vénérable Vincent de Paul si connu par toutes ses créations charitables et dont les modestes et zélés missionnaires catéchisèrent les moindres bourgades. Qu'il nous suffise de citer encore, comme premiers disciples du cardinal de Bérulle dans la chaire, le Père Bourgoing et le Père Lejeune, dit le missionnaire aveugle, le Père Senault et ses conférences de Saint-Magloire.

(1) M. Jacquinet, p. 86.



A ce grand et sérieux mouvement de réforme, vint prendre une part active l'ordre des jésuites auquel appartient notre Claude de Lingendes. Si, jusque là, les prédicateurs jésuites s'étaient complu dans « ce style pittoresque et dévot, trop en faveur alors, où foissonnaient la métaphore, la comparaison fleurie, la parabole descriptive, et dont les enluminures symboliques, au lieu de mettre, comme on le croyait, en plus grande évidence les leçons du divin Maitre, ne servaient qu'à en farder la simplicité et à en rapetisser la grandeur, » ils entrent eux aussi résolument dans le mouvement organisé et dirigé tout d'abord par les oratoriens, « ainsi que le prouve, dit M. Jacquinet, le très-curieux livre publié à La Flèche, en 1619, par le Père Caussin, un de leurs maîtres d'alors les plus influents et les plus célèbres (1). . . .

. . . .

. . . . A quelle rigueur de raisonnement, à quelle gravité, et parfois même à quelle force de langage la prédiction atteignit bientôt après dans l'institut des jésuites, par quelles mâles et vraiment chrétiennes inspirations elle y préluda aux sévères accents de Bourdaloue, on aurait pu le savoir au juste en consultant les écrits d'un religieux que tous les tableaux et manuels d'histoire littéraire s'accordent à désigner comme un des principaux restaurateurs de la chaire, du Père Claude de Lingendes » (2).

(1) M. Jacquinet, page 204.

(2) *Ibid.*, pages 216 et 217.

XIII.

Le moment est donc venu d'étudier, avec quelques détails, l'œuvre de notre compatriote, d'en reproduire un certain nombre de pages qui nous permettront de nous en faire une plus juste idée, tout en nous offrant çà et là une peinture saisissante des mœurs et de la société d'alors, qu'on croit bien connaître, quand on a lu les panégyristes de ce temps, et qu'on ne connaît pourtant réellement bien que, lorsqu'on étudie les chroniqueurs, les moralistes et les prédicateurs de l'époque. Combien il serait curieux et utile, que des fragments plus ou moins considérables, selon l'importance des sujets et la valeur des écrivains, d'œuvres aujourd'hui complétement ignorées ou oubliées, soient remis en lumière, pour notre propre instruction. C'est un travail de ce genre, que nous nous proposons de faire, en ce moment, en ce qui regarde notre célèbre sermonnaire, comme nous l'avons déjà fait pour quelques-unes de nos illustrations bourbonnaises dont nous serions heureux d'être l'impartial et consciencieux biographe.

XIV.

Outre son recueil de sermons sur tous les évangiles, que nous allons tout à l'heure étudier, Claude de Lingendes a laissé :

1° Nascenti Galliarum Delphino Urbis Molinarum Præfectus, Consules et cives, votivum monumentum.

Cet ouvrage composé, pendant qu'il était recteur du collége de Moulins, se trouve, voyons-nous, dans la bibliothèque historique de la France du Père Lelong, dans le recueil des pièces, Paris, Camusat, 1638, in-4°.

2° Sermons pour l'octave du Saint-Sacrement 1663. Ces dix sermons furent ensuite imprimés en français, de la même manière que les sermons du carême. *(Dict. hist. et critique de Bayle.)*

3° Conseils pour la conduite de la vie. — Malheureusement, nous n'avons pas entre les mains cette publication et nous ne connaissons, comme pour l'ouvrage précédent, ni le nom de l'imprimeur, ni la date.

A cette liste des ouvrages de notre compatriote, nous devons ajouter, sans avoir néanmoins la prétention de ne rien omettre, son oraison funèbre de la vénérale mère de Chantal, prononcée à Paris aux religieuses de la Visitation de Ste-Marie, et son discours lors de la prise de voile de Madame de Montmorency au couvent de la Visitation de Moulins, le 30 septembre 1657.

XV.

L'ouvrage capital du Père Claude de Lingendes est, sans contredit, son recueil de sermons (1) (*Conciones in quadragesimam*) qui n'en renferme pas moins de quarante et un. Cet ouvrage a été imprimé, en latin, pour la première fois, en 1660 ou 1661, ainsi

(1) L'édition dont nous avons tiré la plus grande partie de nos citations est celle qui sort des presses de F. Muguet, 1566 2 vol. in-8°.

que nous l'apprend la permission du R. P. Provincial de la compagnie de Jésus, Claude Boucher, permission imprimée à la fin du premier volume, et donnée à la Flèche, le 4 août 1660, à François Muguet, imprimeur et libraire à Paris. Une nouvelle édition parut, en 1664, à Paris et à Mayence. Il fut ensuite publié de nouveau : à Cologne, en 1689 ; à Augsbourg, en 1758 ; et, à Montrouge, dans la collection Migne, en 1844. « En 1666, continue M. Jacquinet, on essaya de refaire en français un certain nombre de ces sermons à peu près tels que l'auteur les avait prononcés, en s'aidant des notes prises pendant qu'il prêchait : ce travail de remaniement, fort téméraire et assez mal exécuté, ne mérite pas du tout l'annonce louangeuse qui en fut faite peu après dans le *Journal des savants* (article de l'abbé Gallois, avril 1667) » (1). Cette édition française parut, dans le format in-8° et in-4°, avec l'approbation des docteurs C. Le Cappellain et M. Grangier de Liverdys, le 4 août 1666. Disons aussi, qu'en 1821, trois discours de notre sermonnaire ont été reproduits dans un recueil intitulé : *les Orateurs chrétiens ou choix des meilleurs discours prononcés dans les églises de France, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*, publié en vingt-deux volumes in 8° à Paris, chez Blaise jeune.

Ces divers discours, outre leur mérite dogmatique, moral et oratoire, attestent encore la vaste érudition de leur auteur ; car, avec des citations empruntées aux apôtres et aux Pères de l'église, on en lit d'autres tirées des ouvrages de Cicéron, de Sénèque, de

(1) M. Jacquinet, page 218.

Socrate, de Platon, du poëte Martial, d'Aristote, de l'historien latin Velleius Paterculus, de l'historien grec Appien, de l'écrivain militaire latin Végece, etc.

XVI.

Dans une lettre adressée, par l'imprimeur et libraire François Muguet, à Monseigneur Hardouïn de Perefixe, archevêque de Paris, nous lisons que c'est à ce prélat « qu'appartient cette nourriture spirituelle, qui n'a été distribuée à la première ville du monde, que par l'autorité que vous (Mgr de Péréfixe) y soutenez aujourd'hui si dignement. » Et, en laissant imprimer ces sermons « non seulement Paris, mais tout le royaume recevra par ce livre les mêmes paroles saintes, qui ont produit de si merveilleux changemens dans les cœurs. Cette même Éloquence, sous votre nom et par votre pouvoir, continuera de remporter dans les siècles à venir des victoires semblables que nous luy avons vû remporter pendant quarante ans sur les démons et sur le péché » (1).

Avant d'aller plus loin, il faut ajouter, en ce qui concerne les éditions latines des sermons du Père de Lingendes, qu'il « est vrai que ces sermons ne sont pas tels que l'auteur les a dits, mais ils sont tels qu'on les a trouvez après sa mort, écrits de sa main ; et tels véritablement qu'il les traçait, lorsqu'il s'en formait l'idée avant que de les prononcer. » Car, il est bon de savoir que notre orateur composait en latin

(1) Cette lettre se trouve en tête du 1er volume des sermons sur tous les évangiles du caresme.

les sermons qu'il devait ensuite prononcer en français. Dans la préface que le libraire adresse au lecteur, il poursuit, en disant, que pour donner ces sermons en français, il a cherché dans l'original latin, ce qui ne s'est pu trouver ailleurs, et qu'il a fait extraire et traduire en notre langue autant de sermons qu'il en faut pour accomplir un caresme, après les avoir confrontez avec les recueils des écrivains les plus reglez et les plus fidèles; en un mot, « ce sont des hommes sçavans, et qui ont esté les auditeurs assidus de ce grand prédicateur, qui ont travaillé à ce choix et à cette traduction. » Toutefois, il remarque un peu plus loin qu'on «demeure d'accord que l'édition latine doit être préférée à celle-cy, parce qu'elle là passe par la multitude des matières; et qu'elle peut servir davantage à ceux qui voudront prendre un air de prescher noble et puissant. » Enfin, nous trouvons, dans cette même préface, que le libraire s'estimera heureux de n'avoir rien omis si on est satisfait d'avoir dans le présent qu'il offre, ce qu'on lui a tant demandé.

XVII.

Le premier sujet que nous voulons examiner, en commençant l'étude de l'œuvre du Père Claude de Lingendes, est de savoir quelle idée il se faisait de la religion; question assurément la plus importante que l'homme puisse se poser, puisque la religion se propose de nous apprendre quels sont les rapports qui doivent exister entre le créateur et la créature, et, comme conséquence toute naturelle, quels sont ceux qui doivent exister d'hommes à hommes, de peuples

à peuples. Question capitale et toujours à l'ordre du jour, puisque la religion est, comme on l'a dit bien souvent, avec la famille et la propriété, la base même de toute société et de toute civilisation. Elle a même encore un but plus haut et plus noble, puisqu'elle s'occupe de nos propres destinées, au-delà du temps et de l'espace. Il ne peut donc y avoir que les esprits légers et étroits, les personnes à idées préconçues ou à systèmes arrêtés qui puissent craindre de s'occuper de ce qui donne à la vie de l'homme, son utilité, son prix et sa grandeur. C'est, au contraire, le droit et le devoir de tout esprit sérieux et élevé de méditer sans cesse sur un pareil sujet, d'aspirer de toutes les forces de son âme et de sa pensée à la réalité des choses, au lieu de se contenter d'apparences et de formes. Peut-il y avoir, pour une créature intelligente et libre, un aliment plus fortifiant et plus moralisateur ! Que de barrières et de préjugés ferait tomber, à l'honneur et à la gloire de l'humanité, une telle étude ; comme on comprendrait alors que le véritable sentiment religieux, celui de l'esprit et du cœur, est le tout de l'homme, et que, moins que tout autre, ce sentiment ne connaît ni sectes, ni partis, ni frontières, ni drapeaux. Qui l'aurait cru, c'était le langage même de l'austère et fougueux Grégoire VII ; car, voici en quels termes, ce pape écrivait, en l'année 1077, vingt ans avant la première croisade, à Anzir (En-Nacer), roi berbère de la Mauritanie sitifienne, qui avait généreusement racheté quelques esclaves chrétiens : « Nous devons plus particulièrement que les autres peuples pratiquer cette vertu de la charité, vous et nous qui, sous des formes différentes, adorons le même Dieu

unique, et qui chaque jour louons et vénérons en lui le créateur des siècles et le maître du monde. . . . . . Nous le prions du fond du cœur de vous recevoir, après une longue vie, dans le sein de la béatitude du très-saint patriarche Abraham. » (1) Que nous sommes loin, malheureusement, d'un langage si religieux et si chrétien tout à la fois. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il devienne le cri de ralliement de toutes les églises et de toutes les écoles de spiritualisme qui, les unes et les autres, doivent se proposer le même but : l'éducation des individus, des familles et des peuples.

Dans le sermon où le Père de Lingendes cherche à prouver *que la religion chrétienne est établie sur la foi de la Résurrection*, nous trouvons cette définition de la religion : « La religion consiste en deux choses : dans la connaissance et dans l'action, elle enseigne ce que nous devons croire, et ce que nous devons faire ; l'un regarde la spéculation simplement ; l'autre marque la pratique des vertus (2). » Définition simple, claire et nette, qui, néanmoins, se développera et se complétera encore par quelques autres extraits. Voulons-nous maintenant savoir quel esprit doit animer la vraie religion, ouvrons le discours qui a pour titre : *Des trois moyens dont le fils de Dieu se sert, pour chasser le diable du monde, et de nos âmes*, et nous lirons ce

(1) Pages 22-23 de l'Introduction historique placée en tête de l'ouvrage de M. L de Mas-Latrie, chef de section aux archives de l'Empire, intitulé : *Traités de paix et de commerce, et Documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen-âge.*

(2) Tome 2e, page 501.

qui suit: « La vraye religion consiste à avoir de pieux et de véritables sentimens de la Divinité et à rendre l'adoration qui est due à une si haute Majesté (1).» Complétons ces deux courtes citations par les lignes suivantes : « Jésus-Christ n'a pas voulu nous instruire seulement par des préceptes, mais encore par des exemples. Et pour que son admirable doctrine ne fût point exposée à se trouver altérée, il a eu soin que ces préceptes et ces exemples fussent consignés dans l'Evangile et les Saintes Écritures, qui, étant, le dépôt sacré des vérités éternelles, nous offrent la source où nous devons puiser la règle de notre conduite et de nos jugements (2).» Dans le siècle suivant, notre Henri Griffet devait à son tour s'écrier : « Ouvrez l'Évangile, étudiez-le avec application, lisez-le avec docilité ; c'est la règle de votre croyance et de vos mœurs. Toute la religion y est renfermée ; vous y trouverez tout ce que vous devez faire pour être sauvé (3).»

XVIII.

La prière est assurément l'un des principaux moyens d'entretenir en nous l'esprit religieux ; cherchons donc comment le Père de Lingendes définit ce lien mystérieux qui unit l'homme à Dieu et rattache la terre au ciel ? « La prière est une élévation de l'esprit à Dieu, dit-il, qui sans doute demande une

(1) Tome 1er, page 385.

(2) *Les Orateurs chrétiens*, etc. Paris, 1821, sermon sur la prudence humaine, 1re série, 2e vol, page 25.

(3) Méditations pour chaque jour de l'année, 7 mai.

grande attention, et qui ne se peut faire sans un violent combat de la chair avec l'esprit (1). . . . . . .
. . . . Mais remarquez, s'il vous plait, Messieurs, que je ne parle pas des prières sèches et de ces prières vocales que vous récitez dans vos heures avec mille distractions. Car nous ne voyons pas qu'après toutes ces prières que vous dites en courant, vous retourniez en vos maisons moins fâcheux et moins emportez, ny que vous en soyez plus modérez et plus instruits: mais je parle de cette oraison, qui calme les orages de vos passions, et qui vous rend plus doux et plus traitables (2).» Poursuivant le même ordre d'idées, dans le discours suivant intitulé : *De la méthode de prier*, notre sermonnaire caractérise de la manière la plus fine et la plus vraie, la façon employée par le plus grand nombre pour accomplir ce pieux devoir du chrétien. En effet, si vous ne songez pas sérieusement aux choses que vous devez demander à Dieu, « il arrivera que votre prière ne sera proprement qu'un babil et un murmure, vous ne ferez que prononcer une infinité de paroles inutiles et sans aucune fin, comme un homme qui a perdu le sens (3).» S'inspirant des pensées du Christ qui veut qu'on l'adore en esprit et en vérité, regardant l'intention de la personne qui prie et non au lieu dans lequel cette prière a lieu, il nous dit : « Si vous êtes loin d'une chapelle ou d'une église, ne vous attachez pas au lieu; parce que vous en pouvez

(1) Tome 1er. — De la nécessité de la prière, page 193.
(2) Tome 1er page 197.
(3) Page 209.

trouver un dans vous-même ; si vous êtes dans le lit, ou dans un autre endroit, priez, ce sera votre oratoire (1).»

XIX.

Au nombre des sujets qu'ont traités, que traitent et que traiteront toujours tous les orateurs chrétiens, se trouve en première ligne le redoutable et terrible sujet de la mort. Aussi notre compatriote n'a-t-il pas manqué d'examiner cette question sous ses différents points de vue dans deux sermons qu'il a prêchés sur *la cérémonie des cendres et sur l'estat du corps après la mort*. Dans le premier discours qui a aussi pour titre : *La pensée de la mort*, il la caractérise ainsi : « Nous pouvons regarder la mort comme un incendiaire qui prend des flambeaux, et qui met le feu dans un très-beau Temple, puisque que notre corps est, selon le langage de l'apostre, *le Temple de la divinité.* En effet, les maladies, les diverses fièvres qui nous travaillent, ne sont autre chose que des flambeaux qui mettent le feu dans nos corps, et qui les consument peu à peu (2). Dans le second discours, nous lisons la curieuse définition de la mort que voici : « Lorsque le temps est venu, lequel doit terminer notre vie, lorsque la chaleur naturelle est montée des parties inférieures à celles d'en haut, que toute l'humeur radicale est consumée, que tous les esprits se sont évaporez, l'âme se retire ; et c'est là le premier estat du corps (3).» Il décrit ensuite avec soin les divers

(1) Tome 1er, page 213

(2) Tome 1er, page 14.

(3) Tome 2, page 128.

autres états par lesquels les corps passent et termine ce triste et lugubre sujet par les paroles suivantes, bien dignes des écrivains les plus réalistes et qui ne sont ici qu'un écho de ce mauvais goût et de cette trivialité qui, comme nous l'avons déjà dit, ne régnaient que trop dans la chaire depuis longtemps : « dans le sépulchre l'ordure se présentera sans cesse à vous, et mesme elle vous embrassera et vous environnera de toutes parts, comme son parent, et comme un homme de mesme race (1). » A la page suivante, nous trouvons une curieuse pénitence infligée à une dame qui se permettait de refuser toutes celles que son confesseur voulait lui imposer, pénitence qui porta ses fruits, nous apprend le Père de Lingendes. « Certainement les Dames chrestiennes devraient avoir grande honte de s'aimer, de se parer, de se nourrir avec cette mollesse excessive, scachant bien que leur corps est réservé à cette épouvantable pourriture. Une certaine Dame, dont nous avons parlé ailleurs, et qui estoit plongée dans les délices, refusant toutes les pénitences que son confesseur luy vouloit imposer, parce qu'elle protestoit qu'il luy estoit impossible de les accomplir ; elle accepta enfin celle-cy, qui est, qu'en lavant ses mains tous les matins, elle feroit réflexion que la chair de ces mains pourriroit quelque jour : ayant fait cela trois ou quatre fois, elle rentra en elle-mesme et prit un train de vie tout contraire à celle qu'elle menoit auparavant (2).

(1) Tome 2, page 138.
(2) *Ibid.*, page 139.

XX.

Quoique nous ayons déjà fait un emprunt au sermon du père de Lingendes, sur *la Prudence humaine*, discours qu'on doit regarder d'après le commentateur, comme un des meilleurs du siècle où il a été écrit, quoique la partie oratoire soit inférieure à la partie logique, nous voulons encore reproduire les passages suivants, afin de faire connaître ce qu'il entendait par la prudence chrétienne qu'il oppose si bien à la prudence humaine et charnelle. Selon notre moraliste, la prudence humaine et charnelle est trompeuse, aveugle, injuste et pernicieuse, tandis que « la prudence chrétienne, au contraire, nous recommande de prendre dans toutes nos actions conseil de celui en qui, comme l'a dit le prophète Isaïe, sont toutes les sciences et tous les trésors de la sagesse (1). » Loin de suivre ce sage conseil, on voit presque partout et toujours faire le contraire ; aussi que résulte-t-il d'une telle conduite, si ce n'est « cette coutume d'examiner dans les marchés, dans les contrats, dans les affaires, non ce qui est juste, légitime et conforme à la loi de Dieu, mais seulement ce qui est utile et profitable. S'agit-il de l'éducation des enfants ? On s'occupe de ce qui a rapport à l'éducation nécessaire pour l'état qu'ils doivent embrasser, mais nullement de ce qui a rapport à la religion et aux mœurs. S'agit-il de choisir une

(1) *Les Orateurs chrétiens; etc.* 1re série, 2e volume, p. 21.

épouse ou de prendre un mari ? On recherche beaucoup les avantages extérieurs, mais nullement la piété, les bonnes mœurs, et une conduite à l'abri de tout reproche. . . . . . .De là cette fureur d'amasser des richesses par toutes sortes de voies, sans se faire un crime d'aucun des moyens qu'on emploie pour les accumuler : de là, enfin, ce sentiment qui fait qu'on ne s'inquiète, qu'on ne s'afflige que pour les choses de ce monde (1). » Sages et salutaires conseils qu'on ne saurait trop recommander à l'attention, car ils ne sont rien moins que la base et le fondement de la vie même, de celle seule qui mérite ce nom ; vrais et utiles au temps de Claude de Lingendes, ils sont encore d'une actualité malheureusement trop frappante.

XXI.

Dans le choix des meilleurs discours prononcés dans les églises de France, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, il s'en trouve encore deux qui appartiennent à notre compatriote ; ils ont trait à la nécessité, à la nature et aux qualités d'une sage détermination. Le premier qui a pour titre : *Nécessité et nature d'une sage détermination* et que l'on pourrait plus convenablement appeler, d'après le commentateur, *de la fin que l'on doit se proposer dans toutes ses actions pour qu'elles soient faites dans le véritable esprit de la religion,* renferme de très-curieux et importants passages que nous ne pouvons nous dispenser de transcrire.

(1) *Les Orateurs Chrétiens*, etc., 1re série, 2e volume, p. 21.

Ecoutez le commencement de la première partie de ce discours qui est « un des endroits les plus oratoires que l'on rencontre dans les sermons du père de Lingendes. »

« Ce que les anges sont aux cieux qu'ils gouvernent, le soleil aux astres qu'il éclaire, l'âme au corps à qui elle communique la vie ; ce que le pilote est au vaisseau, le général à son armée, le monarque à ses états, peut être comparé à l'influence d'une détermination dans la vie humaine. Otez aux cieux les anges, les cieux seront sans mouvement ; ôtez au monde le soleil, ou au soleil la lumière, les astres seront privés de leur éclat, et n'offriront à l'obscurité de la nuit qu'une obscurité plus profonde ; séparez l'âme du corps, ce qui restera ne sera plus qu'un cadavre insensible ; de même, si vous ôtez aux hommes la détermination et le conseil, tout ne sera bientôt plus parmi eux que trouble, désordre et confusion. A quoi doit-on attribuer en effet le renversement de tant de fortunes, la ruine de tant de maisons, l'issue malheureuse de tant d'affaires, en un mot tout ce bouleversement dont nous sommes témoins chaque jour, sinon au défaut de résolution et de conseil ? Un État ne manquera jamais de tomber et d'être en proie à toutes les horreurs de l'anarchie, toutes les fois que ceux qui le gouvernent ne sauront ni délibérer, ni prendre une sage détermination. Il est rare que l'on n'embrasse pas un genre de vie quelconque ; mais combien en est-il qui le fassent après y avoir mûrement réfléchi et s'y être déterminés par d'importantes

considérations ? . . . .
. . . .
. . . . . . La plupart des hommes agissent sans conseil et sans détermination, parce qu'ils n'ont point de but, ni de fin vers laquelle ils tendent ; et en cela ils sont pires que les animaux, qui tous ont leur fin particulière, à en juger par leur manière d'agir constante et uniforme. En effet, demandez à un grand nombre quel but, quelle fin ils se proposent dans la vie ? à peine pourront-ils vous répondre, n'y ayant jamais pensé, et ne sachant pas même s'ils ont été créés pour une fin quelconque : ou bien, s'ils vous répondent, ils ne laissent apercevoir en eux, dans leur réponse, que des insensés. Fixons un instant nos regards sur l'existence de chacun. Celui-là pense à vivre, celui-ci à manger, cet autre à jouir des biens présents ; presque aucuns ne s'inquiètent des biens futurs, comme s'ils ne les regardaient pas ; ce qui prouve qu'en général on ne tend vers aucun but. Quelques-uns, il est vrai, semblent bien être persuadés que l'homme doit arriver à un but ; mais loin de trouver en cela matière à réfléchir et à délibérer, ils croient n'avoir autre chose à faire que de s'abandonner sur ce point au hasard et à l'événement. Ainsi, comme ils voient qu'à l'enfance succède l'adolescence, à l'adolescence la jeunesse, à la jeunesse l'âge viril, à l'âge viril la vieillesse ; de même ils pensent qu'à cette vie mortelle et pleine de misère, succèdera une autre vie heureuse et durable à laquelle on parviendra, bien qu'on ne se soit jamais mis en peine de travailler à l'obtenir. De cette ma-

nière, ils prennent chaque chose comme elle vient, usant du présent, et ne portant jamais leur pensée vers l'avenir ; comme si la vie éternelle était d'un prix inférieur aux biens d'ici-bas, qui ne s'obtiennent que par le travail et l'industrie (1). »

XXII.

Parmi les pages que nous devons encore reproduire, en voici une que M. Jacquinet met au nombre de celles qui renferment « une certaine beauté sévère que depuis longtemps les chaires ne connaissaient plus (2). » Ce morceau se trouve dans un des sermons de notre de Lingendes, sur *le Lazare mendiant* ; c'est une première réponse aux objections qu'on ne cesse d'élever contre la Providence divine, au sujet de l'inégalité des conditions humaines. Pensées élevées, raisonnements profonds, images saisissantes et langage éloquent, tout se trouve réuni ; aussi, est-ce avec raison qu'on peut dire « que l'éloquence de la chaire est retrouvée. »

« Il arriva que le pauvre mourut, *factum est ut moreretur mendicus*. Toutes ses misères furent donc terminées, puisque le sentiment de nos maux s'éteint avec notre vie. Qu'importe donc désormais au pauvre tout ce qu'il a souffert, et quel malheur est-ce pour lui d'avoir manqué de tout, d'avoir vécu dans l'opprobre et dans le mépris, d'être resté si longtemps gisant, couvert d'ulcères, mourant de

(1) *Choix des meilleurs discours, etc.*, 1re série, tome 3, pages 4, 5 et 6.

(1) M. Jacquinet, pages 220 et suivantes.

faim? La mort a mis fin à tous ses maux. « Il ne pleurera plus, ne gémira plus de ses douleurs, tout cela est passé. » *Neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.* Or, combien rapide, combien vaine et indifférente est la durée de ce qui a passé sans laisser de traces! Comme il ne reste rien, qu'un peu de cendres, là où un feu dévorant a passé; de même, quand la mort a tout détruit, il ne reste rien de nos douleurs, de nos tourments, de notre misère. Voyez donc maintenant comme l'inégalité a disparu, et quelle parfaite égalité a été mise entre le pauvre et le riche; car, dans la mort, le riche n'a rien de plus que le pauvre: la mort enlève toutes les différences des conditions humaines. »

« Pourquoi donc, ô ver de terre, t'enfles-tu d'orgueil? Pourquoi rebutes-tu le pauvre, comme s'il n'était pas homme aussi bien que toi? Pourquoi le méprises-tu? Pourquoi l'appelles-tu misérable? Un jour viendra, lequel vous fera tous les deux égaux. Considère par delà ce jour l'état de l'un et de l'autre, et vois ce qui demeure de toutes ces choses qui vous distinguaient par le dehors. Il est aussi nu, celui qui est dépouillé de tout, que celui qui n'a jamais été revêtu. L'un manque de tout aussi bien que l'autre. Tout ce qui faisait différence s'est évanoui, ta santé, ta force, ta beauté, tes riches habits, ta bonne chère, ton palais de marbre, tes domestiques, tes flatteurs. Allons dans un cimetière, approchons de ce charnier, et montrez-moi un peu quelle différence il y a entre les os d'un pauvre et ceux d'un riche, d'un homme qui a toujours été saoul, et d'un autre toujours affamé; d'un éloquent et d'un stupide; d'un homme

toujours couvert de soie, et d'un autre toujours enveloppé de haillons : assurément, tu ne le peux, et nul ne le saurait faire. Et de même que, sur la scène d'un théâtre (ainsi parle à peu près saint Jean-Chrysostôme), les acteurs jouent des rôles divers, les uns de rois, de généraux, d'empereurs, de philosophes, les autres de vignerons, de laboureurs, de pauvres ouvriers ; mais, à la fin du jour, après le départ des spectateurs, lorsqu'ils ont quitté la scène et mis bas le costume de leur rôle, ceux qui étaient rois et empereurs redeviennent ce qu'ils sont ; toute cette dignité empruntée s'en va avec les habits dont ils brillaient, avec la pompe qui les entourait et le cortége qui les suivait : ainsi, vous, mon cher auditeur, qui êtes assis à ce grand théâtre du monde et regardez les spectacles qui s'y jouent, quand vous voyez des riches, ne vous imaginez pas que ce soient de véritables riches ; ils en font seulement le personnage ; car, quand la mort sera venue et qu'on aura fermé le théâtre, lorsque tous ces acteurs auront déposé leurs habits de pauvres et de riches, et que tous auront été là où ils devront être jugés après leur mort, alors on verra avec pleine lumière quels sont vraiment les riches et vraiment les pauvres, quels les grands et les illustres, et quels les petits et les obscurs. Et c'est là ce qui est arrivé à notre riche de l'Evangile : maintenant que le soir est venu, c'est-à-dire la mort, et qu'il a dû sortir de la scène et déposer son rôle, par où pourriez-vous le distinguer du pauvre ? Regardez-donc les inégalités si grandes qui sont entre les hommes, sans en être troublé : c'est une comédie qui se joue : attendez la fin de la pièce, et bientôt

vous verrez que les acteurs ne différaient les uns des autres que par leurs personnages, et que tous, comme ils n'ont qu'une même nature, n'ont aussi qu'une même condition et qu'une même destinée (1).»

Oui, quelle pensée profonde, quelle pensée philosophique, morale et religieuse renferme ce morceau. Sans doute, toujours les déshérités de ce monde seront tentés de jeter un regard d'envie et de jalousie sur les heureux du siècle, sur ceux du moins, pour nous servir du langage même de notre orateur chrétien, qui en jouent le rôle ; mais, pour ceux qui voudront réfléchir, pour ceux qui ne se contenteront pas du bruit de vivre, mais qui voudront vivre véritablement, il sera une leçon salutaire, un conseil fortifiant pour entrer et rester dans la voie du bien, dans ce chemin étroit et difficile qui fait et la grandeur et l'utilité de la vie. Oui, malheureusement, de combien de riches ne peut-on pas dire : « Ne vous imaginez pas que ce soient de véritables riches : ce sont des gens vêtus en riches ; ils en font seulement le personnage.» Le véritable riche, celui qui loin de jouer un rôle, un personnage, est réellement et véritablement le personage lui-même, le riche dans la noble et simple acception de ce mot, ne porte point ombrage aux pauvres ; car il se plait à leur faire partager ses richesses et ses trésors, par les améliorations matérielles, intellectuelles et morales qu'il s'efforce de développer, tout en travaillant à son propre perfectionnement.

(1) Concionum, Paris, 1661, t. II, p. 253.

XXIII.

La petite et curieuse citation suivante commencera la série de celles que nous nous proposons de faire pour étudier, sous certains points de vue, la société d'alors. C'est un petit trait de mœurs curieux à relater. Mais, tout en le citant, nous ne pouvons nous empêcher d'avouer qu'en fait de bonnes actions de ce genre, nous préférons les bons conseils. Nous applaudissons donc au conseil salutaire de de Lingendes qui termine ce morceau, mais non à la prétendue bonne action de ce gentilhomme dont les façons par trop cavalières sont heureusement depuis longtemps passées de mode.

« Le péché passe facilement du père aux enfants ; parce que les enfants imitent leur père. Si le père est un grand jureur, ne vous estonnez pas que les enfants jurent. J'ay vu autrefois faire une bonne action à un gentilhomme, car ayant oüy jurer un petit garçon, il donna un soufflet au père de cet enfant : Mais, monsieur, pourquoy me frappez-vous, dit cet homme ? C'est que ton fils n'a pas appris cela d'un bœuf, c'est toi qui luy a donné ces belles instructions. Il ne faut donc rien faire n'y rien dire devant les enfants, que des choses qui les portent à l'honnesteté et à la vertu (1). »

XXIV.

Pendant le XVII[e] siècle, le duel, cette coutume barbare, était devenu une manie presque générale,

(1) Tome 1[er], page 482.

puisque le père de Lingendes a pu dire, qu'outre les princes et les nobles, « on voit aujourd'hui les artisans, les domestiques, je dis plus, les gens de la plus basse condition, se battre en duel et terminer par l'épée leurs inimitiés et leurs querelles. Les femmes elles-mêmes, les ecclésiastiques, les hommes consacrés au service de Dieu, les religieux fomentent le duel par leurs approbations, leurs louanges, leurs conseils, leur assentiment, ou par l'intérêt qu'ils prennent aux parties ; ils le défendent, le préconisent et l'applaudissent dans ceux qui leur appartiennent (1). »

A différentes reprises, notre compatriote élève la voix contre un tel état de choses, si contraire aux plus simples notions de morale et de religion, ne se lassant jamais de battre en brèche ce malheureux préjugé. A ce sujet, nous ferons la citation suivante qui se trouve dans son sermon *sur le pardon des ennemis*.

« Voilà donc, mon cher auditeur, les maximes de la prudence humaine ! Voilà jusqu'où peut aller cette sagesse, de laquelle l'apôtre a dit : *La sagesse de la chair est ennemie de Dieu, car elle n'est pas soumise à la loi de Dieu, et elle ne peut l'être.* Telles sont les généreuses raisons que l'on allègue, pour assouvir de brutales passions, pour obéir à une ardeur de vengeance ! Voilà le poison dont la jeunesse se nourrit, et qui a tellement gâté le cœur de nos gentilshommes par toute la France, que ni les anathèmes de l'église, ni les édits des princes, ni la douleur des familles,

(1) *Les Orateurs chrétiens*, etc. 1re série, t. 1er, p. 37.

ni l'horreur des trépas, ni la rigueur des supplices ne peuvent réprimer cette fureur. Il faut que le sang coule, pour venger d'imaginaires offenses, pour soutenir ce qu'on appelle honneur, et qui n'est qu'une apparence vaine et trompeuse, un vain fantôme d'honneur ! Est-ce la peine, dis-le moi, d'oublier ton salut, de souiller ta conscience ? Est-ce la peine de commettre, au mépris des devoirs et des engagements les plus saints, un crime digne de mille morts (on le commet toujours, au moins d'intention et de volonté), et de te livrer toi-même à la colère de Dieu, aux feux éternels, aux supplices qui n'auront pas de fin. »

Voulant rompre l'enchantement du préjugé, le prédicateur en appelle tout à coup, dans un magnifique et sévère langage, de l'illusion présente aux lumineuses clartés qui illumineront notre dernier moment.

« Quelles seront, à la mort, tes pensées et ton espérance, quand tu te verras suspendu au bord de l'abîme, et qu'en frémissant, tu attendras l'arrêt du souverain juge ? Demande à ceux qui, dans ces criminelles rencontres, ont été frappés d'un coup mortel, quels sentiments s'éveillent en eux à l'heure suprême. Comme ils se repentent de cette action qu'ils ont eue tant à cœur, et qu'ils estimaient si glorieuse ! Comme ils condamnent eux-mêmes ce détestable dessein, dont ils se sont fait tant d'honneur ! Alors ils pardonnent à ceux dont la main leur a porté le coup fatal, eux qui, naguère, pour la plus légère offense, pour un tort supposé, brûlaient de se venger, même au péril de leur vie. Si se venger est d'une âme cou-

rageuse et noble, pourquoi cette faiblesse à leur dernière heure? Pourquoi ne meurent-ils pas comme ils ont vécu? Si la vengeance est un acte d'honneur et de vertu, digne des cœurs forts et magnanimes, pourquoi cessent-ils d'être hommes d'honneur et de vertu, au moment même où ceux qui l'ont été le moins, ont le désir de l'être? Ah! c'est qu'au moment où ils ferment les yeux à la clarté du soleil, ils les ouvrent à la splendeur de la vérité; c'est qu'ils sortent alors des illusions et des erreurs de la vie. Alors ils ne sont guère en peine du jugement des hommes, mais beaucoup de celui que Dieu, la vérité suprême, va porter sur leurs actions. — Comment alors te justifieras-tu? Que diras-tu pour ta défense devant le trône de sa majesté redoutable? Il s'agissait, diras-tu, de mon houneur. Et Dieu te répondra : il s'agissait aussi de mon honneur. —J'étais offensé! —Il te dira : tu n'as pas craint de m'offenser! — J'ai dû obéir aux lois du monde où je vivais, et dont je faisais partie! — Tu devais vivre selon les miennes. — Eh! je n'ai fait que ce qu'approuvent tous les hommes. — Ce qu'ils approuvent est justement ce que je défends. — Je me suis conduit en honnête homme. — Dis en mauvais chrétien...— Tu m'avais fait naître noble! — Quelle noblesse y a-t-il à se venger, quand le dernier des hommes le peut faire? — Cette épée que ma condition me donnait le droit de porter, ne l'avais-je donc que pour n'en faire jamais usage? — Non, mais ce n'était pas pour faire le gladiateur, chercher querelle à tout venant, venger toi-même tes injures, répandre la terreur autour de toi: c'était

pour défendre ta patrie, servir ton prince, venger au besoin les offenses faites à ton Dieu.»

XXV.

Les dernières citations viennent de nous faire lire une page de l'histoire de la société de ce XVIIe siècle si vanté et si admiré ; nous allons maintenant, avec le sermon *contre les insolens profanateurs des églises*, pénétrer plus avant encore dans cette étude instructive à plus d'un point de vue. Quelles misères, quels désordres, quelles abominations se trouvaient au fond de cette société lettrée et polie ; sous la parole de feu de notre sermonnaire, tous les voiles se déchirent et la vérité apparaît dans tout son éclat. Témoin, et témoin vengeur de tout ce qui se passait, rendons grâce au père de Lingendes d'avoir eu la hardiesse et la force d'attaquer de front le mal jusque dans sa racine, de faire descendre l'idole de son piédestal et de prononcer des paroles bien capables de faire rentrer cette société dans le devoir, comme elles sont encore capables aujourd'hui de porter leurs fruits. Ecoutons et méditons ces paroles :

« Mais nous, avec quelle modestie entrons-nous dans les temples ? de quelle manière y demeurent la plupart des chrétiens ?...... Voyez avec quel faste, et avec quelle insolence ils entrent dans les églises ; ils n'auraient garde d'entrer de cette manière dans la maison d'un prince ou d'un particulier. A quoy bon toutes ces révérences qu'ils font aux dames dans un lieu si saint ? Voyez comment ils se tiennent debout ou assis, ou un genouïl en terre ? A

quel dessein égaient-ils leurs yeux ? Pourquoy parlent-ils sans cesse, souvent avec de grands éclats ? Voyez si toutes ces choses ne sont pas la honte du christianisme (1) ? . . . .
. . . .
. . . . Allez vous qui m'écoutez, allez en certaines églises, où les jeunes gens, les fanfarons et les femmes se rendent en foule avec tous les ajustemens mondains. Considérez je vous prie, ce qui s'y passe, et vous reconnaîtrez avec saint Jérôme, que la chasteté est en plus grand danger dans les temples, que dans les places publiques. Quelles impietez, quelles insolences, quels sacrileges n'y ai-je point vus (2) ? . . . .
. . . .
. . . . L'hypocrisie est proprement l'apparence, et le masque de la religion. C'est tout ce qui nous en est demeuré ; la dévotion d'aujourd'huy est presque toute réduite à ce masque (3). . . . .
. . . . Il n'y a presque plus de véritable vertu, plus de sincérité dans la religion, plus de fidélité pour Dieu. Il y a de la dissimulation partout, et on couvre d'une infame hypocrisie les plus grands vices, l'indévotion, la haine, l'ambition, la vengeance, l'avarice, les sales pensées, les impietez, les perfidies, et les sacrileges (4) ? . . .
. . . . Nous en sommes à présent réduits là, que la pudeur et la re-

(1) Sermons sur tous les évangiles du carême, etc. T. 2ᵉ, p. 35.
(2) *Ibid.* T. 2, p. 39 et 40.
(3) *Ibid.* T. 2, p. 42.
(4) *Ibid.* T. 2, p. 43.

ligion sont comme abolies et que les Églises, ah ! l'oserais-je dire, sont devenues des lieux de débauche. Peut-on se figurer quelque chose de plus horrible (1) ? . . . . Il n'y a aucun lieu où la pudicité soit plus mal traitée que dans nos Églises. Je n'aurais jamais fait si je voulais rapporter tous les desseins, tous les commerces, toutes les postures indécentes, tous les gestes qui marquent ce détestable vice (2) ?. . . . . Ah ! impie, n'as-tu pas horreur de toy-même ? Quel dessein as-tu quand tu viens à l'Église, avec ces riches habits, avec ces ajustemens, avec ce soin et cet empressement d'estre bien mis ? n'est-ce pas pour attirer les yeux de tout le monde sur toy, et pour enflammer les cœurs ? Pourquoi cherchez-vous exprès de certaines Églises ? pourquoy y allez-vous à une certaine heure ? si ce n'est parce que vous sçavez que les débauchez et les libertins s'y trouvent ordinairement ? pourquoy regardez-vous incessamment de tous costez ? pourquoy jettez-vous les yeux sur tous les visages ? Ne scavez-vous pas que vous commettèz des adultères autant de fois que vous regardez une femme avec trop de curiosité ? Vous faites la discussion de ces beautez, et vous les examinez dans le Temple de Dieu, avec autant de soin que si vous estiez dans un lieu infame. C'est là maintenant qu'on les marchande et qu'on en convient ; c'est là que les mères ont perdu leurs filles, les maris leurs femmes, et les maitresses leurs servantes. De sorte que selon la

(1) Sermon sur tous les Évangiles du carême, etc, T. 2. p. 44.
(2) *Ibib.* T 2, p. 44 et 45.

plainte de saint Hiérôme, il est plus dangereux pour les filles enclines au mal, de se trouver à l'Eglise, que dans des assemblées publiques et profanes. C'est là proprement qu'elles se prostituent, car elles font là commodément leur trafic deshonneste, sous le beau prétexte de la piété, ce qu'elles ne pourraient pas si facilement ailleurs. On conservait autrefois la virginité dans les Temples, mais c'est là qu'elle se perd à présent (1). . . . .
. . . . Pourquoy les femmes demeurent-elles si longtemps dans les Églises, si ce n'est pour voir et être veües? Pourquoy viennent-elles dans ce lieu saint, si bien ajustées, si ce n'est pour attirer les yeux de tout le monde? Le sein et les épaules découvertes, les bras tout nuds, le visage fardé, les cheveux frisez, et remplis de poudre? tout cet ajustement ne tend-il pas manifestement à la luxure? Ce n'est pas une chose étonnante qu'elles soient regardées avec empressement, si elles lancent des traits, et font des playes mortelles, de quelque costé qu'elles aillent; certainement les Prestres, les officiers, tous les ministres qui servent à l'autel, ne sont pas en sûreté; les anges mesmes, comme dit saint Paul, puisqu'il commande que les femmes se voilent, et cachent leurs visages, à cause des anges qui assistent aux divins Mystères, il est vray qu'il entend par là les Prélats. Voyez, Madame, voyez en quel danger vous mettez les hommes, par ces vains ornemens que vous prenez si soigneusement; con-

(1) Sermons sur tous les évangiles du carême, etc. T. 2, pages 45 et 46.

sidérez les feux qu'ils allument dans les cœurs. Ne rougissez-vous point de devenir une victime de luxure et d'impudicité, dans le mesme lieu où le fils d'une Vierge très-pure est immolé pour vos péchez? Ce divin sacrement repaist les hommes de sa chair et de son corps pour l'immortalité, il inspire l'amour de la chasteté, et il éteint les ardeurs de la concupiscence; et vous, avez vostre chair et vostre corps, vous infectez les yeux, vous empoisonnez les ames, vous excitez les ardeurs de la sensualité. C'est ainsi que vous opposez votre misérable carcasse au corps de Jésus-Christ, vostre chair à la sienne, votre amour impudique à son affection, vos feux aux siens; et durant qu'il gagne des ames, vous en perdez d'autres de vostre costé; et après cela vous croyez n'avoir commis que de légères fautes, ou n'en avoir point commis du tout. Mais souvenez-vous, que quand vous faites naistre des désirs et des desseins deshonnestes, dans le cœur des jeunes gens; vous pleurez proprement la perte d'Adonis avec les femmes payennes (1).»

Grâces à Dieu, nous pouvons hardiment affirmer qu'un tel état de choses s'est singulièrement modifié; car, si tous ceux qui pénétrent dans les églises n'y apportent pas les dispositions qu'ils devraient avoir, nous aimons à croire que ce scandale, cet affreux commerce contre lequel fulminait à bon droit notre illustre compatriote ne révolte plus les esprits et les cœurs; l'apparence est au moins sauvée. N'est-ce pas là un progrès ajouté à bien d'autres? Et notre temps, si critiqué par tant de moralistes qui devraient

(1) Sermons sur tous les Evangiles du carême. T. 2, p. 48 et 49.

connaître ces choses, ne vaut-il pas mieux, cent fois mieux que ce prétendu âge d'or de la vraie foi et des bonnes mœurs (1) qu'un certain parti voudrait toujours nous faire croire, comme ayant existé avant nous ; tandis que la saine raison et l'expérience sont là, pour nous le montrer, dans un avenir où nous conduit le progrès sous toutes ses formes, progrès matériel, progrès intellectuel, progrès moral, progrès religieux.

XXVI.

Un des reproches, et des principaux, qu'on ne cesse de faire à notre XIXe siècle, c'est l'amour démesuré et effréné du gain. Nous accordons volontiers que nous méritons en effet ce reproche, et que les affaires et l'argent y tiennent beaucoup trop de place ; mais en était-il autrement dans ce bon vieux

(1) Voici, du reste, deux autres citations de Cl. de Lingendes qui viennent encore à l'appui de ce que nous avançons, et qui résument, en quelques lignes, ce que de plus longues citations ne nous ont que trop démontré : « Dans la corruption de ce malheureux siècle, les choses communes ne touchent pas, il n'y a que les plus terribles qui soient capables de nous ébranler : Et enfin, l'on est tellement préoccupé de l'amour-propre, que la seule crainte de ces choses peut nous détourner des crimes. Mais après tout on en voit encore bien peu qui prennent par un motif si salutaire l'esprit de salut ; les pécheurs sont montés à un tel point d'insolence et de dureté, qu'il est presque impossible de les vaincre. » (Sermon sur sept propositions qui aboutissent à celle-ci : Vous mourrez tous dans votre péché, t. 1er, p. 253). — Et ailleurs, « quel spectacle pour tout l'univers, s'écrie-t-il, pour les anges et pour les hommes, que le Dieu de la liberté soit traité en esclave par les esclaves du péché ? » (Sermon sur les douleurs exérieures de notre Seigneur, t. 2. p. 395.)

temps qu'on a grandement tort de nous donner comme modèle. Claude de Lingendes va encore nous édifier sur ce point par la courte citation suivante : « J'ay assisté à la mort de plusieurs personnes ; mais on n'y parlait point de restitution. Les Grands restituent-ils jamais ? Et néanmoins il n'y en a presque pas un qui n'y soit obligé. Calcule ton bien, tu es riche, et il n'y a que sept ou huit ans que tu n'avais rien ? penses-tu avoir gagné cela justement ? Il est impossible (1). »

Sans doute, notre siècle a ses vices et ses défauts, ses erreurs et ses faiblesses ; mais, qui pourrait nier sa grandeur et sa puissance ? Améliorations matérielles, intellectuelles et morales du plus grand nombre, n'est-ce pas là une des gloires de notre temps et de notre pays ; une preuve certaine et éclatante qu'il avance, quoique lentement, dans la voie du progrès, dans cette grande et large voie que sont venus féconder tour à tour tous les penseurs, tous les savants, tous les travailleurs, tous les sages des âges écoulés. Ecoutons un évêque catholique, Mgr Maret, caractériser notre époque, et ses nobles et généreuses tendances que ne connaissaient pas, que ne pouvaient pas connaître nos pères : « Le XIXe siècle l'emporte peut-être sur tout ce qui l'a précédé par un sentiment plus général et plus vif de la justice et de la dignité humaine, comme par le besoin, le désir et l'amour de la paix publique. . . . . . . En 1789, renouvelant sa jeunesse et sa vie, la France trouva le

(1) Sermons sur tous lès Evangiles du carême. T. 1er, p. 276. — Sermon snr sept propositions qui aboutissent à celle-ci : Vous mourrez tous dans votre péché

courage de supprimer ces abus, (abus dans ses institutions et dans ses mœurs) et, en modifiant profondément ses institutions et ses lois, de se créer des destinées nouvelles. . . Préparée par cette longue élaboration des âges, la France du XIX[e] siècle professe, dans ses institutions et dans ses lois, des principes justes, généreux, conformes à une sage raison éclairée par la lumière du christianisme et l'expérience historique. . . Vous n'êtes pas appelés à vivre à une époque de décadence, mais de glorieux progrès (1)». Aimons donc notre temps et soyons de notre temps! Travaillons hardiment et sérieusement à la diffusion des lumières, au développement d'un bien-être nécessaire et légitime, à l'amélioration des mœurs ; c'est ainsi que nous avancerons, toujours de plus en plus, dans le chemin du bien et de la justice, sous les regards même de Dieu, principe de tout bien, de toute justice, de toute véritable grandeur, l'alpha et l'oméga de toute civilisation. *Sursum corda!!* « Ah! passons-nous de main en main, comme aux fêtes de la Grèce, ce flambeau sacré dont il faut raviver la flamme! Luttons courageusement pour empêcher ces saintes traditions, la foi, le devoir, le dévouement, le sacrifice, de disparaître du monde et de se laisser prescrire (2)!» Que tel soit donc le cri de ralliement de tous ceux qui croient en Dieu, au devoir et à l'immortalité de l'âme ; « ce *minimum* des croyances

(1) Passages extraits du discours prononcé par Mgr Maret, évêque de Sura, à la distribution des prix du collége Stanislas, août 1865.

(2) La *Restauration d'Israël*, leçon faite à la Sorbonne par M. Rosseuw Saint-Hilaire, février 1863.

de l'humanité, au-dessous duquel il n'y a plus rien que l'abîme (1).»

XXVII.

D'après ce que nous venons de voir, le Père Claude de Lingendes fut donc un homme de travail et d'étude, un professeur distingué, un administrateur vigilant, un moraliste judicieux et sévère, un prédicateur persuasif et éloquent, ayant eu le bonheur d'être un des premiers réformateurs de la chaire chrétienne. Voilà ce qui ressort naturellement de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer. N'allons pas oublier, qu'il a eu l'honneur d'être cité par Labruyère, au nombre des grandes âmes « avec celles qui font les bonnes têtes ou les hommes d'esprit,» Condé, Richelieu, Pascal (2). En un mot, Claude de Lingendes a sa place marquée parmi les meilleurs prédicateurs ou sermonnaires antérieurs à Bourdaloue et à Massilon, c'est-à-dire entre Jean-le-Jeune, Giroust, Antoine Anselme, Antoine Castillon, Cheminais, Jean de la Roche, Hubert, Charles Boileau, Charles Frey de Neuville, Lafiteau, Gresset, Joseph de la Fontaine, de la Boissière, Jean Louis de Fromentières et Soanen. Tous noms bien connus des érudits et que n'ont point fait oublier, malgré tout leur mérite, les plus estimés et les plus distingués qui ont succédé à nos deux grands sermonnaires français, savoir: de la Rue, Fénélon, Fléchier, du Jarry, Bretonneau,

(1) La *Restauration d'Israël*, leçon faite à la Sorbonne par M. Rosseuw Saint-Hilaire, février 1863.

(2) M. Jacquinet, etc. p. 257.

Molinier, Gaspard Terrasson, La Parisière, Clément, Perrin, Le Chapelain, l'abbé Poulle et le Père Brydaine (1).

XXVIII.

Pour compléter cette étude, il ne nous reste plus qu'à reproduire quelques-uns des principaux jugements qui ont été portés sur cette illustration bourbonnaise dont les traits nous ont été conservés par les deux graveurs Van Schuppen et Claude Mellan(2).

Nous commencerons par reproduire ce que disait de lui, l'un de ses confrères, le Père Rapin, poète latin, né à Tours en 1621, qui avait la réputation de servir Dieu et le monde par semestre. Ce passage se trouve dans les pages 151 et suivantes de ses *Réflexions sur l'éloquence*, qui parurent en 1672, petit traité approuvé de tous les bons juges.

« Le Père de Lingendes avait, dit-il, un naturel pour l'éloquence le plus grand que j'aie vu : il était bien fait de sa personne ; il avait de la modestie et de la gravité ; il avait le visage agréable et tout l'extérieur grand ; il s'attirait du respect par celui qu'il portait à ses auditeurs : sa voix n'était pas fort éclatante ; mais elle avait du corps, de l'étendue, de la fermeté et je ne sais quoi d'insinuant, qui le faisait écouter avec application, dès qu'il ouvrait la bouche

(1) Avertissement placé en tête de la collection des *Orateurs chrétiens*.

(2) Le portrait qui se trouve en tête de cette notice, est dû à M. Champagnat, membre de la Société d'Émulation de l'Allier, qui a su habilement interpréter la belle gravure de Van Schuppen possédée par notre Musée.

pour parler. Les qualités de son esprit répondaient assez à ces dehors : il avait la pénétration grande, l'intelligence exquise, le sens droit, la compréhension aisée, l'imagination nette, et un jugement fort solide : sa capacité consistait dans une parfaite connaissance de la théologie, qu'il savait beaucoup mieux que ceux qui l'enseignent ; ce qui lui donnait un air fort décisif dans les matières qu'il traitait. Il avait joint à cette connaissance une science profonde des Pères, dont il avait coutume de se servir avec tant de bonheur et d'adresse, qu'il semblait qu'ils n'avaient écrit les choses que pour lui. Mais rien ne relevait davantage l'éclat de cette capacité, que cette admirable éloquence dont il se servait si heureusement pour faire les impressions qu'il voulait sur les esprits, par le tour qu'il donnait aux choses. Ses raisons se soutenaient tellement les unes les autres, que les dernières étaient toujours plus fortes que les premières ; et outre qu'il n'y avait rien de faux, ni rien d'égaré dans son raisonnement, que tout y était solide, la force de son discours allait toujours en s'augmentant comme par degrés, pour frapper encore davantage les esprits à la fin qu'au commencement. Enfin, son véritable talent était d'éclairer pleinement l'entendement, et de toucher plus fortement le cœur.

« Tout son discours était un éclaircissement merveilleux des matières qu'il traitait ; et après avoir jeté dans l'esprit la semence des mouvemens qu'il se proposait par une abondance et un épanchement de lumières dont il était plein, il faisait jouer tous les ressorts de l'âme par tous les mouvements dont il la

jugeait capable d'être touchée ; et il enflammait le cœur par tout ce qu'il y avait de feu et d'ardeur dans les passions, dont il savait l'art par une rhétorique particulière qu'il s'était faite. On commençait alors à l'écouter avec plaisir, parce qu'il entrait dans les esprits par l'artifice de son éloquence ; et on ne craignait jamais tant de le voir finir, que quand il était près de le faire ; car dans ces momens il était entré dans les cœurs, et il en était le maître, pour y faire ce qui lui plaisait. Il avait ce don de persuader en touchant, dans un si éminent degré, que j'ai vu des libertins qui ne pouvaient se résoudre d'aller l'entendre, dans la crainte qu'ils avaient d'être contraints par la force de ses raisons : car on était pris dès qu'on l'écoutait.

« Mais rien ne parlait tant à son avantage que le silence de son auditoire, quand il avait achevé son sermon. On voyait ses auditeurs se lever de leurs chaises le visage pâle, les yeux baissés, et sortir tout émus et pensifs de l'église, sans dire un seul mot : surtout dans les matières touchantes et quand il avait trouvé lieu de faire le terrible : ce qu'il faisait fort souvent, persuadé qu'il était de cette réflexion de ce grand maître de l'art : *Naturaliter plus valet apud plurimos malorum timor, quàm spes bonorum.* En effet, l'esprit du peuple est moins sensible à l'espérance du bien qu'à la crainte du mal. Ce qui lui faisait dire qu'un prédicateur devait épouvanter presque toujours ; et c'était assez son caractère. Mais comme il prêchait quelquefois par humeur, à quoi les plus grands hommes sont sujets, il avait, en de certains

jours, des pesanteurs d'esprits, qu'on eût eu peine à lui pardonner, sans un air touchant et pathétique, qui était son premier talent. »

XXIX.

Voici maintenant comment parle l'abbé Goujet, à la page 285 du tome IIe de sa Bibliothèque française : « C'est une chose assez surprenante, que le Père de Lingendes, dont toute la France a admiré l'éloquence, n'étudiât point les termes dont il se servait, et qu'il s'en mît même si peu en peine, qu'il composait en latin les sermons qu'il devait prononcer en français. Il ne pensait, dit-on, qu'à la force du raisonnement, à la véhémence des passions, et à la grandeur des figures; il était de l'avis d'un ancien, qui croyait qu'un discours était fait lorsqu'il n'y avait plus que les paroles « à trouver. » Sotwel n'hésite pas à dire que « ce qu'on a imprimé de ses sermons après sa mort, témoigne que sa doctrine était profonde, et son éloquence admirable. »

XXX.

Enfin, terminons par un jugement qui certes ne pourra pas être taxé d'indulgence ou de flatterie ; car il émane d'un critique complétement désintéressé en semblable matière. Dans son remarquable travail, auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt, M. Jacquinet a consacré un grand nombre de pages à étudier notre sermonnaire et à reproduire

certaines parties de ses discours ; laissons-lui donc encore la parole pour nous le présenter sous son véritable jour :

«... Le Père de Lingendes était autre chose et mieux en chaire qu'un maître savant et lucide de morale chrétienne. L'émotion, une émotion sincère et communicative, venait au besoin vivifier ses enseignements, et leur prêter une nouvelle puissance. A la vérité, même en s'animant, il raisonne, discute encore : sous ces formes plus vives, sous ces apostrophes, ces hardis dialogues, le logicien exact se retrouve ; on le reconnaît à l'enchaînement étroit des motifs, au progrès méthodique du discours (1) . . .

. . . .

. . . . Dans la guerre qu'il fait aux passions et aux vices, le Père de Lingendes attaque volontiers de front. Il n'enlève pas un à un, d'une main délicate, les voiles dont s'enveloppe la conscience des pécheurs : il les arrache d'un geste prompt et hardi, et ne s'inquiète pas de choquer d'abord les âmes par son austère franchise, pourvu qu'il les domine et les dompte par la force des vérités qu'il leur fait entendre. L'art patient et souple des insinuations, cette habileté prudente et un peu timide, qui multiplie les précautions et les détours, ne sont point à son usage. Quant à cette habileté d'un autre genre, qui, sous prétexte d'indulgence pratique, transige ou gauchit sur la loi morale, et, afin de conquérir plus d'âmes, met en quelque sorte l'Évangile à meilleur marché,

(1) M. Jacquinet, etc., p. 227

on n'en trouvera pas chez lui la plus légère trace. Par le fond de sa doctrine, comme par la forme de ses leçons, il est à cent lieues de ces maîtres subtils et accommodants, *qu'une malheureuse et inhumaine complaisance*, dit Bossuet, *portait à mettre des coussins sous les coudes des pécheurs*. S'il est de la même compagnie qu'Escobar et Sanchez, il n'est pas du tout de la même école. Certes, ce n'est pas un *chemin de velours* que celui qu'il nous ouvre pour aller au ciel (1).

. . . .

A quelque distance qu'il reste placé du grand sermonnaire qui sortit après lui de la même compagnie, le Père de Lingendes a cependant le mérite d'avoir senti avant Bourdaloue ce que peut dans la chaire la raison prêtant ses armes à la science et à la charité du prêtre. Sans le traiter avec trop de complaisance, il est permis de voir en lui un devancier de la morale austère, de la méthode exacte et de l'éloquente logique de Bourdaloue. Au moins en croirons-nous sur ce point Bourdaloue lui-même. Apparemment Bourdaloue a jugé que le Père de Lingendes avait su trouver le bon chemin, et y marcher avant lui, puisqu'il n'a pas dédaigné de faire une étude particulière de ses sermons, de s'en inspirer quelquefois, d'en emprunter même quelques traits. Oui, le Père de Lingendes a l'honneur d'avoir été consulté comme un guide utile, et, quelquefois même, imité par Bourdaloue. L'étude comparée des textes m'a fait découvrir chez le vieux sermonnaire oublié la première

(1) M. Jacquinet, etc., p. 232 et 233.

pensée, ou même la première forme, un peu rude et inculte, de passages éloquents qu'on admire chez son successeur (1).

XXXI.

Le nom de notre Claude de Lingendes doit donc, dans une certaine mesure, être associé à celui de Bourdaloue ; et certes, c'est là un grand honneur pour notre compatriote. Mais, qu'on le comprenne bien, Bourdaloue reste toujours avec tout son talent et tout son prestige ; cette comparaison et cette révélation n'ont rien qui puisse « émouvoir la susceptibilité de ses plus fervents admirateurs. » Ce que nous tenons seulement, avec M. Jacquinet, à faire remarquer, à l'honneur du Père de Lingendes, c'est que « son œuvre a été connue de Bourdaloue, et a obtenu de lui attention et estime. En présence de ce consciencieux et vigoureux logicien, de cet intègre et rude censeur des mœurs, Bourdaloue a dû sentir croître et s'affermir son goût naturel pour l'éloquence des preuves et pour la morale franche et austère.

M. Jacquinet, etc., p. 237 et 238. — Après avoir cité quelques passages, notamment le sermon sur la cérémonie des Cendres, pour établir ce qu'il avance, M. Jacquinet renvoie les lecteurs curieux aux textes mêmes des sermons des deux orateurs sur la mort, sur le jugement dernier, sur l'éternité malheureuse, sur le pardon des injures : Lingendes, t. I, p, 96 ; Bourdaloue, Paris, Méquignon aîné, 1822, t. III, p. 415. — Lingendes, t. I, p. 249 ; Bourdaloue, t. VII, p. 340 et 341. — Lingendes, t. I, p. 544 ; Bourdaloue. t. VII, p. 282. — Lingendes, t. I, p. 531 ; Bourdaloue, t. II, p. 263. — Lingendes, t. III, p. 216 et suiv. ; Bourdaloue, t. VII, p. 248 et suiv. — Lingendes, t. II, p. 169 ; Bourdaloue, t. III, p. 76.

Tel a été surtout pour lui l'intérêt et le profit de cette étude, et je ne réclame pas pour le Père de Lingendes d'autre gloire (1). »

Parmi les membres distingués de cette famille dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, le Père Claude de Lingendes est assurément le plus illustre. Il a sa place marquée non-seulement parmi les illustrations de notre province, mais encore parmi celles de la France entière. Son nom est à jamais enregistré dans le livre d'or de notre histoire littéraire. Puissent ces quelques pages communiquer à nos concitoyens l'admiration réfléchie que nous avons éprouvée, en étudiant cette illustration bourbonnaise, et leur inspirer l'idée d'élever à sa mémoire, avec le marbre ou le bronze, un monument plus digne et plus durable.

(1) M. Jacquinet, etc., p. 247.

ÉTUDE

SUR

LA FAMILLE DE VIRY LA FORÊT

Par M. Victor **MEILHEURAT**.

Lu en séance de la Société d'Émulation.

Parmi les ouvrages, trop rares malheureusement, qui ont été faits sur l'histoire de l'ancienne province du Bourbonnais, il en est un précieux par l'exactitude de ses renseignements, et par l'étude sérieuse des sources auxquelles ils ont été puisés ; nous voulons parler de l'*Armorial du Bourbonnais* par M. le comte Georges de Soultrait. — Moulins, Desrosiers, 1857.

Sans doute ce travail est loin d'être complet, mais les lacunes que renferme le travail de M. de Soultrait, ne surprendront pas les hommes qui s'occupent d'études héraldiques ; ils savent, en général, combien ces sortes d'ouvrages renferment de vides, d'erreurs même ; d'Hozier, l'immortel généalogiste de France, n'est-il jamais pris en défaut par les études particulières.

L'ouvrage de M. de Soultrait se recommande surtout par l'indication des auteurs qui ont fourni les documents. Quels services, dès lors ne nous rend-

il pas, à nous, humbles travailleurs de l'histoire locale. Si quelquefois le généalogiste bourbonnais est embarrassé, à nous appartient le devoir d'éclairer son travail, nous avons à notre portée les registres paroissiaux, les études des notaires, les papiers des particuliers.

Aussi, lorsqu'après avoir parcouru cet excellent recueil, nous arrivâmes à l'article de Viry, lorsque nous eûmes vu cet article suivi de ces réflexions de l'auteur :

« Waroquier de Combles prétend, dans ses ta-
« blettes généalogiques, que la famille de Viry ré-
« pandue dans les diverses provinces, est originaire
« de Savoie, qu'elle prit son nom d'un fief situé dans
« le Genevois et qu'elle se divisa en dix-sept bran-
« ches ; il ajoute que la branche du Bourbonnais se
« distinguait par le nom de la Forêt, pris de celui
« d'une famille éteinte. Nous ne savons trop ce qu'il
« y a de vrai dans tout cela, et nous donnons aux
« Viry du Bourbonnais, possessionnés dans cette
« province depuis la fin du xve siècle, les armoiries
« qui leur sont attribuées par l'*Armorial de la géné-*
« *ralité de Moulins*, et par le P. Menestrier dans son
« *Traité du blason.* »

Nous nous promîmes de mettre à profit les documents nombreux que nous possédions, pour éclairer cette question. Ce travail sur une famille qui habita et se distingua, pendant plus de trois siècles, dans une partie du Bourbonnais et dont l'histoire a été ignorée jusqu'à ce jour, nous prenons la liberté de l'offrir à la Société d'Émulation de l'Allier.

La famille de Viry est en effet originaire du Genevois. Cette famille, déjà illustre au xe siècle, possède une généalogie qui remonte, par titres authentiques, au xe siècle. La plus grande partie des branches est éteinte aujourd'hui, il n'en reste plus que deux qui, depuis l'annexion de la Savoie à la France, se trouvent distinctes par leur nationalité. La branche française a pour chef Charles-Albert de Viry, comte de Viry, qui habite le château de Lamécourt, près Sédan. Nous devons à sa courtoisie une partie des renseignements qui composent cette notice.

A la tête de la branche italienne se trouve Timoléon, baron de Viry, c'est lui qui est possesseur du château de Viry, situé maintenant en France depuis l'annexion de la Savoie. Ce château se trouve dans le département de la Haute-Savoie, arrondissement et canton de Saint-Julien, commune de Viry; quoique français, il est resté la propriété de la branche italienne.

Mais laissons les différents rameaux pour ne nous occuper que de Viry la Forêt, branche bourbonnaise.

Le chef de cette branche fut Guillaume de Viry, second fils de Jean de Viry-Planaz. Il fut chambellan du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur. La duchesse, après l'assassinat de son mari en 1419, envoya des troupes sur les confins de la Champagne pour s'opposer aux entreprises des partisans du dauphin, Guillaume de Viry fut un des seigneurs employés à cette expédition (1). Les charges qu'il avait à la cour de Bourgogne, les biens qui lui appartenaient dans cette province le décidèrent à s'y fixer, et le 2 août

(1) Archives du château de Viry.

1428 il épousait Jeanne de Putay, fille de Philippe de Putay, écuyer, seigneur dudit lieu et de Catherine de la Forêt (1). Catherine avait une sœur nommée Marie, elle épousa Jean de Thélis, seigneur des Forges et de Cornillon. Après la mort de leurs parents, Catherine et Marie procédèrent au partage de leurs biens, les terres de la Forêt et de Putay échurent à Jeanne, elle vint se fixer avec son mari au château de la Forêt (2). En 1450 cette terre était érigée en baronnie en faveur de Guillaume de Viry et de ses descendants (3), en considération, dit le titre, de ses hauts faits et de ceux de ses ancêtres, et de son illustre naissance. Il vivait encore en 1458, car on le voit figurer, en qualité de tuteur de ses enfants, dans une procuration, reçue le 5 juin de cette année par Joly, notaire au Donjon (4).

La terre de Putay est située sur les bords de la Loire entre Diou et Pierrefitte ; celle de la Forêt dans la commune de Liernolles.

Les enfants de Guillaume de Viry et de Jeanne de Putay furent :

1° Louis de Viry, qui continua la branche ;

2° Antoine de Viry, mort sans postérité ;

3° Jean de Viry, lieutenant-général de la province de Forest en 1482, député aux États généraux de Tours en 1484 ;

(1) Sentence arbitrale déposée chez Chassenay Jean-François, notaire au Donjon, le 15 juillet 1752.

(2) Archives du château de Viry.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

4° Sibylle de Viry, mariée le 14 juin 1474 à Antoine de Beaufort, chevalier, seigneur de Beaudéduit et de Girardière ;

5° Pierre de Viry, abbé de Clairvaux en 1487 (1).

Louis de Viry, seigneur de la Forêt et de Putay. Par acte reçu, Gonthier, notaire au Donjon, le 23 mars 1466, son frère Antoine lui fait donation de tous ses biens (2). Le 15 septembre 1459, Louis de Viry prêta foi et hommage pour la terre de la Forêt au duc de Bourbon dont il était conseiller et chambellan (3). Le 19 mars 1473 le duc lui donna tous les droits de justice à lui appartenant à cause de sa châtellenie de Chavroche : « sur deux meix situés ès finages de la « terre de la Forêt ; et ce pour le récompenser en « partie des services innumérables qu'il en en avait « reçus, se réservant de plus à plein l'en recon- « naître (4). »

Le 4 janvier 1509, lors du renouvellement du terrier de Chavroche, il figure comme témoin dans une déclaration. Il dit avoir 80 ans (5). Il avait épousé Jeanne de la Fin, fille de Hugues de la Fin, seigneur de la Fin et de Beauvoir (6).

Leurs enfants furent :

1° Etienne de Viry qui suit (7) ;

(1) Archives du château de Viry.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Terrier Merle, Fauvre et Morel. Archives de l'Allier.

(6) Archives du château de Viry.

(7) *Histoire du comté de Bourgogne* par Dunod.

2° Pierre de Viry, abbé de Saint-Claude en Franchemont ;

3° Jean de Viry, chevalier de Malte, commandeur de Bellecombe (1);

4° Charlotte de Viry qui épousa le 7 avril 1494 Pierre de Ramilly, seigneur de Charnay ;

5° Anne de Viry, abbesse de Notre-Dame de Récomfort, diocèse d'Auxerre (2);

Etienne de Viry, baron de la Forêt de Viry, seigneur de Putay, de la Moussière, commanda d'abord la compagnie d'hommes d'armes du sire d'Orval ; il eut par la suite cette même compagnie, et avec elle il combattit à la bataille d'Agnadel en 1509. Il se trouva ensuite à la bataille de Pavie où il eut un bras emporté. En considération de cette blessure, le roi François Ier, qui venait de confisquer le Bourbonnais sur le Connétable, le nomma capitaine châtelain de Billy, par lettres patentes du 14 juin 1527. Deux ans après, le même roi, par ses lettres patentes du 17 septembre 1529 : « mettant en considération le « haut lignage et l'ancienneté de la maison de Viry, « et les services qui lui avaient été rendus et à ses « prédécesseurs par les seigneurs de cette maison, « confirma l'érection en baronnie de la terre et sei- « gneurie de la Forêt avec l'adjonction de son « nom (3). » Etienne de Viry figura comme témoin à la fondation du chapitre de Montaiguet par ses oncles Pierre de la Fin, abbé de Pontigny, commendataire de la Bénissondieu, prieur conventuel de Lépan ;

(1) Vertot.

(2) Archives du château de Viry.

(3) *Ibid.*

Antoine de la Fin, seigneur de Beauvoir et de Pluviers et Hugues de la Fin, seigneur de Fraignes, du Vergier et de Beaudéduit. L'acte est daté du 2 novembre 1496 (1). Étienne de Viry épousa le 30 novembre 1504 Jeanne d'Anlezy, fille de Claude d'Anlezy seigneur de Meneton (2).

Leurs enfants furent :

1° Claude, baron de la Forêt-de-Viry ;

2° Luc de Viry, chevalier de Malte, receveur du trésor de la Religion (3) ;

3° Georges de Viry, chevalier de Malte (4);

4° Antoine de Viry, seigneur de la Moussière, mort sans postérité ;

5° Agnès de Viry, abbesse de Morienval, diocèse de Soisson. Elle est enterrée dans cette abbaye. On lit sur son tombeau : *Hic jacet Agnès de Viry abbatissa Morgnevallis* (5).

Claude, baron de Viry la Forêt, seigneur de Putay et de Liernolles, chevalier de l'ordre du Roi, commença par être page du dauphin, fils de François Ier, commanda ensuite une compagnie de chevau-légers dans les guerres du Piémont, et se trouva en 1544 à la bataille de Cérisoles, où une partie de sa compagnie fut détruite. Il épousa, le 28 avril 1546, Louise de Thélis, fille de Guillaume de Thélis, seigneur de

(1) Archives de la mairie de Montaiguet.

(2) Archives du château de Viry.

(3) Vertot.

(4) *Ibid.*

(5) Archives du château de Viry.

Pierrelas et de Cornillon et de Françoise de Rougemont (1). Leurs enfants furent :

1° Jean de Viry qui suit ;

2° Antoine de Viry, seigneur de Putay ; il épousa Péronne de la Vesvre et n'eut pas d'enfants ;

3° Georges de Viry, seigneur de la Moussière, auteur de la branche de ce nom ;

4° Amé de Viry, chevalier de Malte (2);

5° Claude de Viry, chevalier de Malte ;

6° Claudine de Viry, qui épousa Jean de Villeneuve, seigneur de la Berlière et de Rangoux ;

7° Catherine de Viry, morte sans alliance (3).

Jean, baron de la Forêt de Viry, seigneur de Liernolles, fut gentilhomme des rois Henri II et Charles IX, il se trouva fort jeune à la la bataille de Jarnac en 1569 ; les blessures dangereuses qu'il y reçut l'empêchèrent de paraître à celle de Moncontour (4). Il se battit encore à Arques en 1589, à Ivry en 1590. Il épousa le 23 avril 1577 (5) Catherine de Saint-Irier, dame des Chelettes, fille de Jean de Saint-Irier et de Delphine des Escures. Il mourut jeune le 14 avril 1596 (6).

Leurs enfants furent :

1° Claudine de Viry, née le 13 septembre 1582, qui épousa Jean de Turpin, seigneur de Laya ;

(1) Mémoires de l'Ile Barbe.

(2) Vertot.

(3) Archives du château de Viry.

(4) *Ibid.*

(5) Voir un accense reçu Chassenay Jean, notaire au Donjon le 10 juillet 1596.

(6) D'après une procuration reçue Chassenay Jean, notaire au Donjon le 23 mai 1596.

2° Claude de Viry, né le 20 avril 1584, mort sans postérité ;

3° Philiberte de Viry, née le 16 mars 1585. Elle mourut religieuse au couvent de Marcigny ;

4° Autre Claude de Viry, né le 13 avril 1586, mort à 18 mois ;

5° Charles de Viry, né le 23 avril 1587, qui a continué la branche ;

6° Marguerite de Viry, née le 15 mars 1588, mariée le 27 janvier 1603 à René de Marchant ;

7° Louis de Viry, né le 15 août 1589, mort sans alliance ;

8° Jean de Viry, né le 22 août 1590 ;

9° Bernard de Viry, né le 21 octobre 1591 ;

10° Hilaire de Viry, né en 1592, mort quelques heures après sa naissance ;

11° François de Viry, né le 26 octobre 1593, mort sans enfants ;

12° Antoine de Viry, né posthume (1).

Charles baron de la Forêt de Viry épousa, le 15 juillet 1619, Claudine Dinet de Saint-Romain, fille de Claude Dinet de Saint-Romain, lieutenant de l'artillerie et d'Ambroisine Philiberte de la Guiche (2). Le 2 août 1612, des arrangements de famille eurent lieu, on céda à Jean Turpin de Laya, époux de Claudine de Viry, la terre de la Forêt, et Charles, le chef de la famille, fut habiter la terre des Chelettes qui lui venait du chef de sa mère (3).

(1) Archives du château de Viry.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Nous allons perdre de vue la baronnie de la Forêt; ce fief, à lui seul, a son histoire; un jour nous demanderons à la Société d'Émulation la permission de la lui présenter, nous parlerons alors de Robert-le-Diable cité dans l'*Ancien Bourbonnais* à propos de Saligny, quoiqu'il n'ait jamais rien eu de commun avec cette seigneurie, nous étudierons cette figure de la régence, et si nous ne pouvons pas tout découvrir dans ce singulier personnage, au moins le ferons-nous sortir du domaine de la légende pour le faire entrer dans celui de l'histoire. Charles de Viry eut pour enfants :

1° Pierre de Viry qui suit ;

2° Louis de Viry ;

3° René de Viry, prieur de Saint-Pierre et de Saint-Désiré ;

4° Claudine de Viry qui épousa, le 1er octobre 1644, François de Boniface ;

5° Marguerite de Viry qui fut mariée à François de Villard, aide-de-camp des armées du Roi, capitaine au régiment d'Anjou (1).

Pierre de Viry fut nommé, par brevet du 1er janvier 1639, capitaine d'une compagnie de cent hommes au régiment de Provence (2).

En exécution des édits et réglements rendus au sujet de la noblesse, Pierre et Louis de Viry produisirent leurs titres à l'intendant du Bourbonnais, et établirent une filiation prouvée depuis Guillaume de Viry, chambellan du duc de Bourgogne, qui, en 1428 s'était établi dans la province par son mariage

(1) Archives du château de Viry.

(2) *Ibid.*

avec Jeanne de Putay. Sur la vue d'une preuve aussi complète, et sur la conclusion du procureur du Roi, l'intendant du Bourbonnais rendit son ordonnance le 26 décembre 1667 qui donna acte du rapport des titres (1).

Il est temps de fixer les armes de Viry, sur lesquelles les auteurs ne sont pas d'accord. Vertot, dans son *Histoire de Malte*, les décrit ainsi : D'argent, à trois crocodiles de sinople mis en pal. M. Georges de Soultrait, d'après l'*Armorial de la généralité de Moulins* et le P. Menestrier: de sable, à la croix ancrée d'argent, ajourée en cœur en carré. Ces deux auteurs sont dans l'erreur. Ces armes sont, d'après l'arbre généalogique produit avec les pièces qui furent présentées à l'intendant du Bourbonnais en 1667, et d'après les archives du château de Viry : palées d'argent et d'azur de six pièces, l'écusson posé sur une croix ancrée d'argent, laquelle est sur un champ de sable. Vertot n'a vu que l'écusson palé, il a pris les pals pour des crocodiles; quand aux auteurs cités par M. de Soultrait, ils n'ont observé que l'écusson premier et ont pris celui qui repose sur la croix pour le jour.

Pierre de Viry épousa le 14 juillet 1652, Jacqueline Obeilh (2), d'une maison ancienne du Bourbonnais éteinte dans la personne de Jean-Jacques Obeilh, abbé et comte de Saint-Jacques de Montfort, dans le diocèse de Saint-Malo, mort à l'âge de 27 ans, en 1674. Jacqueline était une descendante de ce Jean

(1) Archives du château de Viry.
(2) *Ibid.*

Obeilh, licencié-ès-lois, lieutenant de Chavroche, qui figura en 1494 à la rédaction des premières Coutumes du Bourbonnais, et de François Obeilh qui figura également à la rédaction des secondes Coutumes en 1520. Jacqueline Obeilh mourut sans enfants, après avoir fait donation à Pierre de Viry, son mari, des terres et seigneuries du Coude et des Thénins, pour lesquelles il prêta hommage au Roi en 1670 ; mais il ne demeura paisible possesseur de ses droits qu'en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris du 6 juin 1676 (1).

On voit, dès lors, les de Viry ne plus prendre que rarement le titre de baron de la Forêt de Viry, mais se qualifier simplement écuyer.

On ignore l'époque à laquelle Pierre de Viry vint se fixer au Coude, sa famille habita cette terre, dont nous reparlerons jusqu'à son extinction.

Il est, sur les confins des cantons du Donjon et de Jaligny, une montagne, dernier anneau de la chaîne du Forez, cette montagne se nomme le Faitray. Au XVIIe sicècle elle était couverte de bois, surtout dans son versant nord, sur lequel se voyait une vaste forêt de hêtres. La partie ouest du sommet du Faitray est couronnée aujourd'hui par un petit hameau d'une dizaine de feux, l'établissement de ce village est un des premiers actes de propriété que Pierre de Viry ait faits au Coude. Le 4 septembre 1674, Pierre de Viry, seigneur du Coude et des Thénins, donne à intrage, à perpétuité, à Jean Seguin, Damien Potiniat et Toussaint Gomard, tous fendeurs de bois, demeu-

(1) Archives du château de Viry.

rant en la paroisse de Loddes, un bois naguère dégradé, appelé vulgairement le Faitray, de la contenance de cent bichettes de terre (40 hectares environ), pour une rente annuelle et perpétuelle de 30 livres. Les preneurs étaient tenus de construire sur les lieux désignés, chacun une maison avec des bois équarris et enduite à chaux et à sable, couverte en paille ou bardeaux, et d'y faire leur demeure (1).

Pierre de Viry épousa en secondes noces, le 26 novembre 1654, Marie de Berthet, fille de Louis de Berthet, seigneur de Teillat et de Martillière, et de Marie de Murat (2). Il mourut le 21 septembre 1691 ; sa veuve fut nommée tutrice de leurs enfants par jugement du lieutenant général de la sénéchaussée de Bourbonnais (3), le 15 novembre 1691. Au reste M. et Mme de Viry avaient fait le partage de leurs biens entre leurs enfants le 22 octobre 1687 (4).

Leurs enfants furent :

1° Claude-Bernard de Viry qui suit ;

2° Claude de Viry, né le 13 février 1671, mort sans enfants ;

3° Claudine de Viry, née le 22 novembre 1656, religieuse dans l'abbaye de Marcigny ;

4° Louise de Viry, née le 11 décembre 1661, mariée le 18 juillet 1678 à Denis de Burtin, l'un des officiers ès-cours souveraine de Provence ;

5° Marguerite de Viry, née le 11 janvier 1663, re-

(1) Acte reçu Gay Antoine, notaire au Donjon.

(2) Archives du château de Viry.

(3) *Ibid.*

(4) Acte reçu Gay Jean, notaire au Donjon.

ligieuse dans l'abbaye de Marcigny ;

6° Renée, née le 26 décembre 1665, morte sans alliance ;

7° Marie de Viry, née le 26 juillet 1667, religieuse à l'abbaye de Saint-Genest-les-Monges, ordre de Cluny, diocèse de Clermont ;

8° Marguerite de Viry, née le 12 mars 1673, morte sans avoir été mariée ;

9° Catherine de Viry, née le 10 juin 1674, mariée le 28 septembre 1716 à Louis de Brachet, seigneur de la Jarousse ;

10° Françoise de Viry, née le 15 février 1678, religieuse dans l'abbaye de Saint-Genest-les-Monges (1).

Claude-Bernard de Viry, seigneur du Coude et des Thénins, servit d'abord dans la compagnie des gentilshommes de Besançon ; entra ensuite dans le régiment de Forey en 1690, il devint capitaine et fut nommé commandant pour le roi à Casal. Le 13 décembre 1696 il prêta foi et hommage au roi pour ses seigneuries du Coude et des Thénins. Le 11 janvier 1701 il épousa Marie de Fradel, fille de Claude de Fradel, seigneur de Bord et de Marguerite de Berthet. Claude-Bernard de Viry mourut le 23 août 1744, il fut inhumé dans l'église paroissiale de Loddes (2).

Il avait eu de son mariage avec Marie de Fradel :

1° Paul de Viry qui suit ;

2° Marie de Viry qui épousa, le 22 novembre 1730, Louis Gervais de Villars, seigneur de Villars et de la Roche, chevalier de l'ordre royal et militaire de

(1) Archives du château de Viry.

(2) *Ibid.*

Saint-Louis, mestre de camp cavalerie (1).

Depuis longtemps la famille ne portait plus le titre de baron de la Forêt de Viry, soit parce qu'elle n'était plus propriétaire de cette seigneurie, soit que son état de fortune ne lui permît pas la charge d'une qualification ; mais à partir de Paul, les Viry la Forêt prirent le titre de comte qui appartenait à la famille ; ils le prirent comme les aînés des branches établies en France.

Paul de Viry épousa, le 28 novembre 1731, Marie-Françoise Hautier de Villemontay. Il mourut le 26 avril 1747 ; sa femme fut nommée tutrice de leurs enfants, par jugement du lieutenant-général de la sénéchaussée de Bourbonnais le 2 mars de la même année et Claude Bernard l'ayeul fut créé curateur (2).

A la mort de ce dernier, il y eut une réunion de parents pour la nomination d'un nouveau curateur ; l'assemblée se trouva composée de onze membres qui comparurent soit en personne, soit par procureur (3). Leurs noms montreront les alliances importantes de la famille française des comtes de Viry :

1° De Maupas, 1er président du Parlement de Paris, mort depuis chancelier de France ;

2° De Machault, garde des sceaux, ministre secrétaire d'État, commandeur des ordres du roi ;

3° Le marquis de Chazeron, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant des gardes du corps de Sa

(1) Archives du château de Viry.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Majesté, gouverneur de Brest et des îles d'Ouessant ;

4° Jean-Baptiste de la Tour, premier président du Parlement de Provence, et intendant de Bourgogne ;

5° Le comte de Saint-Julien de Flagent ;

6° Monseigneur de Chabannes, évêque d'Agen ;

7° L'abbé de Vilmontay ;

8° Le comte de Villemontay ;

9° Le comte de Chavagnac ;

10° Le chevalier de Chavagnac ;

11° Le chevalier de Villemontay, alors officier des gardes françaises et depuis commandant du fort Barrau. Ce dernier fut nommé curateur (1).

Les enfants de Paul de Viry furent :

1° Jean Marien, comte de Viry ;

2° Marie-Antoinette de Viry qui épousa, le 13 novembre 1761, Gabriel Challier de Pérignat, officier au régiment de Nice, fils de Pierre Challier, seigneur de Pérignat, Outraillé, Bailleripe et Praslon, et de Marie-Jeanne Poisson. Marie-Antoinette de Viry mourut en couches le 20 mars 1766, laissant un fils qui vécut (2).

Venons au comte Jean Marien, dernier des Viry la Forêt et qui vécut à une époque rapprochée de la nôtre.

Voici comment il s'intitulait dans les actes authentiques : Jean Marien, comte de Viry, des comtes de Viry en Savoie, seigneur du Coude et des Thénins, de Poixsol et des Jollys, premier baron du Genevois, chevalier non profès de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint

(1) Archives du château de Viry.

(1) *Ibid.*

Louis, lieutenant pour le roi en Bourbonnais, lieutenant des maréchaux de France aux départements du Donjon, Cusset, Varennes et Saint-Pourçain.

Le comte, comme nous l'avons dit, perdit son père jeune, et sa mère mourut en août 1772. Il était alors à Paris où le retenaient les devoirs du service militaire; mais il revint au château du Coude, situé dans la paroisse de Loddes, pour régler ses affaires de famille, muni d'un congé illimité (1). M. de Viry dès lors habita toujours sa seigneurie ; d'un caractère un peu bizarre et inquiet, il eut de nombreuses difficultés avec ses voisins, plusieurs procès s'en suivirent. La réputation du comte ayant eu à souffrir de ces débats il crut utile de faire imprimer un mémoire dans lequel il expliquait son genre de vie à la campagne. Nous avons un exemplaire de ce mémoire sous les yeux; il est extrêmement curieux de voir les occupations du comte, elles sont encore celles des propriétaires modernes des environs du Donjon. L'habitation du Coude n'avait guère de château que le nom, le comte la fit réparer et la fit déblayer des terres qui l'obstruaient, « travail qui ne m'a coûté, dit-il, que « le salaire modique et la nourriture, pendant l'hi- « ver de quelques malheureux que je n'aurais pas « laissé mourir de faim, n'eussé-je rien eu à leur « faire faire (2). » Il fait reconstruire ses domaines. « Pour ces reconstructions, dit-il, j'avais le bois, la « pierre et les autres matériaux nécessaires, il ne « m'en a coûté que la main-d'œuvre, et je l'ai payée « avec les denrées de mon cru, ou par des mandats

(1) Mémoire du comte de Viry.

(2) *Ibid.*

« tirés sur mes fermiers (1). » Pour les améliorations agricoles : « J'ai commencé par mes étangs, et je les « ai mis en état de rapport. Passant ensuite aux ob- « jets d'amélioration, je me suis tourné du côté des « prés, partie intéressante dans ma province, et sur- « tout dans le canton que j'habite. Les plantations « ont suivi, et autant qu'il était en moi, j'ai cherché « à réunir l'utile à l'agréable. J'ai fait choix, dans les « nombreuses pépinières, qu'étant plus jeune j'ai « semées moi-même des arbres du meilleur rapport; « j'en ai formé des avenues et des vergers. Mais « toutes ces dépenses n'ont point été excessives ; j'y « ai employé mes domestiques dans les temps qui « n'étaient pas propres à d'autres ouvrages ; j'y ai « fait travailler de pauvres manœuvres, qui préfé- « raient de gagner leur nourriture et une mince ré- « tribution au triste état de la mendicité. Enfin je « n'ai pas dédaigné de mettre moi-même la main à « l'œuvre, et d'exciter, par cet encouragement, ceux « qui étaient plus particulièrement chargés de la « direction de ces travaux agrestes (2). »

Le voyageur qui suit la route départementale de Lapalisse au Donjon ne manque jamais de remarquer les avenues de châtaigniers séculaires qui se voient aux abords du Coude, ce sont les plantations du comte de Viry.

« A l'égard des défrichements, ajoute-t-il, je n'en « fais point mention ; ils ne peuvent point entrer « dans le bordereau de ma dépense. L'usage local « du pays que j'habite, est de donner les défriche-

(1) Mémoire du comte de Viry.
(2) *Ibid.*

« ments, qu'on a à taire faire à des paysans des en-
« virons, qui s'en chargent moyennant une partie du
« produit qu'ils partagent avec le propriétaire (1). »

Nous ne pouvons résister au désir de donner une anecdote racontée dans ce mémoire, c'est un curieux échantillon des mœurs de l'époque. Cette anecdote a trait à M. de Thérigny, protégé du comte, qui l'avait fait entrer dans les gendarmes de la garde du Roi, et qui était venu voir son protecteur au Coude. Mais laissons la parole à M. de Viry.

« Dans un village près de chez moi, il existe un de
« ces êtres, qui, rougissant du nom bourgeois de leur
« père, qu'ils regardent comme une humiliation,
« veulent, par l'ajouté d'une particule, s'en faire un
« plus sonore, et s'identifier à la noblesse par l'achat
« d'une charge, qui la promet tout au plus à leurs
« petits-enfants. Le fils de ce noble par anticipation,
« affaissé sous le poids de l'opulence imprévue de
« son père, se trouve par hasard dans une assemblée
« où était aussi M. de Thérigny. La conversation
« générale s'étant étendue jusques au militaire, le
« jeune énergumène chercha à le ravaler par un pa-
« rallèle indécent de la fortune avec le mérite ; et
« faisant bien sentir en quoi le sien consistait, il se
« porta jusques à dépriser en particulier le corps où
« servait M. de Thérigny.

« Ce dernier, aussi plein d'honneur que l'autre est
« enivré de sa richesse, ne peut s'empêcher de mar-
« quer de l'émotion, et d'être affecté des propos incon-
« sidérés qu'il venait d'entendre ; il en marqua son
« étonnement d'une manière convenable au sujet.
« Vous vous ingérez, Monsieur, à parler en termes
« peu mesurés de corps que vous devriez respecter,

(1) Mémoire du comte de Viry.

« et que vous ne cherchez à déprimer que par hu-
« meur de n'avoir pu y être reçu. Je veux bien par-
« donner à votre défaut d'expérience, et à la petite
« étendue de votre génie, la sottise que vous venez
« de commettre ; mais apprenez que si jamais il vous
« arrive de tenir les moindres propos sur des objets
« que vous êtes si peu à même de connaître, je sau-
« rais vous faire porter la peine de votre indiscrétion,
« non en me mesurant avec vous ; la trop grande
« distance qu'il y a de vous à moi, peut à cet égard
« vous rendre la tranquillité que vous me paraissez
« avoir perdue ; ce sera d'une manière moins péril-
« leuse pour votre individu, que je vous apprendrai
« avec quelle circonspection vous devez dorénavant
« décider de matières si fort au-dessus de votre por-
« tée. »

« Cette leçon un peu vive à la vérité était la seule
« correction qu'il voulait faire au fils du bourgeois
« gentilhomme ; mais les entrailles paternelles de ce
« dernier ne purent se retenir sur le péril imminent
« qu'il croyait menacer celui auquel il doit trans-
« mettre, et ses richesses inattendues et sa noblesse
« qu'il n'a pas encore. La peur qui grossit les objets,
« transforme, pour ces gens là seulement, en je ne
« sais quel fantôme, le fait le moins frappant. Des
« affaires absolument étrangères à ces deux person-
« nages, appellent M. de Thérigny dans leur village
« un jour de fête : il y entend la messe ; mais son en-
« trée dans l'église causa la révolution la plus sur-
« prenante chez le père et le fils ; l'un se trouve mal,
« l'autre s'évanouit : le père croit de sa prudence de
« s'enfermer dans sa maison ; le fils trouve plus pru-
« dent encore de ne pas sortir de l'église.

« Quelque peine qu'on se donne pour le rassurer,

« ce n'est qu'en se mettant à couvert sous les ailes
« de la protection du procureur fiscal du lieu, qu'il
« se détermine enfin à abandonner son asile, quoi-
« qu'il y eut plus d'une heure que M. de Thérigny,
« qui n'avait pas pensé à ces gens-là, fut de retour
« chez moi (1). »

L'année 1789 arriva ; la France, sous l'impulsion libérale et généreuse de son Roi, se préparait à envoyer à Versailles les représentants de la nation. D'après le réglement, les nobles, possédant fiefs, devaient comparaître en personne, ou se faire représenter à Moulins pour la nomination des députés. Le comte de Viry se transporta donc dans la capitale de sa province.

Dans le bulletin de la Société d'Émulation, t. III, nous avons vu que l'Ordre de la Noblesse avait fait le sacrifice de tout ses priviléges pécuniaires ; mais que, comme distinction, elle se réservait le seul manoir habité par tout noble, sa cour, basse-cour, jardin, qui resteraient francs de toutes impositions réelles ou territoriales, présentes et futures, sous quelques dénominations qu'elles puissent être établies par la suite, pourvu que tout néanmoins n'excédât pas deux arpents royaux.

Cette restriction était opposée à la manière de voir de M. de Viry : en conséquence, à peine rentré au Coude, le comte fit venir un notaire du Donjon, auquel il dicta un procès-verbal de protestation contre la délibération de l'Assemblée. Dans cet acte il dit :
« Que se voyant obligé d'apposer sa signature au pro-
« cès-verbal qui contient la délibération qui avait été
« formée contre son vœu, il crut devoir prendre les

(1) Mémoire du comte de Viry.

« précautions nécessaires, pour qu'une formalité, à « laquelle il ne pouvait pas se refuser, ne pût pas « être regardée comme un acquiescement de sa part; « qu'à cet effet il se transporta chez différents notaires « de la ville de Moulins, afin de les engager à recevoir « sa protestation, ce à quoi il ne put parvenir, ce qui « le détermina à attendre le moment de son retour « chez lui, pour faire constater, d'une manière légale « et authentique, son éloignement marqué et son op- « position formelle à la réserve et restriction sous « laquelle l'ordre de la noblesse a cru devoir faire « l'abandon de ses droits et priviléges pécuniaires; « lequel abandon, suivant ledit seigneur comte de « Viry, et ainsi qu'il l'a voté et qu'il l'a expliqué plus « haut, aurait dû être pur et simple, plein et entier « et sans aucune réserve, si ce n'est des droits, rangs, « prééminence et prérogatives honorifiques; pour « raison de quoi il proteste pour ces présentes en la « meilleure forme et manière que ce puisse être. » Acte reçu Nichault Jean François, notaire au Donjon, le 31 mars 1789.

Le Donjon fut reconnaissant envers le comte de Viry de ses sentiments libéraux, car nous le voyons qualifié, dans un acte de vente reçu le même notaire, le 12 mai 1791, de président du district.

Les meneurs de la révolution avaient dévié de leurs voies les bonnes intentions du pays. On arriva enfin à l'année 1793, époque de boue et de sang pour la France. Fouché vint à Moulins. Un des membres les plus actifs de la Société d'Emulation a raconté les hauts faits du futur duc d'Otrante dans la capitale du Bourbonnais; il nous a dit que le citoyen Verd, ancien employé dans la Gabelle, avait été envoyé à Vichy pour rendre compte de l'état des pays voisins.

Sur le rapport qui s'en suivit, le comte de Viry (il demeurait au Coude, commune de Loddes, et non commune de Barrais, comme le porte le travail de M. Alary), et son homme d'affaires Frédesont, déclarés suspects et d'une influence nuisible dans le canton, furent arrêtés.

Le comte avait été prévenu la veille par quelques habitants du Donjon, mais il ne put croire que lui, citoyen inoffensif, qui s'occupait surtout de l'administration de ses terres et peu des affaires de la république, lui, dont les sentiments avaient toujours été marqués au coin du patriotisme, serait inquiété : il n'en fut rien, M. de Viry possédait une qualité que la république savait bien reconnaître et ne pardonnait pas, il appartenait à une souche illustre et sa noblesse n'était pas douteuse. Arrêté à la fin de septembre 1793, il fut mis sur une charrette et dirigé sur Lyon.

On raconte que, lorsque la mauvaise voiture qui le transportait arriva sur la grande route qui va de Paris à Lyon, dans la partie comprise entre Saint-Martin d'Estréaux et Roanne, alors que la route s'élevant, laisse voir, dans un horizon immense, la chaîne des collines du Bourbonnais qui se relient aux montagnes du Forez et de l'Auvergne, que de là, disons-nous, il aperçut son château dont la ligne blanche tranchait vigoureusement sur la verdure sévère des sapins qui l'entourent, la vue de ce paysage émut le comte, quelques paroles de regret et quelques larmes lui échappèrent. Il ne devait plus revoir le Bourbonnais, il fut guillotiné à Lyon le 31 décembre 1793.

Le comte avait avec lui, depuis de longues années, un domestique nommé Roch Coudrier, natif de la pa-

roisse de Neuilly-en-Donjon. Cet homme était resté longtemps au service de M. de Viry, autant par attachement que pour s'exempter du service de la milice. Les hommes attachés, comme serviteurs, à la personne, soit des membres du clergé, soit de ceux de l'ordre de la noblesse, n'étaient pas soumis au tirage au sort qui désignait les jeunes gens appelés à former les régiments de la milice. Lors de l'arrestation de M. de Viry, Coudrier ne voulut pas abandonner son maître. Ce dernier, reconnaissant de l'attachement de son domestique, lui dit, la veille de son exécution : « Roch, je vais mourir, je n'ai rien pour » te récompenser de tes services ; mais pars, va dans » le Bourbonnais ; à ton arrivée, rends-toi au Coude, » ce que tu pourras prendre, je te le donne, ce sera » un faible dédommagement de ce que je voudrais » faire pour toi. » Coudrier partit plus tristement préoccupé du sort de son maître que de ses instructions dernières. Cependant il arrive au Coude. L'habitation était sous la dépendance des officiers de justice qui apposaient les scellés. Le comte laissait des dettes, et son unique héritier, Jean-Joseph-Marien-Amédé Challier de Pérignat, son neveu, avait accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire (1). Fort de sa conscience et des dernières paroles de son maître, Coudrier se glissa dans sa chambre, et là il prit un couvert d'argent et deux petits tableaux religieux qu'il parvint à cacher sous ses vêtements. Coudrier mourut dans sa famille, à Neuilly, après de longues années. Quelque temps avant de mourir, il fit don à l'église de son village des deux tableaux du comte.

(1) Voir une vente reçue Nichault, notaire au Donjon, le 20 août 1795.

Le portail de cette église, que surmonte une sculpture remarquable, attire l'attention de l'artiste et de l'archéologue; qu'ils entrent pour visiter l'intérieur, ils s'arrêteront étonnés devant deux petits tableaux, deux admirables copies sur cuivre de l'école flamande, ce sont ceux du comte de Viry.

Telle fut la fin du dernier comte de Viry-la-Forêt; il n'avait jamais été marié. En lui s'éteignit la branche de Viry-la-Forêt, qui avait habité le Bourbonnais et qui s'y était distinguée pendant trois cent soixante-cinq ans.

Les débris de sa fortune passèrent dans la famille de Pérignat. Cette fortune avait été belle à une époque. Elle se composait de la seigneurie du Coude, beaucoup plus importante, comme propriété territoriale, que de nos jours, car elle se composait alors de neuf domaines. Il avait de plus la seigneurie des Thénins, la seigneurie de Poixsol et celle des Jollys. Mais les nombreux procès que M. de Viry avait eu à soutenir avaient beaucoup amoindri cette fortune.

Nous avons dit que les restes de cette fortune furent recueillis par la famille de Pérignat (1); il existe, sur cette famille, une particularité historique assez curieuse, nous ne pouvons nous empêcher de l'exposer ici, quoique ce soit un peu sortir de notre sujet.

De grands débats se sont élevés, de nos jours, sur l'existence réelle ou supposée, dans notre ancienne législation, d'un certain droit du seigneur.

A la suite d'un ouvrage remarquable de M. Bouthon, alors greffier en chef de la Cour impériale d'Amiens, l'illustre jurisconsulte Dupin, rendant

(1) Famille d'Auvergne, aujourd'hui éteinte.

compte de cet ouvrage, en 1854, à l'Institut, lança quelques réflexions dans lesquelles il blâmait ce prétendu droit du seigneur, sans se préoccuper si véritablement il avait existé, ou comment il avait été pratiqué. Aussitôt M. Veuillot, dans son journal l'*Univers*, avec ce style violent dans la forme, mais clair et net que tout le monde lui connaît, engagea le débat. Le *Siècle* lui répondit et la polémique, soutenue pendant quelque temps par les deux journaux, ne convertit très-probablement pas un seul de leurs lecteurs. Eh bien! il existe aux archives de l'Empire des traces de ce droit, on trouve, dans les aveux et dénombrements, Registre 502, pages 107 et 503, p. 183, l'aveu de Chalier (François), sieur de Laval, fils de Pierre Chalier, du fief noble de Belleribe, droit de bateau sur l'Allier, château, terre et seigneurie de Pérignat, et nous citons textuellement : « Droit de cuisse de chaque mariage. » Que le *Siècle* triomphe : mais voici le tour de l'*Univers*, en marge est écrit : « Nota, ceci rayé par jugement du 21 juin 1686. » Voici ce qui s'était passé. Par suite de son acquisition, François Chalier avait voulu fournir l'aveu au roi et faire le dénombrement selon les prescriptions de la coutume ; lorsqu'on lut, au prône de la messe paroissiale, le dénombrement des droits prétendus par le nouveau seigneur, les sujets, pour qui c'était chose nouvelle, s'empressèrent de protester. Le seigneur plaida, mais sans succès, un jugement déclara que le droit de cuisse était une innovation qui devait être rayée (1).

(1) D. Branche, *Études sur les droits seigneuriaux de l'Auvergne.*

CONCOURS POUR UN CHANT CHORAL BOURBONNAIS.

RAPPORT DE LA COMMISSION

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

—

MESSIEURS,

Le concours pour la musique du chant choral Bourbonnais a été plus fécond et plus heureux que le concours pour le livret. S'il n'a pas produit d'œuvres tout-à-fait hors ligne, ni ouvert à l'art de nouveaux horizons, au moins nous a-t-il donné un résultat bien supérieur à celui de notre appel aux poètes. Aujourd'hui nous sommes heureux de n'avoir que des éloges à adresser. Tous les concurrents y ont droit à divers titres, car tous ont fait preuve d'efforts sérieux et d'un réel talent.

Votre commission n'a pas voulu s'en rapporter seulement à ses propres impressions et a cru devoir, pour apporter plus de certitude dans son appréciation, recourir aux avis et aux conseils d'artistes expérimentés et compétents en matière de science musicale. C'est après des études répétées et minutieuses faites d'abord séparément par chacun de ses

membres puis en commun avec les auxiliaires qu'elle s'était adjoints, qu'elle a établi son choix.

Les concurrents, il faut le dire, avaient de sérieux obstacles à franchir. Le poème, œuvre d'un auteur qui n'a probablement jamais écrit pour une composition musicale et qui en ignore les exigences, est mal coupé et d'un rythme gênant. Outre ce premier embarras, il était nécessaire, pour remplir les conditions du programme, d'écrire pour les voix très-ordinaires de nos orphéons un chant qui n'offrît pas de difficultés trop grandes à surmonter.

Il ne faut donc pas s'étonner du nombre relativement restreint des candidats en présence d'une tâche rendue deux fois difficile et nous devons accorder à tous ceux qui l'ont tentée, quel que soit le résultat auquel chacun d'eux est parvenu, une part d'éloges.

Sur les huit concurrents qui se sont présentés, un seul nous a semblé digne d'une place exceptionnelle. C'est celui dont la devise est : *Ton nom dit franchise et vaillance, ô Bourbonnais, honneur à toi.*

Il a su tout à la fois tourner habilement les écueils du poème, remplir les conditions du programme et faire preuve en même temps d'une certaine originalité. Nourri évidemment de la substance des meilleurs maîtres dont quelques souvenirs, sans doute involontaires, se sont retrouvés sous sa plume, il a donné à son œuvre une grande solidité harmonique, un rythme exempt de vulgarité et des motifs mélodiques d'un dessin correct et agréable à l'oreille.

Cet ensemble de qualités et surtout le cachet particulier qui ressort de sa partition nous ont décidés

à l'unanimité à lui donner la première place.

Après lui nous avons remarqué trois autres concurrents dont les compositions méritent une attention spéciale et pour lesquels nous venons solliciter de vous une récompense particulière, plus qu'une mention honorable;

Ce sont les auteurs des partitions portant les devises, savoir :

La 1re *Néc melius valeo.*

La 2e *Il est bon d'augmenter le nombre des concurrents.*

La 3e *New-Orléans.*

Si nous demandons pour leurs œuvres plus qu'une mention c'est qu'elles ont une incontestable valeur. Irréprochables sous le rapport de la science harmonique, elles contiennent aussi chacune d'excellentes parties chantantes ; mais enfermées dans les limites étroites du livret, gênées dans leur essor sans doute par sa construction irrégulière au point de vue musical, les auteurs sont restés dans le domaine des formules usuelles et convenues.

Telles qu'elles sont cependant ces partitions ne dépareraient certainement pas le programme d'un orphéon et nous espérons qu'avec le consentement des auteurs, la société musicale de Moulins voudra les interpréter et soumettre ainsi notre jugement au contrôle du public.

Les autres compositions dont les devises sont : *Espérance, L, B, E, N, Q, Vive le Bourbonnais,* et *Vivent les enfants du Bourbonnais,* ont été écartées par nous: les deux premières, parce qu'elles renferment quelques négligences harmoniques et un peu de confusion; les deux autres parce qu'elles ne rentrent pas

dans les vues du concours, ce sont des romances, qui sans doute ont leur mérite, plutôt qu'un chant choral car elles donnent au chœur un rôle trop accessoire.

Pour nous résumer, nous venons vous proposer, Messieurs, de décerner le prix proposé, à l'auteur de la partition qui porte pour devise :

Ton nom dit franchise et vaillance, ô Bourbonnais, honneur à toi.

Et nous ajoutons que ce serait faire acte de bonne justice et justifier le titre de notre société que de récompenser les auteurs des partitions portant pour devise

Nec melius valeo.

Il est bon d'augmenter le nombre des concurrents.

Et *New-Orléans.*

Si nos conclusions devaient être adoptées nous demanderions qu'une médaille leur fût décernée.

Le Rapporteur,

J. RONDEAU.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

1868.

MM. Le comte de l'Estoille, *président*.

Méplain aîné, *vice-président* pour la classe des lettres.

Esmonnot, *vice-président* pour la classe des arts.

Reynard, *vice-président* pour la classe des sciences.

G. Bernard, *secrétaire-archiviste*.

E. Bouchard, *secrétaire-adjoint*.

Croizier, *trésorier*.

Queyroy, *conservateur du musée*.

Membres de droit.

M. le Préfet du département de l'Allier.
Mgr l'Évêque du diocèse de Moulins.
M. le Maire de la ville de Moulins.

Membres titulaires.

Classe des sciences.

MM. Bergeon, docteur en médecine.
Charvot, docteur en médecine.
De Chavigny (Ernest).
Cogordan, ancien juge au tribunal de commerce.
D'Arcy ✻ (le comte), trésorier-payeur-général.
Donjan-Bernachez, membre du conseil général.
A. Doumet ✻, président de la Société d'Horticulture de l'Allier.
De l'Estoille (le comte), ancien officier d'état-major.
Gilbert, pharmacien à Moulins.
Meige, docteur en médecine.
Petit, docteur en médecine.
Prieur fils, docteur en médecine.
Radoult de la Fosse ✻, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Ravier ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Reynard O. ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Souchon d'Aubigneu.

Classe des arts.

MM. Bariau, directeur de l'école communale de dessin de Moulins.
Bertrand (Alfred), employé au chemin de fer de la Méditerranée.
De Bure, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Dadole, architecte.

MM. De Mora (Pasqual), propriétaire.
Desrosiers ✻, propriétaire.
Desrosiers (Charles), imprimeur-éditeur.
Esmonnot, architecte du département.
Millet (Victor), licencié en droit, chef de division à la préfecture de l'Allier.
Rondeau, avoué-licencié.

Classe des lettres.

MM. Battu, avocat.
Bernard (Gustave).
De Bonand (Adolphe).
Bouchard, avocat.
Bougarel, notaire honoraire.
Chazaud, archiviste du département.
Chevalier, directeur de l'Assurance Mutuelle.
Choussy, avocat.
Clairefond, archiviste-paléographe.
Conny, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins.
Croizier, notaire.
Deshommes, avocat.
Desrosiers (Auguste), avocat.
Frappier de Saint-Martin ✻, président du tribunal de première instance de Moulins.
Gillot ✻, ancien directeur de l'Enregistrement et des Domaines, adjoint au maire de Moulins.
Girard, ancien notaire.
Giroud, avocat.
Grandpré, licencié en droit.
Jutier, juge au tribunal de première instance.
Lomet, ancien maître de pension.
Méplain, juge au tribunal de première instance.

MM. Méplain (Armand), avocat.
Seuillet, avocat.
Tachet de Barneval, inspecteur d'Académie.
Vallat fils, licencié ès-lettres.

Associés libres.

Classe des sciences.

MM. Choussy, docteur en médecine.
Bruel (Léon), docteur en médecine.
Gardien (Emmanuel), à Ygrande (Allier).
Gosset, professeur de sciences au lycée impérial de Moulins.
Labruyère, propriétaire au Vernassau, commune de Cressanges.
De Labrousse de Veyrazet ✻ (le baron), ancien capitaine d'état-major.
De Larminat, ancien garde-général des eaux et forêts.
Lejeune, docteur en médecine.
Mérié (Félix), pharmacien.
Migout, professeur de sciences au lycée impérial de Moulins.
Olivier, secrétaire de la Société d'Horticulture.
Reignier, directeur de l'asile départemental.
Taizy, propriétaire à Moulins.
Veauce O.✻ (le baron de), député de l'Allier au corps législatif.

Classe des arts.

MM. Bonneton, juge au tribunal de première instance.
Bourgeois, propriétaire à Moulins.

MM. Brunel, peintre verrier à Moulins.
Champagnat, artiste lithographe à Moulins.
Chavagnac (le comte de).
Delageneste, maire de la ville de Moulins.
Jémois (Ernest).
Queyroy, conservateur du musée départemental.
Rambourg (Louis) ✱, membre du conseil général de l'Allier.

Classe des lettres.

MM. Alary, ancien professeur, officier d'Académie.
Auger, chef de bureau à la mairie de Moulins.
Balorre (le comte de), à Moulins.
Bardoux, vice-président du tribunal de première instance.
Conny (Mgr de), protonotaire apostolique à Moulins.
Cons, professeur d'histoire au lycée de Moulins.
Delageneste, maire de Bresnay (Allier).
Delan, receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Lurcy-Lévy.
Desmaroux de Gaulmin O. ✱, député de l'Allier au Corps législatif.
Fould (Edouard) ✱, ancien député de l'Allier au Corps législatif.
Gueston, préposé en chef de l'octroi de Moulins.
Hans, directeur de l'école communale de Moulins.
Jaladon de la Barre, avocat.
Patissier, avocat.

MM. Perrot, propriétaire.

Plainchant, avocat.

Des Roys ✻ (le comte), membre du conseil d'arrondissement de Moulins.

J. Saulnier ✻, juge au tribunal de première instance.

Viallet, professeur au lycée impérial de Moulins.

Classe des sciences.

MM. Bailleau, docteur en médecine à Pierrefitte.

Barat, professeur de sciences physiques au lycée impérial de Tarbes.

Bonnevie de Pogniat (le comte de).

Blanchet, agent-voyer à Gannat.

Boudant ✻, professeur à l'école de médecine de Clermont-Ferrand.

Bouillet ✻, hommes de lettres à Clermont-Ferrand.

Bujon, sous-inspecteur des Eaux-et-Forêts.

Charleuf, à Château-Chinon.

Cortembert, membre de la Société de géographie à Paris.

Desbrochers des Loges, percepteur à Saulzet.

Desfosses, docteur en médecine à Ebreuil.

Delacour (Charles), ancien officier d'infanterie, au Mayet-de-Montagne.

Dubosc (Emile), propriétaire à Bressolles (Allier).

Geoffroy Saint-Hilaire (Albert), sous-directeur du jardin d'acclimatation, à Paris.

Germain de Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.

MM. GIRARD (M.), professeur du collége Rollin, à Paris.

GOMART (Charles), à Saint-Quentin.

GOUILLAUD, professeur de sciences physiques, à Besançon.

GUIOT, inspecteur d'Académie.

JOULLIOT, professeur de sciences physiques au lycée impérial de Sens.

JUBELIN, ancien sous-secrétaire d'État, à Paris.

JUTIER (Prosper) ✱, ingénieur des mines.

KERCKHOWE-VARENT (le vicomte de), à Bruxelles.

KIERNIEWICZ, ingénieur civil à Paris.

LAGOUT, ancien ingénieur des ponts et chaussées.

L. LAUSSEDAT, docteur en médecine, à Bruxelles.

LAUSSEDAT ✱, commandant du génie, professeur à l'école polytechnique à Paris.

LECOQ ✱, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand.

LEFORT ✱, chimiste à Paris.

LORENTI, licencié ès-sciences, à Lyon.

MORTEMART (le baron de), à Versailles.

PÉCOUT, professeur de sciences physiques au lycée de Chaumont.

PERREUIL, propriétaire à Moulins.

O'SULLIVAN, docteur en médecine, à Besson (Allier).

RISPAL, professeur de mathématiques.

SORNIN, docteur ès-sciences, censeur des études au lycée de Versailles.

TIXIER, propriétaire à Saint-Pons (Allier).

YVES, pharmacien à Hérisson.

Classe des arts.

MM. Batissier (Louis) ✻, homme de lettres, à Paris.
Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges.
Bertinot (Gustave), graveur à Rome.
Beulé ✻, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale.
Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun.
Du Broc de Segange, secrétaire-général de la préfecture de la Nièvre.
Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
Caruelle d'Aligny ✻ (Théodore), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Lyon.
Caumont, (le vicomte de) O.✻, directeur de l'institut des Provinces, à Caen.
Challe, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
Chauvet, ancien agent-voyer en chef, à Vichy.
Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
Colin, médecin inspecteur à l'établissement thermal de Saint-Honoré (Nièvre).
Compagnon, architecte, à Clermont-Ferrand.
Cronier (l'abbé), grand-vicaire à Nevers.
Cuyper (Joseph), statuaire à Anvers.
Dauvergne (Anatole) ✻, peintre d'histoire à Coulommiers.
Desrosiers (l'abbé), Mariste.
Didron aîné ✻, à Paris.
Diegerick, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

MM. De Payan-Dumoulin, conseiller de Cour impériale.

Durand, architecte, à Bayonne.

De Fradel (le comte) ✻, conseiller de préfecture.

Gauguin, trésorier de la Société française.

Gosse, docteur en médecine, à Genève.

Hubert Clerget, professeur titulaire à l'Ecole d'Etat-Major, à Paris.

Le Faure, architecte, à Vichy.

Lévy, architecte des chemins de fer (Compagnie d'Orléans).

Magner, professeur de musique à Clermont-Ferrand.

Manteillier, conseiller de la Cour impériale d'Orléans.

Meilheurat (Victor), maire de Montcombroux (Allier).

Michelon, (Henri), propriétaire à Montaigut-le-Blin.

Namur, conservateur, secrétaire de la Société Archéologique du grand-duché de Luxembourg.

Perrot F., ébéniste, à Moulins.

Protat, à Brazet-en-Plaine (Côte-d'Or).

Roach Smith, archéologue, à Londres.

P. Riffet, conseiller de préfecture, à Bourges (Cher).

De Soultrait (le comte Georges) ✻, à Lyon.

Taylor (le baron) ✻, à Paris.

Thibaud (Emile), peintre verrier à Clermont-Ferrand.

MM. Van-Der-Heyden, secrétaire de l'Académie archéologique de Belgique, à Bruxelles.

Veyssières, ancien sous-préfet de Lapalisse.

Classe des lettres.

MM. Advielle V., membre de la Société du Berry, à Paris.

Ancelot ✱, président de chambre à la cour de Riom.

Aufauvre (Charles), homme de lettres.

Bellaguet, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Bellaigue (Antonin), docteur en droit, avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation, à Paris.

Benoid, ancien juge au tribunal de Gannat.

Bernard (Frédéric), receveur de l'enregistrement et des Domaines à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher).

Berger, inspecteur de l'instruction primaire.

Biotière (F. de), homme de lettres à Paris.

De Bonnand (Henri), propriétaire à Vallières.

Bosvieux, archiviste à Guéret.

Bonneton, maire d'Ussel (Allier).

Boudet (Marcelin), ancien substitut du procureur impérial, à Gannat.

Boyron, avocat à Moulins.

Brugières de Lamotte ✱, ancien sous-préfet à Montluçon.

De Cessac.

Cadet (Félix), professeur de logique au lycée de Reims.

MM. CHABANNES (Mme la comtesse de), à Lapalisse.

CHARENCEY (le vicomte H. de), secrétaire de la Société de Linguistique de Paris.

CHARMAS, à Autun.

CASSIN (Eugène), homme de lettres.

DE CHAMPEAUX, avocat à Paris.

CHANCEL, (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.

CHAPSAL, principal du collége de Saintes.

CHASSAING, juge au tribunal du Puy.

CHAUDÉ (Ernest), docteur en droit à Paris.

CHEVARIER (le comte de), à Saint-Pourçain.

CIMETIÈRE fils, juge à Angoulême.

CHOUSSY, à Rongères (Allier).

CIMETIÈRE père ✻, à Angoulême.

DE FAYE, notaire à Dompierre.

DELACOUR (Auguste), ancien proviseur, à Paris.

DÉZOBRY, libraire-éditeur, à Paris.

DEROUET (Alfred), avocat, secrétaire de la Société des sciences et lettres de Blois.

DUBIEF, directeur de l'institution Ste-Barbe, à Paris.

DUCHASSEINT, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer de Montluçon.

DE JUSSIEU, archiviste du département à Chambéry.

ENDURAN (Lodoïx), homme de lettres, à Cusset.

FANJOUX O. ✻, ancien élève de l'école des Chartes.

FAYET (l'abbé), curé de Hyds (Allier).

FILON, professeur d'histoire au Lycée impérial de Sens.

MM. GALLIEN, avocat à Cusset.

GIRARDOT ✱ (le baron de), secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

GAVELLE, avoué à Moulins.

D'IDEVILLE ✱, membre du Conseil général de l'Allier.

KERCHROWE (le vicomte Eugène de), ministre plénipotentiaire de Turquie, à Madrid.

LAGROS DE LANGERON, ancien sous-préfet de Gannat.

LARGÉ, ancien inspecteur de l'Académie de Clermont, à Chantelle.

LARONDES, (Charles), docteur en médecine à Saint-Pourçain.

LASCOMBE, employé aux lignes télégraphiques.

LEJEUNE (Théophile), instituteur communal, membre de l'Académie de Belgique.

LEROY DE CHAVIGNY (Ernest), à Moulins.

LESTOURGIE (Auguste), à Argentat (Corrèze).

LOISEL D'ARANGES, avocat à Cusset.

MALLET (Mlle), à Souvigny.

MANDET, (Francisque) ✱, conseiller à la Cour impériale de Riom.

MARY-LAFOND, homme de Lettres.

MICHEL (Adolphe), employé au ministère de la guerre, à Alger.

MIGNARD, membre de l'Académie de Dijon.

MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Amand-en-Puysaye (Nièvre).

MONTLAUR (le marquis Eug. de) O. ✱, membre du Conseil général, à Lyonne (Allier).

MM. Molroguier, ancien proviseur au Lycée de Moulins.

Moustoux, juge de paix à Bourbon-l'Archambault

Ponsard ✻, ancien préfet de l'Isère.

Port, archiviste du département, à Angers.

Praingy (Fernand de), propriétaire à Agonges.

Rambourg (Paul) ✻, à Commentry.

Rattier de Susvalon, rédacteur en chef du journal l'*Etincelle*.

Raymond Bordeaux, à Evreux.

Ribeyre, ancien rédacteur du *Constitutionnel*, à Paris.

Rossew Saint-Hilaire ✻, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Soufficeau, licencié en droit et notaire à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher).

Soullié, professeur à Angoulême.

Taiée, inspecteur de l'Académie, à Douai.

Théry O. ✻, recteur de l'Académie de Caen.

Tournaire (l'abbé), curé de Villeneuve-s-Allier.

Valentin, censeur des études au Lycée impérial de la Rochelle.

Voucoux (Mgr de) ✻, évêque d'Evreux.

MM. les membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses en écrivant *franco* au Secrétaire de la Société d'Emulation.

Le Secrétaire-archiviste,

G. BERNARD.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation
est en correspondance.

Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société Industrielle.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Anvers. ' — Académie d'Archéologie de Belgique.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais. — Athénée du Beauvoisis.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — La Société historique du Cher.
Caen. — L'Institut des Provinces.

Caen. — Société française pour la conservation des monuments historiques.
Caen. — Société Linnéenne.
Caen. — L'Association Normande.
Caen. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Castres (Tarn). — Société Littéraire et Scientifique de Castres.
Cambrai. — Société d'Emulation.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loire.
Cherbourg. — Société Impériale Académique.
Clermont-Ferrand. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Compiègne. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.
Elbeuf. — Société Industrielle.
Falaise. — Société d'Histoire et d'Agriculture.

Gannat. — Société de Médecine de l'arrondissement de Gannat.

Guéret. — Société des Sciences naturelles de la Creuse.

Guersey. — Société Archéologique et Littéraire de Guersey.

Le Havre. — Société havraise d'études diverses.

Laon. — Société Académique.

Lille. — Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.

Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.

Lyon. — Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Mâcon. — Académie de Mâcon.

Mayenne. — Société d'Archéologie de la Mayenne.

Marseille. — Société horticole des Bouches-du-Rhône.

Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Marseille. — Société de Statistique.

Mende. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.

Metz. — Académie Impériale de Metz.

Montbéliard. — Société d'Emulation de Montbéliard.

Nice. — Société d'Emulation des Alpes-maritimes.

Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.

Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.

Mulhouse. — Société Industrielle.

Nancy. — Académie de Stanislas.

Nantes. — Société Académique.
Napoléon-Vendée. — Société d'Emulation de la Vendée.
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris. — Société de la Morale Chrétienne.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société Parisienne d'Archéologie et d'Histoire.
Paris. — Société Impériale Zoologique d'Acclimentation.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société du Berry.
Paris. — Société pour l'Instruction Elémentaire.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny (Jura). — Société d'Agriculture, Sciences, et Arts de Poligny.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Reims. — Académie Impériale de Reims.
Rouen. — Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
Saintes. — Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes.

Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

Sens. — Société Archéologique de Sens.

Soissons. — Société Archéologique et Scientifique.

Strasbourg. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Bas-Rhin.

Toulon (Var). — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

Toulouse. — Académie des Jeux Floraux.

Toulouse. — Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.

Tours. — Société Archéologique de la Touraine.

Tulle. — Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Versailles. — Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

Ypres. — Société Historique et Archéologique (Belgique).

TABLE DES MATIÈRES.

—

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1877-78

Président : M. de l'Estoille.

Vice-Présidents : MM Esmonnot, pour les arts.
[illegible], pour les sciences.
[illegible]nd, pour les lettres.

Secrétaire-archiviste : M. [illegible]

Secrétaire adjoint : M. Faure.

Bibliothécaire : M. [illegible]

Trésorier : M. [illegible]

Musée de la Société.

Conservateur : M. Queyroy.

M. Le Secrétaire-archiviste prévient les membres de la Société qu'il tient à leur disposition, au prix de 3 fr. le volume, les quatorze premiers tomes des bulletins de la Société, à l'exception du tome IV ; il prie les personnes qui voudraient céder ce volume de vouloir bien lui en donner avis ; le cartulaire de la Chapelle-Aude, et une étude sur la chronologie des sires de Bourbon par M. Chazaud.

Éphémérides Bourbonnoises, histoire journalière des princes, ducs, comtes et autres seigneurs de la maison royale de Bourbon ; extraits des chartes, titres, contrats et autres pièces qui sont ès chambres des comptes de Paris et de Molins, et des journaux des mastres de la Chambre aux deniers des ducs de Bourbonnois, par Noel COUSIN, conseiller pour le roi en la sénéchaussée et siege présidial de Bourbonnois à Molins.

Cet ouvrage mentionné dans la *Bibliothèque* du P. Lelong, édition Fevret de Fontette, est cité par les uns comme ayant paru in-18, par les autres comme sur le point d'être imprimé. La Société d'Émulation désirerait s'en procurer un exemplaire pour le faire réimprimer. Elle fait appel dans cette intention à tous ses membres, et en général à tous les amis de l'histoire de leur pays.

TABLEAU INDICATIF

des jours de séances de la Société d'Emulation de l'Allier pour l'année 1878.

AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOUT	NOVEMB.	DÉCEMB.
5	3	7	5	2	»	6
19	17	21	19	»	15	13